



ORDRE DU JOUR

204^e RÉUNION DU CONSEIL D'INGÉNIEURS CANADA

2 octobre 2020 | 10 h 00 – 18 h 00

Format virtuel - Zoom

Se reporter au besoin au [Manuel des politiques du conseil](#) et au [Règlement administratif](#)

1.	OUVERTURE
	1.1 Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour – J. Boudreau <i>QUE l'ordre du jour de la réunion soit adopté et que le président soit autorisé à modifier l'ordre des discussions.</i>
	1.2 Déclaration de conflit d'intérêts (annexe, pages 4 à 5)
	1.3 Examen de la réunion précédente – J. Boudreau (annexe, pages 6 à 7) a) Liste des mesures de suivi b) Liste de présence des membres du conseil
2.	RAPPORTS DE LA DIRECTION
	2.1 Rapport de la présidente – J. Boudreau (annexe, pages 8 à 9)
	2.2 Rapport du chef de la direction – G. McDonald (compte rendu verbal)
	2.3 Rapport intermédiaire de rendement stratégique au conseil - T2, et comptes rendus du BCAPG et du BCCAG – G. McDonald, B. Dony, M. Mahmoud (annexe, pages 10 à 31)
	2.4 Rapport du Groupe des chefs de direction – K. King (annexe, pages 32 à 37) a) Présentation PowerPoint de la réunion de mai b) Compte rendu verbal de la réunion d'octobre à présenter sur place
	2.5 Rapport du Groupe des présidents – M. Sterling (annexe, pages 38 à 43) a) Présentation PowerPoint de la réunion de mai b) Compte rendu verbal de la réunion d'octobre à présenter sur place
3.	ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT
	Les membres du conseil peuvent demander qu'un point de l'ordre du jour de consentement soit retiré. <i>QUE les motions de l'ordre du jour de consentement (3.1 à 3.3) soient approuvées au moyen d'une seule motion.</i>
	3.1 Approbation des procès-verbaux (annexe, pages 44 à 58) a) <i>QUE le procès-verbal de la réunion du conseil du 22 mai 2020 soit approuvé tel que présenté.</i> b) <i>QUE le procès-verbal de la réunion du conseil du 15 juin 2020 soit approuvé tel que présenté.</i> c) <i>QUE la décision prise par le conseil lors de la séance à huis clos du 7 août 2020 soit approuvée telle que consignée (annexe confidentielle, envoyée séparément).</i>
	3.2 Confirmation des motions approuvées par voie électronique (annexe, pages 59 à 72) a) <i>QUE la motion 5838, approuvée par voie électronique par le conseil, soit confirmée.</i> b) <i>QUE les motions 5846 et 5847, approuvées par voie électronique par le conseil, soient confirmées.</i>
	3.3 Énoncé de principe national (annexe, pages 73 à 80) <i>QUE le nouvel énoncé de principe national « Exercice professionnel dans le domaine de la cybersécurité » soit approuvé.</i>
Pause – 15 minutes	

4.	AFFAIRES/DÉCISIONS DU CONSEIL
4.1	Budget provisoire de 2021 – D. Gelowitz (annexe, pages 81 à 107)
4.2	Ébauche du plan de travail du BCAPG – B. Dony (annexe, pages 108 à 110)
4.3	Ébauche du plan de travail du BCCAG – M. Mahmoud (annexe, pages 111 à 117)
4.4	Politiques révisées – N. Hill (annexe, pages 118 à 132) <i>QUE le conseil approuve les révisions apportées aux politiques suivantes, sur recommandation du Comité sur la gouvernance :</i> a) <i>les révisions de la Politique 6.4 – Mandat du Comité des finances, d’audit et de gestion des risques (FAGR)</i> b) <i>la nouvelle Politique 7.12 – Actifs nets</i> c) <i>l’abrogation de la Politique 7.6 – Fonds de réserve</i>
4.5	Plan de travail du Comité des finances, d’audit et de gestion des risques – D. Gelowitz (annexe, pages 133 à 137) <i>QUE le conseil d’Ingénieurs Canada approuve le plan de travail 2020-2021 du Comité des finances, d’audit et de gestion des risques.</i>
4.6	Plan de travail du Comité sur la gouvernance – N. Hill (annexe, pages 138 à 142) <i>QUE le conseil d’Ingénieurs Canada approuve le plan de travail 2020-2021 du Comité sur la gouvernance.</i>
4.7	Plan de travail du Comité des ressources humaines – D. Lynch (annexe, pages 143 à 146) <i>QUE le conseil d’Ingénieurs Canada approuve le plan de travail 2020-2021 du Comité des ressources humaines.</i>
4.8	Impératif opérationnel 7 : Gérer les occasions et les risques associés à la mobilité internationale du travail et des praticiens - G. McDonald (annexe, pages 147 à 163) <i>QUE le conseil approuve la sous-stratégie proposée pour l’Impératif opérationnel 7, sur recommandation du chef de la direction.</i>
4.9	Programmes de bourses d’Ingénieurs Canada – G. McDonald (annexe, pages 164 à 177) <i>QUE le conseil d’Ingénieurs Canada approuve les recommandations résultant de l’examen du programme de bourses, sur recommandation du chef de la direction.</i>
4.10	Allocation de technologie pour les administrateurs – D. Chui (annexe, pages 178 à 179) <i>QUE le conseil approuve l’octroi d’une allocation de technologie d’un maximum de 300 \$ par année à chaque administrateur du conseil, et que le Comité sur la gouvernance intègre cette allocation dans sa prochaine révision de la politique 7.1 Dépenses du conseil, des comités et d’autres bénévoles, sur recommandation du président élu.</i>
PAUSE-REPAS – 1 HEURE	
5.	RAPPORTS AU CONSEIL
5.1	BCAPG – B. Dony (diapos)
5.2	Comité FAGR - D. Gelowitz (diapos)
5.3	Registre des risques – D. Gelowitz (annexe, pages 180 à 196)
5.4	Comité sur la gouvernance – N. Hill (diapos)
5.5	Comité des RH – D. Lynch (diapos)
5.6	Champion 30 en 30 du conseil – J. Dunn (diapos)
5.7	Rapport annuel sur les activités de représentation auprès du gouvernement fédéral – G. McDonald (annexe, pages 197 à 200)

6. QUESTIONS DIVERSES	
7. PROCHAINES RÉUNIONS	
7.1. Réunions du conseil	
<ul style="list-style-type: none"> • 7 décembre 2020 (hybride – virtuelle et Ottawa, ON) • 22 au 24 février 2021 (hybride - virtuelle et Ottawa, ON) 	<ul style="list-style-type: none"> • 7 avril 2021 (virtuelle) • 26 au 29 mai 2021 (Halifax, NS)
7.2. Réunions des comités	
<ul style="list-style-type: none"> • Comité FAGR : 20 octobre 2020 (virtuelle) • Comité FAGR : 10 novembre 2020 (virtuelle) • Comité sur la gouvernance : 17 novembre 2020 (virtuelle) • Comité FAGR : 1^{er} décembre 2020 (virtuelle) • Comité des RH : 8 décembre 2020 (hybride) • Groupe de travail Plan stratégique: 8 décembre 2020 (hybride) 	<ul style="list-style-type: none"> • Comité FAGR : 25 février 2021 (Ottawa) • Comité sur la gouvernance : 3 mars 2021 (virtuelle) • Comité FAGR : 17 mars 2021 (virtuelle) • Comité des RH : 29 mars 2021 (virtuelle) • Comité FAGR : 12 mai 2021 (virtuelle)
8. SÉANCES À HUIS CLOS	
8.1. Membres du conseil, personnes relevant directement du conseil, conseiller des chefs de direction et personnel	
<i>QUE la réunion se poursuive en séance à huis clos sur recommandation du conseil. Les seules personnes autorisées à y assister sont les membres du conseil, le chef de la direction d'Ingénieurs Canada, les présidents du BCAPG et du BCCAG, le conseiller du Groupe des chefs de direction au conseil, la secrétaire et l'administratrice de la gouvernance.</i>	
8.2. Membres du conseil et chef de la direction	
<i>QUE la réunion se poursuive en séance à huis clos sur recommandation du conseil. Les seules personnes autorisées à y assister sont les membres du conseil et le chef de la direction d'Ingénieurs Canada.</i>	
8.3. Membres du conseil uniquement	
<i>QUE la réunion se poursuive en séance à huis clos sur recommandation du conseil. Les seules personnes autorisées à y assister sont les membres du conseil.</i>	
9. CLÔTURE (motion non requise si toutes les questions ont été traitées)	

Document d'appui au conseil d'administration

Conflit d'intérêts

Les membres du conseil et les membres des comités du conseil sont tenus de toujours cerner et signaler les conflits d'intérêts réels, potentiels et perçus. Ces obligations sont énoncées dans la jurisprudence et codifiées dans la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* (Loi BNL).

Bien que la notion de conflit d'intérêts ne soit pas définie expressément dans la Loi BNL, elle s'entend généralement de la manière suivante :

- a) Une situation où, en raison de ses intérêts personnels,
- b) ou en raison des intérêts personnels d'un ami proche, d'un membre de sa famille, d'un associé, d'une entreprise ou d'un partenariat dans lequel elle détient une participation notable, ou d'un individu envers qui elle doit s'acquitter d'une obligation, une personne est influencée dans ses décisions et biaisée dans sa capacité
 - i. à agir dans l'intérêt supérieur de la société,
 - ii. à représenter la société équitablement, avec impartialité et sans parti pris.

Il y a conflit d'intérêts lorsque la décision d'un administrateur pourrait être influencée ou pourrait donner l'impression de l'avoir été. *L'influence n'est pas forcément réelle.* Que les administrateurs soient en situation de conflit d'intérêts réels, qu'ils en donnent l'impression ou qu'il y ait tout simplement possibilité de conflit d'intérêts, ils sont tenus de divulguer le conflit d'intérêts au Conseil¹ ou aux membres² lorsque ces derniers doivent se prononcer sur la question en cause, et ils doivent s'abstenir de voter sur ladite question.

Traitement des conflits d'intérêts

Les administrateurs peuvent recourir à la liste de contrôle ci-dessous lorsqu'ils pensent être en situation de conflit d'intérêts réel, perçu ou potentiel.

Étape 1 – Cerner le sujet ou la question à l'étude et la situation de conflit potentiel qui est la vôtre.

Exemple : Le conseil est saisi d'une question dont il doit discuter et pour laquelle il doit prendre une décision susceptible d'entraîner un litige entre Ingénieurs Canada et l'organisme de réglementation du génie qui vous a octroyé un permis d'exercice. Vous n'êtes pas automatiquement en situation de conflit d'intérêts – cela dépendra de la situation personnelle de chaque administrateur.

Étape 2 – Évaluez s'il y a conflit d'intérêts ou pas.

Les questions ci-dessous vous aideront à déterminer si vous êtes en situation de conflit d'intérêts réel, perçu ou potentiel :

- Est-ce qu'une personne associée à moi, ou moi-même, serait avantagé ou désavantagé par la décision ou la mesure que j'avancerais?
- Est-ce que je pourrais en tirer ultérieurement des avantages qui pourraient mettre en doute mon objectivité?
- Est-ce que j'entretiens, ou ai-je déjà entretenu une relation personnelle, professionnelle ou financière, ou conclu une association d'une quelconque importance, avec une partie intéressée?

¹ Paragraphes 141(1) et (2) de la Loi BNL

² Alinéa 141(9)a) de la Loi BNL

- Est-ce que ma réputation, ou celle d'un ami ou d'un associé, serait renforcée ou entachée par la décision ou la mesure avancée?
- Est-ce qu'un ami, un associé ou moi-même en sortirait gagnant ou perdant d'une manière ou d'une autre?
- Est-ce que, en raison de mes opinions personnelles ou professionnelles, ou de certains partis pris, je pourrais raisonnablement laisser penser que je ne devrais pas me prononcer sur cette question?
- Ai-je fait des promesses au sujet de cette question ou me suis-je engagé dans un sens ou un autre quant à son issue?
- Est-ce que quelqu'un qui aurait quelque chose à perdre ou à gagner dans cette décision ou cette mesure m'a déjà accordé un avantage quelconque ou une marque d'hospitalité?
- Est-ce que je suis membre d'une association, d'un club ou d'une organisation professionnelle, ou est-ce que j'entretiens des liens quelconques avec des organisations ou des personnes qui seraient avantagées ou désavantagées par la décision ou la mesure que j'avancerais?
- Est-ce que cette situation pourrait avoir une influence sur mes perspectives d'emplois, abstraction faite de mes fonctions actuelles?
- Y aurait-il d'autres avantages ou d'autres facteurs qui pourraient faire planer un doute quant à mon objectivité?
- Est-ce que je crois fermement en ma capacité d'agir en toute impartialité et dans l'intérêt supérieur d'Ingénieurs Canada?

Comment est-ce que la situation pourrait être perçue par autrui?

- Comment est-ce qu'un citoyen honnête évaluerait cette situation?
- Est-ce que le fait que je me prononce sur cette question pourrait jeter le doute sur mon intégrité et sur l'intégrité d'Ingénieurs Canada?
- Si quelqu'un d'autre agissait de la sorte, est-ce que je le soupçonnerais d'être en conflit d'intérêts?
- Si je participais à l'adoption de cette mesure ou à cette décision, serais-je heureux que mes collègues et le public découvrent les implications que cela a pour moi?
- Comment me sentirais-je si mes agissements étaient dénoncés dans les médias?

Étape 3 – Est-ce que le moment est venu de divulguer le conflit d'intérêts?

Si, après examen, vous en arrivez à la conclusion que votre situation vous place en conflit d'intérêts réel ou potentiel, ou pourrait raisonnablement laisser penser que vous êtes en conflit d'intérêts, le moment est venu de le divulguer. Les administrateurs qui veulent signaler un conflit d'intérêts doivent le faire dès que le contrat ou la transaction en question font l'objet d'une discussion autour de la table du conseil. Ils doivent demander que leur déclaration figure expressément dans le procès-verbal de la réunion³.

Il faut divulguer la nature et l'étendue de l'intérêt que vous avez dans le contrat ou la transaction (ou le projet de contrat ou de transaction)⁴. Le peu de jurisprudence traitant de la nature et de la portée des éléments qui doivent être divulgués en cas de conflit d'intérêts du membre d'un conseil semble indiquer que les autres administrateurs sont en droit de connaître les tenants et aboutissants de la situation (notamment, la nature de l'intérêt et son étendue)⁵. Il est rarement suffisant de simplement déclarer que vous êtes en conflit d'intérêts.

Étape 4 – Et après?

À moins de rares exceptions, en règle générale, l'administrateur en situation de conflit d'intérêts ne pourra pas voter pour approuver ou refuser un projet de contrat ou de transaction, et ce, même lorsqu'il a divulgué son intérêt en bonne et due forme⁶. De plus, comme le veut la pratique exemplaire, il devrait quitter la pièce et ne pas participer à l'essentiel de la réunion du conseil.

³ Paragraphes 141(1) de la Loi BNL

⁴ Paragraphe 141(1) et alinéa 141(9)b) de la Loi BNL

⁵ *Gray v. New Augarita Porcupine Mines Ltd.*, 1952 CarswellOnt 412 (Comité judiciaire du Conseil privé du Royaume-Uni).

⁶ Paragraphe 141(5) de la Loi BNL

Registre des mesures de suivi du conseil d'Ingénieurs Canada

	Date de la réunion	Mesure	Responsable	Échéance	État
1.	22 mai 2020	K. Reid enverra les exemples de rapports aux trois présidents et au Comité sur la gouvernance pour 2020-2021.	K. Reid	Aucune	Terminé – exemples envoyés le 7 juin
2.	22 mai 2020	Le personnel fournira au Groupe de travail sur le plan stratégique des commentaires détaillés sur la responsabilité 3 du conseil.	Personnel d'IC	Dès que possible	Terminé
3.	8 avril 2020	Le personnel révisera le texte de la motion portant sur les états financiers audités avant la réunion de 2021.	Secrétariat	1 ^{er} mars 2021	
4.	26 février 2020	Le personnel modifiera le document décrivant les objectifs du chef de la direction en mettant l'accent sur les aspects liés à la stabilité organisationnelle, plutôt que sur les plans de relève prévus et d'urgence.	Personnel d'IC	Dès que possible	Terminé
5.	26 février 2020	Pour garantir que la motion soit intégrée dans les objectifs du chef de la direction pour 2020 : a. Le Comité RH discutera avec le chef de la direction de l'ajout de cette activité à ses objectifs pour 2020.	Personnel d'IC et Comité RH de 2020-2021	Élaboration des objectifs du chef de la direction pour 2021	Terminé – Lors de sa réunion du 15 juin, le Comité RH, en collaboration avec le chef de la direction, a ajouté « Examiner les options permettant d'incorporer les efforts en matière de vérité et de réconciliation dans la formation de premier cycle en génie au Canada, en menant les consultations appropriées » aux objectifs du chef de la direction pour 2020.
6.	24 mai 2019	On convient que l'exigence d'un budget pluriannuel sera ajoutée au mandat du Comité des finances, d'audit et de gestion des risques, et que cette mesure apparaîtra dans le registre des mesures de suivi du conseil.	Comité sur la gouvernance	Aucune	Terminé – La <i>Politique 4.1 Responsabilités du conseil</i> stipule que le conseil doit « Assurer l'élaboration de plans et de budgets opérationnels annuels qui spécifient les actions et les ressources nécessaires à la réalisation du plan stratégique. »

Dernière mise à jour : 17 septembre 2020		Kathy Baig	Maxime Bellété	Christian Bellini	Jean Boudreau	Victor Benz	Jeff Card	Danny Chui	Justin Dunn	Dwayne Gelowitz	Nancy Hill	Jeff Holm	Sudhir Jha	Tim Joseph	Carole Lamothe	David Lynch	Dawn Nebohin-Macek	Kelly Reid	Changis Sabr	Jane Tink	Richard Trimble	Nicolas Turgeon	Mike Wrinch	Chris Zinck
Réunions du conseil																								
15 juin, virtuel	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✗	✓	✓
BCAPG																								
6 et 7 juin, virtuel				✓	✓	✓	✓						✓		✓		✓	✓						
BCCAG																								
31 juillet, virtuel											✓							✓						
Comité FAGR																								
15 juin, virtuel			✓						✓			✓		✓					✓					✓
14 août, hybride			✓	✓			✓		✗			✓		✓	✓			✓	✓		✓			✓
Comité sur la gouvernance																								
15 juin, virtuel		✓			✓		✓			✓					✓						✗			
9 septembre, virtuel		✓		✓	✓		✓			✓					✓		✓			✓				
Comité RH																								
23 mai, virtuel				✓			✓								✓	✓	✓							
15 juin, virtuel				✓			✓								✓	✓	✓							
17 septembre, virtuel				✓			✓								✓	✓	✓							
Groupe de travail sur le plan stratégique																								
11 juin, virtuel	✓			✓		✓	✓								✓			✓					✓	
16 juillet, virtuel	✓			✓		✗	✓								✓								✓	
10 septembre, virtuel	✓			✓		✓	✓								✗			✓					✓	

Présence obligatoire ✓

Présence non obligatoire ✓

Présence pour une partie de la réunion ✓/✗

Présence obligatoire, s'est excusé.e ✗

Rapport de la présidente Du 24 mai au 30 août 2020

23 mai – Réunion (virtuelle) du Comité RH

26 mai – Première conversation téléphonique hebdomadaire avec le chef de la direction

27 mai – Téléconférence avec le comité spécial des programmes d'affinité

3 juin – Discussion avec la délégation de l'ABET au sujet de l'adhésion du conseil d'agrément du Mexique (CACEI) à l'Accord de Washington

6 et 7 juin – Réunion (virtuelle) du BCAPG

10 juin – Réunion (virtuelle) du conseil de l'AIGNB

11 juin – Webinaire du Groupe de travail sur le plan stratégique

12 juin – AGA (virtuelle) de PEGNL

17 juin – Rencontre préparatoire (par Skype) pour les réunions de l'IEA

Rencontre avec le président du BCAPG Luigi Benedicenti, le chef de la direction Gerard McDonald et les membres du personnel Stephanie Price, Beryl Strawczynski et Mya Warken pour discuter de l'ordre du jour, de la documentation et du vote lors des réunions de l'International Engineering Alliance.

22–26 juin – Réunions (virtuelles) de l'IEA (International Engineering Alliance)

Constituée de membres représentant 41 zones de compétence dans 29 pays, l'IEA est l'organisme-cadre qui supervise les sept accords internationaux qui établissent et appliquent les normes de référence pour la formation en génie et les compétences professionnelles pour l'exercice du génie. Un rapport complet sur les réunions a été produit par le personnel et fourni au conseil par le chef de la direction Gerard McDonald.

6–10 juillet – Appels (7) de félicitations aux lauréats des Prix d'Ingénieurs Canada

13 juillet – Envoi d'un courriel de félicitations au 8^e lauréat

Ces appels visaient à féliciter personnellement les lauréats des prix, étant donné que les présentations habituelles avaient été annulées en raison de la pandémie de COVID-19. Même si les lauréats ont été invités au gala de 2021, nous voulions souligner leurs contributions dès que possible. C'était, je crois, la première fois qu'un(e) président(e) faisait ce genre d'appel et, bien que j'aurais préféré pouvoir le faire en personne, j'ai probablement eu une conversation plus approfondie avec chacun d'eux que je n'aurais pu le faire lors de la remise des prix.

16 juillet – Webinaire du Groupe de travail sur le plan stratégique

Derniers préparatifs pour l'atelier du conseil devant avoir lieu les 13 et 14 août.

20 juillet – Téléconférence avec le Comité consultatif des programmes d'affinité

3–7 août – Conférence de la NSPE – je n'y ai pas participé

Le président/la présidente d'Ingénieurs Canada assiste habituellement à la conférence de la National Society of Professional Engineers, mais la conférence a été convertie en un événement virtuel réservé aux membres.

13 et 14 août – Participation à l'atelier du conseil (format hybride présentiel/virtuel)

13 août – Réunion des trois présidents et du personnel – Ordre du jour de la réunion du conseil d’octobre
Le président sortant, le président élu et moi-même avons rencontré le personnel pour finaliser l’ordre du jour de la réunion du conseil d’octobre.

14 août – Réunion du Groupe de travail sur le plan stratégique
Le Groupe de travail s’est réuni après l’atelier du conseil pour discuter de résultats de l’atelier et confirmer les prochaines étapes à suivre.

14 août – Participation à la réunion du Comité des finances, d’audit et de gestion des risques

26–29 août – Assemblée annuelle du NCEES – je n’y ai pas participé
Le président/la présidente d’Ingénieurs Canada assiste habituellement à l’assemblée annuelle du National Council of Examiners for Engineering and Surveying (qui devait se tenir à Chicago), mais l’assemblée a été convertie en un événement virtuel réservé aux membres.

NOTE DE BREFFAGE : Pour information

Rapport de rendement intermédiaire du TR2		2.3
Objet :	Fournir un rapport intermédiaire sur les progrès réalisés dans l'exécution du Plan stratégique.	
Lien avec le Plan stratégique :	Responsabilité du conseil 1 : Se tenir responsable et tenir responsables les administrateurs et les personnes relevant du conseil	
Préparé par :	Gerard McDonald, chef de la direction Mahmoud, président du BCCAG Bob Dony, président du BCAPG	
Présenté par :	Gerard McDonald, chef de la direction	

Contexte

En juin 2018, le conseil a commencé à travailler à un modèle de rapport de rendement devant servir à faire le point sur les progrès réalisés par Ingénieurs Canada dans l'exécution du Plan stratégique. Ce travail s'est conclu lors de l'atelier de septembre 2018, où les décisions suivantes ont été prises :

- Des rapports de rendement intermédiaires devront être présentés au conseil par le chef de la direction et les présidents du Bureau d'agrément et du Bureau des conditions d'admission lors des réunions de mai, d'octobre et de décembre.
- Un rapport de rendement annuel devra être soumis au conseil en février et aux membres en mai.
- Le chef de la direction et les présidents du Bureau d'agrément et du Bureau des conditions d'admission devront fournir leur évaluation de la probabilité de produire les résultats attendus pour chaque priorité stratégique et impératif opérationnel, tels que définis dans le Plan stratégique, avant la fin de la période du plan (2021).
- Des commentaires explicatifs devront être fournis pour tout élément dont la probabilité de réalisation est inférieure à 90 pour cent.
- Une « carte de pointage » d'une page, avec pages de détails à l'appui, devra être fournie pour chaque priorité stratégique et impératif opérationnel.
- Le conseil demandera au chef de la direction et aux présidents des explications sur les aspects faisant exception (dont la probabilité de réalisation est inférieure à 90 pour cent).
- Le modèle et le processus de production de rapport devront être adaptés et améliorés en fonction de l'expérience acquise à l'usage.

Lors de sa réunion de février 2020, le conseil a demandé qu'on améliore le rapport en y ajoutant des mesures ou des indicateurs de rendement clés. Le personnel effectuera ce travail pendant le reste de 2020 et le début de 2021, de sorte que le modèle de rapport pour le plan stratégique 2022-2024 présentera le niveau de détail demandé.

Rapport de situation

- Ce rapport de rendement intermédiaire couvre le deuxième trimestre de 2020 (1 avril - 30 juin 2020).
- Il a été préparé par le chef de la direction et les présidents du BCAPG et du BCCAG, avec l'appui du personnel.
- Trois priorités stratégiques ont subi des perturbations au deuxième trimestre.
 - En ce qui concerne la PS1 *Programme d'amélioration de l'agrément*, bien que les objectifs annuels soient en bonne voie, le nouveau logiciel de gestion de l'agrément (Tandem) sera lancé pour les visites

d'agrément de l'automne 2021, pas de 2020. Ce retard est en grande partie attribuable aux problèmes de ressources du fournisseur. Le travail sur la gestion des bénévoles est également retardé en raison du manque de ressources humaines.

- Les objectifs annuels de la PS2 *Responsabilité en matière d'agrément* subissent certaines perturbations. Ces objectifs ne sont pas arrimés sur les années universitaires, qui s'étendent de septembre à juin. Ainsi, même si le cadre d'évaluation a été lancé en juin dernier (tel qu'initialement prévu dans le plan stratégique), toutes les données ne seront pas recueillies avant juin 2021. Les améliorations ne pourront être déterminées et mises en œuvre qu'après cette date – pas en 2020. On prévoit que les résultats stratégiques seront néanmoins produits d'ici la fin de la période du plan stratégique.
- La PS4 concernant le *Projet d'Évaluation sur la base des compétences (EBC)* est retardée en raison de la pandémie de COVID-19. Les organismes de réglementation ne seront pas prêts à lancer le système en 2020 à cause d'un manque de ressources. Le projet est donc retardé et sera parachevé au cours du TR2 de 2021. Le projet demeure dans les limites du budget et tous les résultats stratégiques seront produits.
- Les rapports sur les TR3 et TR4 seront présentés lors des réunions du conseil de décembre 2020 et de mai 2021 respectivement.

Prochaines étapes

Conformément aux instructions du conseil, les mesures possibles comprennent les suivantes :

- Modification du format ou du processus d'élaboration des rapports.
- Clarification des progrès réalisés jusqu'à présent.
- Modifications apportées à la mise en œuvre et/ou à l'opérationnalisation du plan stratégique approuvé par les membres.

Annexes

- Le rapport de rendement intérimaire du TR2 est présenté en annexe.

Rapport de rendement intermédiaire – TR2 de 2020

Priorités stratégiques	TR1		TR2		TR3	
	Objectifs annuels	Résultats stratégiques	Objectifs annuels	Résultats stratégiques	Objectifs annuels	Résultats stratégiques
PS1 Programme d'amélioration de l'agrément	▶▶▶▶ ▶		▶▶▶▶ ▶▶			
PS2 Responsabilité en matière d'agrément	▶▶▶ ▶▶▶		▶▶▶ ▶▶▶			
PS3 Recrutement, maintien et développement professionnel des femmes en génie	▶▶▶▶ ▶▶▶		▶▶▶ ▶▶▶			
PS4 Projet d'évaluation sur la base des compétences	▶▶▶▶ ▶▶▶		▶▶▶ ▶▶▶			
Impératifs opérationnels						
IO1 Agrément	▶▶▶▶ ▶▶▶		▶▶▶ ▶▶▶			
IO2 Relations avec/entre les organismes de réglementation	▶▶▶▶ ▶▶▶		▶▶▶▶ ▶▶▶			
IO3 Services et outils (BCCAG et BDNE)	▶▶▶▶ ▶▶▶		▶▶▶ ▶▶▶			
IO4 Programmes nationaux (affinité, dessaisissement du CVIIP et du PRI)	▶▶▶▶ ▶▶▶		▶▶▶▶ ▶▶▶			
IO5 Faire valoir les intérêts de la profession auprès du gouvernement fédéral	▶▶▶▶ ▶▶▶		▶▶▶▶ ▶▶▶			
IO6 Surveillance, recherches et conseils	▶▶▶▶ ▶▶▶		▶▶▶▶ ▶▶▶			
IO7 Mobilité internationale	▶▶▶▶ ▶▶▶		▶▶▶▶ ▶▶▶			
IO8 Promotion et rayonnement	▶▶▶▶ ▶▶▶		▶▶▶▶ ▶▶▶			
IO9 Diversité	▶▶▶▶ ▶▶▶		▶▶▶▶ ▶▶▶			
IO10 Protection des marques officielles	▶▶▶▶ ▶▶▶		▶▶▶▶ ▶▶▶			

Cote	
Évaluation de la progression des objectifs annuels :	Évaluation de la probabilité de réaliser les objectifs stratégiques visés avant la fin de la période du plan stratégique :
<p>✓ 100 % (tous les objectifs ont été atteints)</p> <p>▶▶▶▶ Entre 90 % et 100 % des initiatives sont en bonne voie</p> <p>▶▶▶▶ Entre 70 % et 89 % des initiatives sont en bonne voie</p> <p>▶▶▶▶ Quelques perturbations; surveillance étroite requise. Entre 50 % et 69 % des initiatives sont en bonne voie</p> <p>▶▶▶▶ Importantes perturbations; surveillance étroite requise. La majorité des initiatives ne sont pas en bonne voie</p> <p>▶ Des obstacles compromettent le progrès et le succès; mesures correctives requises</p>	<p>✓ 100 % (les résultats ont été produits)</p> <p>▶▶▶▶ Probabilité entre 90 % et 99 % de produire les résultats</p> <p>▶▶▶▶ Probabilité entre 80 % et 89 % de produire les résultats</p> <p>▶▶▶▶ Probabilité entre 70 % et 79 % de produire les résultats</p> <p>▶▶▶▶ Probabilité entre 60 % et 69 % de produire les résultats</p> <p>▶ Probabilité inférieure à 60 % de produire les résultats</p>

PS1 Programme d'amélioration de l'agrémentObjectifs annuels : *Responsabilité : Chef de la direction*Résultats stratégiques : *Pondération : 4 (la plus élevée)***Résultats attendus :**

- Amélioration du fonctionnement du processus de gestion de l'agrément.
- Amélioration du fonctionnement du processus de l'Enquête sur les inscriptions et les diplômes décernés.
- Amélioration de la consultation des parties prenantes en ce qui concerne les processus de gestion de l'agrément et d'enquête sur les inscriptions et les diplômes décernés.
- Amélioration de l'expérience utilisateur associée à la gestion de l'agrément et à l'Enquête sur les inscriptions et les diplômes décernés, tant sur le plan opérationnel que pour les parties prenantes intervenant directement dans ces deux processus.
- Fiabilité améliorée de l'agrément et de l'Enquête sur les inscriptions et les diplômes décernés.
- Capacité pour les utilisateurs d'adopter plus rapidement les modifications apportées aux processus de gestion de l'agrément et d'enquête sur les inscriptions et les diplômes décernés.
- Établissement de méthodes durables pour garantir l'amélioration continue des opérations courantes.

Objectifs pour 2020 :

- Commencer à configurer et tester notre système de gestion de l'agrément (Tandem) en tenant compte des besoins des établissements d'enseignement supérieur (EES) et d'Ingénieurs Canada.
- Planifier la transition au système de gestion de l'agrément pour les EES, le BCAPG et Ingénieurs Canada.
- Concevoir, bâtir et planifier la mise en œuvre des améliorations du processus de gestion des bénévoles de l'agrément, en assurant l'alignement sur le processus de gestion des bénévoles d'Ingénieurs Canada.
- Intégrer dans l'Enquête sur les inscriptions et les diplômes décernés de 2020 les améliorations découlant du cycle de 2019.

Réalisations au TR1 :

- Entrepris la découverte et la configuration de Tandem avec Armature (notre fournisseur) afin de répondre aux besoins de l'agrément.
- Publié le rapport Des ingénieurs canadiens pour l'avenir de 2018, en utilisant pour la première fois les données recueillies au moyen de Tandem.
- Collaboré avec la direction de Doyennes et doyens d'ingénierie Canada (DDIC) pour configurer les améliorations à apporter à l'Enquête sur les inscriptions et les diplômes décernés de 2020.
- Entrepris une conversation sur le report du lancement prévu de Tandem en 2020 pour les visites et les décisions d'agrément, compte tenu des retards éprouvés par le fournisseur et des perturbations causées par la COVID-19 dans les EES.

Réalisations au TR2 :

- Poursuivi le processus de découverte avec Armature afin de définir le fonctionnement du système de gestion des données.

Commentaires :

Le nouveau logiciel de gestion de l'agrément (Tandem) ne sera pas lancé pour les visites d'agrément de l'automne 2020. Ce retard est en grande partie attribuable aux problèmes de ressources du fournisseur, ainsi qu'au délai supplémentaire à consacrer au processus de découverte pour s'assurer que le produit final fournit tous les résultats exigés. Cette étape devrait être parachevée au TR3, de sorte que le système et la formation puissent être lancés en 2021.

Le travail sur le processus de gestion des bénévoles demeure en suspens en raison du manque de ressources humaines.

PS2 Responsabilité en matière d'agrément

Responsabilité : BCAPG

Pondération : 4 (la plus élevée)

Objectifs annuels : 

Résultats stratégiques : 

Résultats attendus :

- Les normes établies par le Bureau d'agrément s'appuient sur des données, reflètent les exigences des organismes de réglementation et favorisent l'excellence de la formation en génie.
- Les organismes de réglementation du génie reçoivent un rapport annuel documenté qui démontre que le Bureau d'agrément mesure la transparence et l'efficacité, permettant de discuter en toute clarté des améliorations et modifications potentielles.
- Les établissements d'enseignement supérieur :
 - Comprennent et reconnaissent que le Bureau d'agrément les guide à travers un processus structuré, rigoureux et équitable.
 - Se sentent appuyés dans leurs efforts pour intégrer l'innovation pédagogique dans leurs programmes en temps opportun.
 - Font état d'une connaissance et d'une prévisibilité accrues des visites et des décisions d'agrément, et de leur satisfaction envers l'approche collaborative du Bureau d'agrément en ce qui concerne le changement.

Objectifs pour 2020 :

- Une première mesure annuelle du système d'agrément est effectuée, sur la base du processus établi en 2019.
- Les résultats du premier cycle de mesures quantitatives et qualitatives sont communiqués à toutes les parties prenantes.
- Les mesures et le processus de mesure lui-même sont examinés, précisés et actualisés en fonction des leçons retenues et de la rétroaction des parties prenantes.
- *(Objectif de 2019) La question du nombre exigé d'unités d'agrément (UA) est résolue de manière satisfaisante pour toutes les parties prenantes, sur la base de données probantes et en collaboration avec toutes les parties prenantes.*
- *(Objectif de 2019) Un processus d'évaluation de la transparence et de l'efficacité du système d'agrément est mis au point.*

Réalisations au TR1 :

- Lors de sa réunion du 8 février, le BCAPG a approuvé une recommandation à soumettre au conseil d'Ingénieurs Canada en vue réduire le nombre d'UA de 1 950 à 1 850. Tout en appréciant la réduction recommandée, Doyennes et doyens d'ingénierie Canada préféreraient 1 800 UA. La recommandation sera examinée à la réunion du conseil de mai 2020.
- En mars 2020, le Comité sur la responsabilité en matière d'agrément a finalisé le cadre d'évaluation et lancé la mise en œuvre du processus de mesure annuel. La collecte de données commencera en juin; les communications destinées à toutes les parties prenantes touchées se poursuivront au cours du TR1 et du TR2.

Réalisations au TR2 :

- Le BCAPG a approuvé le cadre d'évaluation le 6 juin 2020, et la collecte de données a été lancée le 25 juin 2020.
- Une mise à jour sur ce travail a été communiquée à toutes les parties prenantes dans l'**Infolettre du PAA** du 30 juin 2020.

Commentaires :

La réalisation des objectifs annuels est quelque peu perturbée, car ces objectifs ne sont pas arrimés sur les années universitaires, qui s'étendent de septembre à juin. Ainsi, même si le cadre d'évaluation est lancé cette année (tel qu'initialement prévu dans le plan stratégique), toutes les données ne seront pas recueillies avant juin 2021. Les améliorations ne pourront être déterminées et mises en œuvre qu'après cette date – pas en 2020. On prévoit que les résultats stratégiques seront néanmoins produits d'ici la fin de la période du plan stratégique.

PS3 Recrutement, maintien et développement professionnel des

Objectifs annuels :

**femmes en génie**

Résultats stratégiques :

*Responsabilité : Chef de la direction**Pondération : 4 (la plus élevée)***Résultats attendus :**

- Un programme national jouissant d'une grande visibilité auprès des parties prenantes ciblées.
- Les organismes de réglementation du génie peuvent participer pleinement au programme.
- Les obstacles à l'entrée et au maintien des femmes dans la profession sont compris et des mécanismes pour les contrer sont élaborés en vue d'être appliqués à l'échelle nationale et par les organismes de réglementation dans leur zone de compétence respective.

Objectifs pour 2020 :

- Tous les membres du conseil et du personnel d'Ingénieurs Canada reçoivent une formation sur l'équité, la diversité et l'inclusion.
- Le président contacte tous les EES non participants pour les inviter à se joindre au réseau des champions et championnes 30 en 30 d'ici la fin de 2020.
- Publication, dans le site public d'Ingénieurs Canada, d'un rapport sur les pratiques optimales des programmes d'ingénieur stagiaire, des programmes d'aide à l'obtention du permis d'exercice, et des programmes de sensibilisation des employeurs offerts par les organismes de réglementation.
- Publication, à l'intention du conseil et des organismes de réglementation, d'une fiche de pointage pour l'initiative 30 en 30 contenant des cibles annuelles à atteindre.
- Le réseau des champions et championnes 30 en 30 s'étend à tous les EES.
- Ingénieurs Canada explore l'élaboration d'un module de formation sur l'équité, la diversité et l'inclusion qui est offert à tous les organismes de réglementation.

Réalisations au TR1 :

- Un atelier de formation sur la diversité et l'inclusion à l'intention du conseil, du Groupe des chefs de direction et du Groupe des présidents est prévu à l'automne 2020. Cette formation sera dispensée par l'organisme EngiQueers.
- Tous les groupes de travail 30 en 30 se sont réunis par téléconférence (élèves du primaire et du secondaire; étudiants au postsecondaire; ingénieurs en début de carrière; industriel). Travaux en cours : le groupe Maternelle à la 12e année élabore la version définitive d'un guide sur le rayonnement pour 30 en 30, et le groupe Développement professionnel s'élargit pour inclure des représentants des entreprises CBCL, SNC Lavalin et Suez.
- Une date en avril 2020 et un ordre du jour avaient été établis pour la réunion annuelle en personne des champions et championnes 30 en 30. Cependant, en raison de la COVID-19, cette réunion a été reportée au TR4 de 2020.

Réalisations au TR2 :

- Un aspect clé du recrutement et du maintien en poste des femmes dans la profession consiste à accroître la visibilité de modèles et à reconnaître les importantes contributions des ingénieures. La Journée internationale des femmes en génie (INWED), célébrée le 23 juin, a été l'occasion de rehausser la visibilité de femmes en génie et de mettre en lumière les contributions importantes que leur travail d'ingénierie apporte à leurs collectivités. Pour illustrer le thème de cette année – Transformer le monde (#ShapeTheWorld) – Ingénieurs Canada a choisi de mettre en valeur des femmes en génie qui ont mobilisé leurs compétences et leurs ressources pour aider la population canadienne à surmonter les défis sans précédent de la crise sanitaire.
- Tous les groupes de travail 30 en 30 se sont réunis par téléconférence (maternelle à la 12e année; étudiants au postsecondaire; ingénieurs en début de carrière; industrie). Travaux réalisés : discussion sur l'impact de la COVID-19 sur le rayonnement auprès des filles; échange de pratiques exemplaires pour l'engagement en ligne; discussion sur l'impact de la COVID-19 sur les enseignantes et les étudiantes diplômées; présentation de Shivani Nathoo, ingénieure stagiaire, sur son parcours en tant que leader et sur l'égalité des genres à l'Université de Toronto, et discussions sur des projets de recherche nationaux visant à cerner l'impact de la pandémie sur les femmes en génie.
- La réunion annuelle en personne des champions et championnes 30 en 30 a été annulée en raison de la pandémie de COVID-19.

Commentaires :

En raison des perturbations causées par la COVID-19, certains jalons prévus au TR2 n'ont pas été atteints. Des plans d'atténuation ont été mis en place.

PS4 Projet d'évaluation sur la base des compétences (EBC)Objectifs annuels : 

Responsabilité : Chef de la direction

Résultats stratégiques : 

Pondération : 2

Résultats attendus :

- Le fardeau administratif du traitement des dossiers des candidats est réduit pour le personnel des organismes de réglementation.
- Les candidats comprennent plus clairement l'expérience de travail exigée et comment la déclarer.
- Les candidats et les responsables de la validation ont davantage confiance en leurs propres évaluations.
- Les ressources de traitement des demandes sont recentrées sur les seuls candidats ayant besoin d'une aide supplémentaire.

Objectifs pour 2020 :

- Terminer le projet : un système entièrement bilingue et comprenant les compétences requises en milieu canadien.
- Le système en ligne d'évaluation sur la base des compétences est disponible en anglais et en français.
- Achèvement et clôture du projet.

Réalisations au TR1 :

- Continué à tenir des téléconférences bihebdomadaires.
- Signé un addenda avec EGBC (pour l'ajout des compétences requises en milieu canadien – produits livrables 9 et 10)
- Terminé les produits livrables 3 et 5 (système de gestion de l'apprentissage et interfaces de programmation d'applications)
- Entrepris l'élaboration d'un plan de projet pilote sur la concordance inter-évaluateurs et la détermination des paramètres.
- Élaboré un cadre de surveillance et d'évaluation.
- Planifié la tenue d'une réunion en personne en avril (maintenant annulée en raison de la COVID-19)

Réalisations au TR2 :

- Continué à tenir des téléconférences bihebdomadaires.
- Continué à préciser le plan de projet pilote sur la concordance inter-évaluateurs en collaboration avec les organismes de réglementation participants.
- Entrepris la traduction du Système de gestion de l'apprentissage en collaboration avec EGBC.

Commentaires :

En raison des problèmes de disponibilité des organismes de réglementation, le système d'évaluation sur la base des compétences ne pourra pas être lancé dans toutes les zones de compétence avant le TR2 de 2021. Il s'agit d'un retard, car le projet devait se terminer en 2020. Le projet demeure dans les limites du budget, et les résultats stratégiques seront produits d'ici la fin du projet.

IO1 AgrémentObjectifs annuels : 

Responsabilité : BCAPG

Résultats stratégiques : 

Pondération : 3

Résultats attendus :

- Faire en sorte que le processus d'agrément canadien soit crédible aux yeux des organismes de réglementation, des établissements d'enseignement supérieur (EES) et des étudiants en génie afin d'agrémenter de façon efficace et efficiente les programmes canadiens de premier cycle en génie.

Objectifs pour 2020 :

- Mener les activités d'agrément :
 - Effectuer des visites à 4 EES du cycle 2019-2020 et 10 EES du cycle 2020-2021
 - Rendre des décisions visant 74 programmes de premier cycle (51 visites + 13 avis de changement important + 10 rapports)
- Élaborer et tenir à jour des politiques en matière d'agrément.
 - Modèle de rapport du visiteur général
 - Solution de rechange aux UA (soit les unités d'apprentissage)
 - Nouvelle définition de la conception en ingénierie
 - Révision globale des documents devant être utilisés dans Tandem
 - Élaborer des moyens appropriés, dans le cadre du processus d'agrément, pour intégrer les objectifs de l'initiative 30 en 30
 - Examiner les exigences en matière de documentation à fournir sur place
 - Réponse à la demande de DDIC concernant les échanges internationaux et les exigences d'agrément du Bureau d'agrément
 - Répondre à la demande de DDIC concernant les clauses de l'Énoncé d'interprétation sur les attentes et les exigences en matière de permis d'exercice qui portent sur les restrictions visant la répartition des UA
 - Étudier le mandat du Comité des politiques et des procédures et faire des recommandations à ce sujet (conformément à la recommandation 17 du Groupe de travail sur les nominations)

Réalisations au TR1 :

- Visité 6 programmes dans 4 établissements. La visite d'un programme dans un établissement a été perturbée par les fermetures d'écoles causées par la COVID-19. La documentation a été examinée, mais les rencontres avec les membres du corps professoral et le personnel ont été retardées et les inspections de laboratoires ont été reportées à septembre 2020.
- Organisé une rencontre de prise de contact entre les présidents d'équipes de visiteurs et les responsables des EES qui feront l'objet de visites au cours du cycle 2020-2021.
- Créé un groupe de travail sur la documentation requise pour les visites; la collecte de données, la consultation des parties prenantes et l'analyse sont en cours.
- Le Comité des politiques et des procédures et DDIC se sont entendus sur une recommandation proposée en vue de répondre aux préoccupations de DDIC concernant les clauses de l'Énoncé d'interprétation sur les attentes et les exigences en matière de permis d'exercice qui portent sur les restrictions visant la répartition des UA.
- Appliqué le processus de consultation d'Ingénieurs Canada aux pratiques existantes de consultation sur l'agrément afin d'en assurer l'harmonisation.

Réalisations au TR2 :

- En raison de la pandémie de COVID-19, le conseil d'Ingénieurs Canada a approuvé le report d'un an de toutes les visites d'agrément du cycle 2020-2021 et la prolongation ponctuelle d'un an des décisions d'agrément.
- La réduction du nombre minimum d'unités d'agrément (UA) de 1 950 à 1 850 a été approuvée à la réunion de mai du conseil d'Ingénieurs Canada.
- Lors de sa réunion du 6 juin, le BCAPG a rendu des décisions concernant 51 programmes visant 13 établissements, et discuté de la recommandation proposée en vue de répondre aux préoccupations de DDIC concernant les restrictions visant la répartition des UA.
- De nouveaux groupes de travail ont été créés pour examiner les enjeux liés à la pandémie de COVID-19 (visites

virtuelles et expériences d'apprentissage des étudiants) et d'autres améliorations envisagées par le BCAPG (documentation requise pour les visites, objectifs de 30 en 30, cohérence des décisions d'agrément, mandat du Comité des politiques et des procédures).

Commentaires :

Les activités relatives aux décisions d'agrément ont été considérablement perturbées par la pandémie, et la plupart des visites ont été reportées. Des visites virtuelles de cinq nouveaux programmes seront effectuées au cours du cycle 2020-2021. Le personnel et les bénévoles ont recentré leurs efforts sur l'amélioration du processus d'agrément, et tout le travail relatif aux politiques d'agrément demeure en bonne voie.

IO2 Relations avec/entre les organismes de réglementationObjectifs annuels : 

Responsabilité : Chef de la direction

Résultats stratégiques : 

Pondération : 3

Résultats attendus :

- Maintenir un haut niveau de confiance, de participation et d'engagement entre les organismes de réglementation et au sein de ces derniers.
- Faciliter l'échange d'information nécessaire au soutien d'une fédération bien informée d'organismes de réglementation qui est en mesure d'agir proactivement dans l'intérêt supérieur de la réglementation du génie au Canada.
- Soutenir et faciliter les travaux du Groupe des chefs de direction et des groupes de responsables nationaux en ce qui concerne la réglementation de la profession.
- Mettre à disposition du matériel de formation et des contenus portant sur la déontologie et le professionnalisme, que les organismes de réglementation pourront utiliser dans l'élaboration de leurs programmes de développement professionnel continu.

Objectifs pour 2020 :

- Offrir des occasions de réseautage aux présidents des organismes de réglementation dans le contexte des réunions régulières du conseil.
- Soutenir un programme d'orientation à propos d'Ingénieurs Canada à l'intention des présidents des organismes de réglementation et des autres employés et bénévoles d'Ingénieurs Canada et des organismes de réglementation.
- Soutenir le Groupe des chefs de direction et ses initiatives.
 - Quatre réunions par année.
- Soutenir les groupes nationaux de responsables et leurs initiatives.
 - Responsables de l'admission (GNRA) : deux réunions en personne; responsables de la discipline et de l'application de la loi (GNRDAL) : une réunion en personne; responsables de l'exercice (GNRE) : une réunion en personne.
 - Groupes susmentionnés : exécuter les plans de travail existants, élaborer de nouveaux plans et participer aux consultations.
 - Responsables des TI et des communications : organiser des téléconférences et partager l'information demandée.

Réalisations au TR1 :

- Organisé les téléconférences du GNRDAL et du GNRE – Sujets de discussion : les tables rondes régulières, notre protocole d'entente, les catégories de permis, l'utilisation des certificats d'autorisation, et autres sujets.
- Mis à jour le tableau de la situation actuelle du DPC (GNRE), diffusé les listes d'ingénieurs exerçant à l'extérieur de leur province d'attache (GNRDAL) et le document Points de référence nationaux (GNRA).

Réalisations au TR2 :

- Organisé les réunions virtuelles du GNRA, du GNRE et du GNRDAL.
- Distribué le sondage annuel (GNRDAL), compilé la recherche sur les catégories de permis et la réglementation des entités commerciales (GNRE), actualisé les points de référence nationaux (GNRA), et fourni les commentaires de tous les groupes sur le plan de travail du BCCAG.
- Le Groupe des chefs de direction a tenu de fréquents appels vidéo pour discuter des effets de la pandémie et trouver des façons de tenir leurs assemblées générales annuelles.

Commentaires :

IO3 Services et outils pour la réglementation, l'exercice

Objectifs annuels : 

professionnel et la mobilité

Résultats stratégiques : 

Responsabilité : Chef de la direction et BCCAG

Pondération : 3

Résultats attendus :

- Permettre l'évaluation des compétences en génie :
 - Par l'entremise du Bureau des conditions d'admission, élaborer des produits de travail qui permettent l'évaluation des compétences en génie (c.-à-d. documents, guides et guides modèles) et tenir à jour les programmes d'examens, en s'assurant que les deux sont pertinents et répondent aux besoins des organismes de réglementation et des candidats au permis d'exercice.
 - Mener des recherches sur les nouveaux domaines d'exercice pour appuyer la prise de décision des organismes de réglementation.
- Favoriser l'excellence en matière d'exercice et de réglementation du génie :
 - Par l'entremise du Bureau des conditions d'admission, élaborer des produits de travail qui favorisent l'excellence en matière d'exercice et de réglementation du génie (c.-à-d. documents, guides et guides modèles), en s'assurant qu'ils sont pertinents et répondent aux besoins des organismes de réglementation et des ingénieurs en exercice.
- Faciliter la mobilité des ingénieurs au Canada :
 - Maintenir, tout en respectant les contraintes et les préférences des organismes de réglementation, une base de données partagée sur les ingénieurs au Canada afin de traiter les demandes de permis interprovinciales et interterritoriales.
 - Par l'entremise du Bureau des conditions d'admission, élaborer des produits de travail qui facilitent la mobilité (c.-à-d. documents, guides et guides modèles), sont pertinents et répondent aux besoins des organismes de réglementation.

Objectifs pour 2020 :

- Bureau des conditions d'admission : Tenir à jour les programmes d'examens
 - Nouveau programme d'examens de génie aéronautique et aérospatial (*reporté de 2019*)
 - Révision du [programme d'examens sur les matières de base](#) (2004) (*reporté de 2019*)
 - Révision du [programme d'examens de génie biomédical/biochimique](#) (2004) (*reporté de 2019*)
 - Révision du [programme d'examens de génie agricole/biosystèmes/bioressources/alimentaire](#) (2004)
 - Révision du [programme d'examens de génie du bâtiment](#) (2007)
 - Révision du [programme d'examens d'études complémentaires](#) (2011)
- Bureau des conditions d'admission : Élaborer des guides et des documents et en assurer la mise à jour
 - Nouveau « Guide public sur l'utilisation des technologies et de l'automatisation – guide destiné aux ingénieurs »
 - Nouveau « Guide public sur la diversité et l'inclusion à l'intention des ingénieurs et des firmes d'ingénierie »
 - Révision du Guide sur l'évaluation de l'expérience de travail en génie (2009) (*reporté de 2019*)
 - Révision du [Guide public sur la gestion du risque](#) (2012) (*reporté de 2019*)
 - Révision du [Guide sur le programme d'ingénieur stagiaire](#) (2012)
 - Révision du [Guide sur le retour à l'exercice actif de la profession](#), destiné aux organismes de réglementation (2016)
 - Révision du [Document d'Ingénieurs Canada sur l'exercice dans le domaine du génie logiciel](#) (2016)
 - Contenu Web sur l'entrepreneuriat
 - Recherche sur les besoins d'un éventuel document pour les ingénieurs canadiens travaillant à l'étranger
- Chef de la direction : Maintenir la Base de données nationale sur les effectifs (BDNE) pour les organismes de réglementation qui choisissent de l'actualiser et/ou de l'utiliser.
 - Finalisation de la planification et de la charte de projet, assortie d'un budget, pour la restructuration de la Base de données nationale sur les effectifs (BDNE)

Réalisations au TR1 :

BCCAG

- Le Guide sur l'évaluation de l'expérience de travail en génie à l'aide de l'évaluation sur la base des compétences – Guide destiné aux organismes de réglementation a été approuvé par le conseil d'Ingénieurs Canada en février.
- Compte tenu de la rétroaction reçue lors de la consultation, le travail sur l'entrepreneuriat prendra fin.
- Le Groupe de travail sur la diversité et l'inclusion et le Groupe de travail sur le génie logiciel ont été mis sur pied.

Chef de la direction

- La BDNE a été temporairement fermée au TR1 en raison d'un risque de sécurité potentiel découvert le 24 janvier. La faille de sécurité a été corrigée, il a été confirmé que le système n'avait pas été piraté, et la BDNE a été remise en ligne le 30 janvier.
- Une première ébauche de charte de projet a été élaborée pour la restructuration prévue de la BDNE.
- Un groupe consultatif a été établi pour la restructuration de la BDNE.
- Un sondage a été mené auprès du Groupe national des responsables de l'admission (GNRA) pour recueillir de l'information sur l'utilisation de la BDNE, les données requises et les demandes d'améliorations.

Réalisations au TR2 :

BCCAG

- Lors de la réunion d'avril, les programmes d'examens sur les matières de base, le génie biomédical, le génie logiciel et le génie informatique ont été approuvés, tout comme le guide sur le programme d'ingénieur stagiaire.
- En raison d'un manque de ressources, le travail sur un nouveau guide à l'intention des ingénieurs sur l'utilisation des technologies et de l'automatisation a été annulé.
- La mise à jour du document sur le génie logiciel, l'élaboration du guide sur la diversité et l'inclusion et du nouveau programme d'examens de génie aéronautique et aérospatial ont été reportées en raison de la pandémie de COVID-19 et du manque de ressources.

Chef de la direction

- Le travail sur les exigences liées à une nouvelle BDNE s'est poursuivi, et la demande de propositions et le processus de recrutement d'un analyste interne des affaires/systèmes pour soutenir la BDNE sont en cours.

Commentaires :

Une nouvelle gestionnaire, Compétences professionnelles, a été recrutée au TR2, mais a choisi de quitter Ingénieurs Canada. Son départ a créé des perturbations et des retards, car la gestionnaire actuelle se concentre maintenant sur son nouveau rôle en lien avec le plan stratégique d'Ingénieurs Canada. Six des objectifs annuels du BCCAG ont été reportés ou annulés.

IO4 Programmes nationaux*Responsabilité : Chef de la direction**Pondération : 1 (la plus faible)*Objectifs annuels : Résultats stratégiques : **Résultats attendus :**

- Se départir, au cours de la période visée par ce plan, des programmes que les organismes de réglementation estiment ne pas cadrer avec son mandat ou qui pourraient être mieux assurés par d'autres organismes. Cela comprend le protocole d'ingénierie du Comité sur la vulnérabilité de l'ingénierie des infrastructures publiques (CVIIP) et le programme de certification de Professionnel de la résilience des infrastructures (PRI). À l'avenir, il serait souhaitable que ces deux programmes soient offerts aux ingénieurs canadiens, mais par des organismes plus appropriés.
- Confirmer qu'Ingénieurs Canada n'est pas un organisme de délivrance de titres et cesser d'offrir le programme de certification de PRI.
- Assurer la pérennité des produits et services d'affinité.

Objectifs pour 2020 :

- Conclure un accord de prise en charge avec le proposant retenu pour le programme et le protocole du Comité sur la vulnérabilité de l'ingénierie des infrastructures publiques (CVIIP).
- Conclure un accord de prise en charge avec le proposant retenu pour le programme de certification de professionnel de la résilience des infrastructures (PRI).
- Réaliser une campagne de sensibilisation sur les réseaux sociaux pour le Programme d'assurance responsabilité professionnelle secondaire (SPLIP).
- Surveiller l'impact sur le programme d'assurance habitation et automobile en Alberta.
- Recevoir les comptes rendus semestriels de Canada Vie, Manuvie et TD Assurance. Communiquer les résultats des réunions.
- Examiner les tarifs et les améliorations à apporter au programme d'assurance soins médicaux et dentaires pour retraités.
- Évaluation de l'expérience et négociation de prix en collaboration avec AON (notre conseiller indépendant) pour le Programme national d'avantages sociaux collectifs.

Réalisations au TR1 :

- Conclu, le 30 mars, un accord de prise en charge du programme et du protocole du CVIIP avec le proposant retenu.
- Préparé l'accord de prise en charge du programme PRI avec le proposant retenu.
- Réaliser une campagne de sensibilisation sur les réseaux sociaux pour le Programme d'assurance responsabilité professionnelle secondaire (SPLIP).
- Surveillé l'impact sur le programme d'assurance habitation et automobile en Alberta.
- En raison de la COVID-19, certains des jalons du programme d'affinité ont été mis en suspens.

Réalisations au TR2 :

- Surveillé l'impact sur le programme d'assurance habitation et automobile en Alberta.
- Tenu les réunions semestrielles de rapports avec Canada Vie, Manuvie et TD Assurance, et communiqué les résultats des réunions.
- Mis en œuvre une campagne de promotion sur les réseaux sociaux (Twitter et Facebook) pour le Programme d'assurance responsabilité professionnelle secondaire (SPLIP). Cette campagne efficace accroît la fréquentation du site d'Ingénieurs Canada, avec plus de 1 000 consultations des pages sur le SPLIP.
- Le programme parrainé par Ingénieurs Canada avec UPS offre maintenant aux participants un rabais accru de 50 % sur les tarifs d'expédition publiés.
- Dans le cas du Programme national d'avantages sociaux collectifs (PNASC) offert par Manuvie, il a été reconnu que l'accès aux services est limité à cause des mesures de distanciation physique imposées par la pandémie de COVID-19. Des réductions de la prime mensuelle ont été accordées pendant trois mois pour l'assurance soins médicaux (10 %) et l'assurance soins dentaires (50 %) pour soutenir les organismes de réglementation participants et leurs employés.

- Des améliorations temporaires des programmes d'assurance soins médicaux et soins dentaires offerts par Manuvie ont été mises en œuvre pour aider les membres participants en cette période de pandémie. Ces améliorations comprennent une application de soins de santé virtuels (Akira) et une carte de crédit prépayée (Manuvie HSA Mastercard). Cette carte de crédit pourrait être utilisée pour aider à payer des frais dentaires et médicaux supplémentaires (p. ex. : chiropraticien, massothérapeute, fournitures médicales) qui sont couverts par la police d'assurance qu'offre Manuvie.
 - Victor Canada est le nouveau fournisseur de l'assurance des administrateurs et dirigeants/erreurs et omissions (D&O/E&O) pour Ingénieurs Canada et les organismes de réglementation participants. Ce nouveau fournisseur offrira une couverture accrue à un coût réduit. Les assurances susmentionnées et l'assurance contre les crimes commerciaux ont été renouvelées à compter du 1^{er} juillet 2020 pour les organismes participants et Ingénieurs Canada.
-

Commentaires :

IO5 Faire valoir les intérêts de la profession auprès duObjectifs annuels : **gouvernement fédéral**Résultats stratégiques : *Responsabilité : Chef de la direction**Pondération : 1 (la plus faible)***Résultats attendus :**

- Faire des représentations auprès du gouvernement fédéral pour promouvoir et faire avancer l'adoption de lois touchant la profession et empêcher l'érosion de la législation fédérale en vigueur.
- Interpeller et éduquer les parlementaires, les hauts fonctionnaires fédéraux et tous les organismes gouvernementaux pertinents pour gagner leur confiance et les sensibiliser :
 - à la responsabilité des ingénieurs de protéger le public
 - aux avantages de la participation de la profession d'ingénieur aux politiques publiques
 - aux positions et préoccupations de la profession d'ingénieur
- Informer les organismes de réglementation des activités de représentation d'Ingénieurs Canada auprès du gouvernement fédéral et des progrès réalisés grâce à un nouveau mécanisme d'établissement de rapports.

Objectifs pour 2020 :

- Renforcer le processus actuel de révision des projets de loi et des effets éventuels sur les ingénieurs et leur profession.
- Encourager et faire avancer l'adoption de lois touchant la profession
- Faire de son mieux pour empêcher l'érosion de la législation fédérale en vigueur liée à la profession.
- Le gouvernement fédéral est conscient de la responsabilité des ingénieurs de protéger le public, des avantages de la participation de la profession d'ingénieur aux politiques publiques ainsi que des positions et préoccupations de la profession d'ingénieur grâce aux initiatives de représentation d'Ingénieurs Canada.
- Les organismes de réglementation sont au courant des activités de représentation d'Ingénieurs Canada auprès du gouvernement fédéral et des progrès réalisés grâce à un nouveau mécanisme d'établissement de rapports qui a été approuvé.
- Les organismes de réglementation informent Ingénieurs Canada des enjeux provinciaux qui exigent que le gouvernement fédéral y porte attention.
- Tenir la Journée sur la Colline parlementaire 2020.

Réalisations au TR1 :

- Fourni des commentaires sur le document de la sénatrice Rosa Galvez intitulé « Canada's Building Code in the Context of Climate Change, Adaptation, and Sustainability – White Paper on the urgency of building code modernization and implementation ».
- Tenu des rencontres en personne avec des députés et des hauts fonctionnaires fédéraux pour discuter des sujets de préoccupation pour les organismes de réglementation et la profession d'ingénieur.
- Communiqué avec les nouveaux ministres du Cabinet, secrétaires parlementaires, critiques de l'opposition et présidents des comités de la Chambre des communes.
- Approuvé les énoncés de principes nationaux révisés portant sur : la réglementation de la profession, les industries sous réglementation fédérale et les lois en lien avec la profession, les infrastructures, les infrastructures dans les réserves autochtones et les communautés autochtones éloignées, et les changements climatiques.
- Le 11 mars 2020, Omar Alghabra, secrétaire parlementaire du premier ministre (renouvellement de la fonction publique) et de la vice-première ministre et ministre des Affaires intergouvernementales, a fait une [déclaration](#) à la Chambre des communes, avant la période des questions, pour promouvoir le Mois national du génie et les efforts de diversité et d'inclusion de la profession, en réponse à une demande formulée par Ingénieurs Canada lors d'une rencontre avec le député le 19 février.
- La planification de la Journée sur la Colline parlementaire qui devait se tenir le 12 mai était en cours, mais l'événement a été reporté en raison de la pandémie de COVID-19.

Réalisations au TR2 :

- Fourni au Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie de la Chambre des communes des

commentaires sur la réponse canadienne à la pandémie de COVID-19.

- Eu une rencontre en personne avec Patricia Fuller, ambassadrice canadienne pour les changements climatiques.
 - Approuvé des énoncés de principes nationaux portant sur la diversité, l'équité et l'inclusion, la mobilité internationale de la main-d'œuvre, et les infrastructures dans les réserves autochtones et les communautés autochtones éloignées.
 - Élaboré un énoncé d'enjeux sur le rôle des ingénieurs dans la reprise économique à long terme du Canada après la COVID-19.
 - En raison de l'incertitude entourant la tenue d'événements avec des parlementaires et des fonctionnaires en cette période de pandémie, Ingénieurs Canada a décidé d'annuler la Journée sur la Colline parlementaire de 2020, et reverra ses plans pour la tenue de l'événement en 2021.
-

Commentaires :

IO6 Surveillance, recherche réglementaire et conseils

Objectifs annuels : 

Responsabilité : Chef de la direction

Résultats stratégiques : 

Pondération : 2

Résultats attendus :

- Établir une capacité de surveillance et de rapport basée sur des données probantes, allégée et efficace, qui fournit aux organismes de réglementation des prévisions et une détection rapide des changements et progrès potentiels dans l'environnement réglementaire canadien et la profession d'ingénieur. Cette information contribuera à éclairer la prise de décisions en matière de réglementation.

Objectifs pour 2020 :

- Soumission et approbation de la nouvelle sous-stratégie
- Lancement de la première stratégie de recherche :
 - Publication d'un bulletin sur la réglementation en septembre 2020
 - Sélection de sujets de recherche en concertation avec les organismes de réglementation
 - Sélection de nouvelles disciplines en concertation avec les organismes de réglementation

Réalisations au TR1 :

- Terminé l'ébauche de la nouvelle sous-stratégie devant être soumise à l'approbation du conseil

Réalisations au TR2 :

- La nouvelle sous-stratégie a été approuvée par le conseil d'Ingénieurs Canada à sa réunion de mai.
- Les sujets de recherche éventuels et les nouvelles disciplines à examiner en 2020-2021 ont été soumis aux organismes de réglementation.

Commentaires :

IO7 Mobilité internationaleObjectifs annuels : *Responsabilité : Chef de la direction et BCAPG*Résultats stratégiques : *Pondération : 1 (la plus faible)***Résultats attendus :**

- Fournir aux organismes de réglementation une évaluation rapide et exacte des occasions et des risques associés à la mobilité internationale du travail et des praticiens.
- Maintenir des accords de mobilité internationale et des ententes de reconnaissance mutuelle en fonction des besoins des organismes de réglementation.
- Fournir aux organismes de réglementation de l'information pertinente et exacte sur l'impact des accords commerciaux internationaux.
- Diffuser en ligne, à l'intention des ingénieurs formés à l'étranger, de l'information décrivant le processus à suivre pour obtenir un permis d'exercice au Canada.
- Maintenir de l'information à jour sur les établissements et les diplômes étrangers à l'intention des organismes de réglementation.

Objectifs pour 2020 :

- Soumission et approbation de la nouvelle sous-stratégie
- Mise en œuvre initiale de la nouvelle sous-stratégie
- Maintien du statut d'Ingénieurs Canada dans le cadre de l'Accord de Washington, de l'International Professional Engineers Agreement et de l'APEC Engineers Agreement, y compris le maintien du Répertoire de la mobilité et la participation aux réunions de l'IEA en juin.
- Lancement du projet d'amélioration de la BDEDE, comprenant : la sélection du fournisseur, le développement initial de l'outil, et les recherches sur les nouvelles informations demandées par les organismes de réglementation.

Réalisations au TR1 :

- Consulté les organismes de réglementation sur l'élaboration de la nouvelle sous-stratégie.
- Soumis à l'International Engineering Alliance les rapports annuels d'Ingénieurs Canada sur l'Accord de Washington et les ententes IPEA/APEC en prévision des réunions virtuelles de juin 2020.
- Reçu des réponses de trois soumissionnaires pour le projet d'amélioration de la BDEDE.

Réalisations au TR2 :

- Finalisé la sous-stratégie devant être soumise à la consultation du Groupe des chefs de direction en juillet.
- Participé aux réunions annuelles de l'International Engineering Alliance et communiqué les résultats aux organismes de réglementation et au conseil.
- Reporté la visite d'inspection de l'Accord de Washington de l'automne 2020 à l'automne 2021 à cause de la pandémie.
- Sélectionné un soumissionnaire privilégié pour le projet d'amélioration de la BDEDE. Les négociations contractuelles sont en cours.

Commentaires :

IO8 Promotion et rayonnementObjectifs annuels : 

Responsabilité : Chef de la direction

Résultats stratégiques : 

Pondération : 2

Résultats attendus :

- Profiter des occasions existantes pour favoriser la reconnaissance de la valeur et de l'apport de la profession sans s'engager dans des projets prohibitifs.
- Exploiter les partenariats et les coentreprises qui peuvent susciter l'intérêt de la prochaine génération de professionnels du génie sans élaborer ou soutenir entièrement à l'interne ce genre de programme.

Objectifs pour 2020 :

- Soumission et approbation de la nouvelle sous-stratégie pour l'IO8.
- Organiser et coordonner le Mois national du génie, une campagne annuelle conjointe tenue au cours du mois de mars qui mobilise tous les organismes de réglementation et encourage la reconnaissance de la valeur de la profession pour la société et suscite l'intérêt de la prochaine génération de professionnels du génie.
- Assurer l'échange efficace d'idées et de pratiques exemplaires, ainsi que la coordination entre et parmi les organismes de réglementation de leurs activités de rayonnement et d'engagement par la création d'un Groupe de travail sur l'engagement stratégique.
- Reconnaître et soutenir les réalisations exemplaires d'ingénieurs en administrant des programmes de fellowship et de bourses d'études.
- Procéder à une évaluation et soumettre des recommandations au conseil sur la meilleure façon d'aligner le programme de bourses d'études d'Ingénieurs Canada sur les objectifs stratégiques de l'organisme.

Réalisations au TR1 :

- La nouvelle sous-stratégie pour l'IO8 a été approuvée par le conseil à sa réunion de l'hiver.
- Le Mois national du génie s'est tenu en mars. Certains événements ont été perturbés par la crise de COVID-19.
- L'évaluation du programme de bourses d'études a commencé en février. Certains jalons ont été retardés à cause de la crise pandémique. L'approche recommandée pour les bourses d'études devrait être soumise au conseil à sa réunion de l'automne.

Réalisations au TR2 :

- Terminé le rapport sur le Mois national du génie (MNG) 2020. La mise en œuvre des recommandations du rapport a commencé en juin.
- Organisé une téléconférence avec le personnel responsable du rayonnement des organismes de réglementation pour discuter de l'impact de la pandémie de COVID-19 sur leurs programmes de rayonnement et leurs plans futurs. La réunion a été tellement productive que le groupe a décidé de se réunir trois fois par année pour échanger leurs plans de rayonnement et discuter de pratiques exemplaires. Ces réunions regroupaient le personnel responsable de gérer et de diriger les programmes qui visent les jeunes de la maternelle à l'école secondaire, les étudiants de niveau postsecondaire, les ingénieurs et membres stagiaires, ainsi que la promotion générale et l'engagement des bénévoles.
- En raison de la pandémie de COVID-19, le Gala de remise des prix 2020 a été annulé. La campagne de promotion des [lauréats des Prix 2020 d'Ingénieurs Canada](#) a été lancée en juin et comprenait des publications dans les réseaux sociaux d'Ingénieurs Canada et ceux des lauréats, de la publicité dans les réseaux sociaux et sur les plateformes numériques de la CBC, ainsi que de la médiatisation méritée (c'est-à-dire relayée gratuitement). Les lauréats 2020 seront honorés en personne lors du gala des prix 2021.

Commentaires :

IO9 Diversité et inclusionObjectifs annuels : *Responsabilité : Chef de la direction*Résultats stratégiques : *Pondération : 2***Résultats attendus :**

- Faire des progrès vers la réalisation des cibles de diversité et d'inclusion au moyen d'efforts soutenus et de programmes novateurs et à fort effet de levier qui permettent d'accroître le nombre de femmes et de personnes autochtones qui entrent dans la profession, s'y épanouissent et y demeurent.

Objectifs pour 2020 :

- Créer un plan de participation des Autochtones afin d'établir des relations avec des organismes et des ingénieurs autochtones.
- Offrir au personnel permanent et au conseil d'Ingénieurs Canada une formation sur les enjeux autochtones.
- Sensibiliser les organismes de réglementation à l'existence de la section canadienne de l'American Indian Science and Engineering Society (.caISES) et du Conseil consultatif autochtone canadien (CCAC).
- Améliorer l'établissement de rapports sur les ingénieurs et les étudiants en génie autochtones.
- Entreprendre un dialogue avec les organismes autochtones.
- Explorer, avec les consultations appropriées, les options permettant d'incorporer les efforts de vérité et de réconciliation dans les programmes de premier cycle en génie au Canada.

Réalisations au TR1 :

- Entrepris la mise en œuvre de la sous-stratégie pour l'IO9 approuvée par le conseil à sa réunion de décembre 2019.
- Participé à la réunion nationale annuelle de .caISES et facilité une réunion du Groupe de travail des services aux étudiants autochtones en génie tenue en marge de la réunion nationale de .caISES. L'APEGA et l'APEGS ont participé à cette réunion.
- Sélectionné un fournisseur de services pour dispenser au personnel et au conseil une formation sur les enjeux autochtones.

Réalisations au TR2 :

- Élaboré le guide sur la reconnaissance des territoires ancestraux des Premières Nations. Il s'agit d'une ressource permettant à notre personnel et aux bénévoles de reconnaître les Premières Nations et leurs territoires ancestraux lors de tenue de réunions, d'événements publics ou de conférences.
- Fixé des dates au TR3 pour la formation du personnel sur les enjeux autochtones. En raison de la pandémie, la formation a été donnée en format virtuel.

Commentaires :

IO10 Protection des marques officiellesObjectifs annuels : Responsabilité : *Chef de la direction*Résultats stratégiques : 

Pondération : 1 (la plus faible)

Résultats attendus :

- Protéger les marques officielles contre toute utilisation non autorisée ou trompeuse.
- Veiller à ce que les sociétés de régime fédéral respectent les exigences des lois provinciales et territoriales régissant le génie.

Objectifs pour 2020 :

- Protéger les marques officielles contre toute utilisation non autorisée, en prenant les mesures qui s'imposent, le cas échéant.
- S'assurer que le portfolio des marques de commerce d'Ingénieurs Canada est à jour et approprié, conformément à ce qui est déterminé de temps à autre et fondé sur des projets et des programmes.
- Gérer et administrer le processus établi de constitution en société de régime fédéral des entreprises qui souhaitent utiliser les marques officielles dans leur dénomination sociale.

Réalisations au TR1 :

- Treize (13) lettres de consentement ont été adressées à des déposants en réponse à leur demande d'enregistrement en sociétés de régime fédéral.
- Onze (11) procédures d'opposition sont en cours. De ce nombre, il y a un (1) dossier qui sera bientôt fermé car le déposant a retiré sa demande d'enregistrement, et un (1) autre dossier où des négociations de règlement sont en cours.
- Vingt-quatre (24) procédures sommaires en radiation ont été entamées. De ce nombre, il y a un (1) dossier où le propriétaire de la marque de commerce a retiré son enregistrement en réponse à l'avis prévu à l'article 45 relativement à la production de la preuve, et un (1) autre dossier où un simple affidavit a été déposé. Nous attendons la date limite du dépôt de preuves par les propriétaires de marques de commerce pour faire rapport sur l'état des 22 autres dossiers.

Réalisations au TR2 :

- Dix (10) lettres de consentement ont été adressées à des déposants en réponse à leur demande d'enregistrement en sociétés de régime fédéral.
- Deux (2) procédures d'opposition ont été réglées et conclues au cours de la période de rapport.
- Treize (13) demandes de marques de commerce sont en cours. De ce nombre, il y a deux (2) dossiers où des détails doivent être modifiés par le Registraire des marques de commerce; ceci fait, les dossiers seront réglés (l'un par suite d'une entente de consentement déjà en place, et l'autre parce qu'Ingénieurs Canada ne s'y opposera pas une fois que les détails administratifs auront été entrés correctement). Il y a un (1) dossier où des négociations de règlement sont en cours. En outre, un ingénieur s'est adressé directement à Ingénieurs Canada au sujet du dépôt d'une demande et a demandé et signé une entente de consentement. Il est donc très peu probable que ce cas fasse l'objet d'une opposition une fois la marque de commerce publiée.
- Vingt-trois (23) procédures sommaires en radiation sont en cours. Nous attendons la date limite du dépôt de preuves par les propriétaires de marques de commerce. En raison de la pandémie de COVID-19, le Registraire des marques de commerce a reporté au 10 août 2020 toutes les dates limites tombant entre le 16 mars et le 7 août 2020, et il pourrait y avoir de nouvelles prolongations. Ces procédures sont donc retardées.
- Notre avocate-conseil a donné une présentation en ligne aux membres du Groupe national des responsables de la discipline et de l'application de la loi, pour leur fournir des renseignements contextuels sur le processus de demande de marque de commerce, et l'état d'avancement et la stratégie entourant les procédures d'opposition d'Ingénieurs Canada.

Commentaires :

Compte rendu au conseil du Groupe des chefs de direction

Jim Landrigan, P.Eng.
Directeur général, Engineers PEI
22 mai 2020



Contexte

- Depuis le début de la pandémie, le Groupe des chefs de direction tient des vidéoconférences régulières pour échanger des politiques et des pratiques afin de protéger au mieux leur personnel et le public, conformément aux consignes de santé publique de leur zone de compétence respective.
- Le 20 mai, le groupe a tenu une réunion virtuelle de quatre heures.
- Tous les organismes de réglementation, sauf l'OIQ, étaient représentés.

Points à l'ordre du jour

Le groupe a assisté à des présentations et des comptes rendus sur les sujets suivants :

- Mobilité internationale et réunions de l'IEA
- Le point sur l'agrément
- Mises à jour sur les projets suivants :
 - Base de données sur les établissements et les diplômes étrangers (BDEDE)
 - Base de données nationale sur les effectifs (BDNE)
 - Évaluation sur la base des compétences (EBC)
- Reprise des activités dans les bureaux
- Préoccupations concernant les fausses informations sur les personnes représentées par la CSPE et l'OSPE et le manque de transparence
- L'adoption par PEO de l'Examen national sur l'exercice de la profession

Rencontre avec Doyennes et doyens d'ingénierie Canada

- Le Groupe des chefs de direction a invité DDIC à assister à une partie de la réunion, dans la foulée de la séance de février visant à aborder diverses questions. La présidente d'IC était également invitée à assister à cette partie de l'ordre du jour.
- DDIC a indiqué qu'il y a avait, entre les organismes de réglementation et DDIC, de nombreux aspects d'intérêt commun qui devraient faire l'objet d'une discussion collective, notamment :
 - la formation des Autochtones, et les efforts en matière de vérité et de réconciliation
 - le recrutement d'étudiants et leur maintien dans les études
 - l'avenir de la profession et de quoi il sera fait
 - l'exercice à l'échelle mondiale, et
 - d'une importance capitale, un système d'agrément qui peut tirer profit des approches pédagogiques contemporaines.
- DDIC se demande si nous devrions envisager un processus conjoint pour aborder ces questions, plus précisément, comment tirer le meilleur parti de tous les changements qui nous sont imposés?
- Le Groupe des chefs de direction estime que de nombreux points intéressants ont été soulevés et il cherchera des façons de faciliter la communication entre les deux groupes.

Des questions?



Merci!



Compte rendu du Groupe des présidents

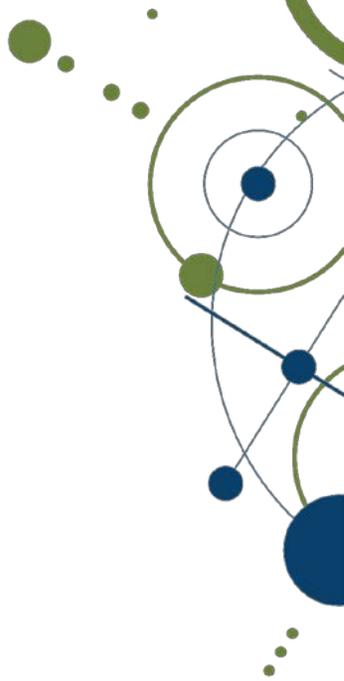
Jitendra Paliwal, PhD, PEng, FEC

Président, Engineers Geoscientists Manitoba



Participants

- **APEGBC** – Lianna Mah, Larry Spence (vice-président)
- **APEGA** - John Van der Put, Brian Pearse (président élu)
- **APEGS** – Andrew Lockwood
- **PEO** – Marisa Sterling (présidente élue)
- **OIQ** – Kathy Baig
- **Engineers NS** – Andre Veinotte
- **IGNB** - Marlo Rose, Maggie Stothart (présidente élue)
- **Engineers PEI** – Wendy Weeks
- **PEGNL** – David Goosney
- **NAPEG** – Justin Hazenberg
- **Engineers Yukon** – Chris Dixon



Ordre du jour

- Présentations et accueil
 - Adoption de l'ordre du jour
- Évaluation de la réunion de février 2020
- Table ronde des organismes de réglementation
 - Discussion non partisane
- Autoréflexion
- Levée de la séance

Sujets d'intérêt commun

- Développement professionnel continu
 - D'une importance capitale
 - Approche uniformisée partout au Canada
- Catégories de membres
 - Comment les différentes zones de compétence gèrent-elles cette question?
 - Enjeu lié à l'âge de la catégorie membre à vie
- Nomination de membres pour les élections des conseils

Sujets d'intérêt commun...

- Taille des conseils
 - La réduction de la taille n'a pas été une si mauvaise chose
- Financement des initiatives
 - 30 en 30
 - Compétition Future City
 - Équité, diversité et inclusion

Merci de votre attention.

PROCÈS-VERBAL PROVISOIRE DE LA 202^e RÉUNION DU CONSEIL D'INGÉNIEURS CANADA

22 mai 2020 – 8 h 30 - 17 h HE, par webinaire

Administrateurs présents :	
D. Lynch, président (et président de la réunion), APEGA J. Boudreau, présidente élue, AIGNB A. Bergeron, présidente sortante, PEO K. Baig, OIQ C. Bellini, PEO T. Brookes, NAPEG L. Champagne, OIQ D. Chui, PEO L. Doig, APEGA J. Dunn, Engineers PEI G. Faulkner, APEGA	D. Gelowitz, APEGS S. Gwozdz, OIQ J. Holm, Engineers & Geoscientists BC C. Lamothe, OIQ D. Nedohin-Macek, Engineers Geoscientists MB K. Reid, PEO C. Sadr, PEO J. Tink, APEGA R. Trimble, Engineers Yukon M. Wrinch, Engineers & Geoscientists BC C. Zinck, Engineers Nova Scotia
Administrateur absent :	
J. Card, PEGNL	
Conseiller présent :	
J. Landrigan, président, Groupe des chefs de direction	
Personnes relevant directement du conseil :	
L. Benedicenti, président, BCAPG R. LeBlanc, président, BCCAG	G. McDonald, chef de la direction E. Spence, secrétaire générale et avocate-conseil
Nouveaux administrateurs présents :	
V. Benz, APEGA N. Hill, PEO S. Jha, NAPEG	T. Joseph, APEGA N. Turgeon, OIQ
Observateurs présents :	
T. Bradfield, Great-West J. J. Bradshaw, chef de la direction et registraire, PEGNL R. Crawhall, directeur général, CAE-ACG L. Daborn, chef de la direction, AIGNB C. Dixon, président, Engineers Yukon A. English, chef de la direction et registraire, Engineers & Geoscientists BC L. Golding, directrice générale et registraire, NAPEG J. Hazenburg, président, NAPEG D. Iacona, ABET K. King, directrice générale, Engineers Yukon G. Koropatnick, chef de la direction, Engineers Geoscientists MB A. Lockwood, président élu, APEGS L. Mah, présidente, Engineers & Geoscientists BC	M. Milligan, ABET J. Nagendran, registraire et chef de la direction, APEGA J. Nicell, président, DDIC J. Paliwal, vice-président, Engineers Geoscientists MB B. Pearse, président élu, APEGA S. Perruzza, chef de la direction, OSPE M. Rose, présidente, AIGNB J. Samaras, Manuvie N. Serraglio, Great-West M. Sterling, présidente élue, PEO M. Stiles, TD Assurance M. Stothart, nouvelle présidente, AIGNB J. Van der Put, président élu, APEGA W. Vasquez, présidente, FCEG

M. Mahmoud, vice-président, BCCAG P. Mann, chef de la direction, Engineers Nova Scotia D. Martini, président, NSPE B. McDonald, directeur général, APEGS	A. Waldie, chef de la direction, Géoscientifiques Canada R. Wilson, Hub International J. Zuccon, registraire, PEO
Membres du personnel présents :	
A. Gaucher, adjointe de direction S. Francoeur, directrice, Ressources humaines R. Gauthier, adjointe de direction B. Gibson, gestionnaire, Communications E. Guest, conseillère, Programme d'agrément J. Lamarche, coordonnatrice, Agrément C. Mash, administratrice de la gouvernance E. McParland, spécialiste en planification, événements et conduite du changement	M. Ouellette, gestionnaire, Bureau des conditions d'admission S. Price, vice-présidente directrice, Affaires réglementaires L. Scott, gestionnaire, Services aux membres H. Theelen, gestionnaire, Excellence organisationnelle J. Southwood, vice-présidente, Affaires générales et Partenariats stratégiques J. Taylor, gestionnaire, Affaires publiques M. Warken, gestionnaire, Bureau d'agrément D. Villeneuve, spécialiste, Infrastructure de TI

1. Ouverture de la réunion

1.1 Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

D. Lynch ouvre la séance à 8 h 34 (HE). Il accueille les participants et reconnaît le territoire ancestral. Les participants se présentent.

Motion 5848

Présentée par J. Holm, appuyée par C. Sadr

QUE l'ordre du jour de la réunion soit adopté et que le président soit autorisé à modifier l'ordre des discussions.

Adoptée

On rappelle les règles de la réunion :

- Lever la main pour être ajouté à la liste d'intervenants.
- Limiter son intervention à deux minutes (durée projetée sur l'écran).
- Ne prendre la parole une seconde fois que si tous les participants ont eu la possibilité de s'exprimer.
- Ne pas reformuler ni réitérer le même point de vue. Lors d'une deuxième prise de parole, ce doit être pour fournir de nouvelles informations.

D. Lynch présente une « minute de sécurité » portant sur cette période de travail et de confinement à domicile causée par la pandémie de COVID-19, où plus d'heures à l'ordinateur et moins de mouvements deviennent la nouvelle normalité. Il présente des idées pour promouvoir la santé physique et mentale, tout en tenant compte de la productivité.

D. Lynch présente aussi un « moment de diversité », portant sur les besoins liés à la santé mentale en cette période de distanciation sociale. Il indique que, depuis le début de la pandémie, nous avons beaucoup appris sur la façon dont nous devons répondre aux besoins de soutien de différentes personnes afin d'éviter l'épuisement professionnel, la dépression et l'anxiété; il suggère des façons de soutenir ceux qui nous entourent.

1.2 Déclaration de conflits d'intérêts

D. Lynch et L. Doig déclarent un conflit d'intérêts et indiquent qu'ils se récuseront des discussions portant sur le programme d'affinité.

1.3 Examen de la réunion précédente

a) **Liste des mesures de suivi**

La liste est distribuée; aucune question n'est soulevée.

b) **Liste de présence des membres du conseil**

La liste est distribuée; aucune question n'est soulevée. Une erreur rédactionnelle est signalée : une réunion figure en double.

2. **Rapports de la direction**

2.1 Rapport du président au conseil

Le rapport détaillé a été distribué à l'avance; aucune question n'est soulevée.

2.2 Compte rendu du chef de la direction

G. McDonald présente un compte rendu verbal, mettant l'accent sur la souplesse de l'approche suivie par Ingénieurs Canada pour répondre à la pandémie de COVID-19. Les réunions futures qui sont en cours de planification se tiendront en format hybride; les participants qui préfèrent se déplacer pourront y assister en personne, et ceux qui ne souhaitent ou ne peuvent le faire pourront y participer virtuellement.

2.3 Rapport de rendement intermédiaire au conseil - TR1

Le rapport du TR1 a été distribué à l'avance. Les mesures visuelles ont été améliorées au moyen d'images de chevrons. La plupart des activités sont « en bonne voie », mais certains projets accusent du retard à cause de la crise sanitaire. Les commentaires suivants sont formulés :

- Les mesures de certaines initiatives sont perçues comme étant optimistes.
- On pourrait améliorer le rapport en incluant ce qui est prévu, plutôt que seulement ce qui a été réalisé.
- Les plans d'atténuation des perturbations devraient aussi être inclus. On indique que le Comité sur la gouvernance envisagera l'ajout d'indicateurs de rendement clés au cours de l'année à venir.
- Le Programme d'amélioration de l'agrément (PAA) accuse du retard, et le nouveau logiciel de gestion de l'agrément (Tandem) ne sera pas lancé pour les visites d'agrément de l'automne 2020. Ce retard est en grande partie attribuable aux problèmes de ressources du fournisseur, mais a aussi été associé récemment à la pandémie de COVID-19 et au report des visites d'agrément qui ont un impact sur la collecte de données.
- Le travail relatif à la Responsabilité en matière d'agrément est en bonne voie, et le retard initial a été réduit.
- Le Bureau des conditions d'admission a fait état de certains retards du travail relatif à la diversité et l'inclusion; un groupe de travail a été mis sur pied, mais les plans visant la tenue d'un atelier sont retardés à cause de la COVID-19. Le groupe élaborera plutôt un sondage, lors de sa réunion virtuelle de juin.
- Le GNRA collabore pour en arriver à une compréhension commune de l'entrepreneuriat; ce sujet n'est plus au programme du Bureau des conditions d'admission.
- On souligne le dessaisissement du programme du CVIIP, en signalant le prochain départ à la retraite, à la fin de mai 2020, de D. Lapp, architecte principal du programme. On rappelle la carrière de D. Lapp à Ingénieurs Canada, et on le remercie de ses nombreuses contributions.

SUIVI : K. Reid enverra des exemples de rapports aux trois présidents et au Comité sur la gouvernance de 2020-2021.

2.4 Rapport d'autoévaluation du conseil

J. Holm présente le rapport, distribué à l'avance, sur la première autoévaluation du conseil. Le processus et le rapport d'autoévaluation fournissent plus de clarté sur les aspects qui devraient être ciblés par les efforts d'amélioration continue. Les commentaires suivants sont formulés :

- *Responsabilité du conseil 1 : Se tenir responsable et tenir responsables les personnes relevant du conseil* obtient une note faible, principalement attribuable au fait qu'il s'agit d'une nouvelle initiative n'ayant pas encore produit de résultats clairs.
- Les commentaires détaillés concernant la *Responsabilité du conseil 3 : Fournir une orientation stratégique continue et appropriée* devraient être communiqués au Groupe de travail sur le plan stratégique au cas où des améliorations pourraient être apportées au processus continu.
- Un membre indique que le Comité FAGR devrait accorder plus d'attention aux points suivants soulevés dans le rapport :
 - *Responsabilité du conseil 5 : S'assurer que le chef de la direction maintient en place un système de gestion des risques* – certains administrateurs estiment qu'Ingénieurs Canada ne profite pas pleinement de la gestion des risques, car la dernière année a été réactionnaire; il serait préférable de mieux comprendre pourquoi cela constitue un enjeu.
 - Le risque associé à DDIC pourrait nécessiter plus d'attention; 50 % des répondants ont exprimé ce sentiment.
- Le Comité RH s'occupera de repérer/élaborer une formation à l'intention du conseil pour donner suite aux recommandations du Comité sur la gouvernance; cette formation sera envisagée dans le budget de 2021. L'accent sera mis sur une formation flexible pouvant être actualisée.
- On indique que les communications avec les organismes de réglementation devraient être améliorées. Le sondage sur l'efficacité de la gouvernance, qui mesurera comment le conseil est perçu de l'extérieur, sera le moyen approprié d'y donner suite. Le sondage sera diffusé plus tard cette année.
- On suggère de sonder les membres du conseil qui n'ont pas répondu au sondage pour savoir pourquoi ils se sont abstenus.

On félicite le Comité sur la gouvernance pour son travail sur l'autoévaluation du conseil.

SUIVI : Le personnel fournira au Groupe de travail sur le plan stratégique des commentaires détaillés sur la responsabilité 3 du conseil.

2.5 Résultats du sondage de 2019 sur l'engagement des employés et plan d'action

Le rapport et le plan d'action ont été distribués à l'avance. G. McDonald indique que le taux de réponse au sondage était très élevé et que, bien qu'il y ait des aspects à améliorer, Ingénieurs Canada a réalisé des améliorations dans plusieurs secteurs. La rétroaction sur le rendement constitue un aspect à améliorer, qui fera partie des activités du groupe de travail sur la gestion du rendement.

2.6 Rapport du Groupe des chefs de direction au conseil

J. Landrigan fait le point sur la réunion du 20 mai du Groupe des chefs de direction. Tous les organismes de réglementation y étaient représentés, sauf l'OIQ. DDIC a été invité à participer à une partie de la réunion pour discuter de sujets d'intérêt commun.

2.7 Rapport du Groupe des présidents au conseil

J. Paliwal fait le point sur la réunion du 21 mai du Groupe des présidents. Tous les organismes de réglementation y étaient représentés. Le groupe s'est concentré sur l'échange de pratiques et d'informations sur les activités et les enjeux actuels des organismes de réglementation, notamment le développement professionnel continu, les catégories de membres, le financement et les ressources nécessaires aux initiatives nationales, la taille des conseils, et les nominations pour les élections des conseils.

Le groupe examinera en outre comment gérer la cohérence de sa composition dans le cadre de ses réunions. Cette question se rapporte expressément aux mandats des présidents qui ne durent qu'un an dans la plupart

des cas. Les présidents nouvellement élus participent maintenant aux réunions, lorsque c'est possible, pour assurer le maintien des connaissances.

D. Lynch remercie les présidents d'avoir organisé les présentations des organismes de réglementation le 21 mai.

3. Ordre du jour de consentement

3.1 Approbation des procès-verbaux

- a) QUE le procès-verbal de la réunion du conseil du 26 février 2020 soit approuvé tel que présenté.
- b) QUE le procès-verbal de la réunion du conseil du 8 avril 2020 soit approuvé tel que présenté.

3.2 Nominations au Bureau d'agrément

QUE les nominations suivantes au Bureau d'agrément soient approuvées :

- Pemberton Cyrus, représentant de la région de l'Atlantique - du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2023 (3^e renouvellement de mandat)
- Suzanne Kresta, membre hors cadre - du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2023 (2^e renouvellement de mandat)
- Anne-Marie Laroche, membre hors cadre - du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2023 (2^e renouvellement de mandat)
- Julius Pataky, membre hors cadre - du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2023 (2^e renouvellement de mandat)
- Jeff Pieper, membre hors cadre - du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2023 (3^e renouvellement de mandat)
- Tara Zrymiak représentante du Manitoba et de la Saskatchewan - du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2023 (2^e renouvellement de mandat)
- Pierre Bourque, membre hors cadre - du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2023 (nouveau membre)
- Mrinal Mandal, représentant de l'Alberta et des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut – du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2023 (nouveau membre)

3.3 Nominations au Bureau des conditions d'admission

QUE les nominations suivantes au Bureau des conditions d'admission soient approuvées :

- Roydon Fraser, représentant de la région de l'Ontario – du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2023 (3^e renouvellement de mandat)
- Anil Gupta, représentant de la région de l'Alberta et des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut – du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2023 (nouveau membre)

3.4 Énoncés de principes nationaux

3.4.2 QUE les versions actualisées des énoncés de principe nationaux suivants soient approuvées :

- a) Diversité, équité et inclusion
- b) Mobilité nationale et internationale de la main-d'œuvre
- c) Infrastructure dans les réserves autochtones et les collectivités autochtones éloignées

Motion 5849

Proposée par T. Brookes, appuyée par J. Holm

QUE les points 3.1, 3.2, 3.3, et 3.4.2 a), b) et c) de l'ordre du jour de consentement soient approuvés.

Adoptée

3.4 Énoncés de principes nationaux

3.4.1 QUE le nouvel énoncé de principe national suivant soit approuvé :

- a) Exercice professionnel dans le domaine de la cybersécurité

On estime que ce sujet doit être précisé, notamment en incluant une définition des infrastructures essentielles.

Motion 5850

Présentée par C. Sadr, appuyée par L. Doig

QUE le point 3.4.1.a) soit reporté à la prochaine réunion.

Adoptée, question reportée à la réunion du 2 octobre 2020

4. Affaires/décisions du conseil

4.1 Sous-stratégie pour l'Impératif opérationnel 6 : S'employer activement à faire un suivi, à mener des recherches et à fournir des conseils en ce qui concerne les changements et les progrès qui ont une incidence sur l'environnement réglementaire et la profession d'ingénieur au Canada.

S. Price présente le rapport, distribué à l'avance, soulignant les trois objectifs à atteindre pour exécuter la sous-stratégie. Les commentaires suivants sont formulés :

- PEO demande que le sondage auprès des finissants en génie soit revu pour modification plutôt qu'annulation, étant donné qu'il s'agit du dernier point de contact avec les étudiants et que l'information recueillie aide les organismes de réglementation à déterminer si les diplômés chercheront à obtenir un permis d'exercice.
- Le Bureau des conditions d'admission ne supervisera pas le travail associé aux nouvelles disciplines. Des experts en la matière seront engagés, en fonction des recommandations des organismes de réglementation et des bénévoles. Les sujets de recherche suivront un cycle de 18 mois. Le conseil sera informé du travail réalisé au moyen des rapports stratégiques et sera également consulté sur chaque sujet (conformément à l'étape 11).
- On rappelle l'existence de la zone centrale de consultation du site d'Ingénieurs Canada protégé par mot de passe, qu'on signalera lors des futures séances d'orientation des membres des conseils des organismes de réglementation.
- Il serait utile d'avoir un référentiel central permettant aux organismes de réglementation de communiquer au fur et à mesure leurs questions sur les recherches en cours.
- Le Rapport sur le marché du travail est une activité très coûteuse qui ne cadre pas dans le budget de cette sous-stratégie. Bien que la recherche produite soutienne l'initiative 30 par 30 et surveille le risque associé au vieillissement de la profession, certains organismes de réglementation ont déjà utilisé le rapport, alors que d'autres ne l'utilisent pas spécifiquement, et les organismes de réglementation conviennent qu'il devrait être abandonné.
- Une perspective mondiale et des idées provenant de l'extérieur d'Ingénieurs Canada seront produites dans le cadre du bulletin semestriel rendant compte de l'évolution de la réglementation.

Motion 5851

Présentée par C. Bellini, appuyée par K. Reid

QUE le conseil approuve la sous-stratégie proposée pour l'Impératif opérationnel 6, sur recommandation du chef de la direction.

Adoptée

4.2 Normes du Bureau d'agrément

L. Benedicenti présente la note de breffage distribuée à l'avance. Le Bureau d'agrément a mené une vaste consultation pour en arriver à la décision proposée et, malgré les multiples points de vue, la plupart des intervenants consultés ont convenu qu'une réduction de 100 unités d'agrément (UA) serait acceptable. Certains ont même proposé une réduction plus importante; cependant, les principes utilisés pour modéliser des programmes de génie généraux appuient la recommandation selon laquelle 1 850 UA constituent un minimum approprié. On signale une correction à faire dans la dernière page de la note de breffage, à savoir que la mise

en œuvre des changements à apporter aux normes publiées du Bureau d'agrément se fera à l'automne 2020, et non pas en 2019, tel qu'indiqué. Les établissements d'enseignement supérieur (EES) qui recevront des visites d'agrément entre l'automne 2020 et le printemps 2021 ne seront pas visés par la modification proposée, mais peuvent utiliser la norme réduite. Dans l'avenir, le Bureau d'agrément adoptera une approche plus stratégique pour la modification des normes.

Motion 5852

Présentée par C. Sadr, appuyée par D. Gelowitz

Que le conseil approuve la modification suivante de la norme 3.4.6 :

3.4.6 Le programme doit avoir un minimum de ~~1 950~~ 1 850 unités d'agrément de niveau universitaire. La norme révisée entrera en vigueur à partir du cycle de visites d'agrément 2021-2022.

Adoptée par la majorité requise des deux tiers

4.3 Manuel des politiques – mises à jour, abrogations et approbations

J. Holm présente les politiques actualisées, indiquant qu'il s'agit d'un effort continu et que le Comité sur la gouvernance demeure ouvert aux changements, s'ils sont nécessaires.

Les membres discutent de la pertinence des politiques présentées dans la section 8 du manuel; bien que ces politiques appuient le plan stratégique, elles pourraient ne plus être utiles. On fait remarquer qu'elles visent à formuler la position du conseil à l'intention du personnel et à aider à réduire la portée de la mise en œuvre opérationnelle.

Motion 5853

Présentée par J. Holm, appuyée par G. Faulkner

QUE le conseil approuve les politiques révisées suivantes, sur recommandation du Comité sur la gouvernance :

i. Politique 1.4 Plan stratégique triennal

ii. Politique 2 Définitions

iii. Politique 3 Organigramme

iv. Politique 4 Rôle du conseil (préambule)

v. Politique 4.2 Responsabilités des administrateurs

vi. Politique 4.3 Code de conduite

vii. Politique 4.7 Surveillance du chef de la direction

viii. Politique 4.8 Profils de compétences du conseil

ix. Politique 4.12 Autoévaluation du conseil

x. Politique 4.13 Évaluation des administrateurs

xi. Politique 5.4 Communication et soutien au conseil

xii. Politique 6.1 Comités et groupes de travail du conseil

xiii. Politique 6.8 Mandat du Comité sur la gouvernance

xiv. Politique 6.9 Bureau canadien d'agrément des programmes de génie

xv. Politique 6.10 Bureau canadien des conditions d'admission en génie

xvi. Politique 6.12 Mandat du Comité des ressources humaines

xvii. Politique 6.13 Processus de mise en candidature et d'élection du président élu

xviii. Politique 7.9 Procédure pour les réunions à huis clos

xix. Politique 8.1 Politique sur les nouvelles disciplines

xx. Politique 8.2 Diversité et inclusion

xxi. Politique 9.2 Guides du Bureau des conditions d'admission

xxii. Politique 9.3 Énoncés de principe nationaux

Adoptée par la majorité requise des deux tiers

4.4 Rapport du Comité sur la gouvernance au sujet de la taille du conseil

J. Holm présente le rapport distribué à l'avance, en indiquant que le Comité sur la gouvernance n'est pas arrivé à un consensus sur l'approche proposée. Ce rapport a été produit à la demande des membres et à la suite d'une directive donnée par le conseil à sa réunion d'octobre 2019. Il précise que la première motion, à savoir faire rapport aux membres, a pour intention de fournir une réponse et de refermer la boucle, et de s'assurer que les membres savent que le conseil a fait les vérifications requises et procédé à un examen exhaustif de la question.

Motion 5854

Présentée par J. Holmes, appuyée par C. Zinck

Que le conseil fasse rapport aux membres sur cette question afin qu'ils l'examinent.

Adoptée

Motion 5855

Présentée par J. Holm, appuyée par L. Doig

Que le conseil recommande aux membres le plan de réduction de la taille du conseil par attrition.

Rejetée

7. Élections et nominations

En raison des contraintes de temps, le conseil décide de passer directement aux élections, avant d'aborder les rapports.

7.1 Élection du président élu ou de la présidente élue

A. Bergeron présente le nouveau processus d'élection, conçu pour les réunions électroniques. J. Paliwal ne pouvant pas assister à cette partie de la réunion, Marlo Rose accepte de remplir le rôle de scrutateur, et le conseil accepte de modifier la motion visant les scrutateurs (voir le passage surligné ci-dessous).

Motion 5856

Présentée par T. Brookes, appuyée par C. Sadr

QUE le conseil nomme Gerard McDonald, chef de la direction d'Ingénieurs Canada, et ~~Jitendra Paliwal, président, Engineers Geoscientists Manitoba~~ Marlo Rose, présidente, AIGNB, comme scrutateurs pour l'élection du président élu de 2020.

Adoptée, telle que modifiée

D. Chui et J. Holm s'adressent chacun à l'assemblée pendant cinq minutes avant le début du vote.

Conformément aux résultats du vote électronique à l'aide de Simply Voting, A. Bergeron déclare D. Chui président élu.

7.2 Nomination du Comité des ressources humaines

On indique qu'en plus des membres du Comité RH mentionnés dans la motion ci-dessous, A. English a été choisie comme membre représentant le Groupe des chefs de direction; cette personne est choisie par le Groupe des chefs de direction, et ne doit pas être approuvée par le conseil.

Motion 5857

Présentée par M. Wrinch, appuyée par J. Dunn

QUE le conseil nomme les administratrices et administrateurs suivants au Comité des ressources humaines 2020-2021, sur recommandation du Comité des ressources humaines 2019-2020 :

a) Président sortant David Lynch

b) Présidente Jean Boudreau

c) Président élu Danny Chui

d) Dawn Nedohin-Macek

e) Kelly Reid

Adoptée

6. Comptes rendus annuels des parties prenantes

Les parties prenantes sont invitées à présenter leurs comptes rendus annuels avant les rapports au conseil.

6.1 Doyennes et doyens d'ingénierie Canada (DDIC)

J. Nicell, président de DDIC, est invité à faire le point. Il exprime son appréciation envers la décision de réduire le nombre d'unités d'agrément et la possibilité qu'il a eue le 20 mai de s'adresser au Groupe des chefs de

direction. Les diapos de sa présentation, distribuées avant la réunion, sont publiées dans le site d'Ingénieurs Canada.

6.2 Fédération canadienne étudiante de génie (FCEG)

W. Vasquez, présidente de la FCEG, fait le point sur les activités de la Fédération. Les diapos présentées sont accessibles dans le site d'Ingénieurs Canada.

5. Rapports au conseil

Les comités du conseil présentent leurs mises à jour de fin d'exercice; les présentations à l'appui sont accessibles dans le site d'Ingénieurs Canada.

5.1 Rapport du Bureau d'agrément

L. Benedicenti présente le rapport au nom du Bureau d'agrément et remercie le conseil de l'avoir appuyé pendant son mandat. Aucune question n'est soulevée. Le conseil remercie L. Benedicenti pour le leadership dont il a fait preuve durant une année très complexe.

5.2 Rapport du Bureau des conditions d'admission

R. LeBlanc présente le rapport au nom du Bureau des conditions d'admission. Il souligne qu'en raison du remplacement de « livre blanc » par « document d'Ingénieurs Canada », les documents existants seront renommés. Le conseil remercie R. LeBlanc de son leadership et de ses contributions.

5.3 Compte rendu du Comité FAGR

L. Doig présente le rapport annuel du premier Comité FAGR, et remercie tous les intervenants de leur participation et de leur soutien. Aucune question n'est soulevée.

5.4 Registre des risques

L. Doig présente le registre des risques, indiquant que le Comité FGAR poursuit son travail sur les nouveaux risques stratégiques, et ces efforts seront maintenus par le comité de 2020-2021. On demande des renseignements contextuels sur les qualités requises des diplômés en lien avec le risque 26. Le conseil félicite le Comité FAGR de ses efforts visant les nouveaux risques stratégiques et remercie L. Doig pour son leadership.

5.5 Compte rendu du Comité sur la gouvernance

J. Holm présente le rapport annuel, indiquant que le Comité a accompli beaucoup de travail et formulé des recommandations concernant le plan de travail du comité de 2020-2021. Aucune question n'est soulevée. Le conseil remercie J. Holm pour le leadership qu'il a assuré au cours de l'année.

5.6 Compte rendu du Comité RH

D. Lynch présente le compte rendu annuel, indiquant que certains travaux ont été transférés au Comité sur la gouvernance parce qu'ils concordaient mieux avec son mandat. Aucune question n'est soulevée. Le conseil remercie les membres du comité et le personnel pour leurs efforts.

5.7 Compte rendu du Groupe de travail sur le plan stratégique (diapos)

J. Boudreau présente le compte rendu. Un sondage sur l'impact de la pandémie de COVID-19 a été diffusé aux organismes de réglementation, et les résultats seront incorporés dans l'analyse contextuelle. Le Groupe de travail planifie l'atelier stratégique et fera le point lors de la réunion du conseil du 15 juin. Le conseil félicite le personnel pour ses efforts.

5.8 Compte rendu de la championne 30 en 30 du conseil

S. Gwozdz présente le compte rendu. Aucune question n'est soulevée. Le conseil félicite S. Gwozdz pour le leadership dont elle a fait preuve dans son rôle de championne.

5.9 Liste annuelle des organisations partenaires

G. McDonald présente ce rapport, dont la production est prévue dans le plan stratégique.

6. Questions diverses

D. Lynch reconnaît les contributions des administratrices et administrateurs sortants et les remercie au nom d'Ingénieurs Canada.

7. Prochaines réunions

Le calendrier des prochaines réunions du conseil d'Ingénieurs Canada est présenté ci-dessous :

- 15 et 16 juin 2020 (réunion virtuelle)
- 1^{er} et 2 octobre 2020 (Gatineau-Ottawa, QC-ON)
- 7 décembre (Ottawa, ON)
- 22 au 24 février 2021 (Ottawa, ON)
- 26 au 29 mai 2021 (Halifax, NS)

8. Séances à huis clos

Une modification est apportée aux motions afin de permettre aux nouveaux membres du conseil d'assister à chaque séance, tel que décrit ci-dessous.

Motion 5858

Présentée par J. Holm, appuyée par R. Trimble

QUE le conseil passe en séance à huis clos à la recommandation du conseil. Les seules personnes autorisées à y assister sont les membres du conseil (membres en poste et nouveaux membres), le chef de la direction d'Ingénieurs Canada, les présidents du BCAPG et du BCCAG, le conseiller du Groupe des chefs de direction auprès du conseil, la secrétaire et l'administratrice de la gouvernance.

Adoptée telle que modifiée

À la fin de cette séance à huis clos, D. Lynch et L. Doig, s'étant déclarés en conflit d'intérêts par rapport au point 1.2 de l'ordre du jour, quittent la séance avant le début des prochaines discussions à huis clos.

Motion 5859

Présentée par M. Wrinch, appuyée par D. Gelowitz

QUE le conseil passe en séance à huis clos à la recommandation du conseil. Les seules personnes autorisées à y assister sont les membres du conseil (membres en poste et nouveaux membres), le chef de la direction d'Ingénieurs Canada, le conseiller du Groupe des chefs de direction auprès du conseil, la gestionnaire des services aux membres, la vice-présidente des Affaires générales et Partenariats stratégiques, la secrétaire, l'administratrice de la gouvernance et un conseiller juridique externe.

Adoptée telle que modifiée

À la conclusion de la séance à huis clos, D. Lynch et L. Doig sont invités à réintégrer la réunion pour les prochaines séances à huis clos.

Motion 5860

Présentée par J. Holm, appuyée par M. Wrinch

QUE le conseil passe en séance à huis clos à la recommandation du conseil. Les seules personnes autorisées à y assister sont les membres du conseil (membres en poste et nouveaux membres) et le chef de la direction d'Ingénieurs Canada.

Adoptée telle que modifiée

Motion 5861

Présentée par T. Brookes, appuyée par C. Sadr

QUE le conseil passe en séance à huis clos à la recommandation du conseil. Les seules personnes autorisées à y assister sont les membres du conseil (membres en poste et **nouveaux membres).**

Adoptée telle que modifiée

9. Clôture

L'ordre du jour ayant été entièrement traité, la séance est levée.

Procès-verbal rédigé par C. Mash pour :

David T. Lynch, PhD, P.Eng., FEC, président

Evelyn Spence, LL.B., CIC.C, secrétaire générale

PROCÈS-VERBAL PROVISOIRE DE LA 203^e RÉUNION DU CONSEIL D'INGÉNIEURS CANADA

15 juin 2020 – 11 h à 11 h 45 (HE) – par webinaire

Administrateurs présents :	
J. Boudreau, présidente, APEGNB (préside la réunion) D. Chui, président élu, PEO D. Lynch, président sortant, APEGA K. Baig, OIQ C. Bellini, PEO V. Benz, APEGA J. Card, PEGNL J. Dunn, Engineers PEI D. Gelowitz, APEGS N. Hill, PEO	J. Holm, Engineers & Geoscientists BC S. Jha, NAPEG T. Joseph, APEGA C. Lamothe, OIQ D. Nedohin-Macek, Engineers Geoscientists MB K. Reid, PEO C. Sadr, PEO J. Tink, APEGA M. Wrinch, Engineers & Geoscientists BC C. Zinck, Engineers Nova Scotia
Administrateurs absents :	
M. Belletête, OIQ R. Trimble, Engineers Yukon	N. Turgeon, OIQ
Conseillère présente :	
K. King, présidente, Groupe des chefs de direction	
Personnes relevant directement du conseil :	
L. Benedicenti, président, BCAPG B. Dony, vice-président, BCAPG R. LeBlanc, président, BCCAG	M. Mahmoud, vice-président, BCCAG, pour G. McDonald, chef de la direction E. Spence, secrétaire générale
Membres du personnel présents :	
S. Francoeur, directrice, Ressources humaines R. Gauthier, adjointe de direction I. Landry, gestionnaire, Compétences professionnelles, et secrétaire du BCCAG C. Mash, administratrice de la gouvernance E. McParland, spécialiste intérimaire, Gestion de projet et conduite du changement M. Ouellette, gestionnaire, Bureau des conditions d'admission	S. Price, vice-présidente directrice, Affaires réglementaires J. Southwood, vice-présidente, Affaires générales et Partenariats stratégiques H. Theelen, gestionnaire, Excellence organisationnelle M. Warken, gestionnaire, Bureau d'agrément D. Villeneuve, spécialiste, Infrastructure de TI

1. Ouverture de la réunion
1.1 Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

J. Boudreau ouvre la séance à 11 h 02 (HE) et accueille les participants.

Motion 5862

Présentée par M. Wrinch, appuyée par C. Sadr

QUE l'ordre du jour de la réunion soit adopté et que la présidente soit autorisée à modifier l'ordre des discussions.

Adoptée

On rappelle les règles de la réunion :

- Lever la main pour être ajouté à la liste d'intervenants.
- Limiter son intervention à deux minutes (durée projetée sur l'écran).
- Ne prendre la parole une seconde fois que si tous les participants ont eu la possibilité de s'exprimer.
- Ne pas reformuler ni réitérer le même point de vue. Lors d'une deuxième prise de parole, ce doit être pour fournir de nouvelles informations.

J. Boudreau présente un « moment de diversité », une pause permettant de réfléchir à un enjeu social. Étant donné l'impact profond du racisme envers les Noirs et des événements des trois dernières semaines, le conseil observe un moment de silence à la mémoire des Noirs qui ont perdu la vie, au Canada et ailleurs dans le monde, par suite de violences policières. En plus de ce bref moment, les membres du conseil sont encouragés à visiter le site de Black Lives Matter – Canada pour en savoir plus sur les points de vue des Canadiens noirs et les préjudices commis dans le passé.

1.2 Déclaration de conflits d'intérêts

Aucun conflit n'est déclaré.

2. Affaires/décisions du conseil

2.1 Approbation de la nomination d'administrateurs aux comités du conseil et d'autres nominations d'administrateurs

D. Lynch présente les recommandations (distribuées à l'avance) du Comité RH pour les nominations aux comités du conseil et autres nominations d'administrateurs. À l'exception d'un nouvel administrateur qui a décidé d'observer les travaux d'un comité au cours de l'exercice 2020-2021, tous les administrateurs se sont vu confier un rôle parmi leurs deux premiers choix. Aucune question n'est soulevée.

Motion 5863

Présentée par D. Lynch, appuyée par C. Bellini

QUE les personnes énumérées ci-dessous soient nommées aux comités et rôles indiqués, pour les mandats précisés, sur recommandation du Comité des ressources humaines :

a) Représentants du conseil – Bureau d'agrément

- ***Jeff Card, mandat 2020-2021***
- ***Tim Joseph, mandat 2020-2022***

b) Représentants du conseil – Bureau des conditions d'admission

- ***Jeff Holm, mandat 2019-2021 (poursuite)***
- ***Changiz Sadr, mandat 2020-2022***

c) Champion ou championne 30 en 30

- ***Justin Dunn, mandat 2020-2021***

d) Comité des finances, d'audit et de gestion des risques (FAGR) 2020-2021

- ***Christian Bellini***
- ***Dwayne Gelowitz***
- ***Sudhir Jha***
- ***Carole Lamothe***
- ***Jane Tink***
- ***Steve Vieweg***
- ***Chris Zinck***

e) Comité sur la gouvernance 2020-2021

- ***Maxime Belletête***
- ***Victor Benz***
- ***Nancy Hill***
- ***David Lynch***
- ***Richard Trimble***

Adoptée

2.2 Recommandation du Groupe de travail sur le plan stratégique pour l'atelier stratégique d'août
Compte tenu de l'évolution constante de la crise sanitaire, le gouvernement du Nouveau-Brunswick n'autorisera pas l'entrée de visiteurs dans la province durant l'été. Il faut donc prendre d'autres dispositions pour l'atelier stratégique, et le Groupe de travail s'est réuni pour discuter des options possibles. J. Boudreau soumet quatre options à l'examen du conseil. On convient que les dates prévues en août sont préférables et que certains souhaitent une rencontre en personne, tout en soulignant qu'il n'y a actuellement que quatre provinces/territoires où les déplacements sont permis sans période d'isolement obligatoire au retour (Alberta, Colombie-Britannique, Ontario et Québec). On rappelle aux membres que, même si une réunion en personne se tient, il y aura une option de participation virtuelle pour ceux qui ne souhaitent pas ou ne peuvent pas se déplacer.

Le conseil discute de la question; les commentaires suivants sont formulés :

- Le conseil préfère, dans la mesure du possible, conserver le calendrier actuel pour maintenir l'élan du plan stratégique.
- PEO a récemment organisé une conférence de leaders bénévoles entièrement virtuelle et fort réussie, comprenant la participation de facilitateurs bien préparés, des discussions en groupes restreints sur Zoom et du réseautage en plénière, avec plusieurs pauses.
- L'atelier stratégique est une occasion de faire preuve de leadership dans le cadre de la nouvelle normalité imposée par la pandémie de COVID-19.
- Un plus grand nombre de membres du personnel pourront contribuer à une séance virtuelle, plutôt qu'à une réunion en personne.
- Les personnes qui résident dans des régions où l'accès Internet est instable sont désavantagées; Ingénieurs Canada devrait tenir compte du fait que cela pourrait obliger certaines personnes à participer uniquement par téléphone.
- Si la réunion du mois d'août se tient en format virtuel uniquement, il serait possible de remplir le temps proposé pour l'atelier du 3 octobre ou du 6 décembre en tenant des séances de renforcement d'équipe ou en donnant une formation sur la gouvernance.
- On craint que la planification d'une réunion hybride mette l'accent sur l'expérience en présentiel et ne tienne peut-être pas compte des défis associés à la participation à une réunion d'une journée complète à partir d'un appareil électronique. À tout le moins, de fréquentes pauses devraient être prévues.
- Si l'on opte pour une réunion hybride, on propose qu'une certaine partie du travail en groupes restreints se fasse avant la réunion en personne, ce qui permettrait de réduire la durée des séances plénières pour accommoder les personnes participant virtuellement.
- En ce qui concerne le choix du lieu, il faudrait éviter les régions où les taux d'infection sont élevés, tout en sachant qu'il sera difficile de changer les plans car la situation peut évoluer rapidement.

Les résultats du sondage indiquent que 53 % des participants sont en faveur d'une réunion hybride, tandis que 47 % des répondants préfèrent une réunion entièrement virtuelle. On convient d'aller de l'avant en planifiant une réunion hybride qui se tiendra les 13 et 14 août.

3. Questions diverses

Aucune autre question n'est présentée.

4. Prochaines réunions

On rappelle que la prochaine réunion du conseil, qui aura lieu le 2 octobre, se tiendra en personne à Ottawa. L'ordre du jour provisoire sera diffusé le 20 juillet et les membres du conseil auront jusqu'au 3 août pour proposer d'autres sujets de discussion. Cette réunion portera principalement sur les plans de travail des comités, la sous-stratégie pour l'IO7 et le budget préliminaire.

5. Séances à huis clos

Motion 5864

Présentée par K. Reid, appuyée par T. Joseph

QUE le conseil passe en séance à huis clos à la recommandation du conseil. Les seules personnes autorisées à y assister sont les membres du conseil, le chef de la direction d'Ingénieurs Canada, les présidents du BCAPG et du BCCAG, le conseiller du Groupe des chefs de direction auprès du conseil, la secrétaire et l'administratrice de la gouvernance.

Adoptée

Motion 5865

Présentée par M. Wrinch, appuyée par C. Sadr

QUE le conseil passe en séance à huis clos à la recommandation du conseil. Les seules personnes autorisées à y assister sont les membres du conseil et le chef de la direction d'Ingénieurs Canada.

Adoptée

Motion 5866

Présentée par S. Gwozdz, appuyée par D. Gelowitz

QUE le conseil passe en séance à huis clos à la recommandation du conseil. Les seules personnes autorisées à y assister sont les membres du conseil.

Adoptée

6. Clôture

L'ordre du jour ayant été entièrement traité, la séance est levée.

Procès-verbal rédigé par C. Mash pour :

Jean Boudreau, FEC, P.Eng., présidente

Evelyn Spence, LL.B., CIC.C, secrétaire générale

NOTE DE BREFFAGE : Pour décision

Confirmation des motions adoptées par voie électronique		3.2
Objet :	Confirmer officiellement les motions que le conseil a adoptées par vote électronique (par courriel) en mars et avril 2020	
Lien avec le Plan stratégique :	Responsabilité du conseil 1 : Se tenir responsable et tenir responsables les administrateurs et les personnes relevant du conseil	
Motion(s) à examiner :	<i>a) QUE la motion 5838, adoptée par voie électronique par le conseil, soit confirmée.</i> <i>b) QUE les motions 5846 et 5847, adoptées par voie électronique par le conseil, soient confirmées.</i>	
Vote requis pour adopter la motion :	Majorité simple	
Transparence:	Séance ouverte	
Résumé de la consultation :	Aucun	
Préparé par :	Evelyn Spence, avocate-conseil et secrétaire générale	
Présenté par :	Jean Boudreau, administratrice représentant le Nouveau-Brunswick et présidente d'Ingénieurs Canada	

Définition du problème/de l'enjeu

- Le conseil est parfois appelé à prendre des décisions entre ses réunions et, dans le passé, il l'a fait de manière secrète, par le biais d'un vote par courrier électronique. Il a procédé de cette façon récemment à deux reprises, entre les réunions de février et de mai, lorsqu'il a voté pour adopter la motion 5838 et les motions 5846 et 5847.
- Les conseils votent souvent sur des motions en dehors de leurs réunions, car c'est un moyen efficace de conduire les affaires, en particulier lorsque le conseil a déjà eu l'occasion de discuter et de débattre des décisions en question. Toutefois, la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*, rédigée au début des années 2000, ne tient pas compte des réalités actuelles des affaires et ne permet donc pas expressément que les décisions soient prises par ce moyen de communication.
- La loi prévoit plutôt que le conseil prenne ses décisions soit lors de ses réunions (qui peuvent se tenir en personne ou par voie électronique), soit par résolution écrite à la place d'une réunion.
 - Toute résolution écrite devant être approuvée à l'unanimité, pour que la décision prise soit valable, tous les administrateurs doivent signer la résolution. Si un administrateur n'est pas d'accord avec la résolution ou s'abstient de voter, la résolution sera rejetée.
 - Cette approche a été jugée inappropriée pour les motions en question. De même, et comme nous l'expliquerons plus loin, il a été jugé peu pratique ou inutile de convoquer à nouveau une réunion plénière du conseil pour traiter les questions requises concernant ces motions.
- Pour respecter les exigences de la loi et garantir que les décisions du conseil sont correctement consignées et adoptées, il est recommandé aux organismes de confirmer les motions précédemment adoptées par voie électronique à la réunion suivante. Comme la réunion de mai du conseil avait un ordre du jour chargé, le personnel a décidé de ne pas inscrire ces points à cet ordre du jour, et de confirmer les motions à l'occasion de la présente réunion.

- Les motions en question et les raisons ayant justifié le vote électronique sont les suivantes :
 - La motion 5838 a été envoyée aux administrateurs le ou vers le 3 mars 2020, peu après la réunion du conseil de février, au cours de laquelle le conseil a approuvé deux nouvelles dispositions du Règlement administratif (au sujet de la cotisation par personne). Après quelques discussions au cours de cette réunion, le conseil a demandé au personnel d'élaborer une troisième clause, à soumettre à l'approbation du conseil par courriel, pour indiquer la mesure à suivre si les membres ne parvenaient pas à fixer une nouvelle cotisation avant le 1^{er} juillet. À cette fin, la motion suivante, présentée par Jeff Holm et appuyée par Kathy Baig, a été envoyée par courriel aux membres du conseil :

QUE le conseil d'Ingénieurs Canada recommande aux membres d'ajouter la disposition suivante en tant qu'article 7.4 du Règlement administratif :

Si les membres ne sont pas en mesure de fixer le montant de la cotisation par personne avant le 1^{er} juillet, la dernière cotisation par personne qui a été déterminée par les membres demeure en vigueur.

- Le vote s'est terminé le 18 mars et la motion a été adoptée avec la majorité requise des deux tiers (2/3). Les résultats du vote électronique ont été communiqués par courriel aux membres du conseil, aux chefs de direction et aux présidents et, lors de l'assemblée annuelle des membres de mai, les membres ont voté pour approuver la ou les modifications du règlement.
- Les motions 5846 et 5847 répondaient aux recommandations formulées par le Bureau d'agrément à la suite de sa réunion d'urgence du 9 avril, au cours de laquelle il a discuté des impacts du coronavirus sur les activités d'agrément. En raison de l'urgence de la question et du désir du conseil de soutenir le travail du Bureau d'agrément, le conseil a décidé de suivre un processus décisionnel différent, dans un délai restreint. Plus précisément, le 22 avril, Ingénieurs Canada a organisé un webinaire d'information, avec possibilité de poser des questions au président et au secrétariat du Bureau d'agrément. La séance ayant été organisée rapidement, les administrateurs n'ont pas tous pu y participer. Deux jours plus tard, le 24 avril, un résumé de la séance d'information a été distribué aux membres du conseil, y compris les réponses aux questions posées durant la séance, une note de breffage expliquant de façon plus détaillée les recommandations, et une demande officielle de voter sur la question par courriel. Les administrateurs avaient jusqu'au 28 avril pour voter sur les motions suivantes, toutes deux présentées par Jeff Card et appuyées par Louis Champagne (ancien membre du conseil) :

Motion 5846 : QUE les visites de programmes agréés prévues au cours du cycle 2020-2021 soient reportées d'un an au cycle 2021-2022.

Motion 5847 : QU'une prolongation ponctuelle d'un an de la période d'agrément soit accordée à tous les programmes ayant fait l'objet d'une décision d'agrément favorable avant le 5 juin 2020.

- Les deux motions ont été adoptées avec la majorité requise des deux tiers (2/3), et les résultats ont été communiqués par courriel au conseil, aux chefs de direction, aux présidents, à DDIC et à la FCEG. Le Bureau d'agrément et son secrétariat ont depuis pris des mesures pour mettre en œuvre les décisions visées par ces motions.
- Actuellement, les motions en question sont consignées séparément dans les Résolutions découlant de l'adoption des motions, qu'Ingénieurs Canada conserve avec le procès-verbal de la réunion.

Action/recommandation proposée

- Le conseil devrait ratifier les motions qu'il a adoptées précédemment par voie électronique (soit les motions 5838, 5846 et 5847) en approuvant les motions de l'ordre du jour de consentement.

- Étant donné que les motions ont déjà été débattues, adoptées (par échange de correspondance) et mises en œuvre, elles ont été inscrites à l'ordre du jour de consentement. Il s'agit d'une étape procédurale qui constitue une pratique de gouvernance exemplaire, qui ne nécessite pas d'autres délibérations de la part du conseil.

Autres options envisagées

- À strictement parler, il n'est peut-être pas nécessaire que le conseil confirme les motions de la façon proposée ici, mais il s'agit d'une bonne pratique qui est recommandée, en particulier compte tenu de l'importance des décisions.

Risques

- L'absence de bonnes pratiques pour soutenir le processus décisionnel du conseil pourrait mener à la remise en question du cadre général de gouvernance du conseil.

Répercussions financières

- Aucune

Avantages

- Les motions précédemment adoptées sont ratifiées par l'ensemble du conseil, ce qui appuie de bonnes pratiques et procédures de gouvernance.

Consultations

- Aucune

Prochaines étapes (si la motion est adoptée)

- Les motions adoptées seront consignées dans le procès-verbal de la réunion d'octobre du conseil.

Annexes

Motion 5838 :

- Courriel intitulé Vote électronique – Approbation du [nouvel] article 7.4 du Règlement administratif, daté du 3 mars 2020
- Courriel intitulé Vote électronique – Approbation du [nouvel] article 7.4 du Règlement administratif, daté du 19 mars 2020
- Feuille de calcul présentant le résultat du vote par courriel
- [Résolutions découlant de l'adoption de la motion](#) (inclus dans le document des résolutions de la réunion d'hiver)

Motions 5846 et 5847 :

- Courriel intitulé Vote électronique – Questions liées à l'agrément, daté du 24 avril 2020
- Courriel intitulé Résultats : Vote électronique – Questions liées à l'agrément, daté du 28 avril 2020
- Feuille de calcul présentant le résultat du vote par courriel
- Résolutions découlant de l'adoption des motions

From: [Evelyn Spence](#)
Subject: Electronic Vote – Approval of [new] Bylaw 7.4 / Approbation de l'article 7.4 du Règlement administratif (nouvel article)
Date: Tuesday, March 03, 2020 1:18:20 PM
Attachments:

Le français suit.

[Distribution: Board members]

Dear Engineers Canada Board directors,

At the February 26, 2020 Board meeting, the Board approved two new provisions of the Bylaw regarding the per capita assessment fee. The recommendation to the Members at the annual meeting on May 23, 2020 will be as follows:

Add as 7.2 the following:

No later than January 1st of each year, the Board shall recommend to the Members the amount of the Per Capita Assessment that will be in effect on the second following January 1st. The Members will consider the recommendation and finalize the amount of the Per Capita Assessment no later than July 1st of each year with the decision by the Members to take effect on the second following January 1st (18 months notice).

Renumber existing Bylaw 7.2 to be Bylaw 7.3, and change the wording to:

Each Member shall pay to Engineers Canada the Member-approved Per Capita Assessment per Registrant within two months of receipt of invoice for same or pursuant to payment schedule reflective of the Members registrant payment schedule.

In addition to the above, **the Board requested that staff develop a third clause, for Board approval by email, to cover what happens in the event the Members are not able to set a new fee by July 1st.** To that end, we'd ask that you please review and vote on the following motion.

It is moved by Jeff Holm, and seconded by Kathy Baig:

THAT the Board recommend to the Members that the following be added as Bylaw 7.4:

In the event that the Members are unable to finalize the amount of the Per Capita Assessment by July 1st, the Per Capita Assessment last determined by the Members shall remain in effect.

Please respond with your vote, by email, to Evelyn Spence (evelyn.spence@engineerscanada.ca) by **March 18, 2020**. Results of the vote will be communicated to the Board (as well as to CEOs and

Presidents) by email.

Thank you,

Evelyn

Distribution : Membres du conseil

Chers administrateurs et administratrices d'Ingénieurs Canada,

Lors de sa réunion du 26 février, le conseil a approuvé deux nouvelles dispositions du Règlement administratif concernant la cotisation par personne. La recommandation qui sera présentée aux membres lors de leur assemblée annuelle du 23 mai est la suivante :

Ajouter comme article 7.2 le texte qui suit :

Au plus tard le 1^{er} janvier de chaque année, le conseil doit recommander aux membres le montant de la cotisation par personne qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier de la deuxième année suivante. Les membres doivent examiner la recommandation et fixer le montant définitif de la cotisation par personne au plus tard le 1^{er} juillet de chaque année, la décision des membres devant prendre effet le 1^{er} janvier de la deuxième année suivante (préavis de 18 mois).

Renommer l'article 7.2, qui devient l'article 7.3, et modifier le libellé comme suit :

Chaque membre doit verser à Ingénieurs Canada la cotisation par personne inscrite approuvée par les membres dans les deux mois qui suivent la réception de l'avis de cotisation ou conformément aux modalités de paiement établies pour les membres.

En plus de ce qui précède, **le conseil a demandé que le personnel élabore une troisième clause, à soumettre à l'approbation du conseil par courriel, pour indiquer la mesure à suivre si les membres ne parvenaient pas à fixer une nouvelle cotisation avant le 1^{er} juillet.** À cette fin, nous vous demandons de bien vouloir examiner la motion suivante et de voter à son sujet :

Motion présentée par Jeff Holm et appuyée par Kathy Baig:

QUE le conseil d'Ingénieurs Canada recommande aux membres d'ajouter la disposition suivante en tant qu'article 7.4 du Règlement administratif :

Si les membres ne sont pas en mesure de fixer le montant de la cotisation par personne avant le 1^{er} juillet, la dernière cotisation par personne qui a été déterminée par les membres demeure en vigueur.

Veuillez envoyer votre vote par courriel à Evelyn Spence (evelyn.spence@engineerscanada.ca) d'ici

le **18 mars**. Les résultats du vote seront communiqués au conseil (ainsi qu'aux chefs de direction et aux présidents) par courriel.

Je vous remercie de votre collaboration.

Evelyn Spence, LLB

Legal Counsel

Avocate-conseil

T: 613.232.2474 x293

300-55 rue Metcalfe Street, Ottawa, ON, K1P 6L5

Connect with us / Rejoignez-nous :

Engineers make a world of difference.

Les ingénieurs changent le monde.

From: Evelyn Spence <Evelyn.Spence@engineerscanada.ca>
Sent: March 19, 2020 2:38 PM
Cc: Christina Mash <Christina.Mash@engineerscanada.ca>
Subject: Results of Electronic Vote – Approval of [new] Bylaw 7.4 / Résultats du vote électronique – Approbation du nouvel article 7.4 du Règlement administratif

Le français suit.

Distribution : Board members, CEOs and Presidents

Dear Engineers Canada Board directors,

Thank you for submitting your votes on motion # 5838 regarding the addition of section 7.4 of the Bylaw (re: Per Capita Assessment Fee).

We received 17 votes in favour, 1 vote against. The motion is carried, with two-thirds majority. As a result of this motion being carried, at the May AMM, the Members will be asked to approve of the following Bylaw amendments:

7.2. No later than January 1st of each year, the Board shall recommend to the Members the amount of the Per Capita Assessment that will be in effect on the second following January 1st. The Members will consider the recommendation and finalize the amount of the Per Capita Assessment no later than July 1st of each year with the decision by the Members to take effect on the second following January 1st (18 months notice).

~~7.2.~~ 7.3. Each Member shall pay to Engineers Canada the Member-approved Per Capita Assessment of \$10.21 per Registrant within two months of receipt of invoice for same or pursuant to payment schedule reflective of the Members registrant payment schedule.

7.4. In the event that the Members are unable to finalize the amount of the Per Capita Assessment by July 1st, the Per Capita Assessment last determined by the Members shall remain in effect.

To provide the Members with ample opportunity to confer with their Councils and obtain voting instructions in time for the AMM, attached please find a copy of the briefing note, which provides the rationale for the Board's recommendation on this Bylaw change.

Best,

Distribution : Membres du conseil, chefs de direction et présidents

Chers administrateurs et administratrices d'Ingénieurs Canada,

Je vous remercie d'avoir soumis votre vote au sujet de la motion n° 5838 ayant pour objet l'ajout de l'article 7.4 du Règlement administratif (concernant les frais de cotisation par personne).

Nous avons reçu 17 votes pour, 1 vote contre. La motion est donc adoptée à la majorité des deux tiers. Compte tenu de l'adoption de cette motion, les membres seront invités à approuver les modifications suivantes du Règlement administratif lors de leur assemblée annuelle de mai :

7.2 Au plus tard le 1^{er} janvier de chaque année, le conseil doit recommander aux membres le montant de la cotisation par personne qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier de la deuxième année suivante. Les membres doivent examiner la recommandation et fixer le montant définitif de la cotisation par personne au plus tard le 1^{er} juillet de chaque année, la décision des membres devant prendre effet le 1^{er} janvier de la deuxième année suivante (préavis de 18 mois).

~~7.2~~ 7.3 : Chaque membre doit verser à Ingénieurs Canada la cotisation par personne inscrite approuvée par les membres égale à 10,21 \$ par personne inscrite dans les deux mois qui suivent la réception de l'avis de cotisation ou conformément aux modalités de paiement établies pour les membres.

7.4. Si les membres ne sont pas en mesure de fixer le montant de la cotisation par personne avant le 1^{er} juillet, la dernière cotisation par personne qui a été déterminée par les membres demeure en vigueur.

Afin de permettre aux membres de s'entretenir avec leur conseil respectif au sujet de ces modifications du Règlement administratif et d'obtenir les instructions de vote à temps pour l'assemblée annuelle des membres, vous trouverez ci-joint une copie de la note de breffage qui fournit la justification de la recommandation du conseil en ce qui concerne ces modifications.

Cordialement,

Evelyn Spence, LLB

Legal Counsel

Avocate-conseil

T: 613.232.2474 x293



300-55 rue Metcalfe Street, Ottawa, ON, K1P 6L5

Connect with us / Rejoignez-nous : [f](#) [in](#) [t](#)

Engineers make a world of difference.

Les ingénieurs changent le monde.

Vote par courriel pour l'approbation du nouvel article 7.4 du Règlement administratif					
Du 3 au 18 mars 2020					
Prénom	Nom	Organisme	Oui	Non	Abstention
Jeff	Holm	EGBC	1		
Mike	Wrinch	EGBC	1		
Jane	Tink	APEGA			
Gary	Faulkner	APEGA	1		
Lisa	Doig	APEGA			
David	Lynch	APEGA	1		
Dwayne	Gelowitz	APEGS	1		
Dawn	Nedohin-Macek	APEGM	1		
Annette	Bergeron	PEO	1		
Christian	Bellini	PEO	1		
Kelly	Reid	PEO	1		
Changiz	Sadr	PEO	1		
Danny	Chui	PEO	1		
Sandra	Gwozdz	OIQ			
Kathy	Baig	OIQ	1		
Carole	Lamothe	OIQ	1		
Louis	Champagne	OIQ			
Jean	Boudreau	APEGNB	1		
Chris	Zinck	EngNS		1	
Justin	Dunn	EngPEI			
Jeff	Card	PEGNL	1		
Terry	Brookes	NAPEG	1		
Richard	Trimble	EngYK	1		
			17	1	0

From: [Christina Mash](#)
To: [EC Governance - Christina Mash](#)
Cc: [Evelyn Spence](#); [Gerard McDonald](#)
Bcc:
Subject: Electronic Vote – Accreditation matters / Vote électronique - Questions liées à l'agrément
Date: Friday, April 24, 2020 1:56:00 PM
Attachments: [Emergency Board decision on accreditation matters Décision d'urgence du conseil sur des questions touchant l'agrément.msg](#)
[BRIEFING NOTE Accreditation extensions due to COVID19 22 avr 2020 fr.pdf](#)
[BRIEFING NOTE Accreditation extensions due to COVID19 24 avr 2020.pdf](#)
[EC Board Q&A Session - April 22, 2020 Accreditation extensions due to COVID19 FR.pdf](#)
[EC Board Q&A Session - April 22, 2020 Accreditation extensions due to COVID19.pdf](#)

(le français suit)

[Distribution: Board directors]

Dear Engineers Canada Board directors,

Per the process described in Gerard McDonald's April 17, 2020 email (attached), the Board is being asked to make an urgent decision to address the impacts of Covid-19 on the accreditation process.

Attached is a summary of the questions and answers that came out of the information session on Wednesday, April 22, which are intended to help those of you who were not able to attend the session to make an informed decision. The issue and proposed recommendations are further addressed in the Briefing Note that was included as part of Gerard's April 17 email.

Board members are asked to kindly review and vote on the following 2 motions:

MOTION 1

It is moved by J. Card, and seconded by L. Champagne:

THAT visits to currently accredited programs in the 2020/2021 cycle be deferred for one year to the 2021/2022 cycle.

MOTION 2

It is moved by J. Card, and seconded by L. Champagne:

THAT a one-time, one-year accreditation cycle extension be granted to all programs who received a favorable accreditation decision before June 5, 2020.

Please respond with your vote for both Motion 1 and 2, by email, to the Corporate Secretary, Evelyn Spence (evelyn.spence@engineerscanada.ca) before the end of day on **Tuesday, April 28, 2020**. Results of the vote will be communicated to the Board (as well as to CEOs, Presidents, the EDC and CFES) by email.

Thank you,

.....
[Distribution : Membres du conseil]

Chers administrateurs et administratrices d'Ingénieurs Canada,

Conformément à la procédure décrite dans le courriel de Gerard McDonald envoyé le 17 avril (ci-joint), il est demandé au conseil de prendre une décision urgente pour gérer les impacts de la Covid-19 sur le processus d'agrément.

Vous trouverez ci-joint un résumé des questions et réponses données lors de la séance d'information du mercredi 22 avril, afin d'aider ceux et celles d'entre vous n'ayant pu y assister à prendre une décision éclairée. La question et les recommandations proposées sont traitées plus en détail dans la note d'information qui a été jointe au courriel du 17 avril de Gerard.

Les membres du conseil sont invités à examiner les deux motions suivantes et à voter à leur sujet :

MOTION 1

Présentée par J. Card et appuyée par L. Champagne:

QUE les visites de programmes agréés prévues au cours du cycle 2020-2021 soient reportées d'un an au cycle 2021-2022.

MOTION 2

Présentée par J. Card et appuyée par L. Champagne :

QU'une prolongation ponctuelle d'un an de la période d'agrément soit accordée à tous les programmes ayant fait l'objet d'une décision d'agrément favorable avant le 5 juin 2020.

Veuillez envoyer votre vote sur les motions 1 et 2, par courriel, à la secrétaire générale Evelyn Spence (evelyn.spence@engineerscanada.ca) d'ici le **mardi 28 avril** avant la fin de la journée. Les résultats du vote seront communiqués au conseil (ainsi qu'aux chefs de direction, aux présidents, à DDIC et à la FCEG) par courriel.

Je vous remercie,

Christina Mash 

Governance Administrator

Administratrice de la gouvernance

T: 613.232.2474 x248



300-55 rue Metcalfe Street, Ottawa, ON, K1P 6L5

Connect with us / Rejoignez-nous :   

Engineers make a world of difference.

Les ingénieurs changent le monde.

From: [Evelyn Spence](#)
Cc: [Christina Mash](#); [Gerard McDonald](#); [Roseanne Gauthier](#)
Subject: Results: Electronic vote – Accreditation matters / Résultats: Vote électronique - Questions liées à l'agrément
Date: Tuesday, April 28, 2020 6:03:48 PM
Attachments:

Le français suit.

Distribution: Board members, CEOs, Presidents, EDC (formerly NCDEAS) and CFES

Dear Engineers Canada Board directors,

Thank you for submitting your votes on motions #5846 and #5847, both of which will provide important direction to the CEAB regarding its accreditation activities. The results of the vote are as follows:

- On Motion 1 (#5846), we received 21 votes in favour, 0 votes against. The motion is carried (2/3 majority).
- On Motion 2 (#5847), we received 22 votes in favour, 0 votes against. The motion is carried (2/3 majority).

Distribution : membres du conseil, chefs de direction, présidents, DDIC (auparavant le CCDISA) et FCEG

Chers membres du conseil d'Ingénieurs Canada,

Merci d'avoir soumis vos votes sur les motions n°5846 et n°5847, qui donneront toutes deux une orientation importante au BCPAG en ce qui concerne ses activités d'agrément. Les résultats du vote sont les suivants :

- Dans le cas de la motion 1 (n°5846), nous avons reçu 21 votes en faveur, 0 vote contre. La motion est adoptée (majorité des 2/3).
- Dans le cas de la motion 2 (n°5847), nous avons reçu 22 votes en faveur, 0 vote contre. La motion est adoptée (majorité des 2/3).

Meilleures salutations, / Regards,
Evelyn

Evelyn Spence, LL.B, CIC.C
Legal Counsel
Avocate-conseil
T: 613.232.2474 x293

[Engineers Canada](#) | [Ingénieurs Canada](#)

300-55 rue Metcalfe Street, Ottawa, ON, K1P 6L5

***Engineers make a world of difference.
Les ingénieurs changent le monde.***

Vote par courriel pour la prolongation du cycle d'agrément du BCAPG
Du 24 au 28 avril 2020

#	Prénom	Nom	Organisme	Motion 1				Motion 2			
				Oui	Non	Abstention	N'a pas voté	Oui	Non	Abstention	N'a pas voté
9	Annette	Bergeron	PEO	1				1			
16	Carole	Lamothe	OIQ				1	1			
12	Changiz	Sadr	PEO	1				1			
19	Chris	Zinck	EngNS	1				1			
10	Christian	Bellini	PEO	1				1			
13	Danny	Chui	PEO	1				1			
6	David	Lynch	APEGA	1				1			
8	Dawn	Nedohin-Macek	APEGM	1				1			
7	Dwayne	Gelowitz	APEGS	1				1			
4	Gary	Faulkner	APEGA	1				1			
3	Jane	Tink	APEGA	1				1			
18	Jean	Boudreau	APEGNB	1				1			
1	Jeff	Holm	EGBC	1				1			
21	Jeff	Card	PEGNL	1				1			
20	Justin	Dunn	EngPEI	1				1			
15	Kathy	Baig	OIQ	1				1			
11	Kelly	Reid	PEO	1				1			
5	Lisa	Doig	APEGA	1				1			
17	Louis	Champagne	OIQ	1				1			
2	Mike	Wrinch	EGBC	1				1			
23	Richard	Trimble	EngYK	1				1			
14	Sandra	Gwozdz	OIQ				1				1
22	Terry	Brookes	NAPEG	1				1			
				21	0	0	2	22	0	0	1



RÉSOLUTIONS APPROUVÉES PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

28 avril 2020 – par courriel

Résolutions découlant de l'adoption des motions

(Sous réserve d'une vérification ultérieure du procès-verbal de la réunion par le conseil)

Activité	Résultat du vote	Motion	Résolution
Questions liées l'agrément	Adoptée par la majorité requise des deux tiers	5846	QUE les visites de programmes agréés prévues au cours du cycle 2020-2021 soient reportées d'un an au cycle 2021-2022.
Questions liées l'agrément	Adoptée par la majorité requise des deux tiers	5847	QU'une prolongation ponctuelle d'un an de la période d'agrément soit accordée à tous les programmes ayant fait l'objet d'une décision d'agrément favorable avant le 5 juin 2020.

NOTE DE BREFFAGE : Pour décision

Énoncés de principe nationaux		3.3
Objet :	Approuver les révisions des énoncés de principe nationaux.	
Lien avec le plan stratégique :	Impératif opérationnel 5 : Faire valoir les intérêts de la profession auprès du gouvernement fédéral	
Motion(s) à examiner :	<i>Que le nouvel énoncé de principe national sur l'Exercice professionnel dans le domaine de la cybersécurité soit approuvé.</i>	
Vote requis pour adopter la motion :	Majorité simple	
Transparence :	Séance ouverte	
Résumé de la consultation :	<p><i>Présentation révisée :</i></p> <p>Le Comité consultatif des affaires publiques et 5 des 12 organismes de réglementation ont soumis leurs commentaires, et 3 membres du conseil d'Ingénieurs Canada ainsi que les membres du Bureau canadien d'agrément des programmes de génie ont été invités fournir leurs commentaires par courriel.</p> <p><i>Première présentation :</i></p> <p>Le Comité consultatif des affaires publiques et 3 des 12 organismes de réglementation ont soumis leurs commentaires, et 7 membres du conseil d'Ingénieurs Canada ainsi que les membres du Bureau canadien d'agrément des programmes de génie ont été invités fournir leurs commentaires par courriel.</p>	
Préparé par :	Joey Taylor, gestionnaire, Affaires publiques	
Présenté par :	Gerard McDonald, chef de la direction	

Définition du problème/de l'enjeu

- Les énoncés de principe nationaux (EPN) sont des positions sur des enjeux clés d'intérêt public. Il s'agit de positions consensuelles des organismes de réglementation du génie provinciaux et territoriaux. Ces énoncés :
 - Représentent la position collective de la profession d'ingénieur
 - Influent sur les politiques publiques
 - Facilitent la discussion avec le gouvernement
 - Fournissent de l'information à nos membres et aux membres de la profession d'ingénieur
- Le Comité consultatif des affaires publiques (le « Comité consultatif ») d'Ingénieurs Canada est chargé d'élaborer les EPN. Ce comité est composé de bénévoles d'horizons et d'expertises multidisciplinaires.
- Chaque année, le Comité consultatif élabore des EPN sur les enjeux nouveaux et existants auxquels la profession d'ingénieur est confrontée. Le comité se charge aussi d'actualiser les EPN existants pour s'assurer qu'ils demeurent actuels et pertinents. Cela permet de s'assurer que les parlementaires et le gouvernement fédéral tiennent compte de l'expertise de la profession dans l'élaboration des politiques.
- La procédure actuelle pour décider des sujets auxquels le Comité s'attellera au cours de l'année commence par une discussion sur les enjeux potentiels au cours de la réunion de mai du comité. Ce processus consiste à examiner tous les EPN existants et à déterminer lesquels ont besoin d'être actualisés dans le cadre du cycle annuel de révision. Les sujets cernés par le Comité sont soumis à l'approbation du conseil et du Groupe des chefs de direction. Une fois les sujets approuvés, le Comité consultatif élabore ou met à jour les EPN devant être soumis à l'examen et à l'approbation du conseil et des organismes de réglementation. L'ensemble de ce processus, qui est appuyé par les organismes de réglementation, est décrit dans la politique du conseil [9.3 Énoncés de principe nationaux](#).

- Les présents EPN sont en lien avec l'Impératif opérationnel 5 : Faire valoir les intérêts de la profession auprès du gouvernement fédéral. Cet énoncé est particulièrement pertinent, compte tenu des nouvelles initiatives du gouvernement fédéral qui sont axées sur la cybersécurité et la diversité. Cet EPN servira à influencer et/ou informer le gouvernement fédéral concernant ces questions auxquelles les organismes de réglementation du génie et la profession d'ingénieur sont confrontés.

Action/recommandation proposée

- Le Comité consultatif des affaires publiques recommande au conseil d'Ingénieurs Canada d'approuver l'EPN présenté en annexe.
- Une fois approuvé, cet EPN sera publié dans le site public d'Ingénieurs Canada et évoqué au besoin par le personnel et les bénévoles lors des discussions sur les enjeux en question avec le gouvernement fédéral.

Autres options envisagées

- S./o.

Risques

- Si la motion n'est pas adoptée, il n'y aura pas de position nationale unifiée sur cet enjeu qui touche actuellement la profession d'ingénieur et son avenir.

Répercussions financières

- S./o.

Avantages

- Organismes de réglementation :
 - L'adoption d'une position nationale sur des enjeux importants est bénéfique pour les organismes de réglementation, car ces enjeux ont des incidences sur eux et sur la réglementation de la profession d'ingénieur. Les organismes de réglementation bénéficient grandement d'une position nationale unifiée.
 - Ingénieurs Canada aura une position unifiée sur quatre enjeux envers lesquels le gouvernement fédéral s'est fortement engagé, ce qui pourrait accroître notre visibilité auprès des parlementaires et des fonctionnaires.
- Profession :
 - L'actualisation des EPN met également en lumière le rôle que joue la profession dans le traitement de ces enjeux.
- Autres (public, gouvernement, établissements d'enseignement supérieur, ingénieurs, etc.) :
 - Les EPN informeront le gouvernement fédéral des enjeux auxquels Ingénieurs Canada travaille actuellement et qui sont liés à son mandat.

Consultations

- Notre comité consultatif multidisciplinaire, les organismes de réglementation (par l'entremise de leurs chefs de direction), ainsi que les membres du conseil d'Ingénieurs Canada et du Bureau canadien d'agrément des programmes de génie ont été invités à examiner et commenter cet EPN.
- Aucune objection ou préoccupation n'a été soulevée au sujet de la position de la profession d'ingénieur présentée dans l'EPN et la partie Contexte a été actualisée pour refléter certaines des remarques et suggestions soumises par les organismes consultés.

Prochaines étapes (si la motion est adoptée)

- Si la motion est adoptée, l'EPN sera publié dans le site Web public d'Ingénieurs Canada et évoqué au besoin lors des discussions sur les enjeux en question avec le gouvernement fédéral.

Annexes

- Exercice professionnel dans le domaine de la cybersécurité (version avec marques de révision | version propre)

Exercice professionnel dans le domaine de la cybersécurité

Position de la profession d'ingénieur

- Les lois relatives à la cybersécurité doivent tenir compte de la nécessité d'avoir recours à des ingénieurs pour le développement et la maintenance des logiciels, du matériel, des systèmes et des infrastructures essentielles de cybersécurité.
- Peu importe que cela soit prévu dans une loi fédérale ou provinciale, la cybersécurité exige la participation d'un ingénieur inscrit auprès d'un organisme de réglementation provincial.
- En intégrant la responsabilité d'un ingénieur dans la législation fédérale et provinciale liée aux infrastructures et systèmes de cybersécurité, on inscrit le processus de réglementation du génie dans les pratiques gouvernementales, ce qui assure la sécurité de la population canadienne.
- Les organismes canadiens de réglementation du génie ont pour mission de protéger l'intérêt public. Ils établissent des normes professionnelles et déontologiques élevées, instaurent et tiennent à jour des codes de conduite et administrent les processus réglementaires pour les ingénieurs afin d'assurer la protection de l'intérêt public et de l'environnement naturel.

Enjeu

La cybersécurité est décrite comme l'ensemble des techniques de protection des ordinateurs, des réseaux, des matériels, des logiciels, des programmes et des données contre les accès non autorisés ou les attaques qui visent à les exploiter.¹ Dans un monde de plus en plus numérique, les Canadiens s'attendent à ce que les systèmes technologiques soient protégés contre les menaces et les vulnérabilités en matière de cybersécurité. La sécurité nationale et la stabilité économique du Canada dépendent de la résilience des infrastructures essentielles. On entend par infrastructures essentielles l'ensemble des processus, des systèmes, des installations, des technologies, des réseaux, des biens et des services nécessaires pour assurer la santé, la sûreté, la sécurité et le bien-être économique de la population canadienne ainsi que l'efficacité du gouvernement. Il peut s'agir d'infrastructures autonomes ou caractérisées par des interdépendances au sein d'une province ou d'un territoire, entre eux ou au-delà des frontières du pays. La perturbation de ces infrastructures essentielles pourrait se traduire en pertes de vie et en effets économiques néfastes, et pourrait considérablement ébranler la confiance du grand public². Alors que les systèmes d'infrastructure essentiels deviennent de plus en plus interconnectés, en particulier avec le développement de systèmes d'intelligence artificielle, et que les services essentiels sont petit à petit gérés en ligne, les vulnérabilités, les incidents et les attaques préméditées visant des infrastructures indispensables peuvent compromettre gravement la sécurité du pays et de la population.

¹ The Economic Times (2019). "Definition of 'Cyber Security'." Consulté le 3 octobre 2019 à : <https://economictimes.indiatimes.com/definition/cyber-security>

² Sécurité publique Canada (2018). "Stratégie nationale sur les infrastructures essentielles". Consulté le 29 mai 2020 à <https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/srtg-crtcl-nfrstrctr/index-fr.aspx>

À mesure que la technologie se développe et que les systèmes numériques deviennent plus complexes et sophistiqués, les compétences des personnes qui tentent de les affaiblir le deviennent aussi. Les cyberattaques et les violations de données sont aujourd'hui monnaie courante. Selon une étude réalisée par Statistique Canada en 2017, environ 21 % des entreprises canadiennes ont déclaré avoir été touchées par un incident de cybersécurité qui a eu des répercussions sur leurs activités quotidiennes. L'étude révélait aussi que 41 % des grandes entreprises étaient plus de deux fois plus susceptibles que les petites entreprises d'avoir décelé un incident ayant des répercussions.³

Compte tenu de la demande croissante de professionnels de la cybersécurité et de la nécessité immédiate de se prémunir contre de futures cyberattaques, il importe que le gouvernement fédéral demeure vigilant pour s'assurer que des ingénieurs inscrits auprès d'un organisme de réglementation provincial, plus précisément les ingénieurs travaillant dans le domaine de la cybersécurité et qui sont des experts en communication et en sécurité, participent à la conception, à la mise en œuvre et à la maintenance des logiciels, matériels et systèmes de cybersécurité et des cyberinfrastructures essentielles.

Les ingénieurs qui exercent dans des disciplines spécialisées possèdent, au minimum, les mêmes compétences que d'autres professionnels des TI, mais ils sont tenus responsables de leur travail, sur le plan professionnel comme sur le plan déontologique, par les organismes canadiens de réglementation du génie en vertu de la législation provinciale et territoriale dans tout le Canada. Les autres professionnels des TI ne sont pas assujettis à un cadre réglementaire. S'ils participent au développement et à la maintenance des logiciels, des matériels, des systèmes et des infrastructures essentielles, ces ingénieurs seront tenus personnellement responsables de leur travail dans le cadre des processus d'application de la loi, d'enquête et de discipline. Si les ingénieurs ne participent pas au processus de développement et de maintenance, la responsabilité sera limitée au recours au système judiciaire.

Contribution d'Ingénieurs Canada à cet enjeu

Ingénieurs Canada participe activement aux consultations fédérales sur les lois et les règlements qui ont une incidence sur le travail des ingénieurs et qui portent sur des activités pouvant nécessiter l'expertise d'un ingénieur.

Par ailleurs, les organismes canadiens de réglementation du génie ont pour mission de protéger et d'améliorer le bien-être public. Ils établissent des normes professionnelles et déontologiques élevées, instaurent et tiennent à jour des codes de conduite et administrent les processus réglementaires pour les ingénieurs afin d'assurer la protection du public et de l'environnement naturel.

³ Statistique Canada (2018). L'incidence du cybercrime sur les entreprises canadiennes, 2017. Consulté le 8 juillet 2019 à <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/181015/dq181015a-fra.htm>.

Recommandations à l'intention du gouvernement fédéral

Ingénieurs Canada a été encouragé de voir que le gouvernement fédéral s'est engagé, dans le Budget de 2019, à protéger les cybersystèmes essentiels qui soutiennent l'infrastructure et les services qui font partie intégrante de la vie quotidienne de la population canadienne.

Ingénieurs Canada appuie les initiatives fédérales en matière de cybersécurité, plus précisément le travail du [Centre canadien pour la cybersécurité](#), qui visent à assurer un cyberspace sûr et sécurisé, chose importante pour la sécurité, la stabilité et la prospérité du Canada. Pour mieux protéger les Canadiens contre de futures cyberattaques, le gouvernement fédéral devrait :

- S'assurer que les lois et les règlements qui font mention de travaux d'ingénierie sont élaborés en collaboration avec des ingénieurs, conformément aux lois sur les ingénieurs en vigueur dans les provinces et territoires;
- Utiliser les lois en lien avec la profession pour faire en sorte que les travaux d'ingénierie soient effectués par des professionnels titulaires d'un permis d'exercice, encourageant ainsi la conformité aux lois régissant la profession.
- Développer davantage, clarifier et faire appliquer les règlements, les règles, les lignes directrices relatives à la cybersécurité et les normes de développement et de maintenance des infrastructures essentielles, afin d'exiger que des praticiens titulaires d'un permis d'exercice réalisent les travaux touchant la protection publique quand la gestion de la sécurité et la conformité à la réglementation sont déléguées à des industries sous réglementation fédérale.

Contribution future d'Ingénieurs Canada

Ingénieurs Canada continuera de :

- Faire un suivi du programme, des initiatives législatives et des propositions de réglementation sur la cybersécurité du gouvernement pour porter à l'attention de celui-ci des recommandations sur les lois en lien avec la profession.
- Demander que les décideurs veillent à ce que les lois sur la cybersécurité conservent des mentions explicites des ingénieurs et du génie, dans l'intérêt de la sécurité du public dans l'ensemble du pays.
- S'efforcer activement de déterminer les possibilités d'exiger la participation des ingénieurs dans le cadre des lois et des règlements fédéraux lorsque cela est dans l'intérêt du public;
- Appuyer le travail effectué par les organismes de réglementation provinciaux et territoriaux pour faire appliquer les lois régissant la profession dans le cadre de l'exercice des disciplines qui ont un impact sur la sécurité publique.
- Par l'intermédiaire du Bureau canadien d'agrément des programmes de génie, conseiller les responsables des programmes de premier cycle en génie axés sur la cybersécurité quant à la façon de répondre aux normes d'agrément.

Exercice professionnel dans le domaine de la cybersécurité

Position de la profession d'ingénieur

- Les lois relatives à la cybersécurité doivent tenir compte de la nécessité d'avoir recours à des ingénieurs pour le développement et la maintenance des logiciels, du matériel, des systèmes et des infrastructures essentielles de cybersécurité.
- Peu importe que cela soit prévu dans une loi fédérale ou provinciale, la cybersécurité exige la participation d'un ingénieur inscrit auprès d'un organisme de réglementation provincial.
- En intégrant la responsabilité d'un ingénieur dans la législation fédérale et provinciale liée aux infrastructures et systèmes de cybersécurité, on inscrit le processus de réglementation du génie dans les pratiques gouvernementales, ce qui assure la sécurité de la population canadienne.
- Les organismes canadiens de réglementation du génie ont pour mission de protéger l'intérêt public. Ils établissent des normes professionnelles et déontologiques élevées, instaurent et tiennent à jour des codes de conduite et administrent les processus réglementaires pour les ingénieurs afin d'assurer la protection de l'intérêt public et de l'environnement naturel.

Enjeu

La cybersécurité est décrite comme l'ensemble des techniques de protection des ordinateurs, des réseaux, des matériels, des logiciels, des programmes et des données contre les accès non autorisés ou les attaques qui visent à les exploiter.¹ Dans un monde de plus en plus numérique, les Canadiens s'attendent à ce que les systèmes technologiques soient protégés contre les menaces et les vulnérabilités en matière de cybersécurité. La sécurité nationale et la stabilité économique du Canada dépendent de la résilience des infrastructures essentielles. On entend par infrastructures essentielles l'ensemble des processus, des systèmes, des installations, des technologies, des réseaux, des biens et des services nécessaires pour assurer la santé, la sûreté, la sécurité et le bien-être économique de la population canadienne ainsi que l'efficacité du gouvernement. Il peut s'agir d'infrastructures autonomes ou caractérisées par des interdépendances au sein d'une province ou d'un territoire, entre eux ou au-delà des frontières du pays. La perturbation de ces infrastructures essentielles pourrait se traduire en pertes de vie et en effets économiques néfastes, et pourrait considérablement ébranler la confiance du grand public². Alors que les systèmes d'infrastructure essentiels deviennent de plus en plus interconnectés, en particulier avec le développement de systèmes d'intelligence artificielle, et que les services essentiels sont petit à petit gérés en ligne, les vulnérabilités, les incidents et les attaques préméditées visant des infrastructures indispensables peuvent compromettre gravement la sécurité du pays et de la population ~~canadienne~~.

À mesure que la technologie se développe et que les systèmes numériques deviennent plus complexes et sophistiqués, les compétences des personnes qui tentent de les affaiblir le deviennent aussi. Les

¹ The Economic Times (2019). "Definition of 'Cyber Security'." Consulté le 3 octobre 2019 à : <https://economictimes.indiatimes.com/definition/cyber-security>

² Sécurité publique Canada (2018). "Stratégie nationale sur les infrastructures essentielles". Consulté le 29 mai 2020 à <https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsracs/pblctns/srtg-crtcl-nfrstrctr/index-fr.aspx>

cyberattaques et les violations de données sont aujourd’hui monnaie courante. Selon une étude réalisée par Statistique Canada en 2017, environ 21 % des entreprises canadiennes ont déclaré avoir été touchées par un incident de cybersécurité qui a eu des répercussions sur leurs activités quotidiennes. L’étude révélait aussi que 41 % des grandes entreprises étaient plus de deux fois plus susceptibles que les petites entreprises d’avoir décelé un incident ayant des répercussions.³

Compte tenu de la demande croissante de professionnels de la cybersécurité et de la nécessité immédiate de se prémunir contre de futures cyberattaques, il importe que le gouvernement fédéral demeure vigilant pour s’assurer que des ingénieurs inscrits auprès d’un organisme de réglementation provincial, plus précisément les ingénieurs travaillant dans le domaine de la cybersécurité et qui sont des experts en communication et en sécurité, participent à la conception, à la mise en œuvre et à la maintenance des logiciels, matériels et systèmes de cybersécurité et des cyberinfrastructures essentielles.

Les ingénieurs qui exercent dans des disciplines spécialisées possèdent, au minimum, les mêmes compétences que d’autres professionnels des TI, mais ils sont tenus responsables de leur travail, sur le plan professionnel comme sur le plan déontologique, par les organismes canadiens de réglementation du génie [en vertu de la législation provinciale et territoriale dans tout le Canada. Les autres professionnels des TI ne sont pas assujettis à un cadre réglementaire.](#) S’ils participent au développement et à la maintenance des logiciels, des matériels, des systèmes et des infrastructures essentielles, ces ingénieurs seront tenus personnellement responsables de leur travail dans le cadre des processus d’application de la loi, d’enquête et de discipline. Si les ingénieurs ne participent pas au processus de développement et de maintenance, la responsabilité sera limitée au recours au système judiciaire.

Contribution d’Ingénieurs Canada à cet enjeu

Ingénieurs Canada participe activement aux consultations fédérales sur les lois et les règlements qui ont une incidence sur le travail des ingénieurs et qui portent sur des activités pouvant nécessiter l’expertise d’un ingénieur.

~~Les logiciels et matériels essentiels à la sécurité sont nécessaires pour protéger les entreprises, les particuliers et le gouvernement fédéral contre de futures cyberattaques. En collaboration avec les organismes provinciaux et territoriaux de réglementation du génie, Ingénieurs Canada a élaboré le [Livre blanc sur l’exercice dans le domaine du génie logiciel](#),⁴ qui fournit aux organismes de réglementation des conseils concernant la portée et la complexité du génie logiciel — un élément clé du développement et de la protection des systèmes informatiques. Le livre blanc comprend :~~

- ~~• Une application de la définition de l’exercice du génie au domaine des logiciels et matériels, ainsi que les caractéristiques indiquant qu’une activité peut consister en l’exercice du génie logiciel dont seul un ingénieur en génie logiciel peut s’acquitter.~~
- ~~• Un examen des aspects qui peuvent être pratiqués par d’autres professionnels, en plus des ingénieurs en logiciel.~~

Par ailleurs, les organismes canadiens de réglementation du génie ont pour mission de protéger et d’améliorer le bien-être public. Ils établissent des normes professionnelles et déontologiques élevées,

³ Statistique Canada (2018). L’incidence du cybercrime sur les entreprises canadiennes, 2017. Consulté le 8 juillet 2019 à <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/181015/dq181015a-fra.htm>.

⁴ Ingénieurs Canada (2016). « Livre blanc sur l’exercice dans le domaine du génie logiciel ». Consulté le 9 juillet 2019 à : <https://engineerscanada.ca/fr/publications/livre-blanc-sur-l'exercice-dans-le-domaine-du-genie-logiciel>.

instaurent et tiennent à jour des codes de conduite et administrent les processus réglementaires pour les ingénieurs afin d'assurer la protection du public et de l'environnement naturel.

Recommandations à l'intention du gouvernement fédéral

Ingénieurs Canada a été encouragé de voir que le gouvernement fédéral s'est engagé, dans le Budget de 2019, à protéger les cybersystèmes essentiels qui soutiennent l'infrastructure et les services qui font partie intégrante de la vie quotidienne de la population canadienne.

Ingénieurs Canada appuie les initiatives fédérales en matière de cybersécurité, plus précisément le travail du [Centre canadien pour la cybersécurité](#), qui visent à assurer un cyberspace sûr et sécurisé, chose importante pour la sécurité, la stabilité et la prospérité du Canada. Pour mieux protéger les Canadiens contre de futures cyberattaques, le gouvernement fédéral devrait :

- S'assurer que les lois et les règlements qui font mention de travaux d'ingénierie sont élaborés en collaboration avec des ingénieurs, conformément aux lois sur les ingénieurs en vigueur dans les provinces et territoires;
- ~~S'assurer que les lois et les règlements qui font mention de travaux d'ingénierie, surtout dans les domaines du génie informatique, électrique, logiciel et matériel, exigent l'intervention d'un ingénieur, conformément aux lois sur les ingénieurs des provinces et des territoires.~~
- Utiliser les lois en lien avec la profession pour faire en sorte que les travaux d'ingénierie soient effectués par des professionnels titulaires d'un permis d'exercice, encourageant ainsi la conformité aux lois régissant la profession.
- Développer davantage, clarifier et faire appliquer les règlements, les règles, les lignes directrices relatives à la cybersécurité et les normes de développement et de maintenance [des infrastructures essentielles](#), afin d'exiger que des praticiens titulaires d'un permis d'exercice réalisent les travaux touchant la protection publique quand la gestion de la sécurité et la conformité à la réglementation sont déléguées à des industries sous réglementation fédérale.

Contribution future d'Ingénieurs Canada

Ingénieurs Canada continuera de :

- Faire un suivi du programme, des initiatives législatives et des propositions de réglementation sur la cybersécurité du gouvernement pour porter à l'attention de celui-ci des recommandations sur les lois en lien avec la profession.
- Demander que les décideurs veillent à ce que les lois sur la cybersécurité conservent des mentions explicites des ingénieurs et du génie, dans l'intérêt de la sécurité du public dans l'ensemble du pays.
- S'efforcer activement de déterminer les possibilités d'exiger la participation des ingénieurs dans le cadre des lois et des règlements fédéraux lorsque cela est dans l'intérêt du public;
- Appuyer le travail effectué par les organismes de réglementation provinciaux et territoriaux pour faire appliquer les lois régissant la profession [dans le cadre de](#) l'exercice des disciplines qui ont un impact sur la [sécurité publique](#).
- ~~Éduquer et informer les responsables du gouvernement fédéral et les autres parties prenantes sur les avantages de comprendre le contenu du [Livre blanc sur l'exercice dans le domaine du génie logiciel](#) et de s'y conformer.~~
- ~~Par l'intermédiaire du Bureau canadien d'agrément des programmes de génie, conseiller les responsables des programmes de premier cycle en génie axés sur la cybersécurité quant à la façon de répondre aux normes d'agrément.~~

NOTE DE BREFFAGE : Pour information

Ébauche de budget 2021		4.1
Objet :	Présenter au conseil l'ébauche de budget 2021 pour information et discussion, en prévision de son approbation en décembre 2020.	
Lien avec le Plan stratégique :	Responsabilité du conseil 1 : Se tenir responsable et tenir responsables les administrateurs et les personnes relevant du conseil Responsabilité du conseil 3 : Fournir une orientation stratégique continue et appropriée	
Préparé par :	Stephanie Price, vice-présidente directrice, Affaires réglementaires	
Présenté par :	Dwayne Gelowitz, administrateur représentant la Saskatchewan et président du Comité FAGR	

Contexte

- Le conseil doit veiller à ce qu'un budget annuel précisant les ressources nécessaires à la mise en œuvre du plan stratégique soit établi.

Rapport de situation

- Le 14 août 2020, le Comité des finances, d'audit et de gestion des risques (FAGR) a examiné l'ébauche de budget et fourni ses commentaires, qui y ont été incorporés.

Prochaines étapes

- Le conseil commentera l'ébauche du budget 2021 avant que celui-ci soit présenté pour approbation à la réunion du conseil du 7 décembre.

Annexes

- Ébauche de budget 2021 et documents d'analyse détaillée des portefeuilles

Budget 2021 d'Ingénieurs Canada

Ce budget préliminaire est présenté au conseil pour information. Le budget 2021 sera soumis à l'approbation du conseil lors de sa réunion de décembre 2020.

Points saillants

- a) Le budget de 2021 prévoit des revenus de 11 millions \$ et des dépenses de 11,9 millions \$.
- b) Les dépenses en immobilisations pour 2021 sont estimées à 59 500 \$.
- c) Les grands projets devant être financés à partir des réserves sont le Programme d'amélioration de l'agrément (PAA), le projet d'amélioration de la Base de données sur les établissements et les diplômés étrangers (BDEDE), le projet d'Évaluation sur la base des compétences, le programme Espace (infrastructure de TI) et le projet d'amélioration de la Base de données nationale sur les effectifs (BDNE). Les dépenses totales relatives aux projets s'établiront à 876 000 \$ en 2021.
- d) Sur la base des dépenses et des revenus prévus, il est proposé que le conseil recommande aux membres le maintien de la cotisation par personne pour 2023 à 10,21 \$ par titulaire de permis.

Sommaire du budget 2021

Le budget proposé pour 2021 est budget déficitaire de 922 407 \$. À noter que 875 510 \$ des dépenses totales se rapportent aux projets importants qui seront financés à partir des fonds de réserve. Si l'on exclut les projets importants, le budget d'exploitation présente un déficit de 46 897 \$. Ce déficit est attribuable à la demande ponctuelle du Bureau des conditions d'admission de tenir une réunion en personne supplémentaire en 2021. On trouvera plus de détails sur cette dépense dans l'analyse détaillée du portefeuille Secrétariat (page 105).

Les dépenses comportent deux éléments principaux, soit les dépenses d'exploitation et les dépenses relatives aux grands projets. Les dépenses d'exploitation pour 2021 s'établissent à 11,1 million \$, soit une légère réduction par rapport à 2020 (dépenses d'exploitation de 11,3 million \$).

Les revenus devraient diminuer de 322 429 \$ comparativement au budget 2020. Le budget 2020 comprenait des revenus d'affinité supplémentaires de 544 000 \$ provenant de TD, directement liés au retrait de l'APEGA du programme d'affinité de TD, et la perte de ces revenus en 2021 est partiellement compensée par une augmentation globale des revenus d'affinité et des revenus de placements.

Processus et estimations

La préparation du budget annuel d'Ingénieurs Canada commence par la détermination des initiatives particulières qui seront entreprises au cours de l'année à venir. Ces initiatives sont proposées par des gestionnaires, et leur alignement sur les priorités stratégiques est examiné par la haute direction. Une fois les initiatives approuvées, les estimations des coûts sont préparées et examinées. Une fois l'examen de la haute direction terminé, une ébauche est ensuite soumise au Comité des finances, d'audit et de gestion des risques.

Les estimations et hypothèses suivantes ont été utilisées dans l'élaboration du budget :

- Les cotisations annuelles sont calculées en fonction du nombre estimatif d'inscrits indiqué par les organismes de réglementation.
- Les revenus du programme d'assurance habitation et automobile de TD sont calculés en fonction des estimations fournies directement par TD.
- Conformément au contrat conclu avec TD, les revenus d'affinité de TD qui auraient été versés à l'APEGA si l'association y était demeurée admissible seront utilisés par TD pour promouvoir le programme d'assurance habitation et automobile en Alberta.
- Le budget des ressources humaines (RH) (qui fait partie du portefeuille Services intégrés) comprend :
 - 45 employés à temps plein (ETP)
 - Des ajustements de salaire basés sur l'examen de l'échelle salariale pour certains employés, alors que d'autres recevront une augmentation de salaire de 0,6 % pour ajustement au coût de la vie.
 - Une prime de 3 %
- L'élaboration du budget d'immobilisations est basée sur l'examen des besoins de l'organisme en matière d'infrastructures, comprenant les installations physiques et l'infrastructure de TI.

Budget 2021

Le budget 2021 a été structuré pour indiquer l'affectation prévue des ressources aux différents impératifs opérationnels et priorités stratégiques définis dans le [Plan stratégique 2019-2021](#). Des détails supplémentaires sur les dépenses prévues par portefeuille sont présentés dans les annexes.

Tableau 1 – Budget 2021

Catégorie	Budget 2021	Budget 2020	Écart entre le budget 2021 et le budget 2020	Notes
Revenus :				
Revenus – Services intégrés (cotisations des membres)	3 555 419	3 503 579	51 840	1
Revenus – Programmes nationaux (programmes d'affinité)	7 373 800	7 741 002	(367 202)	2
Rayonnement	84 600	91 667	(7 067)	
Total des revenus	11 013 819	11 336 248	(322 429)	
Dépenses d'exploitation :				
Agrément	324 888	316 467	(8 421)	
Facilitation de relations de travail	144 969	140 808	(4 161)	
Services et outils	110 550	85 000	(25 550)	3
Programmes nationaux	871 488	1 513 146	641 658	4
Représentations auprès du gouvernement fédéral	94 754	94 754	-	
Recherches et changements réglementaires	110 000	43 273	(66 727)	5
Mobilité internationale	191 720	155 170	(36 550)	6
Promotion et rayonnement	469 233	427 800	(41 433)	7
Diversité et inclusion	222 450	220 750	(1 700)	
Protection des marques officielles	146 808	107 460	(39 348)	8
Services de secrétariat	1 322 103	1 232 828	(89 275)	9
Services intégrés	7 051 753	6 995 362	(56 390)	10
Total des dépenses d'exploitation	11 060 716	11 332 819	272 103	
Excédent/(Déficit) d'exploitation	(46 897)	3 429	(50 326)	
Dépenses relatives aux projets :				
Agrément – Programme d'amélioration de l'agrément	251 078	337 710	86 632	11
Services intégrés - Programme Espace	12 900	34 605	21 705	12
Mobilité internationale - projet ponctuel BDEDE	96 000	128 000	32 000	13
Services et outils - Projet d'évaluation sur la base des compétences	164 082	305 858	141 776	14
Services et outils – projet d'amélioration de la BDNE	351 450	32 000	(319 450)	15
Priorités du plan stratégique	-	-	-	
Total des dépenses relatives aux projets	875 510	838 173	(37 337)	
Excédent/(Déficit)	(922 407)	(834 744)	(87 663)	

Notes sur les écarts entre le budget 2021 et le budget 2020

1. L'augmentation de 51 840 \$ est principalement attribuable à une hausse des revenus de placements prévus, sur la base des conseils de RBC.
2. La diminution de 322 429 \$ est attribuable au fait que le budget 2020 comprenait des revenus d'affinité supplémentaires de 544 000 \$ provenant de TD, directement liés au retrait de l'APEGA du programme d'affinité de TD au cours du dernier semestre de 2019, somme partiellement compensée par une augmentation globale des revenus d'affinité.
3. Cette augmentation est attribuable à une hausse du coût des priorités du plan de travail actuellement proposé par le BCCAG.
4. La réduction est attribuable au fait que le budget 2020 comprenait des dépenses de 642 000 \$ pour la promotion du programme d'affinité de TD en Alberta. À noter que cette dépense n'a pas été et ne sera pas effectuée par Ingénieurs Canada en 2020; notre contrat avec TD stipule que les revenus d'affinité qui auraient été versés à l'APEGA si l'association y était demeurée admissible seront utilisés par TD pour promouvoir le programme en Alberta.
5. Cette augmentation est attribuable à la mise en œuvre complète de la sous-stratégie sur la recherche réglementaire. En 2019 et 2020, la sous-stratégie était en cours d'élaboration; elle a été approuvée en mai 2020. Les fonds permettront d'élaborer deux documents de recherche et de mener une enquête sur un nouveau champ d'exercice du génie.
6. L'augmentation est attribuable à la création d'un nouveau groupe de représentants des organismes de réglementation qui nous conseillera dans notre travail au sein de l'International Engineers Alliance, ainsi qu'à des améliorations de notre répertoire de la mobilité internationale. Ces deux éléments sont inclus dans la nouvelle sous-stratégie de mobilité internationale, qui est présentée pour approbation à la présente réunion.
7. L'augmentation est attribuable au fait que les lauréats des Prix 2020 sont invités à assister au Gala des prix 2021, ainsi qu'à des frais de déplacement accrus pour le Comité des prix, qui ne comprend plus de membres qui sont des administrateurs du conseil.
8. L'augmentation est attribuable à un arriéré accumulé au cours des années passées au Registraire des marques de commerce, qui est en voie d'être traité. Cette situation se traduit par un nombre accru de demandes de marques de commerce litigieuses et une hausse des coûts de services juridiques externes nécessaires pour y faire opposition.
9. L'augmentation est attribuable à la demande du Bureau des conditions d'admission de tenir une réunion intermédiaire ponctuelle en janvier (51 000 \$), conjuguée à une réunion prévue du Comité FAGR à Ottawa pour l'examen du budget, et aux coûts supplémentaires liés à la pandémie de COVID-19 pour toutes les réunions (EEP, etc.)
10. L'augmentation de 56 390 \$ est attribuable à l'augmentation des salaires pour ajustement au coût de la vie, qui est compensée par une réduction de la charge d'amortissement prévue.
11. Le Programme d'amélioration de l'agrément (PAA) se poursuivra en 2021, certains travaux étant reportés de 2020 en raison du coronavirus. Le projet se terminera en 2021.
12. Le budget affecté au Programme Espace sera reporté de 2020 à 2021, certains travaux étant reportés de 2020 en raison du coronavirus. Le projet se terminera en 2021.
13. Certains coûts associés au projet d'amélioration de la Base de données sur les établissements et les diplômes étrangers sont reportés de 2020 à 2021 en raison des retards causés par la pandémie. Le projet se terminera en 2021.
14. Le projet d'Évaluation sur la base des compétences devait initialement se terminer en 2020, mais se poursuivra en 2021 en raison des retards causés par la pandémie. Le projet se terminera en 2021.
15. Le projet d'amélioration de la Base de données nationale sur les effectifs sera entièrement en cours de réalisation en 2021, les travaux de développement étant effectués par un entrepreneur externe. En 2020, les coûts du projet ne couvraient que la planification et l'élaboration d'une demande de propositions.

Budget 2021 - Dépenses totales par objectif stratégique, y compris les coûts de personnel

Présenté à des fins d'analyse, le tableau suivant comprend les dépenses par objectif stratégique proposées pour 2021, ainsi que les coûts de personnel compris dans le budget des Services intégrés.

Tableau 2 – Budget 2021 avec affectations pour les RH

Catégorie	Dépenses	Composante RH	Total	Affectation	Pondération ¹	Notes
IO 1 - Agrément	575 966	752 346	1 328 312	12 %	4	2
IO 2 - Facilitation de relations de travail	144 969	110 234	255 203	2 %	3	
IO 3 - Services et outils	626 082	392 554	1 018 636	9 %	3	3
IO 4 - Programmes nationaux	176 200	386 791	562 991	5 %	1	4
IO 5 - Représentations auprès du gouvernement fédéral	94 754	297 231	391 985	4 %	2	
IO 6 - Recherche	110 000	100 560	210 560	2 %	2	
IO 7 - Mobilité internationale	287 720	345 155	632 875	6 %	1	
IO 8 - Promotion de la profession	469 233	206 449	675 682	6 %	2	
IO 9 - Diversité et Inclusion	137 850	262 040	399 890	4 %	4	5
IO 10 - Protection des marques officielles	146 808	30 014	176 822	2 %	1	
Services de secrétariat	1 322 103	352 720	1 674 823	15 %		
Services intégrés	1 607 746	2 220 812	3 828 558	34 %		
Total :	5 699 432	5 456 906	11 156 338	100 %		

Notes

- 1 La pondération reflète l'importance accordée par le conseil au portefeuille, 4 étant la plus élevée et 1 la plus faible.
- 2 Comprend les activités d'agrément et les Priorités stratégiques 1 (Programme d'amélioration de l'agrément) et 2 (Responsabilité en matière d'agrément).
- 3 Comprend les activités du BCCAG, la Base de données nationale sur les effectifs, et la Priorité stratégique 4 (projet d'évaluation sur la base des compétences)
- 4 Charge nette avec ajustement pour revenus connexes de 695 288 \$.
- 5 Comprend les activités liées aux Autochtones et la Priorité stratégique 3 (Femmes en génie). Charge nette avec ajustement pour revenus connexes de 84 600 \$.

Budget d'immobilisations 2021

Tableau 3 – Budget d'immobilisations

Type d'actif	Budget 2021	Budget 2020
Mobilier et équipement de bureau	15 000 \$	31 500 \$
Matériel informatique	13 000 \$	58 700 \$
Améliorations locatives (y compris les postes de travail)	31 500 \$	17 000 \$
Total :	59 500 \$	107 200 \$

En 2021, le budget d'immobilisations sera utilisé pour renouveler le matériel informatique. On fera aussi l'acquisition de mobilier et d'équipements de bureau afin d'améliorer la connectivité de plusieurs de nos salles de réunion, et on effectuera des travaux portant sur l'éclairage et les rangements. Les travaux visant la connectivité, l'éclairage et les rangements étaient prévus en 2020, mais n'ont pas pu être effectués en 2020 en raison de la fermeture de nos bureaux causée par la pandémie.

État des réserves

La politique du conseil 7.6 Fonds de réserve (qui sera bientôt remplacée par la politique du conseil 7.12 Actifs nets) stipule que le montant total de tous les fonds de réserve ne doit pas devenir élevé au point de compromettre le statut d'organisme sans but lucratif d'Ingénieurs Canada ni de donner aux organismes de réglementation une raison de se demander si les cotisations des membres ne sont pas excessives. La structure des actifs nets du conseil définit de façon plus détaillée les catégories de réserves et leurs niveaux cibles.

Tableau 4 - Réserves

Année	Actifs nets	Fonds pour l'achat d'immobilisations	Fonds de défense juridique	Fonds pour priorités stratégiques	Fonds général pour imprévus	Investis en imm. corporelles et en imm. incorporelles	Non affectés	Total	Notes	
2020	Solde d'ouverture en 2020	4 000 000	1 325 000	-	-	407 896	6 079 152	11 812 048	1	
	Ajustement à la structure des actifs nets (approuvé par le conseil en février 2020)	(4 000 000)	175 000	2 000 000	2 500 000		(675 000)			
	Ajouts d'immobilisations					107 200	(107 200)			
	Amortissement des immobilisations					(149 599)	149 599			
	Amortissement des améliorations locatives					42 684	(42 684)			
	Excédent/(Déficit) projeté en 2020 selon les prévisions du TR2						2 535 817			
	Solde de fermeture prévu en 2020		-	1 500 000	2 000 000	2 500 000	408 181	7 939 684	14 347 865	
2021	Ajouts d'immobilisations					59 500	(59 500)			
	Amortissement des immobilisations					(165 505)	165 505			
	Amortissement des améliorations locatives					42 684	(42 684)			
	Excédent/(Déficit) projeté en 2020						(922 407)			
	Total partiel prévu à la fin de 2021		-	1 500 000	2 000 000	2 500 000	344 860	7 080 598	13 425 458	3
	Augmentation potentielle (programme d'affinité TD – PEO)						2 619 901		2	
Solde de fermeture prévu en 2021 (incl. l'augmentation potentielle du programme de TD)		-	1 500 000	2 000 000	2 500 000	344 860	9 700 499	16 045 359	4	
2022	Ajouts d'immobilisations					100 000	(100 000)			
	Amortissement des immobilisations					(168 815)	168 815			
	Amortissement des améliorations locatives					42 684	(42 684)			
	Excédent/(Déficit) prévu en 2022						(1 744 686)			
	Total partiel prévu à la fin de 2022		-	1 500 000	2 000 000	2 500 000	318 729	5 362 044	11 680 772	3

Année	Actifs nets	Fonds pour l'achat d'immobilisations	Fonds de défense juridique	Fonds pour priorités stratégiques	Fonds général pour imprévus	Investis en imm. corporelles et en imm. incorporelles	Non affectés	Total	Notes
	Augmentation potentielle (programme d'affinité TD - PEO)						2 845 685		5
	Solde de fermeture prévu en 2022 (incl. l'augmentation potentielle du programme de TD)	-	1 500 000	2 000 000	2 500 000	318 729	10 827 630	17 146 358	4
2023	Ajouts d'immobilisations					100 000	(100 000)		
	Amortissement des immobilisations					(172 191)	172 191		
	Amortissement des améliorations locatives					42 684	(42 684)		
	Excédent/(Déficit) prévu en 2023						(4 220 363)		
	Total partiel prévu à la fin de 2023	-	1 500 000	2 000 000	2 500 000	289 221	1 171 188	7 460 410	3
	Augmentation potentielle (programme d'affinité de TD - PEO)						3 094 216		5
	Solde de fermeture prévu en 2023 (incl. l'augmentation potentielle du programme de TD)	-	1 500 000	2 000 000	2 500 000	289 221	9 730 990	16 020 212	4

Note 1 - Établi dans les états financiers audités de 2019

Note 2 - Voir le paragraphe ci-dessous pour plus d'information

Note 3 - Ce montant exclut l'augmentation potentielle des fonds non affectés - programme d'affinité TD - PEO (2021, 2022 et 2023)

Note 4 - Ce montant inclut l'augmentation potentielle des fonds non affectés - programme d'affinité TD - PEO (2021, 2022 et 2023)

Note 5 – Estimation basée sur les prévisions sur 5 ans du programme d'affinité fournies par TD

À la fin de 2020, on prévoit que le total des actifs nets s'établira à 14,3 millions \$, et les réserves non affectées à 7,9 millions \$. D'ici la fin de 2021, le total des actifs nets passera à 16 millions \$, et les réserves non affectées à 9,7 millions \$. Ces chiffres supposent que PEO n'adhère toujours pas au programme d'affinité de TD.

Prévisions triennales : 2021-2023

Le tableau suivant présente les prévisions relatives aux revenus et dépenses futurs pour la période 2021-2023.

Tableau 5 – Prévisions triennales

Catégorie	2021	2022	2023	Notes
Revenus :				
Services intégrés	3 555	3 580	3 601	1
Programmes nationaux	7 374	7 438	7 514	2
Rayonnement	85	77	78	
Total des revenus :	11 014	11 095	11 193	
Dépenses d'exploitation :				
Agrément	325	311	316	
Facilitation de relations de travail	145	148	154	
Services et outils	111	96	96	3
Programmes nationaux	871	876	893	
Représentations auprès du gouvernement fédéral	95	97	99	
Recherches et changements réglementaires	110	112	114	
Mobilité internationale	192	154	129	4
Promotion et rayonnement	469	477	486	
Diversité et inclusion	222	227	231	
Protection des marques officielles	147	150	153	
Services de secrétariat	1 322	1 299	1 322	5
Services intégrés	7 052	7 263	7 409	6
Total des dépenses d'exploitation	11 061	11 209	11 403	
Excédent/(Déficit) d'exploitation	(47)	(115)	(210)	
Dépenses relatives aux projets :				
Agrément - Programme d'amélioration de l'agrément	251	-	-	7
Services intégrés - Programme Espace	13	-	-	7
Mobilité internationale - projet ponctuel BDEDE	96	-	-	7
Services et outils - Projet d'évaluation sur la base des compétences	164	-	-	7
Services et outils - projet de BD nationale sur les effectifs	351	-	-	7
Priorités du Plan stratégique	-	1 630	4 010	8
Total des dépenses relatives aux projets	876	1 630	4 010	
Excédent/(Déficit)	(922)	(1 745)	(4 220)	

Notes sur les prévisions

1. Les cotisations annuelles augmentent légèrement en raison d'une légère croissance prévue par certains organismes de réglementation, conjuguée à des augmentations modestes des revenus de placements.
2. Les revenus d'affinité de TD sont basés sur les projections sur 5 ans fournies par TD, qui prévoient des augmentations de 1,3 % et de 1,5 % en 2022 et 2023 respectivement pour la partie revenant à Ingénieurs Canada. Les prévisions de revenus ne comprennent pas les fonds qui reviendraient à Ingénieurs Canada du fait que PEO n'adhère pas au programme d'affinité de TD.
3. La réduction des coûts en 2022 et 2023 est attribuable à une diminution de la charge de travail du Bureau des conditions d'admission.
4. Cette réduction est due à une exception, en ce sens que nous recevrons en 2021 des délégués de l'Accord de Washington qui viendront examiner nos visites d'agrément et une réunion de décision d'agrément. Ces visites d'inspection sont menées tous les six ans.
5. L'exercice 2020 comprend des coûts ponctuels proposés, en lien avec la mise en œuvre des sous-stratégies pour la PS3 et l'IO9, qui ne sont pas inclus en 2021 et 2022. Les prévisions pour 2022 sont inférieures à celles visant 2021 en raison de la réduction prévue des coûts de commandites.
6. L'écart d'une année sur l'autre est attribuable à une augmentation annuelle des salaires (pour ajustement au coût de la vie), aux primes, et aux taxes connexes sur la masse salariale.
7. Ces projets se termineront en 2021.
8. Le poste Imprévis est présenté pour refléter la possibilité que de nouvelles priorités stratégiques s'ajoutent à celles qui sont actuellement proposées.

Hypothèses

Ces prévisions supposent que la portée du travail et les orientations stratégiques d'Ingénieurs Canada se maintiendront à un niveau similaire de 2021 à 2023.

La projection des dépenses d'exploitation suppose un taux d'inflation de 2 %.

Les prévisions pour 2022-2023 sont basées sur l'information actuellement disponible. Bien que ces prévisions entrevoient un déficit d'exploitation estimatif en 2022 et 2023, Ingénieurs Canada préparera un budget d'exploitation équilibré (Revenus = Dépenses d'exploitation) pour chaque année à venir au cours du processus de budgétisation annuel.

À noter qu'un nouveau plan stratégique, qui entrera en vigueur en 2022, pourrait entraîner des changements dans la portée et l'orientation des initiatives entreprises par Ingénieurs Canada.

Cotisation par personne proposée pour 2023

À la demande des organismes de réglementation, le conseil doit proposer le montant de la cotisation par personne pour 2023, et présenter des prévisions pour les cotisations par personne pour 2024 et 2025. La cotisation proposée a été établie en tenant dûment compte des dépenses (d'exploitation, de projet et stratégiques) et des revenus. Les hypothèses suivantes ont été formulées pour le calcul de la cotisation par personne proposée :

1. Les revenus provenant des cotisations sont basés sur les estimations des organismes de réglementation jusqu'en 2023, et maintenus constants par la suite en fonction de 310 182 titulaires de permis.
2. Les revenus provenant des programmes d'affinité sont basés sur les projections fournies par les fournisseurs des programmes.

3. PEO ne se prévaudra pas des revenus d'affinité d'environ 2,6 millions \$ auxquels l'organisme aurait droit en 2021. Dans les années à venir, on suppose que PEO se prévaudra des revenus d'affinité.
4. Les dépenses d'exploitation augmenteront au rythme de 2 % par année.
5. Les dépenses liées aux priorités stratégiques de 2022-2024 sont basées sur les priorités actuellement proposées, qui comprennent une campagne médiatique nationale.
6. En 2025, les dépenses liées aux nouvelles priorités stratégiques s'établiront à 3 millions \$ par année. Ce montant est basé sur le coût moyen annuel des priorités stratégiques pour 2022-2024.

Sur la base des hypothèses susmentionnées, il est recommandé de maintenir la cotisation par personne à 10,21 \$. Cela se traduirait par des réserves non affectées de 3,8 millions \$ à la fin de 2023 – ce qui est supérieur au minimum recommandé par le conseil de 1 million \$. Cette recommandation reflète la volonté du conseil d'user de prudence, compte tenu en particulier du nombre élevé d'hypothèses.

En 2024 et 2025, on s'attend à ce que la cotisation par personne demeure au même niveau ou diminue, à moins d'un changement dans la situation de PEO à l'égard des programmes d'affinité.

D'ici décembre 2020, le contenu du plan stratégique sera mieux défini, et nous pourrions en savoir plus sur les intentions de PEO concernant les revenus d'affinité de 2021. Ainsi, certaines hypothèses pourraient être confirmées et l'on pourrait avoir plus de certitude quant aux postes plus importants ayant une incidence sur les niveaux des réserves. Il est proposé que le conseil revoie cette recommandation à ce moment-là.

Revenus

Analyse détaillée

Description : Les revenus d'Ingénieurs Canada comprennent deux éléments principaux : les commandites des programmes d'affinité et les cotisations annuelles des organismes de réglementation provinciaux et territoriaux. Ces deux éléments devraient constituer 87 % des revenus de 2021. D'autres revenus proviennent de projets particuliers, qui sont aussi assortis de dépenses, comme le Programme d'assurance responsabilité professionnelle secondaire (SPLIP), les commandites des Prix d'ingénieurs Canada pour l'assemblée annuelle des membres, le financement de la compétition Future City, la coordination du Défi de la formation en génie au Canada et les revenus provenant de DDIC. Ces cinq éléments constituent 9 % des revenus totaux. Les 4 % restants sont constitués des revenus et de l'appréciation des placements, des revenus de loyer et des intérêts sur les soldes bancaires.

Détails budgétaires :

Numéro	Description	Budget 2021	Budget 2020	Changement
1	Programmes d'affinité et d'assurance	6 491 012	6 875 183	(384 171)
2	Cotisations annuelles des organismes de réglementation	3 135 403	3 134 399	1 004
3	Programme SPLIP	695 288	678 319	16 969
4	Placements	190 000	150 000	40 000
5	Commandites des Prix d'Ingénieurs Canada	175 000	175 000	-
4	Changements dans la juste valeur des placements	159 120	150 000	9 120
6	Coordination du Défi de la formation en génie au Canada	75 000	75 000	-
7	DDIC	37 516	35 000	2 516
8	Loyer	30 180	30 180	-
9	Compétition Future City	9 600	16 667	(7 067)
10	Commandites de l'AGA	12 500	12 500	-
11	Autres revenus	2 000	2 000	-
12	Intérêts sur soldes bancaires (CAN)	1 200	2 000	(800)
	Total :	11 013 819	11 336 248	(322 429)
13	Revenus supplémentaires potentiels - Programmes d'affinité	2 619 901	2 300 000	319 901
	Revenus totaux incl. revenus suppl. potentiels de programmes d'affinité	13 633 720	13 636 248	(2 528)

Justification du budget de 2021 :

1. Les revenus des programmes d'affinité pour 2021 sont déterminés par les contrats conclus avec les fournisseurs, le plus important étant le programme d'assurance habitation et automobile de TD Assurance. L'année 2018 était la première année d'une entente de 12 ans conclue avec ce programme d'assurance. Les revenus de TD sont calculés en fonction de la valeur totale des primes souscrites pour 2020. Ce montant ne sera connu avec certitude qu'au début de 2021. Les estimations pour 2021 sont basées sur les prévisions de la valeur totale des primes souscrites fournies par TD.
2. Les cotisations annuelles versées par les organismes de réglementation provinciaux et territoriaux sont calculées en fonction du nombre estimatif d'inscrits indiqué par chaque organisme. Sur la base des projections reçues pour 2021, Ingénieurs Canada prévoit une légère augmentation des cotisations annuelles en 2021.

- 3.** Les revenus du programme SPLIP sont basés sur les estimations des niveaux de participation pour 2021, qui prévoient une légère augmentation par rapport à 2020. Il s'agit de revenus du type « entrées-sorties » qui sont compensés par des dépenses équivalentes.
- 4.** Les revenus de placements augmentent de 49 000 \$ en fonction des prévisions récentes fournies par nos conseillers en placement de RBC.
- 5.** Les revenus de commandites des Prix d'Ingénieurs Canada sont les mêmes qu'en 2020. Il s'agit de revenus du type « entrées-sorties » qui sont compensés par des dépenses équivalentes.
- 6.** Le revenu provenant du Défi de la formation en génie au Canada (DFGC) est constitué de fonds recueillis auprès de 10 établissements d'enseignement supérieur (EES). Il s'agit d'un revenu du type « entrées-sorties » qui est compensé par une dépense équivalente, les fonds servant à couvrir les coûts du poste de coordonnateur national du DFGC à l'Université McMaster.
- 7.** Les revenus provenant de DDIC sont du type « entrées-sorties », compensés par des dépenses équivalentes.
- 8.** Ces revenus proviennent de la location de locaux dans les bureaux d'Ingénieurs Canada. Aucun changement par rapport à 2020.
- 9.** Ces fonds, qui servent à soutenir le projet Future City, sont moindres en 2021 en raison de changements dans le financement prévu dans l'entente de financement pluriannuelle. Il s'agit de revenus du type « entrées-sorties » qui sont compensés par des dépenses équivalentes.
- 10.** Aucun changement en 2021. Ce sont des revenus du type « entrées-sorties » qui sont compensés par des dépenses équivalentes.
- 11.** Aucun changement en 2021.
- 12.** Légère diminution par rapport à 2020.
- 13.** Cette somme correspond aux revenus supplémentaires potentiels en 2021 si PEO décide de ne pas adhérer au programme d'affinité de TD d'ici la fin de 2020.

Agrément

Analyse détaillée du portefeuille - 2021

Portefeuille : Activités d'agrément et améliorations des procédures et systèmes d'agrément.

Description : Ce portefeuille englobe tous les éléments de l'Impératif opérationnel 1 (les activités régulières du Bureau d'agrément) et des priorités stratégiques PS1 (Programme d'amélioration de l'agrément, attribué au chef de la direction) et PS2 (Responsabilité en matière d'agrément, attribuée au Bureau d'agrément).

Détails budgétaires :

Élément de coût	2021
1. Activités d'agrément (IO1)	283 288 \$
2. Programme d'amélioration de l'agrément (PS1)	251 078 \$
3. Responsabilité en matière d'agrément (PS2)	41 600 \$
Total	575 966 \$

Justification du budget de 2021 :

1. Ce poste comprend les coûts des visites de programmes, les coûts de formation des visiteurs et du personnel des établissements d'enseignement supérieur (EES), et le coût du travail d'élaboration, de tenue à jour et d'amélioration des normes et procédures d'agrément avec les principaux groupes de parties prenantes.
2. Ce projet, dont la première année a été approuvée par le conseil dans le budget de 2018, est prévu par la Priorité stratégique 1 et attribué au chef de la direction. Il comprend le développement d'un nouvel outil logiciel pour gérer les données d'agrément, les améliorations de la formation et des communications associées à l'agrément, et l'élaboration d'un processus d'amélioration continue de l'agrément. En raison de ressources limitées chez le fournisseur de logiciel, le projet a pris du retard et certains coûts ont été reportés du budget de 2020 au budget de 2021.
3. Les objectifs annuels pour 2020 (définis dans la [Priorité stratégique 2](#) – page 11) étaient de procéder à une première évaluation et d'apporter les améliorations nécessaires, tandis que les objectifs pour 2021 sont de poursuivre les cycles de mesure et d'amélioration. Ces objectifs ne sont pas alignés sur l'année universitaire, qui sert de fondement à chaque cycle de mesure. En outre, les visites prévues en 2020-2021 porteront uniquement sur les nouveaux programmes (en raison des restrictions imposées par la pandémie de COVID-19). Par conséquent, le budget de 2021 comprend le soutien d'un consultant pour l'évaluation des résultats des premières mesures. L'an prochain, le projet de Responsabilité en matière d'agrément fera partie des activités opérationnelles du Bureau d'agrément.

Aspects à prendre en considération par le conseil :

- Le budget total du BCAPG pour 2021 s'établit à 838 932 \$, comparativement à 824 757 \$ en 2020. Les coûts des services de secrétariat (c.-à-d. pour l'organisation et la tenue des réunions régulières du BCAPG) sont inclus dans le portefeuille Services de secrétariat.

Encourager de bonnes relations entre les organismes de réglementation Analyse détaillée du portefeuille - 2021

Portefeuille : Encourager de bonnes relations entre le personnel et les bénévoles des organismes de réglementation

Description : Ce portefeuille contient toutes les activités prévues par l'Impératif opérationnel 2, notamment le soutien des groupes de responsables et du Groupe des chefs de direction et de leurs plans de travail.

Détails budgétaires :

Élément de coût	2021
1. Groupes de responsables	114 371
2. Groupe des présidents	2 400
3. Groupe des chefs de direction	28 198
Total	144 969

Justification du budget de 2021 :

1. Ce poste comprend les coûts d'organisation d'une réunion en personne du Groupe national des responsables de l'exercice, d'une réunion en personne du Groupe national des responsables de la discipline et de l'application de la loi et de deux réunions en personne du Groupe national des responsables de l'admission, ainsi que les coûts de déplacement liés à la prestation des éléments de leurs plans de travail.
2. Ce poste comprend les coûts d'organisation de réunions d'une journée du Groupe des présidents en marge de l'assemblée annuelle des membres et de la réunion d'automne du conseil d'Ingénieurs Canada.
3. Ce poste comprend les coûts d'organisation des réunions du Groupe des chefs de direction, les coûts de transport aérien des organismes de réglementation comptant moins de 2 500 membres inscrits (Engineers PEI, NAPEG, et Engineers Yukon) pour leur permettre d'assister à la réunion de février, les coûts de transport aérien et d'hébergement de ces mêmes organismes de réglementation pour la réunion de juillet, et les coûts de transport aérien des organismes comptant entre 2 500 et 10 000 membres inscrits pour leur permettre d'assister à la réunion de juillet.

Aspects à prendre en considération par le conseil :

- L'organisation de ces réunions constitue un service précieux aux yeux des organismes de réglementation, et une occasion importante pour le personnel d'Ingénieurs Canada de collaborer avec eux au niveau du personnel.

Fourniture de services et d'outils pour la réglementation et l'exercice professionnel

Analyse détaillée du portefeuille - 2021

Portefeuille : Fournir des services et des outils qui permettent l'évaluation, facilitent la mobilité nationale et favorisent l'excellence en matière d'exercice et de réglementation du génie. Ces services sont fournis par le Bureau des conditions d'admission (qui produit des programmes d'examens, des guides et des documents) et par le personnel d'Ingénieurs Canada.

Description : Ce portefeuille englobe toutes les activités prévues dans l'Impératif opérationnel 3, dont le plan de travail du Bureau des conditions d'admission (BCCAG), la Base de données nationale sur les effectifs (BDNE), et la Priorité stratégique 4, le projet d'Évaluation sur la base des compétences (EBC).

Détails budgétaires :

Élément de coût	2021
1. Éléments du plan de travail du BCCAG (tels qu'actuellement proposés)	110 550 \$
2. Base de données nationale sur les effectifs	351 450 \$
3. Projet d'Évaluation sur la base des compétences (PS4)	104 082 \$
Total	626 082 \$

Justification du budget de 2021 :

1. Ce poste comprend le budget pour l'exécution du plan de travail du BCCAG, comme suit :

Guide sur la diversité et l'inclusion à l'intention des ingénieurs et des firmes d'ingénierie	Reporté	15 000 \$
Document sur le génie logiciel	Reporté	0 \$
Nouveau programme d'examens de génie aéronautique et aérospatial	Reporté	0 \$
Guide sur la participation et la consultation des Autochtones à l'intention des ingénieurs et des firmes d'ingénierie	Nouveau pour 2020	60 000 \$
Étude de faisabilité sur d'autres méthodes d'évaluation de la formation des titulaires de diplômes non agréés par le Bureau d'agrément	Nouveau pour 2020	30 000 \$
Mise à jour de programmes d'examens	Reporté	0 \$
Liaison auprès des organismes de réglementation (groupes de responsables et organismes individuels) et coûts de traduction	S/O	5 550 \$
TOTAL		110 550 \$

2. Ce poste comprend les coûts d'un nouvel outil destiné à remplacer l'actuelle Base de données nationale sur les effectifs (BDNE) qui est hébergée sur des serveurs vieillissants qui ne seront pas pris en charge pour les mises à niveau de sécurité au-delà de 2023. Ingénieurs Canada collabore avec les organismes de réglementation pour finaliser les exigences et lancer une demande de propositions. Un entrepreneur sera sélectionné en 2020 et le nouvel outil sera développé en 2021.
3. Ces coûts comprennent les frais de développement payés à Engineers and Geoscientists BC, ainsi que les coûts de soutien du groupe d'utilisateurs pilotes et de développement et de mise en œuvre des compétences canadiennes dans l'outil national d'Évaluation sur la base des compétences (EBC). Le projet devait initialement se terminer en 2020, mais en raison des ressources limitées des organismes de réglementation attribuables à la COVID-19, certains travaux sont reportés en 2021.

Aspects à prendre en considération par le conseil :

- Le budget total du BCCAG pour 2020 est de 313 182 \$, comparativement à 243 405 \$ en 2020. Les coûts des services de secrétariat (pour l'organisation des réunions régulières du BCCAG) sont inclus dans le portefeuille Services de secrétariat.
- Le BCCAG fait appel à des consultants pour l'aider à réaliser son plan de travail, ce qui permet de produire des documents de grande qualité, tout en gérant la charge de travail du personnel.
- La plupart des travaux entrepris par le BCCAG sont pluriannuels. Les guides sur la diversité et la consultation des Autochtones, ainsi que l'étude de faisabilité se poursuivront en 2022 et au-delà, avec les coûts connexes.
- La Base de données nationale sur les effectifs (BDNE) est un outil utilisé par les organismes de réglementation pour faciliter l'octroi de permis aux ingénieurs déjà titulaires dans une autre zone de compétence canadienne. Onze organismes de réglementation consultent la BDNE pour vérifier le statut professionnel de tels candidats, et cinq organismes y téléversent des données sur leurs propres candidats (et quatre autres organismes s'apprêtent à se joindre à ce groupe). Le Groupe des chefs de direction et le Groupe national des responsables de l'admission (GNRA) ont participé à la décision de remplacer l'outil, et un sous-groupe du GNRA fournira des conseils pour le développement de l'outil.
- Le conseil a déjà autorisé une dépense de 1 million \$ à partir des réserves pour le projet d'Évaluation sur la base des compétences (motion 5442). Ingénieurs Canada a conclu, avec Engineers & Geoscientists BC (EGBC), un contrat de 650 000 \$, assorti d'un modificatif de 100 000 \$ (pour l'ajout des compétences canadiennes) afin qu'EGBC redéveloppe son outil d'évaluation en ligne pour en faire un outil national. Même s'il a pris du retard, le projet demeure dans les limites du budget.

Prestation de programmes nationaux Analyse détaillée du portefeuille - 2021

Portefeuille : Prestation de programmes nationaux

Description : Ce portefeuille contient les éléments relevant de l'Impératif opérationnel 4 qui concernent les coûts des programmes d'affinité.

Détails budgétaires :

Élément de coût	2021
1. Programmes d'affinité	171 200 \$
2. Programme d'assurance responsabilité professionnelle secondaire	700 288 \$
Total	871 488 \$

Justification du budget de 2021 :

1. Cet élément comprend les frais des consultants, les frais juridiques, le matériel de promotion et de marketing, ainsi que les coûts de déplacement et de réunions.
2. Il s'agit d'un coût de type « entrée-sortie » (c.-à-d. que cette dépense est équilibrée par des revenus équivalents). Le Programme d'assurance responsabilité professionnelle secondaire protège les membres en règle. Dix des 12 organismes de réglementation y participent; PEO et l'OIQ n'y souscrivent pas. Le programme garantit que le membre, le public et la réputation de la profession d'ingénieur demeurent protégés dans de nombreux cas mettant en cause des services professionnels. Ingénieurs Canada gère le programme pour le compte des organismes de réglementation participants.

Aspects à prendre en considération par le conseil :

- Aucun autre.

Faire valoir les intérêts de la profession auprès du gouvernement fédéral Analyse détaillée du portefeuille -2021

Portefeuille : Faire valoir les intérêts de la profession auprès du gouvernement fédéral

Description : Ce portefeuille contient tous les éléments de l'Impératif opérationnel 5, y compris les activités continues et la mise en œuvre de la nouvelle sous-stratégie de représentation.

Détails budgétaires

Élément de coût	2021
1. Veille législative	36 800 \$
2. Journée sur la colline 2021	38 790 \$
3. Comité consultatif des affaires publiques	12 117 \$
4. Initiatives de politiques publiques	4 747 \$
5. Panels du gouvernement fédéral	2 300 \$
Total	94 754 \$

Justification du budget de 2021

Ce portefeuille contient toutes les activités de représentation, y compris les activités continues et les activités recommandées dans la sous-stratégie IO5.

1. Veille législative : l'engagement d'une firme d'affaires publiques pour assurer une meilleure surveillance des lois et règlements fédéraux ayant une incidence sur la réglementation du génie et la profession d'ingénieur.
2. Journée sur la Colline parlementaire : le coût de l'événement, qui devrait avoir lieu au printemps 2021 après le budget fédéral.
3. Comité consultatif des affaires publiques : les coûts de trois réunions en personne, qui se tiennent en marge des réunions en personne du conseil afin de réduire les coûts.
4. Initiatives de politiques publiques et services de traduction : le coût des initiatives de politiques publiques (frais de déplacement pour assister à des rencontres avec des parlementaires, inscription à des événements, etc.) et des services de traduction.
5. Panels du gouvernement fédéral : les coûts, non couverts par le gouvernement, associés aux déplacements pour représenter Ingénieurs Canada lors de réunions de comités et de panels de consultation fédéraux à l'extérieur d'Ottawa, par exemple, les réunions semestrielles (automne et printemps) de la Plénière de la Plateforme d'adaptation au changement climatique de Ressources naturelles Canada.

Aspects à prendre en considération par le conseil :

- Étant donné que le gouvernement fédéral se concentre sur les conséquences économiques et sociales de la pandémie de COVID-19, l'équipe des affaires publiques et des relations gouvernementales doit adapter son travail pour faire face à ces circonstances exceptionnelles. Néanmoins, le travail régulier de représentation des intérêts de la profession et de maintien de relations positives avec le gouvernement fédéral sera extrêmement important en 2021 pour s'assurer de demeurer un conseiller de confiance sur les enjeux importants qui touchent la réglementation du génie et la profession d'ingénieur.

Surveillance, recherches et conseils concernant la profession d'ingénieur et son autoréglementation
Analyse détaillée du portefeuille - 2021

Portefeuille : Recherches sur la profession d'ingénieur et la réglementation professionnelle en général

Description : Ce portefeuille contient toutes les activités prévues par l'Impératif opérationnel 6 : S'employer activement à faire un suivi, à mener des recherches et à fournir des conseils en ce qui concerne les changements et les progrès qui ont une incidence sur l'environnement réglementaire et la profession d'ingénieur au Canada.

Détails budgétaires :

Élément de coût	2021
1. Nouveaux domaines d'exercice	22 000 \$
2. Conférences et événements éducatifs	10 000 \$
3. Documents de recherche	78 000 \$
Total	110 000 \$

Justification du budget de 2021 :

1. Cet élément comprend les coûts de soutien d'un groupe consultatif d'experts et de consultants qui participera à l'élaboration d'information sur les systèmes autonomes.
2. Ce poste correspond à une allocation pour participer à trois événements éducatifs.
3. Ce poste comprend les coûts de soutien de deux groupes consultatifs d'experts et de consultants qui participeront à l'élaboration de deux nouveaux documents de recherche sur la réglementation des entités d'ingénierie et sur le statut des titulaires de permis non actifs.

Aspects à prendre en considération par le conseil :

- Ce portefeuille s'inscrit dans la nouvelle sous-stratégie sur la recherche réglementaire qui a été approuvée par le conseil en mai 2020.
- Les organismes de réglementation ont été consultés sur la sélection des sujets pour le document sur les nouveaux domaines d'exercice et les documents de recherche, et ils participeront aux groupes consultatifs.

Mobilité internationale du travail et des praticiens

Analyse détaillée du portefeuille - 2021

Portefeuille : Mobilité internationale du travail et des praticiens

Description : Ce portefeuille contient les éléments relevant de l'Impératif opérationnel 7, notamment l'adhésion à des organisations internationales et la participation à leurs conférences, le maintien et le développement d'ententes de mobilité au niveau de la formation universitaire et au plein niveau professionnel, le maintien et l'amélioration de nos outils de reconnaissance des titres de compétences étrangers (le site Web Ingénieurs-ici.ca, la Base de données sur les établissements et les diplômes étrangers, et le soutien des organismes de réglementation et du public), conformément à la sous-stratégie présentée à cette réunion en vue de son approbation par le conseil.

Détails budgétaires :

Élément de coût	2021
1. Organisations basées aux États-Unis (ABET, NSPE, NCEES)	24 150 \$
2. Organisations internationales (IEA)	91 350 \$
3. Outils de reconnaissance des titres de compétences étrangers	118 520 \$
4. Gouvernance de l'IEA et Répertoire de la mobilité	53 700 \$
Total	287 720 \$

Justification du budget de 2021 :

1. Cet élément comprend les coûts de participation de deux personnes (un membre du personnel et un bénévole) à l'assemblée annuelle de chacune des organisations suivantes : ABET (le bureau d'agrément américain), la National Society of Professional Engineers (NSPE), et le National Council of Examiners for Engineering and Surveying (NCEES).
2. Cet élément comprend les coûts de participation de quatre personnes à l'assemblée annuelle de l'International Engineering Alliance (IEA) à Killarney, en Irlande, ainsi que nos frais d'adhésion annuels. Il comprend aussi les coûts d'accueil d'une équipe de surveillance de l'Accord de Washington qui procédera à l'inspection périodique du processus d'agrément du Bureau d'agrément. Ces inspections sont réalisées tous les six ans et sont aux frais d'Ingénieurs Canada. En raison de la pandémie de COVID-19, l'inspection de 2020 a été reportée à 2021. Nous recevons alors des inspecteurs du Royaume-Uni, du Japon et de Turquie.
3. Cet élément comprend le coût de maintenance et d'amélioration de la Base de données sur les établissements et les diplômes étrangers (BDEDE), ainsi que le coût de la tenue à jour du site Ingénieurs-ici.ca et des mises à jour demandées par les organismes de réglementation. Le projet d'amélioration de la BDEDE a commencé en 2020 et se terminera en 2021.
4. Cet élément comprend les coûts de création et de maintien d'un comité consultatif, composé de membres du personnel des organismes de réglementation, chargé d'éclairer notre rétroaction et nos actions lors de la réunion de l'IEA. Il comprend aussi les coûts d'amélioration de l'interface en ligne et des outils d'arrière-plan utilisés pour le maintien du Répertoire de la mobilité. Le maintien d'un répertoire est une condition à respecter pour l'adhésion aux ententes International Professional Engineers et APEC Engineers.

Aspects à prendre en considération par le conseil :

- La portée de ces travaux reflète l'ÉBAUCHE de sous-stratégie soumise aujourd'hui à l'approbation du conseil. Si des modifications sont apportées à la sous-stratégie, elles se reflèteront dans le budget proposé qui sera soumis au conseil en décembre 2020.

**Promouvoir la reconnaissance de la valeur de la profession et susciter l'intérêt de la
prochaine génération
Analyse détaillée du portefeuille - 2021**

Portefeuille : Promotion et rayonnement

Description : Ce portefeuille comprend toutes les activités relevant de l'Impératif opérationnel 8 visant à encourager la reconnaissance de la valeur de la profession (promotion) et à susciter l'intérêt de la prochaine génération d'ingénieurs (rayonnement), notamment la mise en œuvre d'une nouvelle sous-stratégie pour le portefeuille, l'exécution des programmes de prix, de bourses d'études et du programme du titre de Fellow, ainsi que la mise en œuvre des résultats de l'évaluation du programme de prix et du programme de bourses.

Détails budgétaires :

Élément de coût	2021
1. Promotion et rayonnement	193 083 \$
2. Prix, bourses d'études et titre de Fellow	276 150 \$
Total	469 233 \$

Justification du budget de 2021 :

1. Ce budget comprend : le rayonnement auprès des jeunes de la maternelle à la fin du secondaire (Guides du Canada, Scouts du Canada, compétition Future City), le développement des étudiants en génie (Fédération canadienne étudiante de génie, EngiQueers), les initiatives nationales de rayonnement collaboratif (Mois national du génie, Groupe de travail sur les réseaux sociaux en ligne, Communauté de pratique OneHub), les coûts du type entrées-sorties du Défi de la formation en génie au Canada, et le leadership visionnaire conjoint (MOOC « L'ingénierie durable », Groupe de travail sur l'engagement stratégique, site « Explore le génie », la recherche comparative).
2. Cet élément englobe l'exécution du programme de prix, du programme de bourses d'études et du programme du titre de Fellow. Le programme de prix comporte une dépense accrue par rapport à l'année précédente, pour deux raisons. D'abord, le Gala des prix 2020 ayant été annulé, les lauréats seront invités au gala de 2021 pour la remise de leurs prix. Ensuite, étant donné que les administrateurs du conseil ne font plus partie des comités opérationnels, les frais de déplacement pour assister aux réunions de ces comités devraient augmenter, car ils ne seront plus inclus dans le budget des réunions du conseil. La majorité des dépenses liées aux prix et aux bourses sont compensées par des contributions sous forme de commandites aux réunions du printemps.

Aspects à prendre en considération par le conseil :

- Aucun autre.

Promouvoir la diversité et l'inclusion au sein de la profession

Analyse détaillée du portefeuille - 2021

Portefeuille : Diversité et inclusion

Description : Ce portefeuille contient la Priorité stratégique 3 (PS3) et l'Impératif opérationnel 9 (IO9), y compris le travail continu et la mise en œuvre des sous-stratégies et des plans d'action pour le travail visant la diversité et l'inclusion.

Détails budgétaires :

Élément de coût	2021
1. PS3 : Travaux liés à la sous-stratégie	166 900 \$
2. IO9 : Travaux liés à la sous-stratégie	55 550 \$
Total	222 450 \$

Justification du budget de 2021 :

1. Ce poste comprend le travail continu en lien avec la PS3, dont l'initiative 30 en 30; la réunion en personne des champions et championnes 30 en 30; le marketing et la promotion des femmes en génie lors de la Journée internationale des femmes en génie (INWED) et le Global Marathon au Canada; la mise en œuvre de la stratégie de communication et d'engagement pour la marque 30 en 30 en 2020; la commandite d'EngiQueers comprenant une formation de suivi pour le conseil, les chefs de direction, les présidents, le BCCAG et le BCAPG; la commandite du consortium de recherche Engendering Success in STEM et la participation à la réunion de ses partenaires; la recherche sur les femmes en génie et la deuxième phase de l'analyse comparative, axée sur le genre, des programmes d'aide à l'obtention du permis d'exercice et de sensibilisation des employeurs; les déplacements pour assister à des conférences, des ateliers et des événements sur les femmes en génie.
2. Ce poste comprend le travail continu en lien avec l'IO9, dont l'engagement et le soutien du Comité consultatif autochtone, avec la tenue d'une réunion en personne en 2021 à Ottawa; le soutien de la section canadienne de l'American Indian Science and Engineering Society (.caISES) et du Conseil consultatif autochtone canadien (CCAC) auprès de l'American Indian Science and Engineering Society; le budget de formation sur « Les quatre saisons de la réconciliation » et la facilitation d'une séance de formation à l'intention du conseil, du Groupe des chefs de direction, des présidents, du BCCAG et du BCAPG; le soutien des séances du Réseau pour la décolonisation et l'autochtonisation de la formation en génie; la recherche sur les expériences et les obstacles des ingénieurs autochtones, et la participation à la conférence annuelle de l'American Indian Science and Engineering Society (AISES) et à la conférence de l'Association canadienne de l'éducation en génie.

Aspects à prendre en considération par le conseil :

- Aucun autre.

Protection des marques officielles Analyse détaillée du portefeuille - 2021

Portefeuille : Superviser la gestion, l'enregistrement et la protection des marques de commerce et des marques officielles d'Ingénieurs Canada et administrer le processus d'enregistrement des noms de sociétés de régime fédéral.

Description : Ce portefeuille contient toutes les activités prévues dans l'Impératif opérationnel 10, notamment la gestion et la protection des marques officielles et des marques de commerce d'Ingénieurs Canada et l'administration du processus d'enregistrement des noms de sociétés de régime fédéral.

Détails budgétaires :

Élément de coût	2021
1. Protection des marques de commerce	141 000 \$
2. Textes et abonnements	5 808 \$
Total	146 808 \$

Aspects à prendre en considération par le conseil :

Le budget de 2020 de ce portefeuille a été réduit en 2019 (de 120 000 \$ à 102 000 \$) pour refléter la tendance à la baisse de nos frais juridiques externes (pour la protection des marques officielles/marques de commerce) au cours des deux années précédentes. Cette tendance était attribuable, en partie, à l'existence d'un important arriéré de travail au Registraire des marques de commerce du Canada, ce qui avait entraîné une réduction de la publication de marques litigieuses et a nécessité moins d'oppositions de la part d'Ingénieurs Canada.

Cependant, depuis l'élaboration du budget de 2020, le Registraire des marques de commerce a traité son arriéré de travail, ce qui a entraîné une nouvelle augmentation des demandes de marques litigieuses, et une hausse correspondante de nos frais juridiques, qui devrait se poursuivre en 2021.

Outre ce qui précède, notre opposition à la marque « Innovation Engineering » devrait faire l'objet d'une audience orale en 2021, ce qui entraînera une augmentation des frais juridiques pour la préparation et la conduite de l'audience. Nous attendons actuellement que la Commission des oppositions fixe la date de l'audience et avons été informés que le délai actuel est d'environ 18 mois. Comme notre demande date de janvier 2020, nous nous attendons à ce que l'audience ait lieu au TR3 de 2021.

Services de secrétariat Analyse détaillée du portefeuille - 2021

Portefeuille : Services de secrétariat

Description : Ce portefeuille contient toutes les responsabilités du conseil (1-6) et les dépenses liées au soutien du conseil, de ses comités et de Doyennes et doyens d'ingénierie Canada (DDIC).

Détails budgétaires :

Élément de coût	2021
1. Réunions du conseil et des comités	719 080 \$
2. Programme de planification stratégique et de consultation	15 000 \$
3. Réunions du BCAPG	262 966 \$
4. Réunions du BCCAG	202 632 \$
5. Déplacements du président	81 513 \$
6. Doyennes et doyens d'ingénierie Canada (DDIC)	40 912 \$
Total	1 322 103 \$

Justification du budget de 2021 :

1. Ce poste comprend les coûts des réunions du conseil de février, mai, septembre et décembre, de l'assemblée annuelle des membres de mai, et de la retraite stratégique du conseil de juin. Il comprend également toutes les réunions en personne des comités et des groupes de travail du conseil.
2. Ce poste comprend les coûts liés à la publication du plan stratégique 2022-2024.
3. Ce poste comprend les coûts de trois réunions en personne du BCAPG, et des réunions en personne du comité exécutif et du Comité des politiques et des procédures du BCAPG.
4. Ce poste comprend les coûts de trois réunions en personne et de téléconférences du BCCAG, ainsi que les coûts des réunions en personne du comité exécutif du BCCAG.
5. Ce poste comprend les coûts de déplacement au Canada du président (et de son invité, pour assister à l'assemblée annuelle d'un organisme de réglementation). Les coûts de déplacement pour assister à des événements particuliers (p. ex. : l'International Engineering Alliance) sont inclus dans le budget de chaque événement.
6. Ce poste comprend les coûts du chef de la direction (ou de son mandataire) pour assister à deux réunions de DDIC et maintenir les relations avec ce groupe. Il comprend aussi les coûts d'un entrepreneur chargé de fournir des services de secrétariat à DDIC. Étant donné que DDIC rembourse ces services, la somme de 37 515 \$ est considérée comme une « entrée-sortie ».

Aspects à prendre en considération par le conseil :

- Le budget total du BCAPG pour 2021 s'établit à 838 932 \$, comparativement à 824 757 \$ en 2020. Les coûts d'exécution des travaux continus liés à l'agrément sont indiqués dans l'analyse détaillée du portefeuille Agrément.

- Le budget total du BCCAG pour 2021 est de 313 182 \$, comparativement à 243 405 \$ en 2020. Les coûts d'exécution des travaux prévus dans le plan de travail du BCA sont indiqués dans l'analyse détaillée du portefeuille Services et outils.
- Le BCCAG a demandé la tenue ponctuelle d'un atelier en personne en janvier 2021 – ce qui s'ajoute à son calendrier régulier de deux réunions en personne. Les membres du BCCAG ne se sont pas réunis en personne depuis septembre 2019 et aimeraient rencontrer les nouveaux membres dans le cadre d'un atelier en janvier 2021. Les coûts supplémentaires de cette rencontre s'établissent à 51 325 \$.
- Les coûts des réunions du conseil et des comités sont les suivants :
 - 112 600 \$ Réunion d'hiver
 - 240 835 \$ Réunion de printemps et assemblée annuelle des membres
 - 103 550 \$ Retraite/atelier d'été
 - 115 700 \$ Réunion d'automne
 - 56 000 \$ Réunion de fin d'automne

Services intégrés : Autres

Analyse détaillée du portefeuille - 2021

Portefeuille : Services intégrés

Description : Ce portefeuille contient le travail prévu dans le Plan stratégique sous Ressources internes, notamment divers services intégrés, comme la technologie de l'information, les communications, les services juridiques internes, les installations, les adhésions à diverses associations, les budgets discrétionnaires des dirigeants et les déplacements du chef de la direction.

Détails budgétaires :

Élément de coût	2021
1. Administration et finances	359 856 \$
2. Dépenses de l'équipe de direction comprenant les adhésions et les déplacements du chef de la direction	91 515 \$
3. Les communications	91 000 \$
4. Installations et dépenses de bureau	702 769 \$
5. Ressources humaines	5 589 956 \$
6. Technologie de l'information	117 607 \$
7. Excellence organisationnelle	111 950 \$
Total	7 064 653 \$

Justification du budget de 2021 :

1. Ce poste comprend les dépenses telles que les assurances organisationnelles, les frais d'audit, les frais d'investissements, les frais bancaires et l'abonnement au logiciel comptable, ainsi que l'amortissement (165 506 \$).
2. Ce poste comprend les dépenses générales et diverses liées aux déplacements du chef de la direction, c.-à-d. déplacements non liés à une réunion particulière, comme une réunion du Groupe des chefs de direction ou une réunion du conseil; les dépenses diverses et de consultation de l'équipe de direction, et les adhésions.
3. Les dépenses comprennent la stratégie de communication; les services de communication; le développement, la maintenance et l'hébergement des sites Web publics; les publications périodiques comme Parlons génie et la Revue de presse quotidienne.
4. Ce poste comprend le loyer (599 905 \$), les coûts de fournitures de bureau, et les travaux de réparation et d'entretien des bureaux.
5. Ce poste comprend tous les salaires, ainsi que les coûts liés aux ressources humaines, comme le recrutement, les prestations complémentaires au congé parental, le budget de formation du personnel, les frais de consultants, et les licences et frais d'adhésion du personnel.
6. Ce poste comprend le Programme Espace (modernisation de l'infrastructure de TI et transfert dans l'environnement nuagique), ainsi que les frais de licences et d'abonnement à de nouveaux services (Office 365 et Amazon WEB Services pour le stockage de données dans l'environnement nuagique).
7. Ce poste comprend les dépenses liées au logiciel de collaboration et à Envisio; notre parcours vers l'excellence avec Excellence Canada et les dépenses ponctuelles engagées en 2021 pour la certification or sont reportés de 2020.

Aspects à prendre en considération par le conseil :

- Aucun autre.

NOTE DE BREFFAGE : Pour information

Plan de travail préliminaire du Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (BCAPG)		4.2
Objet :	Informer le conseil au sujet des activités prévues du BCAPG en 2021, pour approbation définitive en décembre 2020.	
Lien avec le plan stratégique :	Priorité stratégique 2 : Responsabilité en matière d'agrément Impératif opérationnel 1 : Agréer les programmes de premier cycle en génie Impératif opérationnel 7 : Mobilité internationale	
Préparé par :	Mya Warken, gestionnaire, Agrément, et secrétaire du BCAPG	
Présenté par :	Bob Dony, président du BCAPG	

Définition du problème ou de l'enjeu

- Conformément au [Plan stratégique 2019-2021](#), le BCAPG est chargé de la conduite des activités d'agrément ainsi que de l'élaboration et de la tenue à jour des politiques d'agrément. Le BCAPG est également responsable des travaux menés au titre de la Priorité stratégique 2 : Responsabilité en matière d'agrément, et de certaines parties des travaux réalisés au titre de l'Impératif opérationnel 7 : Mobilité internationale.
- Pour des raisons de visibilité, un plan de travail pour 2021 a été rédigé. Il sera soumis à l'examen du conseil d'Ingénieurs Canada.

Action proposée ou recommandation

- Il est recommandé que le plan de travail pour 2021 soit approuvé à la réunion de décembre.

Autres options envisagées

- Aucune autre option n'est envisagée puisque le plan de travail tient compte des commentaires reçus.

Risques

- Si le plan de travail n'est pas approuvé, il n'est pas exclu que les visites d'agrément ne soient pas réalisées. Ainsi, les parties prenantes risquent de penser que le BCAPG ne remplit pas son mandat, ce qui entraînera du mécontentement. En outre, la motivation des bénévoles du BCAPG risquerait de diminuer, ce qui pourrait avoir des effets négatifs sur la rapidité d'élaboration et la qualité des produits du BCAPG.

Répercussions financières

- Tous les éléments du plan de travail ont été prévus dans le budget proposé pour 2021.

Avantages

- Le BCAPG remplira son mandat, à savoir, assumer la conduite des activités d'agrément ainsi que l'élaboration et la tenue à jour des politiques d'agrément.

Consultations

- Le plan de travail préliminaire pour 2021 a été distribué le 14 juillet aux membres du BCAPG, au conseil d'Ingénieurs Canada, au Groupe des chefs de direction et au Groupe national des responsables de l'admission pour solliciter leurs commentaires.
- Deux organismes de réglementation ont répondu, sans toutefois fournir de commentaires.
- Des membres du BCAPG ont proposé de remplacer « *Monitor and continue to respond to the impact of COVID-19 on programs* » (Surveiller l'impact de la COVID-19 sur les programmes et continuer d'y réagir) par

« *Study how measures taken by programs to respond to the pandemic challenge are supported by the accreditation criteria* » (Étudier comment les mesures prises par les responsables des programmes pour réagir aux difficultés engendrées par la pandémie cadrent avec les normes d'agrément) et d'affecter cette tâche au groupe de travail concerné. Cette modification a été appliquée au plan de travail joint à l'annexe 4.2a.

- Le BCAPG discutera des suggestions de mises à jour du plan de travail à sa réunion du 19 septembre 2020.

Prochaines étapes

- Le conseil est invité à transmettre ses commentaires, qui seront examinés par le comité exécutif du BCAPG au cours d'une réunion à venir.
- Le plan de travail définitif sera soumis à l'approbation du conseil d'Ingénieurs Canada à sa réunion de décembre 2020.

Annexe

- Plan de travail préliminaire du BCAPG

Ébauche du plan de travail du BCAPG - 2021

Élément		
Décisions d'agrément*	Date de la visite	Date de la décision (2021)
Lakehead University et Georgian College (1 nouveau programme)	Du 31 janvier au 2 février	Juin
Université du Québec à Trois-Rivières (1 nouveau programme)	Du 15 au 17 février	Juin
University of British Columbia (1 nouveau programme)	Du 28 février au 2 mars	Juin
Décisions d'équivalence substantielle	Date de la visite	Date de la décision
Aucune		
Surveillance internationale	Participants	Date
Symposium de l'ABET	Président du BCAPG	15 et 16 avril
Prodiguer des conseils à la délégation qui assiste aux réunions de l'Accord de Washington.	Membres du BCAPG	Juin
Se préparer à recevoir une équipe d'inspection périodique en vertu de l'Accord de Washington.	Membres du BCAPG, personnel	Novembre
Encadrer le CACEI (Mexique) pour l'aider à obtenir le statut de signataire provisoire de l'Accord de Washington.	Membres du BCAPG	En bonne voie
Normes et procédures	Responsable	Échéance
Décision : Nouvelle définition de la conception en ingénierie	Groupe de travail BCAPG	Février
Décision : Modifications proposées à l'annexe 3, Énoncé d'interprétation sur les attentes et les exigences en matière de permis d'exercice, clauses 8 et 9.	Comité des politiques et des procédures	Février
Décision : Exigences en matière de documentation sur place	Groupe de travail Comité des politiques et des procédures BCAPG	Février
Suivi du plan de mise en œuvre (élaboré en 2020) des visites virtuelles du BCAPG aux nouveaux programmes	Groupe de travail BCAPG	Juin
Recommandation définitive : Élaborer des moyens appropriés, dans le cadre du processus d'agrément, pour intégrer les objectifs de l'initiative 30 en 30.	Groupe de travail BCAPG	Juin
Décision : Modifications apportées au mandat du Comité des politiques et des procédures	Groupe de travail BCAPG	Septembre
Décision : Modèle de rapport du visiteur général.	Comité des politiques et des procédures	Septembre
Étudier comment les mesures prises par les responsables des programmes pour réagir aux difficultés engendrées par la pandémie cadrent avec les normes d'agrément.	Groupe de travail BCAPG	Décembre
PS2 — Responsabilité en matière d'agrément	Responsable	Échéance
Rapport sur le premier cycle de mesures quantitatives et qualitatives (2020)*	Comité sur la responsabilité en matière d'agrément	Septembre
Entreprendre le deuxième cycle de mesure et faire le suivi de la collecte de données.	Comité sur la responsabilité en matière d'agrément	Avril

* Pour le [cycle de visites d'agrément 2020-2021](#), seuls les nouveaux programmes en ayant fait la demande seront visités. Ces visites seront vraisemblablement menées virtuellement, en raison des restrictions attribuables à la COVID-19. Toutes les autres visites ont été reportées au cycle 2021-2022.

NOTE DE BREFFAGE : Pour information

Plan de travail préliminaire du le Bureau canadien des conditions d'admission en génie (BCCAG)		4.3
Objet :	Informer le conseil au sujet des activités prévues du BCCAG en 2021, pour approbation définitive en décembre 2020.	
Lien avec le plan stratégique :	Impératif opérationnel 3 : Fournir des services et des outils qui permettent l'évaluation des compétences en génie, favorisent l'excellence en matière d'exercice et de réglementation du génie en plus de faciliter la mobilité des ingénieurs au Canada	
Préparé par :	Mélanie Ouellette, gestionnaire, Planification stratégique et opérationnelle	
Présenté par :	Mahmoud Mahmoud, président du BCCAG	

Définition du problème ou de l'enjeu

- Dans le cadre du Plan stratégique 2019-2021, le Bureau canadien des conditions d'admission en génie (BCCAG) élabore et tient à jour des guides nationaux, des documents et des programmes d'examens qui permettent l'évaluation des compétences en génie, favorisent l'excellence dans l'exercice et la réglementation du génie en plus de faciliter la mobilité des praticiens au Canada.
- L'objectif de la présente note de breffage est d'informer le conseil d'Ingénieurs Canada des résultats du processus de consultation et du plan de travail du BCCAG proposé pour 2021.

Action proposée ou recommandation

- Il est recommandé que le plan de travail pour 2021 soit approuvé à la réunion de décembre.

Autres options envisagées

- Aucune autre option n'est envisagée puisque le plan de travail tient compte des commentaires reçus.

Risques

- Si le plan de travail n'est pas approuvé, les organismes de réglementation risquent d'être frustrés de voir qu'Ingénieurs Canada ne satisfait pas rapidement à leurs demandes, ce qui pourrait avoir une incidence négative sur leur ouverture à réagir aux démarches de consultation et à utiliser les produits du BCCAG à l'avenir. En outre, la motivation des bénévoles du BCCAG risquerait de diminuer, ce qui pourrait avoir des effets négatifs sur la rapidité d'élaboration et la qualité des produits du BCCAG.

Répercussions financières

- Le budget 2021 du Bureau des conditions d'admission a été mis à jour pour inclure le financement des éléments suivants :
 - Expertise relativement au nouveau guide sur la diversité et l'inclusion (15 000 \$) — *selon les directives formulées par le conseil en 2019*;
 - Expertise et consultation nationale à l'égard du nouveau guide sur la participation et la consultation des Autochtones (60 000 \$) — *selon les directives formulées par le conseil en 2019*;
 - Expertise et consultation nationale quant à une étude de faisabilité sur l'évaluation de la formation des candidats (30 000 \$).
- Ces dépenses couvrent le recours à un consultant externe (une pratique courante du Bureau des conditions d'admission pour assurer l'uniformité et la qualité supérieure du contenu) et la tenue de consultations nationales pour veiller à ce que les produits tiennent compte des besoins des organismes de réglementation.
- Les groupes de responsables ont montré un intérêt pour la préparation des deux nouveaux guides, soit sur l'aptitude à l'exercice et sur la dénonciation. Cependant, à l'heure actuelle, il n'y a pas suffisamment de ressources pour entreprendre leur élaboration. Le Bureau des conditions d'admission convient d'effectuer ces travaux dès qu'il aura les ressources pour ce faire.

- En outre, d'autres priorités de 2020 envers lesquelles les groupes de responsables n'ont pas montré beaucoup d'intérêt ou qui ont été abordées à l'extérieur du Bureau des conditions d'admission ont été supprimées de la liste du plan de travail pour 2021, faute de ressources.

Avantages

- Le Bureau des conditions d'admission fournira des services et des outils qui permettent l'évaluation des compétences en génie, favorisent l'excellence en matière d'exercice et de réglementation du génie en plus de faciliter la mobilité des ingénieurs au Canada. Ces services et outils sont offerts en temps opportun et répondent aux besoins des organismes de réglementation.
- L'élaboration de ces guides permettra de faire progresser les priorités stratégiques et opérationnelles d'Ingénieurs Canada relatives à la diversité de la profession, notamment en ce qui a trait aux femmes et aux peuples autochtones.

Consultations

- Tous les commentaires et les réponses reçus sont répertoriés dans l'annexe 4.3.b.
- Le 7 avril 2020, un courriel a été envoyé au conseil d'Ingénieurs Canada, au BCCAG, au Groupe des chefs de direction, de même qu'aux groupes de responsables de l'exercice, de l'admission ainsi que de la discipline et de l'application de la loi pour les sonder au sujet des priorités contenues dans le plan de travail proposé. En juin, les groupes de responsables ont examiné ces questions et soumis leurs commentaires à l'attention du président du BCCAG.
- Le comité exécutif du Bureau des conditions d'admission a répondu à tous les commentaires reçus des groupes de responsables, puis a transmis le tout au Groupe des chefs de direction le 7 juin 2020. Ce dernier a examiné le plan de travail proposé et a formulé ses commentaires. Le comité exécutif du Bureau des conditions d'admission y a répondu, puis a transmis une nouvelle version du plan de travail proposé au BCCAG.
- Le BCCAG s'est réuni le 31 juillet 2020 et a recommandé les priorités révisées du plan de travail proposé pour 2021 (annexe 4.3.c.).
- Dans l'ensemble, le Groupe des chefs de direction était d'accord avec les priorités du plan de travail 2021 du Bureau des conditions d'admission comme elles étaient proposées, mais il a été déçu que la préparation des deux nouveaux guides (sur l'aptitude à l'exercice et sur la dénonciation), que les groupes des responsables avaient ciblés comme prioritaires, ne soit pas incluse, faute de ressources. Le groupe a demandé que ces deux points soient ajoutés au plan de travail du Bureau des conditions d'admission le plus tôt possible, lorsqu'il disposera des ressources nécessaires.

Prochaines étapes

- Il est recommandé que le conseil examine les priorités du plan de travail 2021 du Bureau des conditions d'admission en octobre, en discute avec les conseils des organismes de réglementation à l'automne et les approuve à sa réunion de décembre 2020.

Annexes

- Commentaires des groupes de responsables et du Groupe des chefs de direction sur le plan de travail 2021
- Plan de travail 2020-2021 modifié suivant les commentaires des responsables

Commentaires reçus et réponses du BCCAG sur ses priorités pour 2021

Sujet ou priorité proposée	Commentaires du GNRA	Commentaires du GNRE	Commentaires du GNRDAL	Réponse du BCCAG	Commentaires du GCD	Réponse du BCCAG
Nouveau guide public sur l'aptitude à l'exercice	Le Groupe national des responsables de l'admission (GNRA) renvoie cette question au Groupe national des responsables de l'exercice ou au Groupe national des responsables de la discipline et de l'application de la loi.	Les responsables de l'exercice indiquent un intérêt élevé envers la création d'un guide sur l'aptitude à l'exercice, puisqu'ils ont peu de conseils à ce chapitre actuellement. Ils précisent toutefois que bon nombre d'organismes de réglementation n'ont pas les pouvoirs pour réagir aux préoccupations liées à l'aptitude à l'exercice. Le Groupe national des responsables de l'exercice (GNRE) craint donc que ce guide, s'il est rendu public, risque de donner l'impression que les organismes de réglementation ont la possibilité de prendre des mesures qu'ils ne peuvent prendre en réalité. Ainsi, les responsables de l'exercice aimeraient que ce guide soit une priorité pour 2021, mais qu'il soit uniquement destiné aux organismes de réglementation pour l'instant.	Le Groupe national des responsables de la discipline et de l'application de la loi (GNRDAL) indique qu'il s'intéresse surtout au guide sur l'aptitude à l'exercice et à celui sur la dénonciation, et demande que les deux guides proposés constituent des priorités du BCCAG pour 2021.	Pour s'assurer de définir la portée du document de façon appropriée, le BCCAG propose de consulter les groupes de responsables de nouveau en 2021 afin de mieux cerner les besoins et les contraintes avant d'aller de l'avant avec l'élaboration de ce guide.	Dans l'ensemble, le Groupe des chefs de direction (GCD) est d'accord avec les priorités du plan de travail 2021 du BCCAG comme elles sont proposées, mais il est déçu que la préparation des deux nouveaux guides (sur l'aptitude à l'exercice et sur la dénonciation), que les groupes de responsables avaient ciblés comme prioritaires, ne soit pas incluse, faute de ressources. Le GCD demande que ces deux points soient ajoutés au plan de travail du BCCAG le plus tôt possible, lorsqu'il disposera des ressources nécessaires. Il fait en outre remarquer que ces deux éléments revêtent une très grande pertinence pour la Colombie-Britannique, car une loi qui aborde ces deux questions est en voie d'être adoptée.	Le BCCAG convient d'entreprendre ces travaux lorsqu'il aura davantage de ressources.
Nouveau guide pour les responsables de l'élaboration des examens destiné aux organismes de réglementation	Les opinions des membres du GNRA divergent quant à cette initiative. Même si l'on a convenu que l'objectif actuel de ce guide ne profiterait pas à un grand nombre d'organismes de réglementation, le groupe n'est pas parvenu à un consensus. Il a donc été décidé que chaque membre formulerait ses propres commentaires au nom de son organisme.	Aucun commentaire n'a été reçu.	Aucun commentaire n'a été reçu.	Faute de soutien envers ce guide, le BCCAG recommande de ne pas aller de l'avant et d'aborder plutôt les questions d'élaboration d'examens dans le cadre de l'étude de faisabilité proposée, qui couvrira tous les outils d'évaluation des diplômes, y compris les programmes d'examens.	Comme ci-dessus.	
Nouveau guide public sur la dénonciation	Le GNRA renvoie cette question au Groupe national des responsables de l'exercice ou au Groupe national des responsables de la discipline et de l'application de la loi.	Les responsables de l'exercice aimeraient que le guide public proposé sur la dénonciation soit une priorité. Ils conviennent qu'il s'agit d'un thème très important à faire connaître à la profession ainsi que pour montrer au grand public que la dénonciation est prise au sérieux.	Le GNRDAL indique qu'il s'intéresse surtout au guide sur l'aptitude à l'exercice et à celui sur la dénonciation, et demande que les deux guides proposés constituent des priorités du BCCAG pour 2021.	En raison d'un manque de ressources, il a été décidé de ne pas aller de l'avant à cet égard en 2021. Ce guide pourrait être envisagé dans le cadre du processus de consultation sur les priorités pour 2022.	Comme ci-dessus.	Comme ci-dessus.

Sujet ou priorité proposée	Commentaires du GNRA	Commentaires du GNRE	Commentaires du GNRDAL	Réponse du BCCAG	Commentaires du GCD	Réponse du BCCAG
Nouvelle étude de faisabilité d'un examen national d'admission à l'exercice	Après de nombreuses longues discussions au sujet de cette initiative, le GNRA est parvenu à s'entendre sur le fait qu'il serait très utile de mener une étude de faisabilité sur un nouveau processus d'évaluation des candidats titulaires d'un diplôme non agréé par le Bureau d'agrément. Il estime toutefois que la portée de l'étude devrait être élargie à d'autres techniques d'évaluation potentielles. Par exemple, l'OIQ et l'APEGS ont réalisé un travail considérable à cet égard et ont formulé de nouvelles méthodes d'évaluation qui devraient aussi être étudiées, en plus d'un éventuel examen d'admission à l'exercice. Par ailleurs, le GNRA est d'avis que le BCCAG est le mieux placé pour piloter cette initiative, car il a un accès direct au conseil d'Ingénieurs Canada. Il aimerait cependant demander que le BCCAG fasse participer activement le GNRA et le BCAPG au processus. Il est à noter que plusieurs membres du GNRA sont disposés à offrir bénévolement leur assistance dans l'examen de ce nouveau système d'évaluation des diplômes. En outre, le Groupe recommande la participation d'un psychométricien lorsqu'un éventuel examen d'admission à l'exercice sera étudié.	Aucun commentaire n'a été reçu.	Aucun commentaire n'a été reçu.	Le BCCAG recommande d'entreprendre ces travaux et d'élargir la portée de l'étude, comme le GNRA le propose. Il suggère en outre de renommer le projet « Étude de faisabilité en vue de cerner d'autres méthodes d'évaluation des candidats titulaires d'un diplôme non agréé par le Bureau d'agrément » pour faire écho à l'élargissement de la portée.	Comme ci-dessus.	Comme ci-dessus.
Guide national par étapes pour la préparation et la mise en application d'un plan individuel de développement professionnel continu – 2008	Le GNRA demande que ce guide ne soit pas considéré comme une priorité à l'heure actuelle. Cette recommandation vise à assurer que le BCCAG ait suffisamment de ressources à affecter à l'étude de faisabilité relative à l'évaluation des diplômes susmentionnée et à la révision des programmes d'examens indiqués ci-dessous.	Aucun commentaire n'a été reçu.	Tous les membres du GNRDAL estiment qu'aucun des guides devant être examinés n'est pertinent pour eux, et demandent donc qu'ils ne soient pas considérés comme une priorité à l'heure actuelle.	Selon les commentaires reçus, le BCCAG recommande de ne pas effectuer ces travaux.	Comme ci-dessus.	

Sujet ou priorité proposée	Commentaires du GNRA	Commentaires du GNRE	Commentaires du GNRDAL	Réponse du BCCAG	Commentaires du GCD	Réponse du BCCAG
Guide public sur l'exercice de la profession d'ingénieur au Canada – 2012	Le GNRA demande que ce guide ne soit pas considéré comme une priorité à l'heure actuelle. Cette recommandation vise à assurer que le BCCAG ait suffisamment de ressources à affecter à l'étude de faisabilité relative à l'évaluation des diplômes susmentionnée et à la révision des programmes d'examens indiqués ci-dessous.	Aucun commentaire n'a été reçu.	Tous les membres du GNRDAL estiment qu'aucun des guides devant être examinés n'est pertinent pour eux, et demandent donc qu'ils ne soient pas considérés comme une priorité à l'heure actuelle.	Selon les commentaires reçus, le BCCAG recommande de ne pas effectuer ces travaux.	Comme ci-dessus.	
Guide public relatif à l'examen sur l'exercice de la profession – 2013	Le GNRA demande que ce guide ne soit pas considéré comme une priorité à l'heure actuelle. Cette recommandation vise à assurer que le BCCAG ait suffisamment de ressources à affecter à l'étude de faisabilité relative à l'évaluation des diplômes susmentionnée et à la révision des programmes d'examens indiqués ci-dessous.	Aucun commentaire n'a été reçu.	Tous les membres du GNRDAL estiment qu'aucun des guides devant être examinés n'est pertinent pour eux, et demandent donc qu'ils ne soient pas considérés comme une priorité à l'heure actuelle.	Selon les commentaires reçus, le BCCAG recommande de ne pas effectuer ces travaux.	Comme ci-dessus.	
Guide public sur les conflits d'intérêts – 2014	Le GNRA demande que ce guide ne soit pas considéré comme une priorité à l'heure actuelle. Cette recommandation vise à assurer que le BCCAG ait suffisamment de ressources à affecter à l'étude de faisabilité relative à l'évaluation des diplômes susmentionnée et à la révision des programmes d'examens indiqués ci-dessous.	Les responsables de l'exercice ont demandé que l'examen de ce guide soit considéré comme une priorité.	Tous les membres du GNRDAL estiment qu'aucun des guides devant être examinés n'est pertinent pour eux, et demandent donc qu'ils ne soient pas considérés comme une priorité à l'heure actuelle.	Selon les commentaires reçus, le BCCAG recommande de ne pas effectuer ces travaux.	Comme ci-dessus.	
Guide destiné aux organismes de réglementation sur les principes directeurs pour les enquêtes sur l'intégrité – 2014	Le GNRA demande que ce guide ne soit pas considéré comme une priorité à l'heure actuelle. Cette recommandation vise à assurer que le BCCAG ait suffisamment de ressources à affecter à l'étude de faisabilité relative à l'évaluation des diplômes susmentionnée et à la révision des programmes d'examens indiqués ci-dessous.	Les responsables de l'exercice ont demandé que l'examen de ce guide soit considéré comme une priorité.	Tous les membres du GNRDAL estiment qu'aucun des guides devant être examinés n'est pertinent pour eux, et demandent donc qu'ils ne soient pas considérés comme une priorité à l'heure actuelle.	Selon les commentaires reçus, le BCCAG recommande de ne pas effectuer ces travaux.	Comme ci-dessus.	
Guide national : Assumer la responsabilité du travail de l'ingénieur stagiaire – 2016	Le GNRA demande que ce guide ne soit pas considéré comme une priorité à l'heure actuelle. Cette recommandation vise à assurer que le BCCAG ait suffisamment de ressources à affecter à l'étude de faisabilité relative à l'évaluation des diplômes susmentionnée et à la révision des programmes d'examens indiqués ci-dessous.	Aucun commentaire n'a été reçu.	Tous les membres du GNRDAL estiment qu'aucun des guides devant être examinés n'est pertinent pour eux, et demandent donc qu'ils ne soient pas considérés comme une priorité à l'heure actuelle.	Selon les commentaires reçus, le BCCAG recommande de ne pas effectuer ces travaux.	Comme ci-dessus.	

Sujet ou priorité proposée	Commentaires du GNRA	Commentaires du GNRE	Commentaires du GNRDAL	Réponse du BCCAG	Commentaires du GCD	Réponse du BCCAG
Guide public sur le Code de déontologie – 2016	Le GNRA demande que ce guide ne soit pas considéré comme une priorité à l'heure actuelle. Cette recommandation vise à assurer que le BCCAG ait suffisamment de ressources à affecter à l'étude de faisabilité relative à l'évaluation des diplômes susmentionnée et à la révision des programmes d'examens indiqués ci-dessous.	Les responsables de l'exercice ont demandé que l'examen de ce guide soit considéré comme une priorité.	Tous les membres du GNRDAL estiment qu'aucun des guides devant être examinés n'est pertinent pour eux, et demandent donc qu'ils ne soient pas considérés comme une priorité à l'heure actuelle.	Selon les commentaires reçus, le BCCAG recommande de ne pas effectuer ces travaux.	Comme ci-dessus.	
Guide national sur le développement durable et la gérance environnementale à l'intention des ingénieurs – 2016	Le GNRA demande que ce guide ne soit pas considéré comme une priorité à l'heure actuelle. Cette recommandation vise à assurer que le BCCAG ait suffisamment de ressources à affecter à l'étude de faisabilité relative à l'évaluation des diplômes susmentionnée et à la révision des programmes d'examens indiqués ci-dessous.	Aucun commentaire n'a été reçu.	Tous les membres du GNRDAL estiment qu'aucun des guides devant être examinés n'est pertinent pour eux, et demandent donc qu'ils ne soient pas considérés comme une priorité à l'heure actuelle.	Selon les commentaires reçus, le BCCAG recommande de ne pas effectuer ces travaux.	Comme ci-dessus.	
Programme d'examens de génie agricole/bioressources/biosystèmes/alimentaire – 2004	Le GNRA appuie la révision par le BCCAG de tous les programmes d'examens indiqués.	Aucun commentaire n'a été reçu.	Aucun commentaire n'a été reçu.	Le BCCAG ira de l'avant conformément au processus.	Comme ci-dessus.	
Programme d'examens en génie du bâtiment – 2007	Le GNRA appuie la révision par le BCCAG de tous les programmes d'examens indiqués.	Aucun commentaire n'a été reçu.	Aucun commentaire n'a été reçu.	Le BCCAG entreprendra ces travaux en 2023 pour inclure l'information des programmes nouvellement agréés.	Comme ci-dessus.	
Programme d'examens sur les études complémentaires – 2011	Le GNRA appuie la révision par le BCCAG de tous les programmes d'examens indiqués.	Aucun commentaire n'a été reçu.	Aucun commentaire n'a été reçu.	Le BCCAG ira de l'avant conformément au processus.	Comme ci-dessus.	
Programme d'examens de génie informatique – 2017	Le GNRA appuie la révision par le BCCAG de tous les programmes d'examens indiqués.	Aucun commentaire n'a été reçu.	Aucun commentaire n'a été reçu.	Le BCCAG ira de l'avant conformément au processus.	Comme ci-dessus.	
Programme d'examens en génie logiciel – 2019	Le GNRA appuie la révision par le BCCAG de tous les programmes d'examens indiqués.	Aucun commentaire n'a été reçu.	Étant donné ses discussions en cours sur la mauvaise utilisation des titres d'emploi en génie logiciel, le GNRDAL soutient la révision par le BCCAG de ce programme d'examens de 2019. Il aimerait être informé de toute modification apportée au programme d'examens.	Le BCCAG ira de l'avant conformément au processus.	Comme ci-dessus.	

Ébauche du plan de travail du BCCAG

Dans le cadre du Plan stratégique 2019-2021, le Bureau canadien des conditions d'admission en génie (BCCAG) élabore et tient à jour des guides nationaux, des documents et des programmes d'examens qui permettent l'évaluation des compétences en génie, favorisent l'excellence dans l'exercice et la réglementation du génie en plus de faciliter la mobilité des praticiens au Canada. Le présent document vise à dégager les priorités de 2020 qui seront reportées en 2021 et à proposer une nouvelle priorité pour 2021 qui s'appuie sur les commentaires reçus des groupes de responsables.

A. Priorités reportées de 2020

Le BCCAG continuera de se pencher sur les éléments suivants :

- Examen du [Document d'Ingénieurs Canada sur l'exercice dans le domaine du génie logiciel](#) (*demande formulée par le Groupe national des responsables de la discipline et de l'application de la loi en 2020*);
- Élaboration d'un nouveau guide public sur la diversité et l'inclusion destiné aux ingénieurs et aux firmes d'ingénierie (*demande formulée par le conseil d'Ingénieurs Canada en 2019*);
- Préparation d'un nouveau guide public sur la participation et la consultation des Autochtones destiné aux ingénieurs et aux firmes d'ingénierie (*demande formulée par le conseil d'Ingénieurs Canada en 2019 — les travaux seront entrepris en 2021*);
- Création du nouveau programme d'examens sur le génie aérospatial et aéronautique (*demande formulée par le Groupe national des responsables de l'admission en 2019*).

B. Nouvelle priorité pour 2021 à la suite des résultats de la consultation

- Réalisation d'une nouvelle étude de faisabilité nationale en vue de cerner d'autres méthodes d'évaluation des titulaires d'un diplôme non agréé par le BCAPG (*à la portée élargie, demande formulée par le Groupe national des responsables de l'admission en 2020*).

C. Révision permanente des programmes d'examen et des manuels connexes

- [Programme d'examen de génie agricole/biosystèmes/bioressource/alimentaire – 2004](#)
- [Programme d'examens de génie métallurgique – 2010](#)
- [Programme d'examens de génie informatique – 2017](#)
- [Programme d'examens de génie logiciel – 2019](#)

NOTE DE BREFFAGE : Pour décision

Révision des politiques du conseil	4.4
Objet :	Approuver les modifications apportées à la politique 6.4 – Mandat du Comité des finances, d’audit et de gestion des risques (FAGR), la nouvelle politique 7.12 – Actifs nets et l’abrogation de la politique 7.6 – Fonds de réserve.
Lien avec le plan stratégique :	Responsabilité du conseil 4 : Assurer l’élaboration et l’examen périodique des politiques du conseil
Motion(s) à examiner :	<i>QUE le conseil, sur recommandation du Comité sur la gouvernance, approuve :</i> a) <i>les modifications apportées à la politique 6.4 – Mandat du Comité des finances, d’audit et de gestion des risques (FAGR);</i> b) <i>la nouvelle politique 7.12 – Actifs nets;</i> c) <i>l’abrogation de la politique 7.6 – Fonds de réserve.</i>
Votes requis pour adopter la motion :	Majorité des deux tiers <i>Selon l’article 5.7 du Règlement administratif, une majorité d’au moins les deux tiers des votes exprimés est requise pour adopter une résolution sur les questions suivantes :</i> c) <i>l’adoption, la modification ou l’abrogation d’une politique ou procédure du conseil</i>
Transparence :	Séance ouverte
Résumé de la consultation :	Comité sur la gouvernance, Comité FAGR, conseil et personnel
Préparé par :	Evelyn Spence, avocate-conseil et secrétaire générale
Présenté par :	Nancy Hill, administratrice de l’Ontario et présidente du Comité sur la gouvernance

Définition du problème ou de l’enjeu

- Le Comité sur la gouvernance est chargé de l’élaboration et de l’examen périodique des politiques du conseil.
- Conformément à son plan de travail, cette année, le Comité sur la gouvernance doit examiner 30 politiques du conseil et en élaborer deux nouvelles (en matière d’actifs nets et d’investissement).
- Trois politiques sont présentées au conseil aujourd’hui. Les politiques restantes lui seront soumises à une autre réunion. Toutefois, comme la politique 6.4 – Mandat du Comité des finances, d’audit et de gestion des risques (FAGR) définit le mandat du Comité et établit ses responsabilités annuelles (qui sont ensuite incluses dans le plan de travail du Comité) et que la politique 7.12 – Actifs nets permettra de structurer la planification financière d’Ingénieurs Canada, le Comité sur la gouvernance 2020-2021 a décidé d’examiner ces politiques avant les autres.

Action proposée ou recommandation

- Approuver les modifications proposées à la politique 6.4, l’adoption de la nouvelle politique 7.12 et l’abrogation de la politique 7.6.

Autres options envisagées

- Aucune

Risques

- Fonctionner sans politiques claires et complètes expose les administrateurs et l'organisme à des risques pour la conformité et le maintien de la mémoire institutionnelle.

Répercussions financières

- Aucune

Avantages

- Le conseil et ses principales parties prenantes ont accès à des politiques claires qui établissent les exigences et les procédures relatives aux activités et à la gouvernance d'Ingénieurs Canada.

Consultations

- Le Comité sur la gouvernance s'est fondé sur les avis et les commentaires du personnel permanent et d'autres administrateurs pour repérer et corriger les erreurs et les omissions. En outre, il a tenu compte des commentaires du Comité FAGR 2019-2020, qui a examiné la politique 6.4 – Mandat du Comité des finances, d'audit et de gestion des risques (FAGR) et la nouvelle politique 7.12 – Actifs nets.

Prochaines étapes (si la motion est approuvée)

- Le personnel permanent finalisera toutes les politiques (avec le numéro de motion du conseil) et publiera une nouvelle version complète du manuel dans le site public.

Annexes

- Politique 6.4 – Mandat du Comité des finances, d'audit et de gestion des risques (version avec marques de révision | version propre)
- Politique 7.12 – Actifs nets (version préliminaire)
- Politique 7.6 – Fonds de réserve (filigranée pour abrogation)

6 Comités et groupes de travail du conseil d'Ingénieurs Canada

6.4 Mandat du Comité des finances, d'audit et de gestion des risques (FAGR)

Date d'adoption : 24 mai 2019 (motion : 5756)

Périodicité de révision : annuelle

Date de la dernière modification :

Date de la dernière révision : 24 mai 2019

Le Comité des finances, d'audit et de gestion des risques améliore l'efficacité et l'efficience du conseil en ce qui concerne les questions se rapportant aux politiques financières, d'audit et de gestion des risques, ainsi qu'à la surveillance.

6.4.1 Responsabilités

Le Comité FAGR doit s'acquitter de la Responsabilité du conseil 5 – *S'assurer que le chef de la direction maintient en place un système robuste et efficace de gestion des risques et prend les mesures qui s'imposent, ce système devant refléter le niveau de tolérance aux risques du conseil, et oriente les stratégies d'atténuation approuvées par le conseil.* Le Comité FAGR doit aussi :

1. Examiner chaque année le budget préliminaire du chef de la direction et faire des recommandations au conseil.
2. Examiner les rapports financiers trimestriels du chef de la direction et faire au besoin des recommandations au conseil.
3. Examiner le registre des risques opérationnels du chef de la direction et le registre des risques stratégiques du conseil, et faire des recommandations concernant le registre des risques stratégiques lors des réunions du conseil de l'hiver, du printemps, de l'automne et de la fin de l'automne.
4. Réaliser un examen triennal du registre des risques stratégiques du conseil et présenter des recommandations au conseil sur les stratégies d'atténuation acceptables, les risques résiduels et les mesures requises, en tant qu'intrants pour chaque nouveau plan stratégique.
5. Examiner chaque année les rapports sur les investissements (préparés par un conseiller indépendant) et faire des recommandations au conseil.
6. Examiner la politique d'investissement et recommander des modifications au conseil.
7. Superviser l'audit annuel, notamment :
 - a. Recommander au conseil et aux membres un auditeur, en tenant notamment compte de l'indépendance des éventuels auditeurs.
 - b. Évaluer chaque année l'auditeur retenu en fonction de son indépendance, de sa communication et de ses interactions, et de la qualité de son équipe.

- c. Confirmer la portée de l'audit, qui doit comprendre un examen des principaux processus financiers.
 - d. Fournir au conseil un rapport annuel concernant les états financiers audités, ainsi que toute autre information importante émanant des discussions avec l'auditeur.
 - e. Fournir aux membres un rapport annuel contenant les éléments suivants :
 - i. La recommandation du conseil concernant les états financiers audités;
 - ii. Un résumé des observations de l'auditeur et la réponse du personnel d'Ingénieurs Canada;
 - iii. La recommandation du conseil concernant la nomination de l'auditeur de l'année suivante.
 - f. Réaliser, au moins tous les cinq ans, une évaluation exhaustive de l'auditeur qui mènera à la recommandation de retenir le même auditeur ou de lancer un appel d'offres pour l'audit.
 - g. Communiquer au conseil de l'information fournie par l'auditeur sur les faits nouveaux importants présentés dans les principes comptables ou sur les décisions pertinentes des organismes de réglementation ayant une incidence sur les politiques financières du conseil.
8. Examiner les questions liées aux finances, comme les contrôles financiers internes et les politiques et procédures financières, et en informer le conseil.
 9. Procéder à un examen de tout contrat d'approvisionnement à long terme d'une durée supérieure à cinq ans.

6.4.2 Pouvoirs

1. Le Comité FAGR a le pouvoir de se réunir de façon autonome avec l'auditeur externe.
2. Le président du Comité FAGR a le pouvoir de se réunir de façon autonome avec le contrôleur d'Ingénieurs Canada.

6.4.3 Composition

1. Le Comité FAGR est composé d'au moins cinq administrateurs, dont un administrateur de chacun des trois plus grands organismes de réglementation, soit PEO, l'OIQ et l'APEGA. Un comptable professionnel agréé doit aussi être membre de ce comité.
2. La présence du président du Comité et de trois autres membres qui sont aussi des administrateurs constitue un quorum (soit 50 pour cent des membres plus 1).
3. Les membres du Comité FAGR doivent avoir des connaissances financières suffisantes et être en mesure de lire et de comprendre un ensemble d'états financiers qui présentent un niveau de complexité comptable généralement comparable à celui des états financiers habituels d'Ingénieurs Canada.
4. Le contrôleur d'Ingénieurs Canada doit fournir du soutien au Comité FAGR.

6.4.4 Compétences du président du Comité FAGR

Le président du Comité FAGR doit comprendre :

- a) Les normes relatives aux rapports financiers des organismes sans but lucratif
- b) Les opérations financières d'Ingénieurs Canada
- c) Le processus budgétaire d'Ingénieurs Canada

6 Comités et groupes de travail du conseil d'Ingénieurs Canada

6.4 Mandat du Comité des finances, d'audit et de gestion des risques (FAGR)

Date d'adoption : 24 mai 2019 (motion : 5756)

Périodicité de révision : annuelle

Date de la dernière modification :

Date de la dernière révision : **24 mai 2019**

Le Comité des finances, d'audit et de gestion des risques améliore l'efficacité et l'efficience du conseil en ce qui concerne les questions se rapportant aux politiques financières, d'audit et de gestion des risques, ainsi qu'à la surveillance.

6.4.1 Responsabilités

Le Comité FAGR doit s'acquitter de la Responsabilité du conseil 5 – *S'assurer que le chef de la direction maintient en place un système robuste et efficace de gestion des risques et prend les mesures qui s'imposent, ce système devant refléter le niveau de tolérance aux risques du conseil, et oriente les stratégies d'atténuation approuvées par le conseil.* Le Comité FAGR doit aussi :

1. Examiner chaque année le budget préliminaire du chef de la direction et faire des recommandations au conseil.
2. Examiner les rapports financiers trimestriels du chef de la direction et faire au besoin des recommandations au conseil.
3. Examiner le registre des risques opérationnels du chef de la direction et le registre des risques stratégiques du conseil, et faire des recommandations concernant le registre des risques stratégiques lors des réunions du conseil de l'hiver, du printemps, de l'automne et de la fin de l'automne.
4. Réaliser un examen triennal du registre des risques stratégiques du conseil et présenter des recommandations au conseil sur les stratégies d'atténuation acceptables, les risques résiduels et les mesures requises, en tant qu'intrants pour chaque nouveau plan stratégique.
5. Examiner chaque année les rapports sur les investissements (préparés par un conseiller indépendant) et faire des recommandations au conseil.
6. Examiner la politique d'investissement et recommander des modifications au conseil.
7. Superviser l'audit annuel, notamment :
 - a. Recommander au conseil et aux membres un auditeur, en tenant notamment compte de l'indépendance des éventuels auditeurs.
 - b. Évaluer chaque année l'auditeur retenu en fonction de son indépendance, de sa communication et de ses interactions, et de la qualité de son équipe.

Commented [CM1]: De L. Doig – Ajouté la fréquence.



~~Confirmer la portée de l'audit, qui doit comprendre un examen des principaux processus financiers.~~

- c. ~~Confirmer la portée de l'audit, qui doit comprendre un rapport sur le bien fondé des dépenses du conseil, de ses comités et de ses dirigeants.~~
- d. Fournir au conseil un rapport annuel concernant les états financiers audités, ainsi que toute autre information importante émanant des discussions avec l'auditeur.
- e. Fournir aux membres un rapport annuel contenant les éléments suivants :
 - i. La recommandation du conseil concernant les états financiers audités;
 - ii. Un résumé des observations de l'auditeur et la réponse du personnel d'Ingénieurs Canada;
 - iii. La recommandation du conseil concernant la nomination de l'auditeur de l'année suivante.
- f. Réaliser, au moins tous les cinq ans, une évaluation exhaustive de l'auditeur qui mènera à la recommandation de retenir le même auditeur ou de lancer un appel d'offres pour l'audit.
- g. Communiquer au conseil de l'information, fournie par l'auditeur, sur les faits nouveaux importants présentés dans les principes comptables ou sur les décisions pertinentes des organismes de réglementation ayant une incidence sur les politiques financières du conseil.

~~Examiner les questions liées aux finances, comme les contrôles financiers internes et les politiques et procédures financières, et en informer le conseil.~~

~~8.~~

~~9. Procéder à un examen de tout contrat d'approvisionnement à long terme d'une durée supérieure à cinq ans.~~

6.4.2 Fournir au conseil de l'information sur les faits nouveaux importants présentés dans les principes comptables ou sur les décisions pertinentes des organismes de réglementation ayant une incidence sur les politiques financières du conseil. Pouvoirs

1. Le Comité FAGR a le pouvoir de se réunir de façon autonome avec l'auditeur externe.
2. Le président du Comité FAGR a le pouvoir de se réunir de façon autonome avec le contrôleur d'Ingénieurs Canada.

6.4.3 Composition

1. Le Comité FAGR est composé d'au moins cinq administrateurs, dont un administrateur de chacun des trois plus grands organismes de réglementation, soit PEO, l'OIQ et l'APEGA. Un comptable professionnel agréé doit aussi être membre de ce comité.
2. La présence du président du Comité et de trois autres membres qui sont aussi des administrateurs constitue un quorum (soit 50 pour cent des membres plus 1).
3. Les membres du Comité FAGR doivent avoir des connaissances financières suffisantes et être en mesure de lire et de comprendre un ensemble d'états financiers qui présentent un niveau de complexité comptable généralement comparable à celui des états financiers habituels d'Ingénieurs Canada.

Commented [CM2]: De L. Doig:

Ajuster la portée de l'audit; minimiser les dépenses et y ajouter les processus financiers, car ils présentent plus de risques pour le conseil; insister sur les véritables risques. Confirmé que les auditeurs croient que les dépenses du conseil ne comportent pas suffisamment de risques pour continuer pour le moment.

Commented [SP3R2]: « Confirmer la portée de l'audit, qui doit comprendre un examen des principaux processus financiers. »

Commented [CM4]: Recommandé au FAGR d'envisager d'inclure des délais minimums appropriés pour s'assurer que les questions soient abordées.

Commented [CM5]: De L. Doig – Énoncé visant à inclure l'approvisionnement à long terme.

Commented [CM6]: Recommandé au FAGR d'envisager d'inclure des délais minimums appropriés pour s'assurer que les questions sont abordées.



4. Le contrôleur d'Ingénieurs Canada doit fournir du soutien au Comité FAGR.

6.4.4 Compétences du président du Comité FAGR

Le président du Comité FAGR doit comprendre :

- a) Les normes relatives aux rapports financiers des organismes sans but lucratif
- b) Les opérations financières d'Ingénieurs Canada
- c) Le processus budgétaire d'Ingénieurs Canada

7 Politiques du conseil

7.12 Actifs nets

Date d'adoption: xxx

Date de la dernière modification : s/o

Périodicité de révision : annuelle

Date de la dernière révision : s/o

7.12.1 Objet de la politique

Ingénieurs Canada utilise ses actifs nets pour appuyer la réalisation de ses objectifs stratégiques. Le conseil approuve les niveaux d'actifs nets selon le processus décrit dans la section 7.12.3, au moyen d'un examen annuel et (au besoin) de révisions.

Les actifs nets doivent être gérés activement pour maintenir les niveaux nécessaires. La bonne gestion des niveaux d'actifs nets soutient les objectifs stratégiques et les opérations prévues en :

1. Assurant une protection contre les pertes inattendues
2. Offrant la possibilité de planifier de nouvelles initiatives ou priorités stratégiques
3. Permettant de continuer à investir dans des actifs, des technologies, des produits et des services
4. Renforçant la confiance des membres et en créant de la valeur pour eux
5. Assurant une stabilité financière générale.

La gestion des actifs nets tient compte d'un certain nombre de facteurs, notamment :

- Le niveau prévu des revenus et des dépenses
- La croissance prévue ou les changements planifiés des objets, des impératifs opérationnels ou des priorités stratégiques d'Ingénieurs Canada
- Les enjeux soulevés par la gestion des risques pour l'entreprise

La capacité d'Ingénieurs Canada à maintenir des niveaux d'actifs nets adéquats est considérée comme un signe de sécurité, de stabilité et de résistance prudente à des conditions commerciales et économiques défavorables.

7.12.2 Mesures

Les actifs nets sont normalement répartis dans les réserves affectées à l'interne, les réserves non affectées et les investissements en immobilisations corporelles et incorporelles.

1. Les réserves affectées à l'interne sont des fonds qui ont été mis de côté à des fins futures particulières ou pour des imprévus futurs particuliers. Seul le conseil peut autoriser la création, l'utilisation ou la dissolution de ces réserves. Par exemple, ces réserves peuvent être utilisées pour :
 - a. assurer la stabilité de la prestation continue des programmes, produits et services;
 - b. financer des initiatives stratégiques;

- c. atténuer l'impact financier des risques pour les opérations ou la réalisation des objectifs stratégiques.
2. Les fonds investis dans des actifs corporels et incorporels constituent les ressources financières d'Ingénieurs Canada. Les immobilisations corporelles existent physiquement (comme les équipements de bureau), tandis que les immobilisations incorporelles sont immatérielles et comprennent la propriété intellectuelle, les logiciels, la survaleur, etc.
 3. Les réserves non affectées sont des fonds qui ne sont ni affectés, ni investis. Le conseil doit approuver le montant des réserves non affectées qui peuvent être utilisées pour les opérations.
 4. Les actifs nets d'Ingénieurs Canada sont actuellement catégorisés comme suit :

Actifs affectés à l'interne : Fonds de défense juridique	Le fonds de défense juridique est établi par le conseil pour garantir que des fonds sont disponibles en cas de contestation judiciaire, fournir des fonds pour couvrir les franchises d'assurance et pour aider les organismes de réglementation du génie s'il est déterminé qu'ils n'ont pas les ressources financières pour défendre une mesure d'application de la loi et/ou une obligation statutaire qui a une incidence claire et importante sur les autres organismes de réglementation.
Actifs affectés à l'interne: Fonds pour les priorités stratégiques	Le fonds pour les priorités stratégiques est établi par le conseil pour : <ul style="list-style-type: none"> • financer les initiatives stratégiques planifiées; • financer les projets de technologies de l'information prévus dans le plan stratégique approuvé; • réagir aux risques et aux besoins d'investissement futurs dans la performance, l'accessibilité et la sécurité de ses actifs de technologies de l'information.
Actifs affectés à l'interne: Fonds général pour imprévus	Le fonds général pour imprévus est établi par le conseil pour atténuer l'impact financier du risque d'événements négatifs inattendus qui pourraient avoir des répercussions négatives importantes sur les activités, les revenus et les dépenses d'Ingénieurs Canada.
Actifs investis dans des immobilisations corporelles et incorporelles	Les actifs investis dans des immobilisations corporelles et incorporelles sont un montant calculé correspondant à la valeur comptable nette des biens corporels et incorporels moins toute dette s'y rapportant.
Actifs non affectés	Les réserves non affectées représentent les actifs dont l'utilisation n'est soumise à aucune restriction.

Les niveaux cibles de ces réserves sont documentés dans la structure des actifs nets (annexe A).

7.12.3 Responsabilité et pouvoirs

Le conseil doit comprendre les besoins opérationnels et de réserves d'Ingénieurs Canada et le niveau minimum d'actifs nets requis. Les changements apportés aux réserves affectées à l'interne doivent être cohérents avec le plan et les priorités stratégiques d'Ingénieurs Canada, ainsi qu'avec l'évaluation des risques. Ainsi, les processus suivants représentent les responsabilités en matière de gouvernance associées aux actifs nets d'Ingénieurs Canada :

1. Chaque année, le conseil d'Ingénieurs Canada doit approuver l'adéquation des soldes des fonds affectés à l'interne, sur recommandation du Comité des finances, d'audit et de gestion des risques.
2. Lors de l'approbation du plan stratégique, le Comité des finances, d'audit et de gestion des risques doit examiner les réserves affectées à l'interne et faire des recommandations au conseil, en tenant compte de l'évaluation actualisée des risques réalisée à l'appui du plan stratégique.
3. Chaque année, dans le cadre du processus de budgétisation, le chef de la direction doit faire des recommandations au Comité des finances, d'audit et de gestion des risques au sujet du niveau des réserves non affectées, en tenant compte du budget, des besoins immédiats de liquidités et des besoins de flux de trésorerie. Le budget définitif est approuvé par le conseil d'Ingénieurs Canada.
4. Le conseil d'Ingénieurs Canada doit approuver, sur recommandation du Comité des finances, d'audit et de gestion des risques, la structure et les niveaux cibles des actifs nets.
5. Le chef de la direction d'Ingénieurs Canada doit s'efforcer de maintenir les soldes des actifs nets aux niveaux approuvés chaque année par le conseil dans la structure des actifs nets. Une dérogation aux niveaux cibles n'est ni acceptable, ni compatible avec la tolérance aux risques d'Ingénieurs Canada, et les processus de budgétisation, de planification, de surveillance et de production de rapport doivent être conçus pour éviter une telle dérogation.
6. Il est entendu que les actifs nets de certaines catégories seront dépensés durant certaines périodes et rétablis aux niveaux cibles durant d'autres périodes. En outre, les niveaux des actifs nets peuvent être inférieurs aux cibles en raison d'événements défavorables imprévus, auquel cas le chef de la direction devra préparer des plans pour redresser la situation.

7.12.4 Rapports

Le chef de la direction d'Ingénieurs Canada doit déclarer chaque année au conseil les niveaux des actifs nets au moyen des états financiers audités.

Les niveaux des actifs nets doivent être communiqués au conseil dans les états financiers trimestriels

Annexe A : Document sur la structure des actifs nets

Date d'approbation par le conseil : 26 février 2020

Date d'entrée en vigueur : 31 décembre 2019

Aperçu des actifs nets

Ingénieurs Canada vise à faire une utilisation efficace de ses actifs nets afin de maximiser sa capacité de réaliser ses objectifs. L'accumulation d'actifs nets n'est pas, en soi, un objectif d'Ingénieurs Canada. Cependant, pour faire une gestion prudente de ses finances, l'organisme doit maintenir les actifs nets nécessaires pour assurer la stabilité de la prestation de ses programmes et services, financer ses initiatives stratégiques et atténuer l'impact financier des risques pour ses activités et la réalisation de ses objectifs stratégiques.

Pour appliquer une pratique exemplaire recommandée aux organismes canadiens sans but lucratif, Ingénieurs Canada devrait explicitement établir des actifs nets affectés à l'interne (souvent appelés « réserves » ou « fonds de réserve ») afin de démontrer l'intention et l'objet de ces fonds à ses membres et parties prenantes. Cette pratique est conforme aux normes comptables canadiennes et acceptée par l'Agence du revenu du Canada pour démontrer le statut d'OSBL d'Ingénieurs Canada en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

Les changements apportés aux actifs nets affectés à l'interne devraient être cohérents avec la stratégie globale d'Ingénieurs Canada, ses initiatives prioritaires et son évaluation des risques. Chaque année, Ingénieurs Canada devrait réaliser un examen général de l'utilisation et de l'adéquation des soldes des fonds affectés à l'interne. L'organisme devrait aussi effectuer une évaluation plus approfondie de ses actifs nets affectés à l'interne durant son processus de planification stratégique triennale, dont une évaluation exhaustive des risques.

Ce document utilise les définitions normalisées des actifs nets, qui sont présentées en annexe.

Sommaire des actifs nets

Le tableau ci-dessous est un résumé des fonds affectés à l'interne, des actifs nets non affectés et des actifs investis dans les immobilisations corporelles et incorporelles d'Ingénieurs Canada. D'autres explications sont fournies plus loin.

Actifs nets affectés à l'interne

Affectation interne	Objet	Montant
Fonds de défense juridique	Le fonds de défense juridique a été établi par le conseil pour couvrir les coûts de toute contestation judiciaire qu'Ingénieurs Canada serait appelé à entreprendre, pour couvrir les franchises d'assurance, et pour aider les organismes de réglementation s'il est déterminé qu'ils n'ont pas les ressources financières pour défendre une mesure d'application de la loi et/ou une obligation statutaire qui a une incidence claire et importante sur les autres organismes de réglementation.	1 500 000 \$
Fonds pour les priorités stratégiques	Le fonds pour les priorités stratégiques a été établi par le conseil pour : <ul style="list-style-type: none"> financer les initiatives stratégiques planifiées financer les projets de technologies de l'information prévus dans le plan stratégique approuvé réagir aux risques et aux besoins d'investissement futurs dans la performance, l'accessibilité et la sécurité de ses actifs de technologies de l'information. 	2 000 000 \$
Fonds général pour imprévus	Le fonds général pour imprévus a été établi par le conseil pour atténuer l'impact financier du risque d'événements inattendus qui pourraient avoir une incidence négative importante sur les activités, les revenus et les dépenses d'Ingénieurs Canada.	2 500 000 \$
Total des actifs nets affectés à l'interne		6 000 000 \$

Actifs nets non affectés et actifs investis dans des immobilisations corporelles et incorporelles

Catégorie d'actifs	Objet	Montant
Actifs investis dans des immobilisations corporelles et incorporelles	Les actifs investis dans des immobilisations corporelles et incorporelles sont un montant calculé correspondant à la valeur comptable nette des biens corporels et incorporels moins toute dette s'y rapportant.	564 690 \$ (montant apparaissant dans les états financiers de 2018)
Actifs nets non affectés	Des actifs nets non affectés sont maintenus pour financer le niveau approprié de liquidités nécessaires au maintien des opérations courantes. Les actifs nets non affectés correspondent aux actifs nets totaux moins les actifs affectés à l'interne et les actifs investis dans les immobilisations corporelles et incorporelles.	Au moins 1 000 000 \$

Actifs nets affectés à l'interne

Ingénieurs Canada doit établir des actifs nets affectés à l'interne (communément appelés « réserves » ou « fonds de réserve ») à des fins précises d'exploitation ou d'immobilisations telles que le permettent les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Les actifs nets affectés à l'interne sont justifiés par un énoncé d'objet clair, le niveau précis de financement requis et, au besoin, la période de temps prévue pour l'accumulation ou la réduction du solde. L'objet des actifs nets affectés à l'interne doit être cohérent avec les objectifs des initiatives stratégiques et des plans opérationnels d'Ingénieurs Canada, ainsi qu'avec les risques identifiés quant à la réalisation de ces objectifs.

Ingénieurs Canada a établi trois catégories d'actifs nets affectés à l'interne qui sont nécessaires, soit :

a) Fonds de défense juridique

Ingénieurs Canada a besoin d'un fonds de défense juridique pour couvrir les frais juridiques relatifs à des enjeux concernant la profession d'ingénieur, dont la protection du terme « ingénieur » et d'autres termes, et pour intervenir dans des affaires judiciaires présentant un intérêt national important, ou pour aider les organismes de réglementation qui n'ont pas les ressources financières pour défendre une mesure d'application de la loi et/ou une obligation statutaire ayant un impact clair et important sur d'autres membres.

En 2008, Ingénieurs Canada a fait réaliser une étude actuarielle portant sur ses réserves, étude qui a recommandé l'établissement d'un fonds de défense juridique de 1 000 000 \$, avec une augmentation annuelle de 40 000 \$. Se fondant sur cette étude, Ingénieurs Canada a créé un fonds de défense juridique de 1 500 000\$.

b) Fonds pour les priorités stratégiques

Ingénieurs Canada amorce une importante période de transition avec la mise en œuvre de son *Plan stratégique 2019-2021*, qui prévoit des initiatives particulières, des investissements dans l'évaluation sur la base des compétences, et des améliorations des services axés sur les technologies.

En ce qui concerne les services axés sur les technologies, en plus des projets prévus visant à améliorer les opérations et les services aux membres, Ingénieurs Canada fonctionne dans un environnement caractérisé par l'évolution rapide des technologies et l'accélération des risques (notamment au chapitre de la cybersécurité). Ingénieurs Canada s'attend à devoir faire un investissement substantiel dans ses systèmes et technologies de l'information au cours des cinq prochaines années afin de mettre en œuvre des pratiques standard/exemplaires

en matière de performance, d'accessibilité et de sécurité. Ce fonds est destiné à financer tant les projets actuellement prévus que les projets à venir.

Sur la base du *Plan stratégique 2019-2021* et des risques technologiques futurs, Ingénieurs Canada a établi un fonds pour les priorités stratégiques de 2 000 000 \$.

c) Fonds général pour imprévus

Ingénieurs Canada doit maintenir un fonds général pour imprévus afin d'atténuer l'impact financier du risque d'un événement négatif important causé par des changements survenant dans son environnement politique, économique et réglementaire qui échapperaient à son contrôle.

Les principaux facteurs de risques actuels qui pourraient avoir un impact négatif considérable sur les revenus comprennent :

- L'évolution démographique des effectifs : Les revenus provenant des cotisations des organismes de réglementation sont basés sur le nombre de membres. Comme c'est le cas pour de nombreux organismes professionnels, les membres des organismes de réglementation vieillissent, ce qui présente le risque important d'un déclin soutenu des revenus tirés des cotisations, avec un impact corollaire sur les revenus provenant des programmes d'affinité.
- Les programmes d'affinité : Les programmes d'affinité et d'assurance sont la principale source de revenus d'Ingénieurs Canada. Deux éventualités pourraient avoir un impact sur ces revenus : le retrait d'une province d'un programme d'affinité et l'annulation ou le non-renouvellement d'un programme par un fournisseur de services.
- Les organismes de réglementation provinciaux : Comme pour tout organisme national, il existe le risque qu'une province se retire de l'organisme national.

Sur la base de ces risques et d'autres risques identifiés lors de l'évaluation, Ingénieurs Canada a établi un fonds général pour imprévus de 2 500 000 \$.

Ce montant équivaut à environ trois mois de coûts d'exploitation d'Ingénieurs Canada, ce qui est un repère couramment utilisé par les organismes sans but lucratif pour l'établissement d'un fonds général pour imprévus.

Actifs investis dans des immobilisations corporelles et incorporelles

Les actifs investis dans des immobilisations corporelles et incorporelles sont un montant calculé, conformément aux normes comptables canadiennes (voir la définition ci-dessous). Ingénieurs Canada a pour pratique d'utiliser ses actifs nets pour financer ses immobilisations corporelles et incorporelles, autres que les incitatifs différés à la location relatifs à ses locaux loués. Cette politique autorise la création de réserves distinctes pour financer l'acquisition d'immobilisations corporelles et/ou de technologies de l'information (comme dans le cas du fonds pour les priorités stratégiques), afin de disposer de fonds adéquats pour de futures acquisitions.

Actifs nets non affectés

Des actifs nets non affectés sont maintenus pour financer le niveau approprié de liquidités nécessaires pour maintenir les opérations courantes. Le solde cible des actifs nets non affectés d'Ingénieurs Canada doit être déterminé chaque année, en tenant compte des besoins immédiats de liquidités et des besoins de flux de trésorerie autres que ceux prévus dans les soldes existants affectés à l'interne. Le solde cible des actifs nets non affectés doit correspondre aux recommandations soumises par la direction au conseil d'administration dans le cadre du processus budgétaire annuel.

Sur la base d'une analyse des dépenses et des flux de trésorerie mensuels et annuels, Ingénieurs Canada compte maintenir, en permanence, un solde d'actifs nets non affectés d'au moins 1 000 000 \$.

Définitions

Définition des termes employés dans la présente politique :

- **Actifs nets** : Les actifs nets totaux d'un organisme sans but lucratif correspondent à l'intérêt résiduel dans ses actifs après déduction de ses passifs.
- **Actifs investis dans des immobilisations corporelles et incorporelles** : Montant des actifs nets qui financent les immobilisations corporelles et incorporelles d'Ingénieurs Canada. Ce montant est calculé comme suit :
 - Valeur comptable nette des immobilisations corporelles et incorporelles
 - Moins : dette à long terme relative aux immobilisations corporelles et incorporelles
 - Moins : incitatifs différés à la location relatifs aux immobilisations corporelles
 - Moins : contributions différées utilisées pour acquérir des immobilisations corporelles et incorporelles
 - Actifs investis dans des immobilisations corporelles et incorporelles
- **Actifs nets affectés à l'interne (« réserves »)** : Montants d'actifs nets mis de côté par Ingénieurs Canada à des fins futures particulières ou pour des imprévus futurs particuliers. Les deux catégories générales d'actifs nets affectés à l'interne couramment utilisées par les organismes sans but lucratif sont les suivantes :
 - **Réserves stratégiques** : Ces réserves servent généralement à financer des projets, des investissements ou des événements ponctuels qui appuient la réalisation des priorités stratégiques de l'organisme afin de permettre le maintien des opérations courantes au cours de l'année où ces initiatives stratégiques sont réalisées. Les réserves stratégiques devraient s'aligner sur le plan stratégique de l'organisme sans but lucratif.
 - **Réserves pour imprévus** : Ces réserves atténuent le risque financier d'un événement incontrôlable/inattendu important qui aurait un impact négatif sur la situation financière d'un organisme sans but lucratif. Ce genre d'événement provoque généralement un déclin immédiat et/ou soutenu des revenus annuels ou une augmentation des dépenses. Un fonds de réserve pour imprévus sert à couvrir le coût de l'imprévu afin de permettre à l'organisme de poursuivre ses opérations courantes tout en réagissant à l'événement défavorable. Les réserves pour imprévus s'appuient normalement sur une évaluation officielle des risques réalisée par l'organisme sans but lucratif.
- **Actifs nets non affectés** : montants des actifs nets qui ne sont pas affectés à l'interne et qui ne sont pas investis dans des immobilisations corporelles et incorporelles. Ces actifs sont généralement considérés comme étant le montant du fonds de roulement liquide nécessaire pour les opérations courantes.

7 Politiques du conseil

7.6 Fonds de réserve

Date d'adoption : 9 avril 2018 (motion 5693)

Périodicité de révision : annuelle

Date de la dernière modification :

Date de la dernière révision : 9 avril 2018

Le conseil doit s'assurer que des ressources financières sont disponibles pour les besoins opérationnels spéciaux d'Ingénieurs Canada. Les fluctuations supérieures et inférieures aux niveaux cibles sont acceptables.

Le niveau cible du fonds quadriennal pour opérations est établi à 4 000 000 \$.

Le fonds pour l'achat d'immobilisations doit être maintenu à un niveau suffisant pour permettre l'aménagement des locaux loués et d'autres biens connexes à l'expiration du bail.

Le niveau cible du fonds de réserve pour éventualités - frais juridiques et frais associés à la responsabilité - est établi à 1 325 000 \$. Il permet de disposer de sommes suffisantes pour faire face à diverses situations, notamment :

- Couvrir les coûts de toute contestation judiciaire qu'Ingénieurs Canada serait appelé à entreprendre au nom de la profession.
- Couvrir les dépenses occasionnées par les situations pour lesquelles des sommes n'ont pas été inscrites au budget. Ingénieurs Canada peut aussi avoir à assumer des responsabilités provenant de diverses sources (employés, programmes d'assurances, programme d'évaluation des titres de compétences étrangers).
- Couvrir les dépenses encourues par les organismes de réglementation qui peuvent démontrer qu'ils n'ont pas les moyens financiers de faire respecter une mesure d'exécution ou une obligation statutaire pouvant avoir un impact clair et significatif sur les autres organismes de réglementation.
- Aider les organismes de réglementation et Ingénieurs Canada à régler les franchises de l'assurance des administrateurs et dirigeants et de l'assurance erreurs et omissions.

Le montant total de tous les fonds de réserve ne doit pas devenir élevé au point de compromettre le statut d'organisme sans but lucratif d'Ingénieurs Canada, ni de donner aux organismes de réglementation une raison de se demander si les cotisations des membres ne sont pas excessives.

NOTE DE BREFFAGE : Pour décision

Plan de travail du Comité des finances, d'audit et de gestion des		4.5
Objet :	Approuver le plan de travail 2020-2021 du Comité des finances, d'audit et de gestion des risques (FAGR)	
Lien avec le plan stratégique :	Responsabilité du conseil 5 : S'assurer que le chef de la direction maintient en place un système robuste et efficace de gestion des risques et prend les mesures qui s'imposent, ce système devant refléter le niveau de tolérance aux risques du conseil, et orienter les stratégies d'atténuation approuvées par le conseil	
Motion(s) à examiner :	<i>QUE le conseil approuve le plan de travail 2020-2021 du Comité FAGR.</i>	
Votes requis pour adopter la motion :	Majorité simple	
Transparence :	Séance ouverte	
Résumé de la consultation :	Comité FAGR 2019-2020 et 2020-2021, conseil et personnel	
Préparé par :	Stephanie Price, vice-présidente directrice, Affaires réglementaires	
Présenté par :	Dwayne Gelowitz, administrateur de la Saskatchewan et président du Comité FAGR	

Définition du problème ou de l'enjeu

Les responsabilités du Comité FAGR comprennent :

- Examiner chaque année le budget préliminaire du chef de la direction et faire des recommandations au conseil;
- Examiner les rapports financiers trimestriels du chef de la direction et faire au besoin des recommandations au conseil;
- Examiner le registre des risques opérationnels du chef de la direction et le registre des risques stratégiques du conseil, et formuler des recommandations à cet égard;
- Réaliser un examen triennal du registre des risques stratégiques du conseil (le dernier a été mené en 2019);
- Examiner les rapports sur les investissements (préparés par un conseiller indépendant) et soumettre des recommandations au conseil;
- Examiner la politique d'investissement et recommander des modifications au conseil;
- Superviser l'audit annuel;
- Examiner les questions liées aux finances et en informer le conseil;
- Communiquer au conseil de l'information sur les faits nouveaux importants présentés dans les principes comptables.

En outre, le Comité FAGR sortant 2019-2020 a proposé que le comité de cette année ait aussi les responsabilités suivantes :

- Superviser les politiques opérationnelles se rapportant aux finances;
- Superviser la définition des nouveaux risques stratégiques établis dans l'analyse contextuelle;
- Superviser les contrats à long terme, comme celui qui a été conclu avec le conseiller en placements.

Action proposée ou recommandation

- Approuver le plan de travail 2020-2021 du Comité FAGR.

Autres options envisagées

- S.O.

Risques

- Si ce comité ne respecte pas ses obligations, il peut mettre en jeu la réputation de l'organisme.
- Sans plan de travail approuvé, le comité risque de ne pas tenir compte de tous les éléments nécessaires.
- Sans plan de travail approuvé, le comité ne fait pas la preuve de son obligation de rendre compte aux organismes de réglementation (Responsabilité du conseil 1)

Répercussions financières

- Coûts prévus dans le budget de 2021.

Avantages

- Le plan de travail fournit à toutes les parties prenantes (membres du conseil et des comités, personnel et organismes de réglementation) davantage de clarté sur la gestion des questions financières (quand et comment).

Consultations

- Pour élaborer ce plan, le Comité FAGR s'est appuyé sur les recommandations du comité de 2019-2020, les avis du personnel d'Ingénieurs Canada et l'orientation établie dans le Plan stratégique 2019-2021.

Prochaines étapes (si la motion est adoptée)

- Mettre en œuvre le plan de travail 2020-2021.

Annexe

- Plan de travail du Comité FAGR

Plan de travail 2020-2021 *préliminaire* du Comité des finances, d'audit et de gestion des risques

Objet du Comité : Le Comité des finances, d'audit et de gestion des risques (FAGR) a pour rôle d'aider le conseil à s'acquitter de ses responsabilités dans trois domaines principaux, soit la gestion du risque, la gestion des finances et l'audit. Il est précisément chargé d'assumer :

La Responsabilité du conseil 5 – S'assurer que le chef de la direction maintient en place un système robuste et efficace de gestion des risques et prend les mesures qui s'imposent, ce système devant refléter le niveau de tolérance aux risques du conseil et orienter les stratégies d'atténuation approuvées par ce dernier.

Conformément à la politique 6.4 – Mandat du Comité des finances, d'audit et de gestion des risques (FAGR), le Comité FAGR est tenu de :

1. Examiner chaque année le budget préliminaire du chef de la direction et faire des recommandations au conseil.
2. Examiner les rapports financiers trimestriels du chef de la direction et faire au besoin des recommandations au conseil.
3. Examiner le registre des risques opérationnels du chef de la direction et le registre des risques stratégiques du conseil, et faire des recommandations concernant le registre des risques stratégiques pendant les réunions du conseil de l'hiver, du printemps, de l'automne et de la fin de l'automne.
4. Réaliser un examen triennal du registre des risques stratégiques du conseil et présenter des recommandations au conseil sur les stratégies d'atténuation acceptables, les risques résiduels et les mesures requises, en tant qu'intrants pour chaque nouveau plan stratégique.
5. Examiner les rapports sur les investissements (préparés par un conseiller indépendant) et faire des recommandations au conseil.
6. Examiner la politique d'investissement et recommander des modifications au conseil.
7. Superviser l'audit annuel, notamment :
 - a. Recommander au conseil et aux membres un auditeur, en tenant notamment compte de l'indépendance des éventuels auditeurs.
 - b. Évaluer chaque année l'auditeur retenu en fonction de son indépendance, de sa communication et de ses interactions, et de la qualité de son équipe.
 - c. Confirmer la portée de l'audit, qui doit comprendre un rapport sur le bien-fondé des dépenses du conseil, de ses comités et de ses dirigeants.
 - d. Fournir au conseil un rapport annuel concernant les états financiers audités, ainsi que toute autre information importante émanant des discussions avec l'auditeur.
 - e. Fournir aux membres un rapport annuel contenant les éléments suivants :
 - i. La recommandation du conseil concernant les états financiers audités;
 - ii. Un résumé des observations de l'auditeur et la réponse du personnel d'Ingénieurs Canada;
 - iii. La recommandation du conseil concernant la nomination de l'auditeur de l'année suivante.
 - f. Réaliser, au moins tous les cinq ans, une évaluation exhaustive de l'auditeur qui mènera à la recommandation de retenir le même auditeur ou de lancer un appel d'offres pour l'audit.
8. Examiner les questions liées aux finances, comme les contrôles financiers internes et les politiques et procédures financières, et en informer le conseil.
9. Communiquer au conseil de l'information fournie par l'auditeur sur les faits nouveaux importants présentés dans les principes comptables ou sur les décisions pertinentes des organismes de réglementation ayant une incidence sur les politiques financières du conseil.

En outre, le Comité FAGR sortant 2019-2020 a proposé que le comité de cette année ait aussi les responsabilités suivantes :

- Superviser les politiques opérationnelles se rapportant aux finances.
- Superviser la définition des symptômes, des stratégies de réaction, des méthodes de surveillance et des responsables des nouveaux risques stratégiques.
- Superviser les contrats à long terme, comme celui qui a été conclu avec le conseiller en placements.
- Envisager la possibilité d'inclure la politique d'approvisionnement et la passation de contrats dans la portée de l'audit 2020-2021.
- Examiner, dans le cadre du processus budgétaire, la structure des actifs nets et les frais de cotisation annuelle recommandés pour faire en sorte que les niveaux d'actifs demeurent cohérents avec les besoins organisationnels.

Par ailleurs, le comité sortant a proposé d'ajouter trois nouvelles responsabilités au mandat du Comité :

- Veiller à ce que l'audit comporte un examen des principaux processus financiers (pour remplacer le rapport sur le bien-fondé des dépenses du conseil, de ses comités et de ses dirigeants).
- Communiquer au conseil de l'information fournie par l'auditeur sur les faits nouveaux importants présentés dans les principes comptables ou sur les décisions pertinentes des organismes de réglementation ayant une incidence sur les politiques financières du conseil.
- Procéder à un examen des contrats d'approvisionnement à long terme (plus de cinq ans).

Le Comité sur la gouvernance examinera ces modifications, qui seront ensuite approuvées, le cas échéant, par le conseil à sa réunion d'octobre 2020. Si elles sont effectivement approuvées, elles seront ajoutées au plan de travail. À l'heure actuelle, les travaux connexes sont indiqués en **BLEU** dans le plan de travail.

Voici la version actuelle du plan de travail 2020-2021 :

N°	Élément	Approbation du comité	Date de remise des documents	Réunion ou présentation du conseil
1.	a) Approbation du plan de travail et de la présidence du comité	15 juin 2020 (en ligne)	19 août 2020	2 octobre 2020
2.	a) Examen du budget préliminaire (y compris les recommandations relatives à l'établissement des frais de cotisation par personne) b) Parachèvement des définitions des nouveaux risques stratégiques c) Examen des états financiers du deuxième trimestre de 2020 d) Examen du rapport sur le rendement des investissements du deuxième trimestre	14 août 2020 (hybride)	19 août 2020	2 octobre 2020
3.	a) Examen du budget définitif (y compris les recommandations relatives à l'établissement des frais de cotisation par personne) b) Examen de la politique préliminaire en matière d'investissements ⁱ c) Examen des risques stratégiques du Comité FAGR	21 octobre 2020 (en ligne)	22 octobre 2020	7 décembre 2020
4.	a) Examen des états financiers du troisième trimestre de 2020 b) Examen du rapport sur le rendement des investissements du troisième trimestre c) Examen des registres des risques opérationnels et stratégiques ⁱⁱ	10 novembre 2020 (en ligne)	7 novembre 2020	7 décembre 2020

N°	Élément	Approbation du comité	Date de remise des documents	Réunion ou présentation du conseil
5.	a) Examen des risques stratégiques du Comité FAGR b) Examen des registres des risques opérationnels et stratégiques c) Examen du plan d'audit d) Suivi, dans le rapport de rendement stratégique, de la section du Comité FAGR portant sur la Responsabilité du conseil 5 ⁱⁱⁱ	1 ^{er} décembre 2020 (en ligne)	7 janvier 2021	24 février 2021
6.	a) Examen des états financiers du quatrième trimestre de 2020 b) Examen du rapport sur le rendement des investissements du quatrième trimestre c) Supervision des politiques opérationnelles se rapportant aux finances d) Examen des contrats d'approvisionnement à long terme	25 février 2021 (Ottawa)	s. o.	s. o.
7.	a) Examen des états financiers audités b) Consultation de la note d'information sur la nomination des auditeurs c) Examen des risques stratégiques du Comité FAGR	17 mars 2021 (en ligne)	19 mars 2021 ^{iv}	7 avril 2021
8.	e) Examen des états financiers du premier trimestre de 2021 a) Examen du rapport sur le rendement des investissements du premier trimestre b) Examen des registres des risques opérationnels et stratégiques	12 mai 2021 (en ligne)	28 avril 2021	28 mai 2021

ⁱ Le Comité sur la gouvernance travaille à l'élaboration de la politique en matière d'investissement, en se fondant sur les commentaires du Comité FAGR sortant. Lorsque la version préliminaire sera terminée, le Comité FAGR la révisera avant de la soumettre à l'approbation du conseil.

ⁱⁱ L'examen vise à présenter des commentaires à la réunion du conseil.

ⁱⁱⁱ À inclure dans le rapport annuel de rendement stratégique.

^{iv} Cette réunion du conseil porte essentiellement sur les états financiers audités. L'ordre du jour est distribué le 24 mars 2021. La traduction est assurée par KPMG.

NOTE DE BREFFAGE : Pour décision

Plan de travail du Comité sur la gouvernance		4.6
Objet :	Approuver le plan de travail 2020-2021 du Comité sur la gouvernance.	
Lien avec le plan stratégique :	Responsabilité du conseil 4 : Assurer l'élaboration et l'examen périodique des politiques du conseil	
Motion(s) à examiner :	<i>QUE le conseil approuve le plan de travail 2020-2021 du Comité sur la gouvernance.</i>	
Votes requis pour adopter la motion :	Majorité simple	
Transparence :	Séance ouverte	
Résumé de la consultation :	Comité sur la gouvernance 2019-2020 et 2020-2021, conseil et personnel	
Préparé par :	Evelyn Spence, avocate-conseil et secrétaire générale	
Présenté par :	Nancy Hill, administratrice de l'Ontario et présidente du Comité sur la gouvernance	

Définition du problème ou de l'enjeu

- L'une des principales tâches du Comité sur la gouvernance consiste à maintenir l'actualité des politiques et des documents de gouvernance d'Ingénieurs Canada (règlement administratif et statuts de prorogation).
- Le comité s'est réuni le 15 juin 2020 afin d'établir le calendrier des mises à jour pour le second examen de toutes les politiques approuvées au cours du projet Gouvernance, planification stratégique et consultation. Le calendrier de ces révisions est inclus dans le plan de travail 2020-2021, ci-joint.
- Le comité est également responsable de sonder les organismes de réglementation sur l'efficacité du conseil et de formuler des recommandations concernant la sensibilisation du conseil en matière de gouvernance et d'efficacité. Ces éléments supplémentaires sont également prévus dans le plan de travail.

Action proposée ou recommandation

- Approuver le plan de travail 2020-2021 du Comité sur la gouvernance.

Autres options envisagées

- S.O.

Risques

- Le défaut de maintenir l'actualité du manuel de politiques pourrait entraîner des risques stratégiques, opérationnels et juridiques.
- Le défaut de s'assurer que la gouvernance d'Ingénieurs Canada est efficace et répond aux besoins des organismes de réglementation pourrait entraîner une perte de confiance de la part des membres.
- Sans plan de travail approuvé, le comité ne fait pas la preuve de son obligation de rendre compte aux organismes de réglementation (Responsabilité du conseil 1)

Répercussions financières

- Aucune recensée. Tout le travail sera effectué avec le soutien du personnel et des ressources internes.

Avantages

- Fournit à toutes les parties prenantes (membres du conseil et des comités, personnel et organismes de réglementation) davantage de clarté sur le fonctionnement et la gouvernance d'Ingénieurs Canada.

Consultations

- Pour élaborer ce plan de travail, le Comité sur la gouvernance s'est appuyé sur les recommandations du comité de 2019-2020, sur les avis du personnel d'Ingénieurs Canada et sur l'orientation fournie dans le Plan stratégique 2019-2021.

Prochaines étapes (si la motion est adoptée)

- Le Comité sur la gouvernance mettra en œuvre le plan de travail 2020-2021.

Annexe

- Plan de travail avec calendrier de mise à jour des politiques

Plan de travail 2020-2021 *préliminaire* du Comité sur la gouvernance

Objet du Comité : Le Comité sur la gouvernance accroît l'efficacité et l'efficience du conseil en ce qui concerne les questions liées aux principes et aux politiques de gouvernance. Il est précisément chargé d'assumer :

La Responsabilité du conseil 4 – Assurer l'élaboration et l'examen périodique des politiques du conseil

Conformément à la politique 6.8 – Mandat du Comité sur la gouvernance, le Comité doit :

- Examiner et maintenir l'actualité et la pertinence des politiques et des documents de gouvernance du conseil.
- Examiner et formuler des recommandations concernant l'actualité et la pertinence du règlement administratif et des statuts de prorogation.
- Formuler des recommandations quant au contenu du sondage annuel d'évaluation du conseil et en analyser les résultats.
- Faire des recommandations quant à l'éducation du conseil en matière de gouvernance et d'efficacité.
- Sonder périodiquement les organismes de réglementation et les administrateurs afin d'évaluer l'efficacité de la gouvernance et du fonctionnement du conseil, et élaborer des plans d'action pour apporter les améliorations requises.

Le Comité a le pouvoir d'apporter des modifications mineures aux politiques du conseil, comme la correction de fautes de frappe ou de grammaire, afin de veiller à l'uniformité de la terminologie et à l'emploi d'un langage clair, et de mettre à jour les renvois.

N°	Activité	Approbation du Comité	Date de remise des documents	Réunion du conseil/ présentation au conseil
1	a) Approbation du plan de travail et de la présidence du comité. b) Présentation du calendrier d'examen de toutes les politiques. c) Examen du mandat du Comité FAGR. d) Examen des politiques sur les actifs nets et sur le fonds de réserve.	15 juin 2020 (en ligne)	3 août 2020	2 octobre 2020
2	a) Suivi, dans le rapport de rendement stratégique, de la section du Comité sur la gouvernance portant sur la Responsabilité du conseil 4 ⁱ . b) Examen de l'uniformité de toutes les politiques ⁱⁱ . c) Première ronde d'examen des politiques ⁱⁱⁱ . d) Confirmation du contenu du sondage sur l'efficacité de la gouvernance à faire approuver par le conseil ^{iv} . e) Examen et suivi des risques stratégiques du Comité sur la gouvernance.	9 septembre 2020 (en ligne)	5 octobre 2020	7 décembre 2020
3	a) Deuxième ronde d'examen des politiques ^v . b) Révision du Règlement administratif ^{vi} . c) Examen et suivi des risques stratégiques du Comité sur la gouvernance. d) Suivi des indicateurs de rendements clés à inclure dans les rapports de rendement stratégique ^{vii} .	17 novembre 2020 (en ligne)	9 décembre 2020	24 février 2021

N°	Activité	Approbation du Comité	Date de remise des documents	Réunion du conseil/ présentation au conseil
4	a) Autres améliorations et ajouts de politiques selon les besoins. b) Préparation des recommandations et du plan d'action en vue d'apporter des modifications en fonction des résultats du sondage sur l'efficacité de la gouvernance. c) Examen et suivi des risques stratégiques du Comité sur la gouvernance. d) Rapport sur le sondage d'autoévaluation du conseil (comprend des recommandations relatives à la formation du conseil pour 2021) ^{viii} . e) Présenter le rapport définitif sur les contributions du comité de 2020-2021, y compris les ajouts au plan de travail du comité de 2021-2022 qui sont recommandés.	3 mars 2021 (en ligne)	30 mars 2021	28 mai 2021

ⁱ À inclure dans le rapport annuel de rendement stratégique.

ⁱⁱ Examen de l'uniformité de toutes les politiques : numérotation, terminologie, définitions et fréquence de révision.

ⁱⁱⁱ Politiques en matière de finances du Comité FAGR 2019-2020, élaborations de nouvelles politiques en matière de finances (politiques sur les investissements) et autres.

^{iv} Le sondage sur l'efficacité de la gouvernance sera lancé au début de janvier. Cette décision a été prise pour laisser passer un peu de temps entre deux sondages portant sur la gouvernance (le sondage d'évaluation des présidents est envoyé en décembre et le sondage d'autoévaluation et d'évaluation par les pairs est envoyé en mars) et pour donner aux parties prenantes le temps de constater les améliorations apportées à la gouvernance. C'est le comité 2019-2020 qui a préparé le contenu du sondage, lequel doit maintenant être confirmé et modifié, s'il y a lieu, par le nouveau comité, puis approuvé par le conseil avant d'être distribué. À la suite de la réception des résultats du sondage, le Comité sur la gouvernance préparera un plan d'action pour apporter toute amélioration nécessaire. Le plan sera approuvé par le conseil en mai 2021.

^v Toutes les autres politiques.

^{vi} Comme le comité le déterminera. Parmi les points qui pourraient être examinés, mentionnons l'élargissement des dispositions sur les réunions par voie électronique (paragr. 3.6) et la clarification des paragraphes 5.7 et 5.8.

^{vii} Le conseil a indiqué qu'il aimerait que les indicateurs de rendement clés soient ajoutés aux rapports de rendement stratégique trimestriels et annuels, afin d'uniformiser la façon de suivre l'atteinte des résultats. Il incombe au personnel d'Ingénieurs Canada de faire rapport des progrès relativement au plan stratégique, et c'est lui qui coordonnera ces travaux, qui seront encadrés par le Comité sur la gouvernance.

^{viii} Étant donné que la tâche du Comité de cerner les lacunes et de recommander de la formation à l'appui de la gouvernance du conseil concorde avec le suivi des résultats du sondage d'évaluation du conseil, le Comité des ressources humaines 2019-2020 a proposé, à sa réunion du 8 décembre, que le Comité de la gouvernance soit chargé de ce suivi. Ce dernier a accepté d'assumer cette tâche le 8 janvier 2020. Il peut s'agir notamment de formuler des recommandations de modification du contenu en vue du sondage de l'année suivante en tenant compte des résultats du sondage d'évaluation du conseil et du sondage sur l'efficacité de la gouvernance 2020-2021. Il est toutefois à noter que la participation du Comité sur la gouvernance se limitera à la formulation de recommandations en ce qui concerne les ressources pédagogiques et la formation, puis le Comité des ressources humaines se chargera du reste, car son mandat prévoit le développement continu des administrateurs et d'autres intervenants qui travaillent en étroite collaboration avec le conseil.

ANNEXE A – Calendrier d’examen des politiques

N°	Titre de la politique	Approbation de la dernière version	Examen du Comité	Date de remise des documents	Réunion du conseil
6.4	Mandat du Comité FAGR	2019-05-24	2020-06-15	2020-08-19	2020-10-02
5.0.	Actifs nets	NOUVELLE	2020-06-15	2020-08-19	2020-10-02
5.3	Situation financière	2019-12-09	Septembre 2020	2020-10-22	2020-12-07
5.5	Protection des biens	2019-12-09	Septembre 2020	2020-10-22	2020-12-07
5.6	Planification	2019-12-09	Septembre 2020	2020-10-22	2020-12-07
5.7	Rémunération et avantages sociaux	2019-12-09	Septembre 2020	2020-10-22	2020-12-07
7.1	Dépenses du conseil, des comités et d’autres bénévoles	2019-05-24	Septembre 2020	2020-10-22	2020-12-07
5.0.	Investissements	NOUVELLE	Septembre 2020	2020-10-22	2020-12-07
1.5	À propos du manuel	2019-12-09	Septembre 2020	2020-10-22	2020-12-07
4.11	Délégation conseil-direction	2019-12-09	Septembre 2020	2020-10-22	2020-12-07
4.9	Rôle du président	2019-12-09	Septembre 2020	2020-10-22	2020-12-07
5	Devoirs et contraintes du chef de la direction	2019-12-09	Septembre 2020	2020-10-22	2020-12-07
7.11	Consultation du conseil	2019-12-09	Septembre 2020	2020-10-22	2020-12-07
4.13	Évaluation des administrateurs	2020-05-22	Septembre 2020	2020-10-22	2020-12-07
4.3	Code de conduite	2020-05-22	Septembre 2020	2020-10-22	2020-12-07
4.7	Surveillance du chef de la direction	2020-05-22	Septembre 2020	2020-10-22	2020-12-07
4.8	Profil de compétences du conseil	2020-05-22	Septembre 2020	2020-10-22	2020-12-07
2	Définitions	2020-05-22	Mi-novembre 2020	2020-12-09	2021-02-24
1.4	Plan stratégique	2020-05-22	Mi-novembre 2020	2020-12-09	2021-02-24
4.12	Autoévaluation du conseil	2020-05-22	Mi-novembre 2020	2020-12-09	2021-02-24
4.2	Responsabilités des administrateurs	2020-05-22	Mi-novembre 2020	2020-12-09	2021-02-24
5.4	Communication et soutien au conseil	2020-05-22	Mi-novembre 2020	2020-12-09	2021-02-24
6.1	Comités et groupes de travail du conseil	2020-05-22	Mi-novembre 2020	2020-12-09	2021-02-24
6.10	BCCAG	2020-05-22	Mi-novembre 2020	2020-12-09	2021-02-24
6.12	Mandat du Comité des ressources humaines	2020-05-22	Mi-novembre 2020	2020-12-09	2021-02-24
6.13	Processus de mise en candidature et d’élection du président élu	2020-05-22	Mi-novembre 2020	2020-12-09	2021-02-24
6.9	BCAPG	2020-05-22	Mi-novembre 2020	2020-12-09	2021-02-24
7.9	Procédures pour les réunions à huis clos	2020-05-22	Mi-novembre 2020	2020-12-09	2021-02-24
8.1	Politique sur les nouvelles disciplines	2020-05-22	Mi-novembre 2020	2020-12-09	2021-02-24
8.2	Diversité et inclusion	2020-05-22	Mi-novembre 2020	2020-12-09	2021-02-24
9.2	Guides du Bureau des conditions d’admission	2020-05-22	Mi-novembre 2020	2020-12-09	2021-02-24
9.3	Énoncés de principe nationaux	2020-05-22	Mi-novembre 2020	2020-12-09	2021-02-24
	Autres, au besoin	S.O.	Début mars 2021	2021-03-30	2021-05-28

NOTE DE BREFFAGE : Pour décision

Plan de travail du Comité des ressources humaines		4.7
Objet :	Approuver le plan de travail de 2020-2021 du Comité des ressources humaines (RH).	
Lien avec le Plan stratégique :	Responsabilité du conseil 1 : Se tenir responsable et tenir responsables les administrateurs et les personnes relevant du conseil Responsabilité du conseil 6 : Assurer l'orientation des nouveaux membres et le développement continu des administrateurs et des autres personnes qui travaillent en étroite collaboration avec le conseil.	
Motion(s) à examiner :	<i>QUE le conseil d'Ingénieurs Canada approuve le plan de travail de 2020-2021 du Comité des ressources humaines.</i>	
Votes requis pour adopter la motion :	Majorité simple	
Transparence :	Séance ouverte	
Résumé de la consultation :	Comité RH 2019-2020 et 2020-2021, conseil et membres du personnel	
Préparé par :	Christina Mash, administratrice de la gouvernance	
Présenté par :	David Lynch, administrateur représentant l'Alberta et président du Comité RH	

Définition du problème/de l'enjeu

Voici certains des objectifs du Comité RH :

- Réviser les politiques touchant à la gestion des employés et des bénévoles d'Ingénieurs Canada;
- Tenir à jour et administrer les profils de compétences pour le conseil, les administrateurs et les présidents de comité;
- Superviser le programme d'intégration et de développement des administrateurs;
- Examiner les plans de relève du chef de la direction, du conseil d'administration et des comités;
- Établir les objectifs annuels du chef de la direction;
- Réaliser l'évaluation du chef de la direction et formuler des recommandations au conseil au sujet de sa rémunération.

Action/recommandation proposée

- Approuver le plan de travail de 2019-2020 du Comité RH

Autres options envisagées

- S.O.

Risques

- Si ce comité ne respecte pas ses obligations, il peut mettre en jeu la réputation de l'organisme
- S'il fonctionne sans plan de travail approuvé, il risque alors de ne pas prendre en compte tous les éléments nécessaires
- Fonctionner en l'absence d'un plan de travail approuvé ne démontre pas l'obligation de rendre compte aux organismes de réglementation (Responsabilité du conseil 1)

Répercussions financières

- Sommes prévues dans le budget de 2021

Avantages

- Fournir des éclaircissements à tous les intervenants (membres du conseil et des comités, employés et organismes de réglementation) concernant la façon dont les questions touchant les ressources humaines seront gérées et le moment où elles le seront.

Consultations

- Le Comité RH s'est appuyé sur les recommandations du Comité RH 2019-2020, les commentaires du personnel d'Ingénieurs Canada et l'orientation fournie dans le plan stratégique 2019-2021 pour l'élaboration de ce plan.

Prochaines étapes (si la motion est adoptée)

- Mettre en œuvre le plan de travail 2020-2021.

Annexes

- Plan de travail du Comité RH

Plan de travail *préliminaire* du Comité des ressources humaines 2020-2021

Objet du comité : Le Comité des ressources humaines (RH) améliore l'efficacité et l'efficience du conseil en attirant de nouveaux bénévoles ainsi qu'en surveillant et en évaluant le rendement du conseil, des comités, des administrateurs et du chef de la direction afin de permettre à Ingénieurs Canada de remplir son mandat. Il est précisément chargé d'assumer :

La Responsabilité du conseil 1 – Se tenir responsable et tenir responsables les administrateurs et les personnes relevant du conseil

La Responsabilité du conseil 6 – Assurer l'orientation des nouveaux membres et le développement continu des administrateurs et des autres personnes qui travaillent en étroite collaboration avec le conseil

En vertu de la politique 6.12, Mandat du Comité des ressources humaines, le Comité des ressources humaines doit :

1. En consultation avec le président sortant de chaque comité, proposer chaque année de nouveaux membres de comités et recommander des présidents de comités conformément à la politique 6.1 du conseil.
2. Examiner régulièrement les politiques permettant d'assurer la saine gestion des bénévoles et des membres du personnel permanent d'Ingénieurs Canada.
3. Établir, administrer et examiner chaque année les profils de compétences pour le conseil et chacun des administrateurs et des présidents.
4. Assurer la supervision du programme d'intégration et de développement des administrateurs.
5. Examiner chaque année la planification de la relève pour le chef de la direction, le conseil et ses comités.
6. Vérifier chaque année les plans de relève des personnes relevant directement du chef de la direction.
7. Fixer et recommander au conseil les objectifs annuels du chef de la direction.
8. Mener des évaluations régulières du chef de la direction et formuler des recommandations au conseil concernant sa rémunération annuelle.
9. Examiner les résultats du sondage sur l'engagement des employés.

Le Comité RH sortant 2019-2020 a recommandé des travaux, tel qu'il est indiqué dans le rapport du conseil 5.6 de la réunion du 22 mai, qui ont été incorporés au plan ci-dessous. Il faut également tenir compte de l'évaluation officielle exhaustive (à 360 degrés) du chef de la direction et de l'examen de sa rémunération qui seront entrepris conformément à la politique du conseil 4.7, qui marquera la troisième année d'entrée en fonction de Gerard McDonald, qui a été nommé en 2018.

N°	Élément	Approbation du comité	Date de remise des documents	Réunion ou présentation du conseil
1.	a) Sélectionner le président du comité b) Nommer les nouveaux membres des comités et faire des recommandations pour les présidents c) Superviser les plans de travail sur l'engagement des employés	23 mai 2020 (en ligne)	26 mai 2020	15 juin 2020
2.	a) Approuver le plan de travail du comité b) Superviser le développement professionnel des administrateurs : planification pour 2021 fondée sur le Comité sur la gouvernance ⁱ c) Encadrer le processus d'évaluation officielle exhaustive du chef de la direction et d'examen complet de sa rémunération, établi par le personnel d) Superviser les plans de travail sur l'engagement des employés	15 juin 2020 (en ligne)	4 août 2020	2 octobre 2020

N°	Élément	Approbation du comité	Date de remise des documents	Réunion ou présentation du conseil
3.	a) Valider les questionnaires d'évaluation des présidents ⁱⁱ b) Sélectionner les consultants externes pour l'évaluation officielle exhaustive du chef de la direction et l'examen complet de sa rémunération, selon les recommandations du personnel c) Vérifier chaque année les plans de relève des personnes relevant directement du chef de la direction d) Examiner et superviser les risques stratégiques du Comité RH ⁱⁱⁱ e) Superviser les plans de travail sur l'engagement des employés	17 septembre 2020 (en ligne)	5 octobre 2020	7 décembre 2020
4.	a) Suivre la section du Comité RH du rapport de rendement stratégique portant sur les responsabilités du conseil 1 et 6 ^{iv} b) Examiner les résultats de l'évaluation officielle exhaustive du chef de la direction et de l'examen complet de sa rémunération c) Confirmer les objectifs du chef de la direction pour 2021 d) Valider les questionnaires d'autoévaluation et d'évaluation des administrateurs par les pairs e) Examiner et superviser les risques stratégiques du Comité RH ^v f) Superviser les plans de travail sur l'engagement des employés	8 décembre 2020 (Ottawa)	9 décembre 2020	24 février 2021
5.	a) Formuler des recommandations concernant les candidats pour le Comité RH pour 2021-2022 b) Examiner le programme d'orientation des administrateurs ^{vi} c) Présenter le rapport définitif sur les contributions du comité de 2020-2021, y compris les ajouts au plan de travail du comité de 2021-2022 qui sont recommandés d) Superviser le projet de base de données sur les bénévoles ^{vii} e) Examiner et superviser les risques stratégiques du Comité RH ^{viii} f) Superviser les plans de travail sur l'engagement des employés	29 mars 2021 (en ligne)	30 mars 2021	28 mai 2021

ⁱ La supervision (planification et prestation) du développement du conseil incombe au Comité RH. La planification se fonde sur les recommandations du Comité sur la gouvernance en matière de formation des dirigeants, formulées à la suite de son examen du rapport sur le sondage d'autoévaluation du conseil (transmis au conseil en mai). Le personnel planifiera les activités à prendre en compte dans le budget de 2021 et demandera conseil au comité dans l'établissement de la limite supérieure des fonds à utiliser pour la programmation. Il est possible qu'il faille ajuster le travail à la suite des discussions du conseil à sa réunion d'octobre.

ⁱⁱ Comités et groupes de travail du conseil, BCAPG et BCCAG, conformément à la politique 6.2.

ⁱⁱⁱ Il faut transmettre ses commentaires au Comité FAGR (auteur de la note de breffage) une semaine avant la date du document de décision.

^{iv} À inclure dans le rapport annuel de rendement stratégique.

^v Voir la note 3.

^{vi} Les diapositives ont été transmises aux administrateurs deux semaines avant la prestation (l'orientation 2020 s'est tenue le 13 mai et le 10 juin).

^{vii} Des éléments pourraient être reportés au Comité RH 2021-2022 selon le calendrier du projet (il est actuellement prévu qu'il commence entre le milieu et la fin de 2021).

^{viii} Voir la note 3.

NOTE DE BREFFAGE : Pour décision

Impératif opérationnel 7 (IO7) : Gérer les occasions et les risques associés à la mobilité internationale du travail et des praticiens (Mobilité internationale)		4.8
Objet :	Approbation de la sous-stratégie liée à l'IO7	
Lien avec le plan stratégique :	Impératif opérationnel 7	
Motion(s) à examiner :	<i>QUE le conseil approuve la sous-stratégie proposée pour l'Impératif opérationnel 7, sur recommandation du chef de la direction.</i>	
Vote requis pour adopter la motion :	Majorité simple	
Transparence :	Séance ouverte	
Résumé des consultations :	Organismes de réglementation (les 12 ont répondu), Groupe des chefs de direction, Groupe national des responsables de l'admission	
Préparé par :	Beryl Strawczynski, gestionnaire, Recherche réglementaire et Mobilité internationale	
Présenté par :	Gerard McDonald, chef de la direction	

Définition du problème ou de l'enjeu

- En mai 2018, le conseil d'Ingénieurs Canada a approuvé un nouveau plan stratégique qui mettait l'accent, dans l'Impératif opérationnel 7, sur la présentation d'une analyse, d'une justification et d'une stratégie recommandée au conseil quant à la meilleure façon de gérer les occasions et les risques associés à la mobilité internationale du travail et des praticiens.
- Depuis l'approbation du Plan stratégique, Ingénieurs Canada a réalisé des recherches et une analyse contextuelle, et tenu des consultations en personne auprès de représentants des organismes de réglementation. Sur la base des résultats de ces consultations, une sous-stratégie recommandée a été élaborée.

Action/recommandation proposée

- Recommander que le conseil d'Ingénieurs Canada approuve la sous-stratégie ci-jointe.

Répercussions financières

- Des montants sont inclus dans le budget actuel 2020 et dans les prévisions pour 2021.
- Un budget annuel destiné à soutenir cet impératif opérationnel sera alloué dans le cadre du processus budgétaire régulier.

Consultations

- En février 2020, des consultations en personne ont été menées auprès de représentants des 12 organismes de réglementation et les résultats ont été transmis à tous les participants pour valider leurs commentaires.
- Le Groupe national des responsables de l'admission a également été consulté lors de son webinaire en avril 2020, et le Groupe des chefs de direction a examiné le rapport sur la sous-stratégie en juillet 2020.

Prochaines étapes (si la motion est adoptée)

- Mise en œuvre de la sous-stratégie.

Annexes

- IO7 – Rapport sur la sous-stratégie pour la mobilité internationale



Plan stratégique d'Ingénieurs Canada 2019-2021

Impératif opérationnel 7 Mobilité internationale

Pour toute question concernant la teneur de ce rapport, prière de s'adresser à :

Beryl Strawczynski

Gestionnaire, Recherche réglementaire et Mobilité internationale

Ingénieurs Canada

beryl.strawczynski@ingenieurscanada.ca

613.232.2474, poste 217

Impératif opérationnel 7

Mobilité internationale

Table des matières

Résumé	3
Introduction	3
Définition des clients	3
Situation actuelle, situation souhaitée et analyse des lacunes	4
Recommandations relatives aux initiatives de mobilité internationale.....	10
Ressources nécessaires.....	12
Plan d'évaluation.....	13
Conclusion et prochaines étapes	14
Glossaire	15

Résumé

En mai 2018, le conseil d'Ingénieurs Canada a approuvé son nouveau *Plan stratégique 2019-2021* et défini, comme impératif opérationnel, la gestion des occasions et des risques associés à la mobilité internationale du travail et des praticiens (la « mobilité internationale »).

La sous-stratégie proposée ici définit quelles initiatives s'inscrivent dans la portée de la mobilité internationale et comment Ingénieurs Canada peut appuyer le plus efficacement possible les organismes de réglementation. Elle s'appuie sur les avis et commentaires recueillis durant la consultation menée auprès des 12 organismes de réglementation afin de comprendre leurs activités actuelles et la situation souhaitée de ce portefeuille.

Introduction

La mobilité du travail et des praticiens est une nouvelle réalité de notre monde. Des entreprises et des praticiens canadiens exportent leurs compétences et leurs connaissances à l'étranger (« mobilité sortante »), tandis que des entreprises et des ingénieurs étrangers cherchent à exercer au Canada (« mobilité entrante »).

Les organismes canadiens de réglementation du génie font face à des pressions pour remplir leur rôle de protection du public au moment où la mobilité entrante au Canada augmente. Ils doivent s'assurer que les entreprises et les ingénieurs étrangers qui exercent au Canada satisfont aux exigences d'inscription et adhèrent aux normes et codes d'exercice du génie en milieu canadien.

Ingénieurs Canada a lancé diverses initiatives visant à répondre à la mobilité ou à la promouvoir, mais il n'y a jamais eu d'approche stratégique coordonnée. Cette sous-stratégie vise à harmoniser les différents aspects du travail sur la mobilité internationale « entrante » et à aider les organismes de réglementation à en gérer les risques et les occasions.

Le plan stratégique 2019-2021 stipule ce qui suit :

En tant qu'entité nationale représentant les organismes de réglementation du génie, Ingénieurs Canada est bien placé pour définir les occasions et les risques associés à la mobilité internationale du travail et des praticiens, car cela a des impacts sur tous les organismes de réglementation. En outre, en recommandant aux organismes de réglementation des mesures permettant de gérer ces impacts et d'y réagir, Ingénieurs Canada peut contribuer à éclairer les décisions réglementaires de chaque zone de compétence.

Le présent document aborde les initiatives et les lacunes existantes en matière de mobilité internationale et décrit comment Ingénieurs Canada peut appuyer les organismes de réglementation à ce chapitre. Le Canada jouit d'une solide réputation partout dans le monde pour ce qui est de la réglementation efficace du génie, et cette stratégie proactive peut contribuer au maintien de cette réputation tout en reconnaissant et en prenant en compte les tendances croissantes dans l'industrie mondiale de l'ingénierie.

Définition des clients

Les organismes de réglementation sont les clients ciblés par cette sous-stratégie. Les initiatives de cet impératif opérationnel fourniront aux organismes de réglementation l'information et les outils nécessaires pour comprendre et gérer les impacts de la mobilité internationale et y répondre.

Parties prenantes

Les autres parties susceptibles d'être touchées par le travail sur la mobilité internationale ou de l'influencer comprennent :

- **Les ingénieurs étrangers** qui consultent le site [Ingénieurs-Ici / EngineerHere](#) à la recherche d'information sur la marche à suivre pour obtenir un permis d'exercice au Canada.
- **Le gouvernement fédéral**, lors de consultations sur les annexes relatives aux services professionnels d'accords de libre-échange (ALE) proposés.
- **L'International Engineering Alliance (IEA)**, un organisme mondial à but non lucratif qui a pour objectif d'accroître la mobilité des ingénieurs grâce à des normes de reconnaissance mutuelle des titres universitaires et des compétences professionnelles. Ingénieurs Canada est signataire de l'Accord de Washington, de l'International Professional Engineers Agreement (IPEA) et de l'Asia-Pacific Economic Cooperation Engineers Agreement (APEC-EA) administrés par l'IEA.
- **Les organismes d'ingénieurs autorisés** d'autres pays qui ont déjà des ententes bilatérales de reconnaissance mutuelle avec le Canada ou souhaitent en établir.

Situation actuelle, situation souhaitée et analyse des lacunes

Conformément au *Plan stratégique 2019-2021*, les résultats attendus de cette sous-stratégie sont les suivants :

1. Diffuser en ligne, à l'intention des ingénieurs formés à l'étranger, de l'information décrivant le processus à suivre pour obtenir un permis d'exercice au Canada.
2. Maintenir de l'information à jour sur les établissements et les diplômes étrangers à l'intention des organismes de réglementation.
3. Fournir aux organismes de réglementation de l'information pertinente et exacte sur l'impact des accords commerciaux internationaux.
4. Maintenir des accords de mobilité internationale et des ententes de reconnaissance mutuelle en fonction des besoins des organismes de réglementation.
5. Fournir aux organismes de réglementation une évaluation rapide et exacte des occasions et des risques associés à la mobilité internationale du travail et des praticiens.

En février 2020, Ingénieurs Canada a consulté les 12 organismes de réglementation afin de mieux comprendre :

- Comment définir ces résultats attendus;
- Quelle importance ils revêtent pour la capacité des organismes de réglementation à gérer la mobilité internationale et à y répondre;
- Quelles mesures Ingénieurs Canada peut prendre pour appuyer les organismes de réglementation.

Durant la consultation, les organismes de réglementation ont été invités à répondre aux questions suivantes :

1. À quoi ressemble la situation souhaitée ou le succès pour chacun des résultats attendus?
2. Quelle est la situation actuelle?
3. Quelles sont les lacunes qui séparent notre situation actuelle de la situation souhaitée?
4. Quel rôle Ingénieurs Canada peut-il jouer dans la réalisation et le maintien de la situation souhaitée?

Résultat attendu 1 : Diffuser en ligne, à l'intention des ingénieurs formés à l'étranger, de l'information décrivant le processus à suivre pour obtenir un permis d'exercice au Canada.

Situation actuelle :

- Ingénieurs Canada maintient les sites [Ingénieurs-Ici](#) et [EngineerHere](#) afin de fournir de l'information sur l'exercice du génie au Canada, y compris les exigences et les procédures d'attribution du permis.
- Le contenu et l'aspect des sites ont été révisés et actualisés au 4^e trimestre de 2019 à la suite d'une consultation auprès des organismes de réglementation.

Situation souhaitée :

- Ingénieurs Canada continuera à fournir des ressources préalables à l'arrivée qui encouragent une diversité d'ingénieurs candidats étrangers.

Lacunes :

- Le contenu du site n'est présenté qu'en français et en anglais. Il pourrait y avoir beaucoup d'autres utilisateurs qui ne bénéficient pas de l'information présentée à cause de la barrière de la langue.
- Le site nécessite une promotion continue.

Résultat attendu 2 : Maintenir de l'information à jour sur les établissements et les diplômes étrangers à l'intention des organismes de réglementation.

Situation actuelle :

- Plusieurs organismes de réglementation dépendent de la Base de données sur les établissements et les diplômes étrangers (BDEDE) pour évaluer les candidats étrangers. La BDEDE contient de l'information propre au génie qui n'est pas accessible auprès d'autres agences d'évaluation.
- La BDEDE fournit des renseignements sur les critères définis utilisés pour catégoriser et évaluer les établissements et les diplômes étrangers au regard des normes du Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (BCAPG).
- Les organismes de réglementation utilisent un processus ponctuel pour demander de l'information au sujet d'établissements particuliers.
- Des mises à jour de la BDEDE sont en cours; elles visent à en améliorer le contenu et à renforcer la confiance des organismes de réglementation envers les données.

Situation souhaitée :

- Ingénieurs Canada maintient une base de données actualisée et exacte des établissements étrangers qui décernent des diplômes en génie. Les renseignements contenus dans cette base de données aident les organismes de réglementation à déterminer si un diplôme répond aux exigences requises pour exercer en génie au Canada.
- Ingénieurs Canada maintient une base de données actualisée et exacte sur les systèmes étrangers de formation et d'inscription en génie.
- Les organismes de réglementation ont confiance dans la pertinence et l'exactitude de l'information contenue dans la base de données et peuvent l'utiliser pour déterminer eux-mêmes le parcours à suivre par les candidats pour l'obtention du permis d'exercice.
- Il existe un processus défini pour demander une recherche d'information sur des établissements, et des systèmes d'éducation ou d'inscription étrangers.

Lacunes :

- La fonctionnalité de la BDEDE n'est pas suffisamment polyvalente pour répondre aux besoins des organismes de réglementation, notamment la fourniture d'information adéquate sur les aspects suivants :
 - Visibilité des autorités compétentes
 - Assurance de la qualité des systèmes d'éducation ou d'agrément des pays
 - Systèmes d'inscription
 - Détection des « usines à diplômes »
- La BDEDE actuelle compare des critères définis et offre une détermination de l'équivalence. La BDEDE future (en cours de développement) fournira aux organismes de réglementation de l'information leur permettant de prendre leurs propres décisions.
- La fonctionnalité de la BDEDE ne permet pas aux organismes de réglementation de lancer des recherches automatisées sur des établissements et des diplômes particuliers, ou d'autres informations pertinentes pour le processus d'évaluation des diplômés étrangers.
- Les organismes de réglementation n'ont pas de mécanisme leur permettant de discuter ensemble du contenu de la BDEDE.

Résultat attendu 3 : Fournir aux organismes de réglementation de l'information pertinente et exacte sur l'impact des accords commerciaux internationaux.

Situation actuelle :

- L'équipe des Affaires publiques d'Ingénieurs Canada :
 - Répond aux demandes de rétroaction du gouvernement fédéral sur les propositions d'accords de libre-échange (ALE).
 - Fournit les ébauches de mémoires sur les propositions d'ALE aux organismes de réglementation pour commentaires.
 - Rencontre les responsables du gouvernement fédéral au sujet des ALE existants et fournit des conseils sur la formulation des annexes relatives aux services professionnels afin de s'assurer que la profession d'ingénieur est incluse et que tous les sujets de préoccupation des organismes de réglementation du génie sont pris en compte.
 - Prépare des mises à jour sur les négociations d'ALE à l'intention des organismes de réglementation et du conseil, sous forme de notes de breffage et/ou de mises à jour du chef de la direction.

Situation souhaitée :

- Les organismes de réglementation demeurent informés des négociations d'ALE et/ou d'ALE éventuels, et peuvent fournir leurs avis et commentaires durant les négociations et la rédaction des ALE par le gouvernement.
- Les ALE reconnaissent que les organismes de réglementation du génie ont le pouvoir de réglementer l'admission et l'exercice dans leur zone de compétence.

Lacunes :

- Il existe un flux d'information restreint entre Ingénieurs Canada et le personnel des organismes de réglementation en ce qui concerne les avantages, les risques et la pertinence des ALE.

Résultat attendu 4 : Maintenir des accords de mobilité internationale et des ententes de reconnaissance mutuelle en fonction des besoins des organismes de réglementation.

A. Compétences professionnelles (IPEA et APEC-EA)

Situation actuelle :

- Ingénieurs Canada est signataire des accords IPEA et APEC-EA administrés par l'IEA.
- Ingénieurs Canada a un répertoire de la mobilité, comme l'exigent les conditions de l'IPEA et de l'APEC-EA. Ce répertoire vise à promouvoir les ingénieurs canadiens travaillant à l'international en les désignant comme ayant satisfait à certaines normes d'inscription et d'exercice. Le répertoire contient actuellement environ 250 noms.

Situation souhaitée :

- Ingénieurs Canada conserve son statut de signataire des accords IPEA et APEC-EA.
- Ingénieurs Canada maintient le répertoire de la mobilité de l'IPEA et l'APEC-EA pour les ingénieurs canadiens, et les organismes de réglementation reconnaissent les ingénieurs inscrits aux répertoires d'autres pays membres en leur octroyant un permis d'exercice à la suite d'une évaluation minimale.

Lacunes :

- Ces accords visent à faciliter la mobilité, et les signataires qui évaluent les candidats « devraient se limiter au minimum raisonnablement nécessaire » pour avoir confiance dans les exigences de la zone de compétences d'attache. Les plaintes formulées par d'autres signataires de l'IEA laissent entendre que les organismes de réglementation canadiens ne respectent pas l'intention de ces accords, car ils continuent à procéder à des évaluations exhaustives.
- L'IEA évalue périodiquement la conformité des signataires aux règles et procédures. Étant donné qu'Ingénieurs Canada est une fédération sans pouvoir d'octroi de permis, son système d'évaluation et ses vérifications réglementaires pourraient ne pas être suffisamment cohérents pour respecter l'intention des accords ou satisfaire aux exigences d'un répertoire de la mobilité.
- Les procédures actuelles d'Ingénieurs Canada pour la tenue à jour du répertoire de la mobilité sont insuffisantes en raison d'un soutien administratif limité, d'une expérience en génie insuffisante pour évaluer l'expérience des candidats, de demandes posant problème, de retards de traitement et d'outils technologiques limités pour le suivi des demandes.
- Le répertoire de la mobilité peut être utile aux ingénieurs, même si la collecte de données est incomplète. Il n'existe pas de données permettant de déterminer si les compétences des ingénieurs inscrits au répertoire canadien sont reconnues dans le monde entier.

B. Mobilité internationale au niveau de la formation universitaire

Accord de Washington

Situation actuelle :

- Ingénieurs Canada est signataire de l'Accord de Washington, dont il respecte toutes les obligations (mentorat auprès de nouveaux signataires éventuels, accueil d'équipes d'inspection, délégation d'inspecteurs, et participation à l'assemblée annuelle).

- En tant que signataire de l'Accord de Washington, Ingénieurs Canada est tenu d'agir occasionnellement à titre de mentor auprès d'autres pays qui cherchent à obtenir un statut dans le cadre de l'Accord de Washington.

Situation souhaitée :

- Les diplômés de pays signataires de l'Accord de Washington sont reconnus par les organismes de réglementation comme ayant satisfait aux exigences de formation pour l'obtention d'un permis d'exercice.
- Ingénieurs Canada continue de s'acquitter de ses obligations de mentorat occasionnel dans le cadre de l'Accord de Washington sans que cela empiète sur ses principales responsabilités.

Lacunes :

- Les organismes de réglementation n'ont pas confiance dans le processus de l'IEA, car ils ne connaissent pas les détails des systèmes d'agrément de tous les pays signataires de l'Accord de Washington.

Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (BCAPG)

Situation actuelle :

- Ingénieurs Canada effectue, à la demande d'établissements étrangers et contre recouvrement des coûts, des visites servant à déterminer l'équivalence substantielle de leurs programmes. Le BCAPG considère les demandes de visites sur la base de ses capacités et dans les limites de ses procédures existantes.

Situation souhaitée :

- Il existe une politique qui définit clairement le processus et les attentes en ce qui concerne la réalisation de visites d'équivalence substantielle par le BCAPG.

Lacunes :

- La politique du BCAPG est centrée sur les visites d'établissements d'enseignement. Il faut qu'elle soit révisée pour mettre l'accent sur les systèmes d'agrément.
 - Il se peut que les bénévoles et le personnel consacrent leurs capacités aux visites d'établissements étrangers au lieu de visites au Canada.
 - Il n'existe pas d'estimations du temps consacré à l'exécution de ces demandes.
 - Il n'y a pas de limite de temps ou de durée définie pour le BCAPG une fois qu'il offre des visites d'équivalence substantielle.
 - Il n'y a aucune analyse du recouvrement des coûts de ces activités.

C. Ententes de reconnaissance mutuelle (ERM)

Situation actuelle :

- Ingénieurs Canada a des ententes de reconnaissance mutuelle (ERM) avec la Hong Kong Institution of Engineers (2004), la Commission des titres d'ingénieur de France (2006), Engineers Ireland (2009), Engineers Australia (2013), l'État du Texas (2016) et l'État du Nevada (2017).
- Bon nombre de ces ERM sont désuètes et n'ont pas été révisées officiellement dans le cadre d'un processus de renouvellement.

Situation souhaitée :

- Ingénieurs Canada a des ERM avec des pays particuliers désignés par les organismes de réglementation, et ces ERM sont reconnues par tous les organismes canadiens de réglementation du génie.
- Ingénieurs Canada a un processus défini pour s'assurer que les ERM demeurent actuelles et que les procédures étrangères d'octroi de permis d'exercice sont revues périodiquement.
- Ingénieurs Canada se concentre sur l'établissement d'ERM avec des économies ne faisant pas partie de l'IEA.

Lacunes :

- Le contenu, la mise en œuvre et les taux d'utilisation des ERM existantes n'ont pas été revus régulièrement.
- Ingénieurs Canada n'envoie pas d'équipe de visiteurs pour contrôler périodiquement les systèmes d'inscription/d'octroi de permis dans ces pays afin de garantir le maintien de l'équivalence substantielle.
- Les plaintes formulées par les candidats en vertu des ERM laissent entendre que les organismes de réglementation ne respectent pas tous l'intention de ces ententes, car ils continuent à mener des évaluations exhaustives.
- L'acceptation inégale des ERM signifie que les candidats peuvent délibérément adresser leur demande à une province où les ERM sont reconnues, puis transférer leur permis à une autre province canadienne par le biais de l'Accord de libre-échange canadien.
- Il y aurait des risques pour la réputation et la gestion des relations si Ingénieurs Canada devait se retirer des ERM, et on ignore quelles seraient les conséquences pour les ingénieurs canadiens qui cherchent à travailler dans ces pays. Le retrait de ces ERM pourrait aussi accroître la charge de travail de certains organismes de réglementation qui devraient alors évaluer de façon exhaustive chaque candidat étranger ou établir leurs propres ententes de reconnaissance mutuelle avec d'autres organismes.

Résultat attendu 5 : Fournir aux organismes de réglementation une évaluation rapide et exacte des occasions et des risques associés à la mobilité internationale du travail et des praticiens.

Situation actuelle :

- Des projets d'ingénierie canadiens pourraient être basés sur des travaux d'ingénierie effectués à l'étranger par des personnes qui ne sont pas titulaires d'un permis au Canada et qui ne comprennent pas le rôle des ingénieurs dans la protection du public.
- La plupart des organismes de réglementation estiment qu'il est très compliqué de faire appliquer la loi à l'encontre des entreprises/praticiens étrangers travaillant au Canada. Il est difficile de les repérer et d'agir rapidement.
- La plupart des organismes de réglementation ne prennent pas de mesures disciplinaires à l'encontre d'ingénieurs canadiens pour des activités réalisées à l'extérieur du Canada.

Situation souhaitée :

- On surveille comment la mondialisation et la mobilité du travail et des praticiens ont une incidence sur la sécurité du public au Canada.

Lacunes :

- Il n'existe pas de données permettant de comprendre comment la mondialisation du travail et des praticiens a une incidence sur la sécurité publique.

- Il existe peu de mécanismes permettant d’octroyer aux entreprises ou aux ingénieurs étrangers des permis les autorisant à fournir des services limités dans le temps et basés sur des projets dans une zone de compétence canadienne.
- Il existe des risques inconnus pour la réputation de la profession d’ingénieur au Canada et sa capacité de protéger le public si, par exemple, des praticiens qui ont connu des échecs à l’étranger (incompétence, inconduite) reviennent exercer au pays.

Recommandations relatives aux initiatives de mobilité internationale

Au cours des consultations, les organismes de réglementation ont discuté de ce qu’Ingénieurs Canada peut faire pour appuyer la mobilité internationale avec les ressources dont il dispose. Pour chaque résultat attendu, on a posé les questions suivantes aux organismes de réglementation :

1. Les activités actuelles devraient-elles être maintenues, améliorées ou abandonnées?
2. Quelles seraient les étapes nécessaires pour corriger les lacunes entre la situation actuelle et la situation souhaitée?

Résultat attendu 1 : Diffuser en ligne, à l’intention des ingénieurs formés à l’étranger, de l’information décrivant le processus à suivre pour obtenir un permis d’exercice au Canada.

Réponse : Maintenir

Tactiques :

- Maintenir le site [Ingénieurs-Ici / EngineerHere](#).
- Créer de nouvelles fiches d’information d’une page dans d’autres langues que le français ou l’anglais en collaboration avec le Groupe national des responsables de l’admission. Suivre le modèle des fiches de renseignements multilingues de [Géosciences Canada](#) et mettre l’accent sur la réglementation du génie au Canada.
- Recueillir des données auprès des organismes de réglementation pour déterminer les langues de traduction.
- Recueillir des données sur le site où les fiches d’information sont publiées pour mesurer l’utilisation.
- Collaborer avec les organismes de réglementation pour promouvoir le site [Ingénieurs-Ici / EngineerHere](#) et trouver de nouvelles possibilités promotionnelles à faible coût.

Résultat attendu 2 : Maintenir de l’information à jour sur les établissements et les diplômes étrangers à l’intention des organismes de réglementation.

Réponse : Maintenir

Tactiques :

- Le Groupe national des responsables de l’admission a approuvé le plan d’amélioration 2020 de la BDEDE afin de résoudre les problèmes liés à la fonctionnalité et la plateforme d’exploitation et de répondre aux besoins actuels.
- Le plan d’amélioration est en cours de développement et une version actualisée de la BDEDE devrait être lancée en 2021.

Résultat attendu 3 : Fournir aux organismes de réglementation de l'information pertinente et exacte sur l'impact des accords commerciaux internationaux.

Réponse : Maintenir

Tactiques :

- L'équipe des Affaires publiques d'Ingénieurs Canada continuera de :
 - Rédiger des réponses concernant les ALE à l'intention du gouvernement et les soumettre à la consultation des chefs de direction des organismes de réglementation.
 - Fournir aux organismes de réglementation des mises à jour sur les activités commerciales, par exemple, où des ALE sont conclus ou négociés
- L'équipe des Affaires publiques d'Ingénieurs Canada améliorera :
 - L'analyse et l'impact potentiel des éléments clés des ALE proposés qui sont pertinents pour les organismes de réglementation du génie
 - La promotion d'un cadre à l'intérieur des ALE où de nouvelles ERM peuvent être envisagées.

Résultat attendu 4 : Maintenir des accords de mobilité internationale et des ententes de reconnaissance mutuelle en fonction des besoins des organismes de réglementation.

Réponse : Améliorer

Tactiques :

- Créer un groupe de travail sur la gouvernance, comprenant du personnel des organismes de réglementation, chargé de revoir les accords de mobilité internationale, notamment, les stratégies, les modalités de négociation, l'examen des processus existants, et éclairer les décisions et le vote à l'assemblée annuelle de l'IEA.
- Éduquer les organismes de réglementation sur les accords actuels administrés par l'IEA et les conditions des ERM. Cette activité nécessitera l'expertise du BCAPG en ce qui concerne l'Accord de Washington.
 - Ingénieurs Canada acheminera les demandes de statut de signataire de l'Accord de Washington aux organismes de réglementation pour que ceux-ci se familiarisent avec les systèmes d'agrément, et inclura une analyse de l'équivalence substantielle du pays en question.
- Ingénieurs Canada confirmera sa position et sa confiance envers l'IEA avant de décider comment examiner les ERM existantes ou en rechercher de nouvelles.
 - Concentrer les activités sur les pays qui ont amorcé le processus de demande à l'IEA et sont susceptibles de voir leur système d'agrément accepté par l'Accord de Washington.
 - Les ERM existantes devaient être évaluées tous les six ans. L'évaluation devrait utiliser des critères définis, et les conclusions devront être fournies aux organismes de réglementation pour qu'ils aient confiance dans le système d'agrément du pays en question.
 - À l'avenir, des cadres d'ALE globaux pourraient être utilisés pour envisager de nouvelles ERM.
- Affecter des ressources spécialisées supplémentaires au soutien du répertoire de la mobilité d'Ingénieurs Canada, comme l'exigent les accords IPEA/APEC.

Résultat attendu 5 : Fournir aux organismes de réglementation une évaluation rapide et exacte des occasions et des risques associés à la mobilité internationale du travail et des praticiens.

Réponse : Abandonner

Justification :

Les organismes de réglementation ont discuté des initiatives viables qui pourraient les aider à gérer la mobilité entrante du travail et des praticiens et déterminé qu'à l'exception du site [Ingénieurs-ici / EngineerHere](#) et de la BDEDE, de telles activités ne relevaient pas du mandat d'Ingénieurs Canada. Il peut être difficile de définir la mondialisation et de recueillir des données utiles, et les organismes de réglementation traitent les demandes et les cas d'application de la loi individuellement. Durant cette discussion, ils se sont montrés en faveur de la tactique consistant à surveiller les tendances internationales et à les informer des constatations pertinentes.

Tactiques :

- Ingénieurs Canada surveillera les tendances internationales pouvant avoir une incidence sur les organismes de réglementation; cette activité sera réalisée et suivie dans le cadre du portefeuille Recherche réglementaire.

Ressources nécessaires

Les initiatives liées à cet impératif opérationnel relèvent de plusieurs membres du personnel d'Ingénieurs Canada :

Membres du personnel d'Ingénieurs Canada	Résultats attendus
Gestionnaire, Reconnaissance des titres de compétences étrangers	1. Diffuser en ligne, à l'intention des ingénieurs formés à l'étranger, de l'information décrivant le processus à suivre pour obtenir un permis d'exercice au Canada.
Adjointe aux recherches, Établissements étrangers	2. Maintenir de l'information à jour sur les établissements et les diplômes étrangers à l'intention des organismes de réglementation.
Équipe des Affaires publiques <ul style="list-style-type: none"> • Gestionnaire, Affaires publiques • Spécialiste des relations gouvernementales 	3. Fournir aux organismes de réglementation de l'information pertinente et exacte sur l'impact des accords commerciaux internationaux.
Gestionnaire, Recherche réglementaire et Mobilité internationale <ul style="list-style-type: none"> • Accords de l'IEA en matière de compétences professionnelles (IPEA, APEC-EA) et ERM propres à des pays Gestionnaire, Agrément et secrétariat du BCAPG <ul style="list-style-type: none"> • Accord de Washington de l'IEA 	4. Maintenir des accords de mobilité internationale et des ententes de reconnaissance mutuelle en fonction des besoins des organismes de réglementation.

Membres du personnel d'Ingénieurs Canada	Résultats attendus
Gestionnaire, Recherche réglementaire et Mobilité internationale * dans le cadre du portefeuille Recherche réglementaire	5. Fournir aux organismes de réglementation une évaluation rapide et exacte des occasions et des risques associés à la mobilité internationale du travail et des praticiens. <i>Les responsabilités liées à cette initiative consistent à surveiller les tendances internationales pertinentes.</i>

L'équipe d'Ingénieurs Canada est actuellement appuyée dans ce travail par de nombreuses autres ressources internes et externes, notamment :

- Les employés d'Ingénieurs Canada qui possèdent des connaissances spécialisées, notamment : affaires juridiques, affaires réglementaires, diversité, gestion de projet et de processus, et communications.
- Les groupes de responsables des organismes de réglementation qui s'occupent d'activités réglementaires, comme les processus d'inscription.
- Le BCAPG, qui agit en tant qu'entité décisionnelle représentant Ingénieurs Canada dans le cadre de l'Accord de Washington et fait du mentorat auprès d'autres pays.

Nouvelles ressources attendues – Améliorations procédurales du répertoire de la mobilité

Pour s'acquitter de ses obligations dans le cadre de l'IPEA et de l'APEC-EA, Ingénieurs Canada devra améliorer le répertoire de la mobilité, ce qui nécessitera des ressources supplémentaires. Il faudra faire appel à des experts du domaine pour examiner les demandes d'inscription au répertoire et vérifier la qualité de l'expérience en génie, ainsi qu'à des ressources technologiques pour améliorer le traitement des demandes.

Plan d'évaluation

On évaluera régulièrement les programmes pour mesurer l'efficacité des activités de mobilité internationale d'Ingénieurs Canada. Une surveillance continue permettra d'évaluer dans quelle mesure les objectifs sont atteints et quels ajustements pourraient être nécessaires. La détermination des mesures et des indicateurs appropriés pourra se préciser à mesure que les initiatives progressent. Le cadre d'évaluation comprend :

Résultat attendu 1 : Diffuser en ligne, à l'intention des ingénieurs formés à l'étranger, de l'information décrivant le processus à suivre pour obtenir un permis d'exercice au Canada.

- Collecte de données du site [Ingénieurs-ici](#) / [EngineerHere](#) (p. ex. : nombre de visites)
- Rétroaction des organismes de réglementation*

Résultat attendu 2 : Maintenir de l'information à jour sur les établissements et les diplômes étrangers à l'intention des organismes de réglementation.

- Progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan d'amélioration du système de la BDEDE
- Documentation des processus de la BDEDE
- Satisfaction des organismes de réglementation*

* Ces activités font déjà l'objet des discussions régulières à l'ordre du jour du Groupe national des responsables de l'admission.

Résultat attendu 3 : Fournir aux organismes de réglementation de l'information pertinente et exacte sur l'impact des accords commerciaux internationaux.

- Répondre aux demandes de commentaires, provenant du gouvernement, sur les enjeux liés aux ALE
- Soumettre l'interprétation et l'analyse d'Ingénieurs Canada aux organismes de réglementation pour commentaires
- Commentaires des organismes de réglementation
- Possibilité d'utiliser les cadres d'ALE existants pour conclure de nouvelles ERM

Résultat attendu 4 : Maintenir des accords de mobilité internationale et des ententes de reconnaissance mutuelle en fonction des besoins des organismes de réglementation.

- Maintenir le statut de signataire d'Ingénieurs Canada dans le cadre de l'IEA
- Améliorer les processus d'inscription au répertoire de la mobilité d'Ingénieurs Canada
- Confiance des organismes de réglementation envers l'IEA démontrée par une acceptation accrue des équivalences substantielles en matière de titres universitaires et de compétences professionnelles
- Reconnaissance des ERM par les organismes de réglementation

Résultat attendu 5 : Fournir aux organismes de réglementation une évaluation rapide et exacte des occasions et des risques associés à la mobilité internationale du travail et des praticiens.

- Rétroaction des organismes de réglementation au sujet du bulletin semestriel sur la recherche réglementaire (en cours d'élaboration)

Conclusion et prochaines étapes

Ingénieurs Canada compte déjà de nombreuses initiatives en lien avec la mobilité internationale. Cette sous-stratégie fournit un cadre permettant d'harmoniser les diverses initiatives reliées à la mobilité du travail et des praticiens. Ingénieurs Canada peut utiliser sa position d'organisme national pour promouvoir et protéger la réputation du génie canadien sur la scène internationale et permettre aux organismes de réglementation de gérer et prendre en compte les occasions et les risques associés à la mobilité internationale.

Une fois cette sous-stratégie approuvée par le conseil lors de sa réunion d'octobre 2020, les prochaines étapes d'Ingénieurs Canada seront centrées sur les activités suivantes :

- Utiliser le site [Ingénieurs-ici / EngineerHere](#) pour fournir de l'information en ligne aux ingénieurs formés à l'étranger, et améliorer le contenu du site en intégrant des fiches d'information multilingues.
- Poursuivre la mise en œuvre du plan d'amélioration 2020 de la BDEDE en collaboration avec le Groupe national des responsables de l'admission.
- Continuer d'assurer la liaison avec le gouvernement fédéral au sujet de l'impact des ALE, fournir de l'information et des analyses aux organismes de réglementation, et solliciter leurs commentaires au besoin.
- Améliorer la compréhension et la confiance des organismes de réglementation envers l'IEA, y compris l'Accord de Washington et les accords IPEA et APEC-EA.
- Créer un groupe de travail sur la gouvernance, comprenant des membres du personnel des organismes de réglementation, chargé d'aider à négocier des accords de mobilité internationale et d'éclairer les décisions de vote à l'IEA.
- Une fois que sa relation avec l'IEA sera plus claire, Ingénieurs Canada reverra les ERM existantes et évaluera comment établir de nouvelles ententes.

Glossaire

Bureau canadien d'agrément des programmes de génie

Relevant du conseil d'Ingénieurs Canada, le Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (BCAPG) est composé d'ingénieurs chevronnés bénévoles provenant du milieu universitaire, du secteur public et de l'industrie privée. Le BCAPG produit les informations dont le conseil d'Ingénieurs Canada a besoin pour prendre des décisions sur les questions liées à la formation en génie au Canada et à l'étranger. Le BCAPG effectue l'évaluation des programmes de génie de niveau universitaire pour déterminer s'ils répondent aux normes d'agrément approuvées par le conseil d'Ingénieurs Canada. Il accorde l'agrément aux programmes qui répondent aux normes.

Accord de libre-échange canadien

Accord pancanadien visant à faciliter la mobilité des ingénieurs titulaires de permis entre les provinces ou les territoires en réduisant les exigences de formation, d'expérience, d'examens ou d'évaluations supplémentaires.

Répertoire de la mobilité d'Ingénieurs Canada

Pour conserver son statut de signataire des accords internationaux de reconnaissance des compétences professionnelles administrés par l'International Engineering Alliance, Ingénieurs Canada doit maintenir un répertoire de la mobilité. Les ingénieurs canadiens inscrits à ce répertoire peuvent utiliser certaines désignations pour indiquer qu'ils se sont conformés à la norme d'inscription et sont préparés à exercer le génie à l'échelle internationale. Dans certains pays, ces ingénieurs peuvent être admis plus rapidement s'ils sont déjà inscrits à ce répertoire.

Site Web Ingénieurs-Ici / EngineerHere

Site Web destiné aux ingénieurs formés à l'étranger qui explique la marche à suivre pour obtenir un permis d'exercice au Canada. Le contenu est accessible en français (<https://engineerhere.ca/fr>) et en anglais (<https://engineerhere.ca/>).

Mobilité entrante

Ingénieurs et projets d'ingénierie venant au Canada.

Base de données sur les établissements et les diplômes étrangers (BDEDE)

Base de données créée et gérée par Ingénieurs Canada afin d'informer les organismes de réglementation des titres universitaires étrangers et de les aider à prendre des décisions sur le cheminement que devront suivre les candidats étrangers au permis d'exercice.

Accord de libre-échange (ALE)

Traité international permettant la circulation des biens et des services avec une intervention gouvernementale minimale, comme des tarifs ou des quotas. De nombreux accords comprennent des clauses relatives aux services professionnels, comme l'ingénierie, qui peuvent avoir une incidence sur la capacité des organismes de réglementation d'évaluer, d'autoriser et de réglementer la mobilité entrante des praticiens et du travail. Les ALE peuvent constituer un cadre général pour la négociation d'ententes de reconnaissance mutuelle comportant des exigences supplémentaires spécifiques à la mobilité des ingénieurs.

International Engineering Alliance (IEA)

Organisme mondial à but non lucratif qui a pour objectif d'accroître la mobilité des ingénieurs grâce à des normes de reconnaissance mutuelle des titres universitaires et des compétences professionnelles.

Asia-Pacific Economic Cooperation Engineers Agreement (APEC-EA)

Accord multinational établissant une norme de compétence internationale pour l'exercice indépendant du génie afin de promouvoir la mobilité mondiale. L'inclusion se limite aux pays de la région Asie-Pacifique, bien que de nombreux pays signataires fassent également partie de l'IPEA.

International Professional Engineers Agreement (IPEA)

Accord multinational établissant une norme de compétence internationale pour l'exercice indépendant du génie afin de promouvoir la mobilité mondiale. De nombreux pays signataires font également partie de l'APEC-EA.

Accord de Washington

Accord multinational qui établit et évalue la norme de formation professionnelle en génie et reconnaît les qualités académiques des programmes agréés d'études en génie menant à un diplôme.

Entente de reconnaissance mutuelle (ERM)

Accord intervenu entre deux ou plusieurs pays visant à faciliter la mobilité en reconnaissant les équivalences de compétences professionnelles et en accélérant l'obtention d'un permis d'exercice.

Groupe national des responsables de l'admission

Groupe composé de représentants des organismes de réglementation qui collaborent pour définir des pratiques exemplaires et développer des outils pour gérer les questions liées à l'admission et à l'accroissement des compétences.

Mobilité sortante

Ingénieurs et projets canadiens cherchant à exporter leurs connaissances et leurs compétences à l'étranger.

NOTE DE BREFFAGE : Pour décision

Programme de bourses d'études d'Ingénieurs Canada		4,9
Objet :	Approuver les recommandations sur la structure et l'approche stratégique pour le programme de bourses d'études d'Ingénieurs Canada.	
Lien avec le Plan stratégique :	Impératif opérationnel 3 : Fournir des services et des outils qui permettent l'évaluation des compétences en génie, favorisent l'excellence en matière d'exercice et de réglementation du génie et facilitent la mobilité des ingénieurs au Canada	
Motion à examiner :	<i>QUE le Conseil approuve les recommandations découlant de l'examen du programme de bourses d'études, sur recommandation du chef de la direction.</i>	
Vote requis pour adopter la motion :	Majorité simple	
Transparence :	Séance ouverte	
Résumé de la consultation :	12 des 12 organismes de réglementation, 19 membres du conseil d'Ingénieurs Canada, 6 membres du Comité des prix, 15 EES, 2 commanditaires du programme de bourses d'études.	
Préparé par :	Brent Gibson, gestionnaire, Communications Jeanette Southwood, vice-présidente, Affaires générales et Partenariats stratégiques	
Présenté par :	Gerard McDonald, chef de la direction	

Définition du problème ou de l'enjeu

- Lors de l'assemblée générale annuelle des membres en mai 2018, les membres ont approuvé un plan stratégique qui comprenait la mesure suivante : « Procéder à une évaluation du programme de bourses d'Ingénieurs Canada, le mettre à jour et le maintenir par la suite. »
- Le programme de bourses d'études d'Ingénieurs Canada est en vigueur depuis de nombreuses années; toutefois, son axe stratégique et son harmonisation aux objectifs d'Ingénieurs Canada n'ont pas été clairement énoncés.

Action ou recommandation proposée

- À la lumière des conclusions présentées dans le document Examen 2020 du programme de bourses : recommandations et conclusions, les recommandations sont les suivantes :
 - Poursuivre le programme de bourses d'études d'Ingénieurs Canada, mais en libellant son objectif, son axe stratégique et les résultats attendus de façon plus claire;
 - Conserver le nombre et la valeur des bourses d'études supérieures actuelles;
 - Créer des prix de premier cycle axés sur le potentiel de leadership dans la profession;
 - Mettre fin au dîner des lauréats des bourses et réaffecter les fonds aux bourses de premier cycle.

Ces changements devraient être en vigueur pour le lancement du cycle de bourses 2020-2021, qui débute à l'automne 2020.

Autres options envisagées

- Continuer le programme sans apporter de modifications – L'examen du programme de bourses d'études a démontré une volonté d'intégrer un soutien au premier cycle. De plus, lors de l'examen du programme des prix, la réaffectation de l'ancienne récompense pécuniaire de la Médaille d'or des étudiant(e)s pour le programme de bourses d'études a été approuvée par le Conseil. L'offre de bourses aux étudiants de premier cycle dans le cadre du programme de bourses va dans le sens de l'Impératif opérationnel 9 (IO9) : Promouvoir au sein de la profession une diversité et une inclusion qui reflètent celles de la société canadienne, et de l'Impératif opérationnel 8 (IO8) : Favoriser la reconnaissance de la valeur de la profession et de son apport à la société, afin notamment de susciter l'intérêt de la prochaine génération de professionnels.

- Offrir des bourses aux étudiants de premier cycle, mais maintenir le dîner de bourses d'études – Bien que le soutien au maintien du dîner des lauréats des bourses soit mitigé, plus de 10 000 \$ sont nécessaires pour soutenir de façon significative les étudiants de premier cycle. Il n'est pas courant de tenir des dîners de remise de bourses d'études, et une réaffectation des fonds améliorerait la répartition géographique des bourses.

Risques

- Voici les risques :
 - Les candidatures pour les bourses d'études sont de moins en moins nombreuses et trop peu de dossiers de candidature sont reçus.
 - Bien que le nombre de candidatures ait été inférieur à la moyenne en 2019-2020, les chiffres des dernières années ont été constants pour un solide programme d'études supérieures.
 - Ce risque peut être atténué par une campagne promotionnelle de candidatures bien définie et par une surveillance étroite des indicateurs de rendement.
 - La mise en place de bourses pour les étudiants de premier cycle suscite un nombre impressionnant de candidatures.
 - Ce risque peut être atténué par les mesures suivantes :
 - Veiller à ce qu'il y ait suffisamment de temps entre la date limite de dépôt des candidatures et la réunion de décision pour que les membres du Comité puissent examiner les candidatures;
 - S'assurer que le formulaire de mise en candidature est clair et succinct.
 - Risques en cas d'inaction :
 - Si le conseil ne prend pas de décision sur l'avenir de son programme de bourses d'études, il existe un risque que le manque d'orientation stratégique du programme entraîne une utilisation inefficace des fonds.

Répercussions financières

- L'acceptation de ces recommandations ne conduirait pas à augmenter le montant actuellement consacré au programme de bourses d'études. Des bourses d'études supplémentaires sont financées par la réaffectation du budget de la Médaille d'or des étudiant(e)s et du dîner des lauréats des bourses.

Avantages

- Pour les organismes de réglementation en génie :
 - Les organismes de réglementation ont la possibilité de souligner la force des étudiants en génie dans leur province ou territoire ainsi que dans tout le Canada.
- Pour la profession :
 - Les étudiants en génie au rendement supérieur (premier cycle) et les ingénieurs (deuxième et troisième cycles) sont soutenus dans leur formation et reçoivent un plus grand soutien qui se répercutera positivement sur la profession.
 - Un soutien supplémentaire est disponible pour encourager la réussite des études en génie.

Consultations

- Les organismes de réglementation, le conseil d'Ingénieurs Canada, les EES, les commanditaires actuels des bourses d'études et le Comité des prix ont été consultés dans le cadre d'un sondage sur l'examen du programme des bourses d'études.
- Nous avons reçu des commentaires de la part de 12 organismes de réglementation, de 19 membres du conseil, de 15 EES, de 2 commanditaires et de 6 membres du Comité des prix.

Prochaines étapes (si la motion est approuvée)

- Si la motion est approuvée, le programme de bourses d'études 2020-2021 sera lancé, après mise en œuvre de ces modifications.

Annexes

- Examen 2020 du programme de bourses d'études : recommandations et conclusions

Examen 2020 du programme de bourses d'études : recommandations et conclusions

Préparé par Brent Gibson

Introduction

Au cours de l'assemblée générale annuelle des membres en mai 2018, les membres ont approuvé un plan stratégique qui comprenait un examen du programme de bourses. En réponse, Ingénieurs Canada a lancé un processus d'examen comprenant un sondage auprès des intervenants et un examen des dépenses liées aux bourses.

Le document fournit un résumé des conclusions de cet examen et une approche recommandée pour le programme de bourses d'études d'Ingénieurs Canada à compter du cycle 2020-2021.

Histoire du programme de bourses d'études d'Ingénieurs Canada

Des bourses sont attribuées annuellement à des ingénieurs depuis 1974. Le programme était à l'origine financé par la North American Life Assurance Company (Manuvie) avec une bourse d'études accordée dans chacune des cinq régions. En 1979, l'allocation régionale a été retirée, le nombre de bourses accordées est passé à trois et leur valeur a augmenté. De 1989 à 2004, ENCON a commandité un fonds de dotation pour un ingénieur étudiant les enquêtes sur les défaillances d'ingénierie, la gestion des risques ou les essais de matériaux. En 1989, Meloche-Monnex a commencé à soutenir le programme de bourses d'études d'Ingénieurs Canada. De 2008 à 2012, la bourse TD Assurance Meloche Monnex, Léopold Nadeau a été offerte aux ingénieurs retournant sur les bancs de l'université pour poursuivre leurs études ou d'effectuer des recherches dans le domaine de l'élaboration de politiques publiques.

À l'heure actuelle, Ingénieurs Canada offre deux bourses : la bourse Ingénieurs Canada-Manuvie, qui soutient les ingénieurs canadiens qui retournent à l'université pour poursuivre des études ou faire de la recherche dans le domaine du génie, et la bourse Ingénieurs Canada-TD Assurance Meloche Monnex, qui appuie les ingénieurs canadiens retournant à l'université pour poursuivre des études ou effectuer de la recherche dans un domaine autre que le génie pour enrichir la pratique de leur profession.

Au cours de l'examen du programme de prix d'Ingénieurs Canada effectué l'année dernière, le conseil a accepté la recommandation de réaffecter le montant de 10 000 \$ associé à la Médaille d'or des étudiant(e)s en génie au programme de bourses d'études.

Conclusions principales

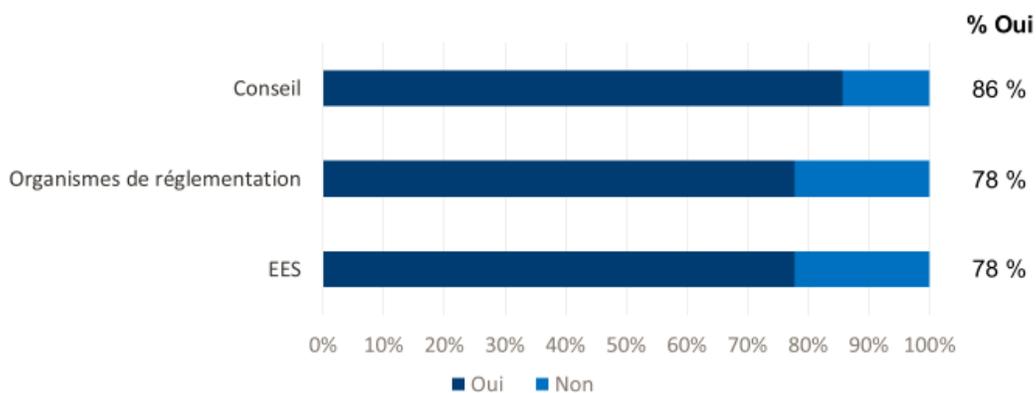
À la lumière des conclusions tirées de cet examen, il est recommandé qu'Ingénieurs Canada :

1. poursuive le programme de bourses d'études d'Ingénieurs Canada, mais en libellant son objectif, son axe stratégique et les résultats attendus de façon plus claire;
2. conserve le nombre et la valeur des bourses d'études supérieures actuelles;
3. crée des bourses de premier cycle axées sur le potentiel de leadership dans la profession;
4. mette fin au dîner des lauréats des bourses et réaffecte les fonds aux bourses de premier cycle.

Ces changements seront mis en œuvre au début du cycle de bourses 2020-2021, soit à l'automne 2020.

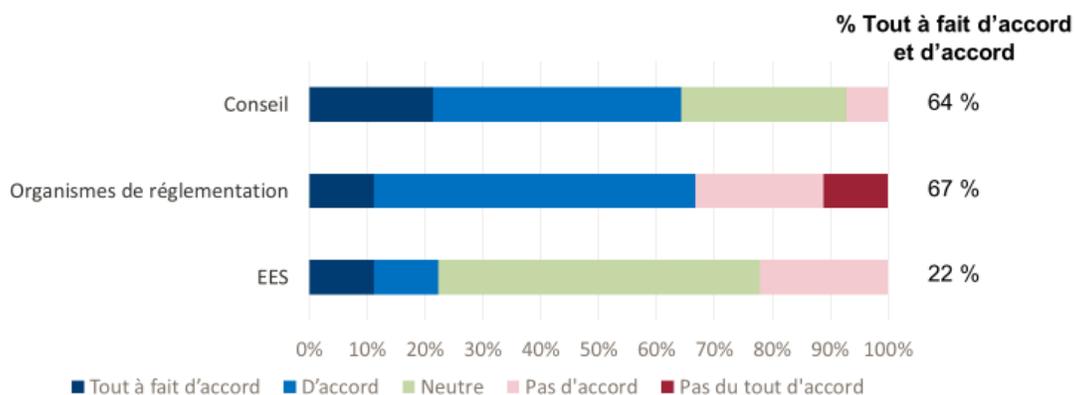
Cette recommandation se fonde sur les principaux résultats suivants :

Les principaux intervenants expriment un fort appui à la poursuite du programme de bourses d'études.



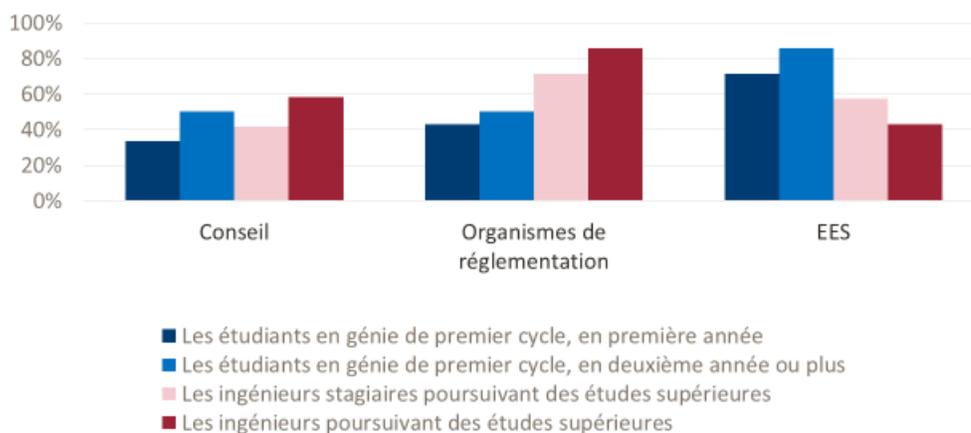
Dans l'avenir, Ingénieurs Canada devrait-il offrir un programme de bourses d'études?

Plus des deux tiers des administrateurs et des organismes de réglementation conviennent qu'un programme de bourses d'études joue un rôle important pour aider l'organisme à réaliser son objet.



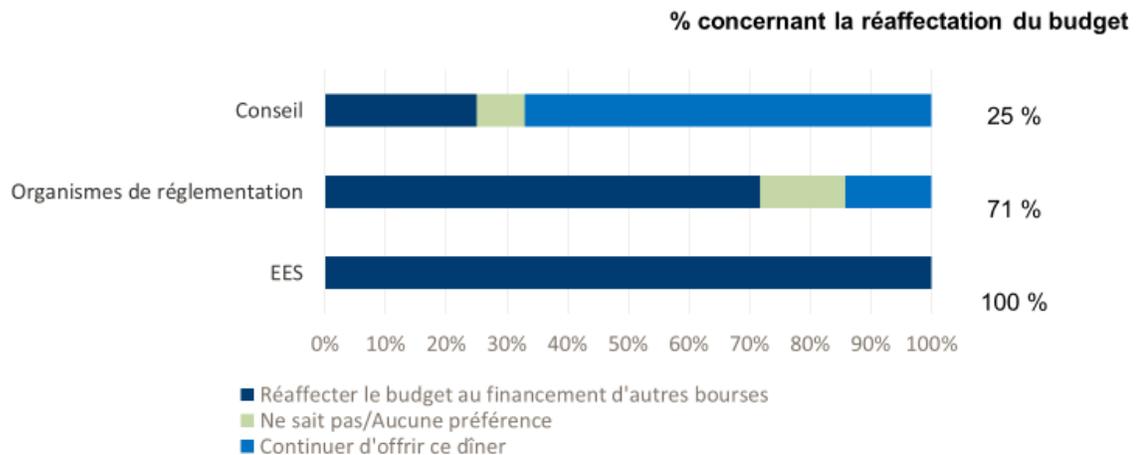
Dans quelle mesure êtes-vous d'accord ou pas avec le fait qu'un programme de bourses joue un rôle important pour aider l'organisme à réaliser son objet?

Au moins la moitié des répondants ont jugé le programme des bourses d'études pour les étudiants de premier cycle, en deuxième année ou une année plus avancée, comme « très important » ou « modérément important »; le taux était beaucoup plus élevé pour les EES.



Dans quelle mesure est-il important que le programme de bourses d'Ingénieurs Canada soutienne les étudiants pendant leurs études et leur carrière?

La majorité des organismes de réglementation et tous les répondants des EES appuient la réaffectation du budget du dîner des lauréats des bourses aux bourses d'études.



Actuellement, un dîner spécial en l'honneur des lauréats se tient chaque année à Ottawa. Devrions-nous continuer d'offrir ce dîner ou réaffecter son budget à l'octroi de bourses d'études supplémentaires?

Les raisons de l'introduction des bourses de premier cycle et de la réaffectation des fonds du dîner de bourses sont les suivantes :

- Les participants interrogés appuient globalement les bourses de premier cycle;
- L'appui aux étudiants de premier cycle s'harmonise avec la PS3, l'IO8 et l'IO9*.
- Le montant de 10 000 \$ qui a été réaffecté à partir de la Médaille d'or des étudiant(e)s en génie aurait un impact limité, ne permettant d'offrir que deux bourses d'études.
- Le dîner est un événement interne et ne conduit pas une promotion publique importante des lauréats des bourses d'Ingénieurs Canada. Notre budget pour la promotion demeure inchangé si cette recommandation est approuvée et l'annulation du dîner des lauréats des bourses ne devrait avoir aucune répercussion sur la portée de notre promotion publique.
- Les programmes nationaux de bourses n'organisent pas nécessairement des dîners de célébration et, dans notre cas, ne pas en organiser ne constituerait pas une surprise pour les étudiants.

* Priorité stratégique 3 : Recrutement, maintien et développement professionnel des femmes en génie. Impératif opérationnel 8 : Favoriser la reconnaissance de la valeur de la profession et de son apport à la société, afin notamment de susciter l'intérêt de la prochaine génération de professionnels. Impératif opérationnel 9 : Promouvoir au sein de la profession une diversité et une inclusion qui reflètent celles de la société canadienne.

Approche recommandée

À la lumière des recommandations présentées dans la section Conclusions principales, l'approche à adopter pour l'avenir du programme de bourses d'études est décrite ci-dessous.

Objectif

L'objectif définit le bien-fondé du programme de bourses d'études. Voici le libellé proposé de l'objectif du programme de bourses :

Soutenir les étudiants en génie dans la poursuite de leurs d'études et dans la recherche faisant avancer le génie au Canada.

Orientation stratégique

L'orientation stratégique précise la portée des bourses offertes. L'orientation stratégique du programme de bourses d'études est directement liée au renforcement des objectifs définis à la fois dans l'*Objet d'Ingénieurs Canada* et dans le *Plan stratégique 2019-2021 d'Ingénieurs Canada*.

- Soutenir les étudiants en génie de premier cycle qui ont le potentiel de devenir des leaders et des modèles tout au long de leur carrière d'ingénieur.
- Soutenir les ingénieurs dont la recherche et les études aux cycles supérieurs feront avancer le génie au Canada au profit du public et de la profession.

Résultats attendus

Les résultats attendus reflètent ce qui découlera des activités (offre de bourses spécifiques et stratégies promotionnelles connexes). Avec l'opérationnalisation du programme de bourses, ils seront jumelés aux indicateurs de rendement et à certaines stratégies.

Orientation stratégique	Résultats attendus
Soutenir les étudiants en génie de premier cycle qui ont le potentiel de devenir des leaders et des modèles tout au long de leur carrière d'ingénieur.	Les étudiants de premier cycle qui reçoivent des bourses deviennent de jeunes leaders dans l'avancement du génie et de la profession d'ingénieur au Canada.
Soutenir les ingénieurs dont la recherche et les études aux cycles supérieurs feront avancer le génie au Canada au profit du public et de la profession.	Les ingénieurs qui reçoivent des bourses effectuent des recherches et des études avancées qui ont une incidence positive sur la pratique ou la profession d'ingénieur, au profit du public et de la profession.

Offres de bourses

À compter du cycle de bourses 2020-2021, nous recommandons d'offrir les bourses suivantes :

Description	Premier cycle	Cycles supérieurs	
	Ces bourses soutiennent les étudiants canadiens de premier cycle en génie qui démontrent le potentiel de devenir des leaders en vue de faire avancer le génie au Canada.	Ces bourses soutiennent les ingénieurs canadiens qui entreprennent des études supérieures ou des travaux de recherche dans un domaine du génie.	Ces bourses soutiennent les ingénieurs canadiens qui entreprennent des études supérieures ou des travaux de recherche dans un domaine autre que le génie pour enrichir la pratique de leur profession.
Valeur par bourse	5 000,00 \$	12 500,00 \$	7 500,00 \$
Nombre de bourses disponibles	8	3	3
Total	40 000,00 \$	37 500,00 \$	22 500,00 \$
Commanditaire	Aucun	Manuvie	TD Assurance

Il n'y a aucun changement aux bourses d'études supérieures actuelles.

En 2020-2021, Ingénieurs Canada commencera à offrir huit bourses d'une valeur de 5 000 \$ chacune aux étudiants de premier cycle démontrant le potentiel pour devenir des leaders dans l'avancement du génie au Canada. Les critères qui permettront d'évaluer les candidats sont les suivants : démonstration du leadership, résilience et capacité de surmonter les obstacles, perception du rôle de l'ingénieur qui contribue à faire avancer la société et résultats universitaires antérieurs. Sur les huit bourses, une bourse par année sera destinée à un étudiant autochtone exceptionnel. En outre, la répartition des bourses sera vérifiée afin de garantir un équilibre régional et de ne pas attribuer plus de 60 % des bourses d'une même année à des candidats d'un même sexe.

Résultats et analyse détaillés

Méthodologie

Cet examen comprenait un sondage auprès des intervenants et une analyse financière.

Sondage auprès des intervenants

Le sondage a été distribué au conseil d'Ingénieurs Canada, aux chefs de la direction des organismes de réglementation, aux doyens des EES par l'intermédiaire du secrétariat de Doyennes et doyens d'ingénierie Canada, aux commanditaires du programme de bourses actuelles et aux membres du Comité des Prix d'Ingénieurs Canada.

	Réponse partielle	Réponse complète	Total des réponses
Membres du conseil	5	14	19
Organismes de réglementation	4	8	12
EES	6	9	15
Commanditaires	1	1	2
Membres du comité	0	6	6

En outre, l'ébauche de recommandation a été transmise aux commanditaires afin de recueillir leurs commentaires. Dans toute l'analyse, les tableaux se concentrent sur les conclusions des principaux intervenants du conseil, des organismes de réglementation et des EES. Les commentaires de tous les répondants ont été pris en compte dans l'élaboration des recommandations. Veuillez noter que le total des pourcentages peut ne pas être égal à 100 en raison de l'arrondissement.

Analyse financière

À l'aide de l'ébauche de budget des bourses 2021, une analyse financière a été effectuée afin de cibler de nouvelles approches de financement des bourses.

Harmonisation avec les objets et le plan stratégique d'Ingénieurs Canada

Lorsque nous avons demandé aux participants si Ingénieurs Canada devrait offrir un programme de bourses d'études, une forte majorité des intervenants a répondu positivement.

	Oui	Non
Membres du conseil	86 %	14 %
Organismes de réglementation	78 %	22 %
EES	78 %	22 %

Dans l'avenir, Ingénieurs Canada devrait-il offrir un programme de bourses?

Parallèlement, la majorité des administrateurs du conseil et des organismes de réglementation ont convenu qu'un programme de bourses d'études joue un rôle important pour aider Ingénieurs Canada à réaliser son objet. Les répondants des EES ont principalement répondu de façon neutre, c'est-à-dire ni d'accord ni en désaccord.

	Tout à fait d'accord	D'accord	Ni d'accord ni en désaccord	Pas d'accord	Pas du tout d'accord	Total En accord	Total en désaccord
Membres du conseil	21 %	43 %	29 %	7 %	0 %	64 %	7 %
Organismes de réglementation	11 %	56 %	0 %	22 %	11 %	67 %	33 %
EES	11 %	11 %	56 %	22 %	0 %	22 %	22 %

Dans quelle mesure êtes-vous d'accord ou pas avec le fait qu'un programme de bourses joue un rôle important pour aider l'organisme à réaliser son objet?

Niveau d'études

Lorsque nous avons demandé aux répondants quel niveau d'études le programme de bourses d'études devrait cibler, les administrateurs du conseil ont estimé que le plus important était de soutenir « les ingénieurs poursuivant des études supérieures » et les « étudiants de premier cycle en génie, en deuxième année ou plus ». Pour les organismes de réglementation, les deux principales réponses étaient « les ingénieurs stagiaires/candidats à la profession poursuivant des études supérieures » et les « ingénieurs poursuivant des études supérieures ». Les EES ont répondu que le plus important est de soutenir « les étudiants de premier cycle, en deuxième année ou plus » et « les étudiants de premier cycle, en première année ».

Parmi tous les intervenants, au moins la moitié des répondants ont jugé le programme de bourses d'études pour les étudiants de premier cycle, en deuxième année ou plus comme « très important » ou « modérément important »; le taux était beaucoup plus élevé pour les EES.

	Total de « très important » et « modérément important »		
	Membres du conseil	Organismes de réglementation	EES
Les étudiants en génie de premier cycle, en première année	33 %	43 %	71 %
Les étudiants en génie de premier cycle, en deuxième année ou plus	50 %	50 %	86 %
Les ingénieurs stagiaires/candidats à la profession qui poursuivent des études supérieures	42 %	71 %	57 %
Les ingénieurs qui poursuivent des études supérieures	58 %	86 %	43 %

Dans quelle mesure est-il important que le programme de bourses d'Ingénieurs Canada soutienne les étudiants pendant leurs études et leur carrière ? Choix : très important, modérément important, quelque peu important, peu important, pas important.

Population ciblée et critères

Nous avons présenté aux répondants divers segments de population et leur avons demandé à quel point il était important que le programme de bourses d'études d'Ingénieurs Canada appuie les personnes issues de ces groupes. Parmi les principaux publics cibles, les principaux groupes retenus étaient les femmes, les Autochtones, les personnes d'un faible niveau socio-économique et les personnes avec un handicap.

	Ordre de classement du total « très important » et « modérément important »		
	Membres du conseil	Organismes de réglementation	EES
Femmes	3	1	1
Peuples autochtones	2	2	3
Personnes d'un faible niveau socio-économique	1	2	1
Néo-Canadiens	7	4	4
Communauté LGBTQ+	7	4	5
Ingénieurs reprenant des études	6	4	5
Ingénieurs stagiaires/candidats à la profession reprenant des études	9	4	9
Minorités visibles	5	8	5
Personnes handicapées	3	8	8

Dans quelle mesure est-ce important que le programme de bourses d'études d'Ingénieurs soutienne les groupes ciblés suivants? Choix : très important, modérément important, quelque peu important, peu important, pas important. Les trois principales réponses de chaque groupe d'intervenants ont été grisées.

	Total de « très important » et « modérément important »		
	Membres du conseil	Organismes de réglementation	EES
Femmes	64 %	80 %	100 %
Peuples autochtones	67 %	60 %	83 %
Personnes d'un faible niveau socio-économique	73 %	60 %	100 %
Néo-Canadiens	45 %	40 %	67 %
Communauté LGBTQ+	45 %	40 %	50 %
Ingénieurs reprenant des études	55 %	40 %	50 %
Ingénieurs stagiaires/candidats à la profession reprenant des études	27 %	40 %	29 %
Minorités visibles	60 %	20 %	50 %
Personnes handicapées	64 %	20 %	43 %

Dans quelle mesure est-ce important que le programme de bourses d'études d'Ingénieurs Canada soutienne les groupes ciblés suivants? Choix : très important, modérément important, quelque peu important, peu important, pas important. Les trois principales réponses de chaque groupe d'intervenants ont été grisées.

Lorsque nous avons demandé aux répondants quel devrait être l'axe des critères de bourse, une forte majorité des principaux intervenants ont jugé le critère du mérite comme très important ou

modérément important. Une très grande majorité des membres du conseil et une grande majorité des répondants d'EES ont estimé que le critère des besoins était très important ou modérément important. Une minorité d'organismes de réglementation a estimé que le critère des besoins était très important ou modérément important. Parmi tous les principaux intervenants, une minorité de répondants a évalué le critère des groupes précis comme très important ou modérément important.

	Total de « très important » et « modérément important »		
	Membres du conseil	Organismes de réglementation	EES
Bourses au mérite	91 %	86 %	86 %
Bourses fondées sur les besoins	92 %	43 %	71 %
Bourses ciblant des groupes précis	42 %	43 %	43 %

Si l'on considère les types de bourses suivants, dans quelle mesure est-il important que le programme de bourses englobe les critères propres à ces bourses? Choix : très important, modérément important, quelque peu important, peu important, pas important.

Particularités des lauréats

Lors de l'évaluation des candidatures, le potentiel d'avoir un impact positif sur la profession et sur la société était très important pour les administrateurs du conseil et les organismes de réglementation. En outre, le leadership a reçu une cote élevée par les administrateurs du conseil, tandis qu'un projet de recherche innovateur était également important pour les organismes de réglementation. Parmi les EES, le leadership, les résultats universitaires antérieurs, la participation communautaire et l'expérience de travail antérieure ont été les éléments les mieux notés.

	Ordre de classement du total « très important » et « modérément important »		
	Membres du conseil	Organismes de réglementation	EES
Potentiel d'impact positif sur la profession d'ingénieur	2	1	9
Potentiel d'impact positif sur la société	1	1	9
Projet de recherche innovateur	5	3	6
Leadership	2	4	1
Membre d'un groupe sous-représenté dans la profession d'ingénieur	10	4	5
Résultats universitaires antérieurs	5	6	1
Participation communautaire	5	6	1
Démonstration d'un besoin	5	8	9
Capacité de surmonter des difficultés	4	8	7
Entrepreneuriat	5	10	9
Expérience de travail antérieure	11	11	1
Lieu d'études en dehors de sa région ou de sa communauté	11	11	7
Études à l'étranger	11	11	13

Lorsqu'on évalue les dossiers de candidature, dans quelle mesure les aspects suivants sont-ils importants? Choix : très important, modérément important, quelque peu important, peu important, pas important. Les trois principales réponses de chaque groupe d'intervenants ont été grisées.

	Total de « très important » et « modérément important »		
	Membres du conseil	Organismes de réglementation	EES
Potentiel d'impact positif sur la profession d'ingénieur	83 %	100 %	57 %
Potentiel d'impact positif sur la société	92 %	100 %	57 %
Projet de recherche innovateur	67 %	86 %	71 %
Leadership	83 %	71 %	86 %
Membre d'un groupe sous-représenté dans la profession d'ingénieur	58 %	71 %	83 %
Résultats universitaires antérieurs	67 %	57 %	86 %
Participation communautaire	67 %	57 %	86 %
Démonstration d'un besoin	67 %	43 %	57 %
Capacité de surmonter des difficultés	75 %	43 %	67 %
Entrepreneuriat	67 %	29 %	57 %
Expérience de travail antérieure	33 %	14 %	86 %
Lieu d'études en dehors de sa région ou de sa communauté	33 %	14 %	67 %
Études à l'étranger	33 %	14 %	33 %

Lorsqu'on évalue les dossiers de candidature, dans quelle mesure les aspects suivants sont-ils importants? Choix : très important, modérément important, quelque peu important, peu important, pas important. Les trois principales réponses de chaque groupe d'intervenants ont été grisées.

Dîner des lauréats des bourses

Nous avons demandé aux intervenants si Ingénieurs Canada devrait continuer d'organiser un dîner annuel des lauréats des bourses ou si ces fonds devaient être réaffectés aux bourses. Parmi le conseil, la majorité des répondants estiment que le dîner devrait être maintenu. Parmi les organismes de réglementation, la majorité a estimé que le budget devrait être réaffecté au financement des bourses. Tous les EES ont estimé que le budget devrait être réaffecté au financement des bourses.

	Membres du conseil	Organismes de réglementation	EES
Réaffecter le budget au financement d'autres bourses	25 %	71 %	100 %
Continuer d'offrir ce dîner	67 %	14 %	0 %
Ne sait pas / aucune préférence	8 %	14 %	0 %

Actuellement, un dîner spécial en l'honneur des lauréats se tient chaque année à Ottawa. Devrions-nous continuer d'offrir ce dîner ou réaffecter son budget à l'octroi de bourses d'études supplémentaires?

Analyse financière

Lors de la rédaction de l'ébauche de budget 2021, le budget suivant pour le programme de bourses a été préparé. Il reflète un cycle de bourses typique. Veuillez noter que tous les coûts liés à la bourse Manuvie sont payés directement par Manuvie. Cela comprend la bourse elle-même ainsi que les dépenses liées aux lauréats participant au dîner de remise des bourses. Par conséquent, ils ne sont pas reflétés dans le budget ci-dessous.

Hébergement	1 800,00 \$
Transport	4 800,00 \$
Repas	8 900,00 \$
Audiovisuel	8 000,00 \$
Décor	700,00 \$
Impression du programme	350,00 \$
Photographie	800,00 \$
Maître de cérémonie	5 000,00 \$
Sous-total des dépenses liées au dîner	30 350,00 \$

Bourses d'études	32 500,00 \$
Traduction	3 000,00 \$
Promotion	3 000,00 \$
Sous-total des dépenses non liées au dîner	38 500,00 \$

Coût total du programme de bourses d'études	68 850,00 \$
----------------------------------------------------	---------------------

Les dépenses liées au dîner représentent un peu moins de la moitié du budget total des bourses, soit 30 350 \$. Les dépenses non liées au dîner, notamment les activités promotionnelles publiques, totalisent 38 500 \$.

Consultation avec les commanditaires

Les commanditaires ont eu la possibilité de répondre au sondage. Bien que leurs réponses n'aient pas été ajoutées dans les tableaux ci-dessus en raison du faible nombre de réponses totales, leurs commentaires ont été pris en compte dans l'élaboration de ces recommandations. En outre, celles-ci ont été communiquées aux commanditaires et leur rétroaction a été sollicitée. Dans l'ensemble, les commanditaires étaient favorables à ces changements. La clé de cet appui est l'engagement d'Ingénieurs Canada à continuer de promouvoir le partenariat dans la promotion du programme de bourses et de ses lauréats.

NOTE DE BREFFAGE : Pour décision

Allocation de technologie aux administrateurs		4.10
Objet :	Compte tenu de l'augmentation du nombre de réunions virtuelles en raison de la COVID-19, les administrateurs ont besoin d'une technologie fiable pour s'acquitter de leurs fonctions auprès d'Ingénieurs Canada. Ces exigences peuvent entraîner des dépenses personnelles.	
Lien avec le plan stratégique :	Cette décision est liée à la capacité des administrateurs de s'acquitter de toutes les responsabilités du conseil (n ^{os} 1 à 6).	
Motion(s) à examiner :	<i>QUE le conseil approuve l'octroi d'une allocation de technologie de 300 \$ par année à chaque administrateur du conseil, et que le comité sur la gouvernance intègre cette allocation dans sa prochaine révision de la politique 7.1 Dépenses du conseil, des comités et d'autres bénévoles, sur recommandation du président élu.</i>	
Votes requis pour adopter la motion :	Majorité simple	
Transparence :	Séance ouverte	
Résumé de la consultation :	Le président et le chef de la direction ont été consultés.	
Préparé par :	Danny Chui, administrateur représentant l'Ontario et président élu	
Présenté par :	Danny Chui, administrateur représentant l'Ontario et président élu	

Définition du problème ou de l'enjeu

- Les réunions virtuelles, telles que celles par le biais de GoToWebinar et Zoom, sont de plus en plus fréquentes en raison de la COVID-19.
- Pour assister à des réunions virtuelles, les domiciles ou les bureaux des administrateurs doivent être équipés de connexions Internet puissantes et d'appareils mis à jour pour avoir accès à Internet.
- Ces exigences, selon l'étape de carrière de chacun, peuvent parfois entraîner des problèmes et des inconvénients pour les administrateurs. Ceux qui n'ont pas accès à du matériel professionnel dans le cadre de leur travail quotidien et qui doivent se fier uniquement à leurs propres appareils technologiques sont particulièrement touchés.
- Les administrateurs peuvent être amenés à engager des dépenses personnelles pour s'assurer qu'ils disposent des outils appropriés pour participer aux activités d'Ingénieurs Canada et aux prises de décision concernant l'organisme.

Action ou recommandation proposée

- Il est proposé que le conseil approuve une allocation de technologie de 300 \$ par année pour chaque administrateur, à condition que chaque administrateur présente une demande de remboursement indiquant les dépenses personnelles engagées.
- Le Comité sur la gouvernance examinera la politique 7.1 *Dépenses du conseil, des comités et d'autres bénévoles* dans le cadre de son calendrier d'examen des politiques 2020-2021, et si le conseil est en accord, cette allocation pourrait être intégrée lors de l'examen.

Autres options envisagées :

- Qu'Ingénieurs Canada fournisse un appareil pour avoir accès à Internet à ceux qui en ont besoin. Cette solution dépasserait les ressources actuellement disponibles au sein du service de TI d'Ingénieurs Canada, et les besoins et les circonstances uniques à chaque administrateur ne seraient pas pris en compte avec une solution universelle. Cela ne résoudrait pas non plus les problèmes de connexion Internet.

Risques

- Aucun risque concret n'a été ciblé.
- Si cette allocation n'est pas acceptée :
 - Les administrateurs peuvent ne pas disposer de la technologie ou des services nécessaires pour participer efficacement aux réunions virtuelles et en personne du conseil.
 - Cela crée un fardeau pour les administrateurs qui ne disposent pas de l'aide d'un tiers ou d'un employeur pour utiliser leurs installations pour des réunions virtuelles, ce qui pourrait se traduire par l'impossibilité de participer à des réunions virtuelles en raison de restrictions sur les technologies nécessaires, telles que les problèmes de bande passante et de WI-FI.

Répercussions financières

- Cette initiative pourrait entraîner des dépenses allant jusqu'à 8 000 \$ par année.

Avantages

- Les administrateurs disposeront de ressources supplémentaires pour acquérir la technologie et les services nécessaires afin d'améliorer leur participation efficace aux réunions virtuelles et en personne du conseil.
- Les administrateurs peuvent participer à toutes les réunions virtuelles et par caméra Web et ne manqueront aucune question ou information importante qui doit être communiquée à leurs organismes de réglementation.

Consultations

- Le président et le chef de la direction ont été consultés par courriel et ont fourni des commentaires.
- Le chef de la direction a communiqué avec les chefs de la direction des organismes de réglementation pour déterminer leurs pratiques avec leurs conseils respectifs sur ce point.

Prochaines étapes (si la motion est adoptée)

- Le comité sur la gouvernance intégrera l'allocation dans son prochain examen de la politique 7.1.
- Le conseil examinera la politique 7.1 révisée pour approbation à la réunion de février 2021.

Annexe

- Aucune

NOTE DE BREFFAGE : Pour information

Registre des risques

5.3

Objet : Faire le point sur les risques encourus par Ingénieurs Canada

Préparé par : Stephanie Price, vice-présidente directrice, Affaires réglementaires

Présenté par : Dwayne Gelowitz, administrateur représentant la Saskatchewan et président du Comité FAGR

Contexte

- Un risque est tout ce qui peut avoir un impact négatif sur nos échéanciers, notre rendement, notre réputation ou notre budget. Les risques sont des potentialités qui, si elles deviennent des réalités, sont classées comme des « enjeux » auxquels il faut s’attaquer. Ainsi, la gestion des risques consiste à cerner, catégoriser et prioriser les risques – et à planifier une réaction – avant qu’ils deviennent des enjeux. La gestion des risques n’est pas seulement de nature réactive; elle devrait faire partie du processus de planification afin de déterminer quels risques pourraient survenir et comment les contrôler s’ils se matérialisent.
- Un registre des risques est un outil qui permet de documenter les risques – leur niveau et leurs symptômes – ainsi que les mesures à prendre pour les gérer.
- Le Registre des risques comprend deux sections :
 - **Les risques pour le conseil d’Ingénieurs Canada** sont des risques externes et stratégiques qui pourraient mener à un changement des priorités organisationnelles. Il incombe au conseil de cerner et de surveiller ces risques, et d’en déléguer l’examen approfondi au Comité des finances, d’audit et de gestion des risques (FAGR).
 - **Les risques opérationnels** sont des risques externes et internes qui pourraient compromettre la capacité de l’organisme à réaliser le plan stratégique en cours. Le chef de la direction est responsable de la gestion de ces risques, sous la supervision du conseil.
- Tous les risques sont cotés en fonction de leur probabilité et de leur impact, et reportés dans le tableau ci-dessous :

		IMPACT				
		Insignificant/ Négligeable 1	Minor/ Mineur 2	Moderate/ Modéré 3	Major/ Majeur 4	Catastrophic/ Catastrophique 5
LIKELIHOOD / PROBABILITÉ	Extremely likely/ Extrêmement probable 5	5	10	15	20	25
	Likely/ Probable 4	4	8	12	16	20
	Moderate/ Modérée 3	3	6	9	12	15
	Unlikely/ Improbable 2	2	4	6	8	10
	Low/ Faible 1	1	2	3	4	5

Rapport de situation

- Le 14 août, le Comité des finances, d'audit et de gestion des risques (FAGR) a terminé la définition des nouveaux risques stratégiques et désigné les responsables. Ces risques sont les suivants :
 - 45 – Incapacité à démontrer la mise en œuvre de pratiques réglementaires cohérentes au niveau national
 - 46 – Stabilité financière à long terme
 - 47 - Le fait que l'objectif de 30 en 30 ne sera pas atteint
 - 48 – Les nouvelles disciplines et l'octroi de permis aux entrepreneurs.
- Ces nouveaux risques ont été incorporés dans le registre des risques pour le conseil
- Les autres risques pour le conseil n'ont pas été actualisés depuis la réunion du conseil de mai 2020
- Les risques opérationnels ont été actualisés le 30 juillet 2020

Prochaines étapes

- Les risques seront actualisés par les parties responsables, puis le registre sera examiné par le Comité FAGR pour la réunion de décembre.
- Le Comité FAGR continuera de surveiller le registre des risques et de faire des recommandations concernant le registre des risques stratégiques pour le conseil lors des réunions du conseil de l'hiver, du printemps, de l'automne et de la fin de l'automne.

Annexes

- Registre des risques, actualisé en avril 2020, avec l'ajout des nouveaux risques stratégiques
- Résumés de l'examen des risques graves suivants, se trouvant dans une zone rouge de la carte :
 - 19 - Financier
 - 26 - Agrément
 - 35 - Holisme de la fédération

Risques pour le conseil d'Ingénieurs Canada

La carte suivante donne un aperçu des risques qui relèvent de la responsabilité du conseil. Ces risques n'ont pas été actualisés depuis la réunion du conseil de mai 2020, mais les nouveaux risques stratégiques apparaissent en turquoise.

Tableau 1 – Risques pour le conseil

		IMPACT				
		Insignificant/ Négligeable 1	Minor/ Mineur 2	Moderate/ Modéré 3	Major/ Majeur 4	Catastrophic/ Catastrophique 5
LIKELIHOOD / PROBABILITÉ	Extremely likely/ Extrêmement probable 5		45			
	Likely/ Probable 4			47 48		
	Moderate/ Modérée 3		17	46		26 35
	Unlikely/ Improbable 2			28 43	3 1	
	Low/Faible 1				5	

Légende

- 1 – Mauvaise vision ou stratégie
- 3 - Planification de la relève du chef de la direction
- 5 - Obligation de diligence – conseil
- 17 - Risque lié au marché des placements
- 26 – Processus d'agrément
- 28 – Supervision du BA et du BCA
- 35 - Holisme de la fédération

- 43 – Mise en œuvre d'amélioration de la gouvernance
- 45 – Incapacité de démontrer la mise en œuvre de pratiques réglementaires cohérentes au niveau national
- 46 – Stabilité financière à long terme
- 47 – Le fait que l'objectif de 30 en 30 ne sera pas atteint
- 48 – Nouvelles disciplines et octroi de permis aux entrepreneurs

Les risques pour le conseil sont présentés de façon plus détaillée dans le tableau suivant, avec des plans de surveillance et de réaction proposés. Le personnel d'Ingénieurs Canada épaulera le conseil dans la gestion de ces risques, comme demandé.

Tableau 2 – Risques pour le conseil (description détaillée)

Risque	Catégorie de risque	Titre	Description	Symptômes	Stratégie de réaction au risque	Méthode de surveillance	Responsable
1	Stratégique	– Mauvaise vision ou stratégie	Un manque de vision, d'orientations ou de stratégie aurait pour conséquence la non-satisfaction des besoins des propriétaires.	Affaiblissement de la confiance des propriétaires Réduction de l'engagement des propriétaires Baisse du moral et de la productivité du personnel	Prévention	Rétroaction des parties prenantes	Groupe de travail sur le plan stratégique
3	Opérations	3- Planification de la relève du chef de la direction	En l'absence d'une planification efficace de la relève, la perte du chef de la direction compromettrait la capacité d'Ingénieurs Canada à répondre aux attentes en raison d'une perte de connaissances.	Départ du chef de la direction, et incertitude quant à la façon de remplir ce rôle. Des tâches importantes sont négligées.	Prévention Atténuation	Examen par le conseil, de pair avec l'évaluation par le chef de la direction	Comité des ressources humaines (RH)
5	Opérations	Obligation de diligence – conseil	L'incapacité à s'acquitter de l'obligation de diligence entraînerait une prise de décision inefficace et une responsabilité juridique pour les administrateurs.	Manque de préparation pour prendre des décisions informées Le délai de prise de décision est trop long. Manque de préparation ou de connaissances	Prévention	Auto-évaluation et surveillance du rendement des administrateurs par les administrateurs	Comité sur la gouvernance
17	Opérations	Risque lié au marché des placements	Des placements excessivement risqués auraient un impact sur la juste valeur des flux de trésorerie futurs des fonds de réserve ou de placement.	Faible valeur marchande des placements. Faible rendement des placements	Transfert	Relevés de placement mensuels Audit annuel	FAGR
26	Stratégique	Processus d'agrément	Un processus d'agrément inefficace entraînerait une perte de confiance de la part des parties prenantes et le retrait des établissements d'enseignement supérieur du processus d'agrément.	Retrait d'un EES ou d'un organisme de réglementation de l'agrément Insatisfaction d'un organisme de réglementation envers l'agrément	Atténuation	Rétroaction des parties prenantes	BCAPG

Risque	Catégorie de risque	Titre	Description	Symptômes	Stratégie de réaction au risque	Méthode de surveillance	Responsable
28	Opérations	– Supervision du BA et du BCA	Une supervision déficiente du BA et du BCA pourrait mener à un désengagement envers les objets et l'orientation stratégique d'Ingénieurs Canada.	Les observateurs du conseil ne contribuent pas au BA et au BCA. Le conseil ne s'intéresse pas aux rapports du BA et du BCA. Le BA et le BCA ne sont pas alignés sur l'orientation stratégique d'Ingénieurs Canada.	Prévention	Rapports du BA et du BCA au conseil	Comité sur la gouvernance
35	Stratégique	Holisme de la fédération	La décision de tout organisme de réglementation de quitter Ingénieurs Canada entraînerait une diminution de la valeur de l'organisation dans son ensemble.	Insatisfaction des organismes de réglementation Manque d'engagement de la part des organismes de réglementation Manque de participation du personnel, des bénévoles ou des administrateurs des organismes de réglementation	Prévention	Rétroaction des parties prenantes Gestion des relations	Conseil
43	Opérations	Mise en œuvre des améliorations de la gouvernance	L'organisme pourrait ne pas mettre en œuvre ou maintenir les améliorations émanant du projet GPSC (plan stratégique, responsabilités en matière de gouvernance, consultation)	Manque d'adhésion aux politiques, responsabilités, plans ou programmes opérationnalisés dans la foulée du projet GPSC	Prévention	Le programme de consultations fera le suivi du nombre de consultations et de l'utilisation de la rétroaction obtenue. Programme Parcours vers l'excellence : résultats des auto-évaluations régulières et des visites de vérification des sites externes	Comité sur la gouvernance

Risque	Catégorie de risque	Titre	Description	Symptômes	Stratégie de réaction au risque	Méthode de surveillance	Responsable
45	Stratégique/ Atteinte à la réputation	Incapacité à démontrer la mise en œuvre de pratiques réglementaires cohérentes au niveau national (nouveau titre)	Les différences dans les pratiques d'octroi de permis, de discipline et d'application de la loi des organismes de réglementation pourraient être interprétées comme des signes de faiblesse de certains organismes, entraînant un manque de confiance envers l'ensemble de la profession d'ingénieur.	Différences dans la façon dont les titulaires de diplômes non agréés par le BCAPG sont évalués selon les zones de compétence. Application incohérente des ententes et accords de mobilité internationale pouvant mener à la perte du statut de signataire. Plaintes de la part des candidats et des titulaires de permis. Questions au sujet des différences de la part des gouvernements, des commissaires à l'équité ou des tribunaux des droits de la personne. Examens indépendants des pratiques réglementaires.	Atténuation	Rétroaction des organismes de réglementation	FAGR
46	Stratégique/ financier	Stabilité financière à long terme	La dépendance envers une seule source de revenus pourrait poser un risque advenant que cette source soit réduite ou éliminée. Un modèle de financement comportant moins de participation directe de la part des organismes de réglementation pourrait être perçu comme un signe que les organismes de réglementation exercent moins de contrôle sur Ingénieurs Canada. Des changements démographiques pourraient mener à un nombre réduit d'ingénieurs titulaires, ce qui aurait un impact négatif sur toutes les sources de revenus. L'évolution démographique des effectifs des organismes de réglementation pourrait entraîner une augmentation ou une réduction des revenus.	Réduction marquée d'une source de revenus. Tendance globale à la baisse des revenus. Insatisfaction des organismes de réglementation	Surveillance	Budget États financiers audités États financiers trimestriels Rapport sur les effectifs et prévisions des organismes de réglementation	FAGR

Risque	Catégorie de risque	Titre	Description	Symptômes	Stratégie de réaction au risque	Méthode de surveillance	Responsable
47	Stratégique / Protection / Atteinte à la réputation	Le fait que l'objectif de 30 en 30 ne sera pas atteint	Ingénieurs Canada et les organismes de réglementation se sont fixé une cible très publique : que 30 % des ingénieurs nouvellement titulaires soient des femmes d'ici 2030. Il existe un risque que cet objectif ne soit pas atteint.	Moins de 30 % des ingénieurs stagiaires sont des femmes. Moins de 30 % des étudiants en génie sont des femmes.	Prévention / Atténuation	Rapport sur les effectifs Enquête sur les inscriptions et les diplômes décernés	Champion 30 en 30
48	Stratégique / Atteinte à la réputation	Nouvelles disciplines et octroi de permis aux entrepreneurs	La réduction du nombre de permis octroyés à des entrepreneurs et dans les nouvelles disciplines et les nouveaux champs d'exercice aurait un impact sur la pertinence et la portée de la profession d'ingénieur.	Réduction du taux d'octroi de permis aux titulaires de diplômes agréés par le Bureau d'agrément. Peu ou pas d'expansion dans les champs d'exercice reconnus par les organismes de réglementation.	Prévention / Atténuation	Se tenir au courant des activités des organismes de réglementation en matière d'octroi de permis et d'application de la loi.	FAGR

Ingénieurs Canada - Risques opérationnels

La carte suivante comprend les risques qui relèvent de la responsabilité du chef de la direction et qui répondent aux critères suivants :

- Les risques figurant actuellement dans les zones jaunes, oranges et rouges de la carte, et
- les risques qui sont passés d'une zone jaune/orange/rouge à une zone verte au cours de la présente période de rapport

Les risques qui demeurent dans les zones vertes ou passent d'une zone verte à une autre zone verte ne sont pas inclus. L'équipe de direction examine ces risques avant chaque période de rapport. Les cotes suivantes ont été ajustées :

Risque	Description du changement
2 - Utilisation des ressources	Impact réduit de majeur à modéré. La perte récente de certains membres du personnel partis à la retraite a été bien gérée, et le personnel demeure engagé.
27 – Soutien interne du personnel	Probabilité réduite de modérée à improbable. Le personnel s'est adapté aux conditions pandémiques et le soutien a été maintenu.
29 - Continuité des activités	Probabilité réduite de modérée à improbable pour refléter le fait que notre plan de continuité des activités a fonctionné, et que les améliorations cernées pendant la pandémie ont été incorporées.
33 - Cyberattaque	Ce risque a été retiré du registre. Il a été combiné au risque 14 (auparavant « Atteinte à la vie privée ») pour former le risque « Cyberattaque/Atteinte à la vie privée ».
37 - Protocole du CVIIP - Contrats et accords de licences	Ce risque a été éliminé et ne figure pas dans ce tableau en raison du dessaisissement du programme du CVIIP, qui a été mené à bien.
42 - Programme de consultation	Probabilité réduite de modérée à improbable. Malgré la pandémie, le personnel des organismes de réglementation continue de participer à nos consultations.

Tableau 3 – Risques opérationnels, au 30 juillet 2020

		IMPACT				
		Insignifiant/ Négligeable 1	Minor/ Mineur 2	Moderate/ Modéré 3	Major/ Majeur 4	Catastrophic/ Catastrophique 5
LIKELIHOOD / PROBABILITÉ	Extremely Likely/ Extrêmement probable 5				19	
	Likely/ Probable 4			2 ←		
	Moderate/ Modérée 3				14	
	Unlikely/ Improbable 2			42 ↓ 27 ↓	29 ↓ 4 32 16	
	Low/Faible 1					

Légende

2 - Utilisation des ressources	27 - Soutien interne du personnel
4 - Planification de la relève de l'équipe de direction	29 - Continuité des activités
14 – Cyberattaque/Atteinte à la vie privée	32 – Stratégie de TI
16 - Processus de planification et de contrôle financiers	33 - Cyberattaque
19 - Financier	42 - Participation au programme de consultation

D'autres risques, qui sont passés en zone verte, ne figurent pas dans le tableau. Ces risques, qui continuent d'être surveillés par le personnel d'Ingénieurs Canada, sont les suivants :

6 - Obligation de diligence – ensemble du personnel	25 - Faible taux d'adoption des changements
8 - Passation de contrats	30 - Conformité aux lois
9 - Gestion des biens	31 - Risques liés aux marques de commerce
10 - Maintien du personnel	36 - TI de l'ombre (<i>Shadow IT</i>)
11 - Recrutement de personnel	38 - Dessaisissement du CVIIP
12 - Politique sur les voyages d'affaires	39 - Dessaisissement du programme PRI
13 - Responsabilité	40 - Information cruciale sur les RH et déclarations et rapports exigés par le gouvernement saisis uniquement sur papier
15 - Contrôles internes inadéquats - Fraude	41 – Information financière cruciale saisie uniquement sur papier
21 - Mauvaise publicité	44 - Utilisation de tiers fournisseurs de services
22 - Statut d'organisme sans but lucratif	
24 - Exactitude du site Web	

Les risques opérationnels figurant dans les zones jaunes, oranges et rouges de la carte sont présentés de façon plus détaillée dans le tableau suivant, avec des plans de surveillance et de réaction proposés.

Tableau 4 – Risques opérationnels (description détaillée)

Risque	Catégorie de risque	Titre	Description	Symptômes	Stratégie de réaction au risque	Méthode de surveillance	Responsable
2 	Opérations	Utilisation des ressources	La perte d'une ressource opérationnelle clé qui est l'unique experte ou personne-ressource d'un programme entraînerait des retards dans la prestation des services fournis par Ingénieurs Canada ou une réduction de ces services.	Perte de personnel ou diminution de la capacité à effectuer le travail	Prévention Atténuation	Sondage sur l'engagement du personnel Conversations sur le rendement Rétroaction individuelle informelle du Groupe de travail sur les RH et du personnel	Directrice des RH
4	Opérations	Planification de la relève de l'équipe de direction	En l'absence d'une planification efficace de la relève, la perte d'un membre de l'équipe de direction compromettrait la capacité d'Ingénieurs Canada à répondre aux attentes en raison d'une perte de connaissances.	Départ d'un membre de l'équipe de direction, et incertitude quant à la façon de remplir ce rôle. Des tâches importantes sont négligées.	Prévention Atténuation	Conversations sur le rendement Conversations hebdomadaires entre le chef de la direction et les vice-présidents	Directrice des RH
14	Opérations	Cyberattaque/ Atteinte à la vie privée	Une cyberattaque ou une violation des données à caractère personnel pourrait entraîner une poursuite judiciaire et/ou une atteinte à la réputation, des préjudices physiques, financiers, etc., pour Ingénieurs Canada et les personnes dont les données personnelles ont été consultées.	Atteinte à la protection des données Cyberattaque	Prévention	Sondage annuel sur la protection des données personnelles effectué par le personnel	Avocate-conseil
16	Rapports	Processus de planification et de contrôle financiers	Des processus de planification et de contrôle financiers inefficaces mettraient en péril la situation budgétaire d'Ingénieurs Canada	Dépenses excessives Dépenses insuffisantes Manque de correspondance entre les postes budgétaires et les priorités	Atténuation	Approbation du budget et du plan opérationnel annuel Audit annuel	Directeur, Finances

Risque	Catégorie de risque	Titre	Description	Symptômes	Stratégie de réaction au risque	Méthode de surveillance	Responsable
19	Opérations	Financier	La perte d'une source de revenus importante perturberait les plans financiers.	Retrait d'un organisme de réglementation Insolvabilité d'un fournisseur de programme d'affinité	Prévention	Réunions avec les fournisseurs de programmes d'affinité, y compris les organismes de réglementation. Examen des états financiers des fournisseurs. Examen par un tiers des états financiers des programmes. Surveillance accrue du maintien des polices.	Directrice des RH
27	Opérations	Soutien interne du personnel	Des niveaux insuffisants de soutien des ressources communes (communications, IT, etc.) mèneraient à l'utilisation inefficace des ressources primaires affectées aux programmes ou projets.	Le personnel effectue des tâches non essentielles (communications, TI, etc.)	Atténuation	Conversations sur le rendement Rétroaction fournie au personnel par le Groupe de travail sur les RH, et sondage sur l'engagement des employés.	Chef de la direction
29	Opérations	Continuité des activités	Dans l'éventualité d'une situation d'urgence, des processus, protocoles et communications manquant de clarté pourraient empêcher Ingénieurs Canada de poursuivre ses activités ou causer des blessures au personnel ou aux bénévoles.	Le personnel ne connaît pas ou connaît mal les processus, protocoles et communications à suivre en cas de situation d'urgence. Manque de formation pour les nouveaux employés.	Atténuation	Test annuel du plan de continuité des activités.	Gestionnaire, Excellence organisationnelle
32	Opérations	Stratégie de TI	Une défaillance de l'infrastructure de TI causerait une perturbation des services.	Indisponibilité de l'infrastructure de TI. Manque de fiabilité de l'infrastructure de TI.	Prévention	Notification par courriel en cas d'échec de la sauvegarde. Fournisseur d'informatique nuagique trouvé pour assurer la sauvegarde nuagique du contenu d'Office365,	Gestionnaire, Infrastructure opérationnelle
42	Opérations	Participation au programme de consultation	Risque que les organismes de réglementation et d'autres parties prenantes importantes n'aient pas l'occasion de participer aux consultations et de fournir une rétroaction.	Manque de rétroaction. Plaintes au sujet du nombre de consultations.	Surveillance	Le processus de consultation comprend l'évaluation et la surveillance de toutes les consultations.	Gestionnaire, Excellence organisationnelle

REGISTRE DES RISQUES : Résumé de l'examen des risques graves

Risque : Financier		Numéro du risque : 19
Aperçu :	La perte d'une source de revenus importante perturberait les plans financiers.	
Lien avec le Plan stratégique et les politiques :	Responsabilité du conseil 3 - Fournir une orientation stratégique continue et appropriée Responsabilité du conseil 5 – S'assurer que le chef de la direction maintient en place un système robuste et efficace de gestion des risques et prend les mesures qui s'imposent, ce système devant refléter le niveau de tolérance aux risques du conseil, et oriente les stratégies d'atténuation approuvées par le conseil Politique 5.9 Planification : Le chef de la direction doit s'assurer que le plan opérationnel annuel et le budget sont en place et permettent une distribution des ressources conforme au plan stratégique triennal du conseil et garantissant la sécurité financière.	
Date à laquelle le risque est devenu grave :	Août 2019	
Date prévue de réduction du risque :	Février 2022	
Préparé par :	Gerard McDonald, chef de la direction	

Contexte

La décision de l'APEGA de se retirer du programme d'affinité de TD Assurance, qui a pris effet le 16 août 2019, a augmenté le risque financier pour Ingénieurs Canada. Environ 40 % (3,7 millions \$ en 2019) des revenus totaux générés par ce programme d'affinité proviennent du marché de l'Alberta.

Les revenus d'Ingénieurs Canada seront directement touchés par la réduction des ventes de TD en Alberta. L'APEGA commercialisera auprès de ses membres un nouveau programme offert par une compagnie d'assurance concurrente. Bien que TD ait préparé un plan de marketing pour atténuer l'effet de la concurrence sur le bassin de clients existants, il est trop tôt pour déterminer à quelle vitesse les revenus vont diminuer.

Dès la réception de l'avis de décision de l'APEGA, la probabilité de ce risque a été haussée à 5 (Extrêmement probable) pour refléter le retrait d'un organisme de réglementation participant au programme de TD. En outre, l'impact du risque a été haussé à 4 (Majeur – important, grave ou significatif) pour refléter le fait que l'APEGA était l'un des plus importants participants à ce programme et l'impact potentiel sur Ingénieurs Canada.

Mesures prises

- Le chef de la direction d'Ingénieurs Canada est en contact régulier avec TD.
- TD a élaboré une campagne de marketing/rétention des clients pour atténuer la perte de clients en Alberta. Cette campagne a été examinée par la direction d'Ingénieurs Canada.
- Le Comité des finances, d'audit et de gestion des risques (FAGR) surveille de près la situation en examinant les rapports de situation et les données mensuelles fournis par TD.
- Afin de stabiliser la situation et d'accroître la satisfaction des organismes de réglementation participants, le conseil a adopté, en septembre 2019, une motion autorisant le chef de la direction à ajuster le ratio de partage pour la distribution des paiements de commandite de TD, le faisant passer de 51/49 % (organismes de réglementation/IC) à 90/10 % pour toutes les nouvelles polices ajoutées au programme à compter du 1^{er} janvier 2020 et par la suite.

Prochaines étapes

- Le Comité FAGR va continuer à surveiller de près les changements survenant dans les revenus de TD en Alberta.
- Ingénieurs Canada va continuer à superviser la campagne de marketing en Alberta.
- Dès que l'effet sur les revenus sera mieux compris, des ajustements seront envisagés au besoin lors des futurs processus budgétaires.

Délai de réduction du risque

Il est difficile d'évaluer dans quelle mesure la campagne de marketing réussira à atténuer la réduction prévue des ventes. Cependant, TD a indiqué qu'elle s'attendait à ce que le marché mette jusqu'à deux ans pour se stabiliser. Par conséquent, nous ne nous attendons pas à ce que ce risque s'atténue avant février 2022, quand les revenus d'affinité se stabiliseront, ce qui se traduira par une réduction de l'impact de ce risque.

REGISTRE DES RISQUES : Résumé de l'examen des risques graves

Risque : Agrément		Numéro du risque : 26
Aperçu :	Un processus d'agrément inefficace entraînerait une perte de confiance de la part des parties prenantes et le retrait des établissements d'enseignement supérieur du processus d'agrément.	
Lien avec le Plan stratégique :	Impératif opérationnel 1 : Agrément des programmes d'études de premier cycle en génie Priorité stratégique 2 : Responsabilité en matière d'agrément	
Date à laquelle le risque est devenu grave :	Mai 2017	
Date prévue de réduction du risque :	Inconnue	
Préparé par :	Bob Dony, président, BCAPG Luigi Benedicenti, président sortant, BCAPG Wayne MacQuarrie, ancien président sortant, BCAPG Mya Warken, secrétaire du BCAPG Stephanie Price, vice-présidente directrice, Affaires réglementaires	

Contexte

En 2015, les normes d'agrément du BCAPG se rapportant aux qualités requises des diplômés (QRD) et à l'amélioration continue (AC) sont devenues obligatoires. Les établissements d'enseignement supérieur (EES) ont exprimé des préoccupations, disant que ces normes augmentaient considérablement leur charge de travail et étaient mises en œuvre en l'absence d'un cadre d'évaluation adéquat, créant ainsi de l'incertitude. Toutefois, selon notre perception les EES croient que le système des QRD/AC apporte certains avantages pour l'évaluation des programmes et, dans certaines provinces, le processus des QRD s'harmonise bien avec les processus obligatoires d'assurance de la qualité.

Certains EES avaient l'impression que l'introduction des normes relatives aux QRD/AC aboutirait à l'élimination de la mesure des intrants (actuellement mesurés en « unités d'agrément » ou UA). Aujourd'hui, certains doyens suggèrent que la mesure des intrants devrait être éliminée en faveur de l'adoption complète d'un système d'agrément axé sur les résultats.

En août 2016, un forum sur l'avenir de l'agrément s'est tenu. Lors de ce forum, plusieurs changements ont été proposés, dont l'élimination des UA. Ces suggestions ont formé depuis une partie importante du travail d'amélioration effectué par le Comité des politiques et des procédures (CPP) du Bureau d'agrément.

En octobre 2016, lors de l'assemblée générale annuelle d'Engineers & Geoscientists BC, le doyen de l'Université de la Colombie-Britannique a encore une fois soulevé des préoccupations au sujet des UA et menacé de retirer la Faculté de génie du processus d'agrément. Par la suite, au début de 2017, plusieurs doyens ont formé un groupe de travail pour examiner la possibilité de mener des essais pilotes sur leurs propres solutions de rechange à l'agrément et aux UA. En même temps, le CPP a aussi chargé un groupe de travail d'explorer les solutions de rechange aux UA.

Ces actions ont mené à la création et à la gravité de ce risque, qui est passé au niveau « rouge » en mai 2017. L'impact du retrait d'un EES a été jugé « catastrophique » du fait qu'il pourrait entraîner d'autres retraits et menacer la valeur de l'agrément, qui est perçu comme le travail d'Ingénieurs Canada offrant la plus grande valeur. La probabilité d'un tel retrait a été cotée « modérée », ce qui signifie qu'on pouvait raisonnablement s'attendre à ce qu'il se produise. Le risque demeure à ce niveau en raison de récents commentaires et actions des EES, notamment : des réponses négatives à de récentes consultations, de l'opposition à de récents changements, et des démarches pour obtenir l'agrément concurrent de l'ABET.

Mesures prises

Rappelant que l'objet premier de l'agrément est de répondre aux besoins d'octroi de permis des organismes de réglementation, le conseil d'Ingénieurs Canada et le BCAPG répondent aux préoccupations des EES en prenant les mesures suivantes :

1. Efforts pour réduire la charge de travail des EES associée au processus d'agrément

Exemples : assouplissement de l'horaire des équipes de visiteurs, développement d'un système de gestion de données basé sur le Web (Tandem) pour permettre la soumission et la gestion des documents d'agrément, accent accru sur le processus des QRD/AC (et pas sur les données), réduction de la documentation requise des EES.

2. Communications accrues avec les EES pour atténuer leurs craintes au sujet du processus d'agrément

Exemples : sommaire annuel des décisions/résultats d'agrément, tenue de webinaires pour fournir des comptes rendus semestriels au personnel de tous les EES après chaque réunion de DDIC, bulletin mensuel sur l'agrément, participation et appui aux sommets sur les QRD, participation et appui aux réunions annuelles de l'Association canadienne de l'éducation en génie (ACEG), rencontres de prise de contact entre les présidents des équipes de visiteurs (membres du Bureau d'agrément) et des représentants des EES dont les programmes sont évalués, moyens pour les nouveaux programmes de contacter le secrétariat du BCAPG afin d'obtenir des conseils et des orientations.

3. Introduction d'un programme de consultation structuré et transparent pour obtenir la rétroaction des organismes de réglementation et des EES au sujet des changements proposés au processus d'agrément

Le programme de consultation s'est appliqué à deux consultations (Rapport du Groupe de travail sur les UA et Livre blanc du BCAPG) et sera utilisé pour les consultations à venir sur le rapport du Groupe de travail sur la conception en ingénierie. Les leçons retenues ont été consignées et éclaireront le programme de consultation général d'Ingénieurs Canada.

4. Augmentation de la fréquence des rencontres et des collaborations entre le CPP et le Comité de liaison des doyens, un sous-comité de Doyennes et doyens d'ingénierie Canada (DDIC)

Cette approche a mené à des propositions et des solutions conjointes pour certaines des préoccupations des doyens et permet de discuter des enjeux et de les résoudre.

5. Création du Groupe de travail sur les UA

Le Groupe de travail sur les UA a considéré une solution de rechange aux UA et envisagé un lien entre les UA et les qualités requises des diplômés. Il a défini l'« unité d'apprentissage » (UAP) comme une méthode de rechange permettant de quantifier un programme d'études en génie et recommandé la réalisation d'un projet pilote pour en tester l'utilisation. Le projet pilote proposé n'a pas reçu l'appui de Doyennes et doyens d'ingénierie Canada, et le BCAPG continue d'examiner comment donner suite à cette recommandation. Le CPP continue de discuter des façons de donner suite à la recommandation afin de relier correctement les UA et les QRD.

Dans la foulée des activités de ce groupe de travail, une autre recommandation visant à réduire le nombre d'UA (dans l'intention de réduire la charge de travail des étudiants) a été formulée et sera étudiée par le BCAPG en 2020. Cette recommandation a reçu un accueil très favorable de la part des EES.

6. Élaboration d'une évaluation annuelle du processus d'agrément dans le cadre de la Priorité stratégique 2 : Responsabilité en matière d'agrément

Ce travail reconnaît la nécessité d'améliorer la transparence et l'efficacité du processus d'agrément. Il a permis d'élaborer un moyen d'évaluer chaque année ces qualités, du point de vue des organismes de réglementation, des EES et d'autres. L'évaluation annuelle permettra de suivre les tendances et de cerner les améliorations futures.

Prochaines étapes

1. Poursuivre la communication, la consultation et la collaboration tel qu'indiqué ci-dessus.
2. Réaliser la première mesure de la transparence et de l'efficacité du processus d'agrément en évaluant le programme de Responsabilité en matière d'agrément en 2020. Cet exercice servira de fondement à l'évaluation future de la probabilité de matérialisation de ce risque.
3. Continuer d'évaluer les options et les solutions de rechange aux UA, et le lien entre la mesure des intrants (actuellement les UA) et la mesure des extrants (les qualités requises des diplômés).

Délai de réduction du risque

On ignore quand la probabilité de réalisation de ce risque sera réduite. La surveillance continue de la rétroaction aux consultations, et les résultats de chaque évaluation dans le cadre de la Responsabilité en matière d'agrément fourniront les moyens de surveiller objectivement la perception des EES et d'estimer la probabilité de leur retrait.

Annexes

- [Plan stratégique 2019-2021](#) d'Ingénieurs Canada (Priorité stratégique 2, Responsabilité en matière d'agrément)
- Plan de travail 2021 du Bureau d'agrément (page 110 de ce cahier)

REGISTRE DES RISQUES : Résumé de l'examen des risques graves

Risque : Holisme de la fédération	Numéro du risque : 35
Aperçu :	La décision de tout organisme de réglementation de quitter Ingénieurs Canada entraînerait une diminution de la valeur de l'organisation dans son ensemble.
Lien avec le Plan stratégique :	Responsabilité du conseil 2 - Mettre en place un processus favorisant l'engagement des organismes de réglementation au moyen de communications régulières qui facilitent la participation, l'évaluation et la rétroaction. Responsabilité du conseil 3 - Fournir une orientation stratégique continue et appropriée.
Date à laquelle le risque est devenu grave :	Ce risque a commencé à s'aggraver en septembre 2018, puis a été jugé grave en octobre 2019
Date prévue de réduction du risque :	Septembre 2020
Préparé par :	Gerard McDonald, chef de la direction

Contexte

L'augmentation initiale de ce risque, en septembre 2018, découlait des événements survenus lors de la réunion du conseil et de l'assemblée annuelle des membres de mai 2018, où les organismes de réglementation n'ont pas réussi à en venir à un consensus sur la taille optimale du conseil. Ce risque s'est exacerbé au milieu de 2019 et est devenu grave quand un organisme de réglementation (l'APEGA) s'est retiré du programme d'assurance habitation et automobile et qu'un autre organisme (Engineers Nova Scotia) a menacé de quitter la fédération si aucun changement n'était apporté à la formule de partage des revenus.

Un autre irritant s'est manifesté en décembre 2019, quand TD Assurance, fournisseur du programme d'affinité, a indiqué qu'elle faisait une interprétation différente des dispositions du contrat d'affinité relatives au retrait d'un organisme de réglementation.

Mesures prises

- La formule de partage des revenus des contrats d'affinité a été modifiée en septembre, de sorte que cet aspect du risque a été résolu.
- La question de la taille du conseil a été soumise au Comité sur la gouvernance. Lors de la réunion du conseil du 22 mai 2020, les administrateurs ont pris connaissance d'un rapport sur la question. Après discussion, le conseil a décidé de soumettre le rapport à l'examen des membres. Dans le même temps, il a rejeté une motion visant à recommander le plan de réduction de la taille du conseil par attrition qui était proposé dans le rapport. Le rapport a été remis aux membres le 5 août 2020.
- La question de l'interprétation des contrats d'affinité a été résolue.

Prochaines étapes

- Après délibération, le conseil est parvenu à une conclusion sur la question de la taille du conseil. À l'heure actuelle, nous ne savons pas si les membres étudieront la question plus à fond.
- Les questions relatives au programme d'assurance habitation et automobile de TD ont été résolues.
- Le personnel recommande que le Comité FAGR reconsidère la notation de ce risque à la prochaine occasion.

Délai de réduction du risque

À déterminer par le Comité FAGR et le conseil.

NOTE DE BREFFAGE : Pour information

Rapport sur les activités de représentation : juin 2019 – juin 2020		5,7
Objet :	Fournir un résumé des activités de représentation menées par Ingénieurs Canada auprès du gouvernement fédéral de juin 2019 à juin 2020.	
Lien avec le Plan stratégique :	Impératif opérationnel 5 : Faire valoir les intérêts de la profession auprès du gouvernement fédéral	
Préparé par :	Joey Taylor, gestionnaire, Affaires publiques Jeanette Southwood, vice-présidente, Affaires générales et Partenariats stratégiques	
Présenté par :	Gerard McDonald, chef de la direction	

Contexte

La sous-stratégie approuvée d'Ingénieurs Canada, qui consiste à défendre les intérêts de la profession auprès du gouvernement fédéral, exigeait l'élaboration d'un mécanisme de rapport complet et détaillé pour informer les organismes de réglementation des activités et des progrès d'Ingénieurs Canada en matière de représentation effectués auprès du gouvernement fédéral. Par conséquent, un rapport à ce sujet comprenant un résumé des activités de représentation menées de juin 2019 à juin 2020 a été rédigé.

Rapport de situation

- Un rapport sur les efforts de défense des intérêts comprenant un résumé de toutes les activités menées de juin 2019 à juin 2020 a été rédigé.

Prochaines étapes

- Un résumé des activités de représentation menées de juin 2020 à juin 2021 sera présenté au Conseil, à titre informatif, à la réunion d'automne 2021.

Annexes

- Rapport sur les activités de représentation : juin 2019 – juin 2020

Impératif opérationnel 5 : Faire valoir les intérêts de la profession auprès du gouvernement fédéral

Rapport sur les activités de représentation : Juin 2019 – Juin 2020

Entre les élections fédérales d'octobre dernier et l'approbation de la sous-stratégie pour l'IO5, l'année a été marquée par une planification et une transition importantes pour le programme de représentations auprès du gouvernement fédéral d'Ingénieurs Canada. La pandémie de COVID-19 a également forcé le gouvernement fédéral à se concentrer sur la gestion des impacts économiques et sociaux de la crise sanitaire, obligeant aussi l'équipe des affaires publiques et des relations gouvernementales à ajuster son travail pour tenir compte de ces circonstances exceptionnelles. Néanmoins, le travail régulier de représentation auprès du gouvernement fédéral et de maintien de relations positives avec celui-ci s'est poursuivi de façon soutenue. En voici quelques points saillants.

Élections fédérales

Après l'élection d'un gouvernement libéral minoritaire en octobre, Ingénieurs Canada a concentré ses efforts sur l'établissement et le maintien de relations avec les acteurs clés de tous les partis qui ont été élus. Soulignons que les cinq ingénieurs suivants ont réélus :



Omar Alghabra
Mississauga
Centre
PLC



Steven Blaney
Bellechasse-Les
Etchemins-Lévis
PCC



Sukh Dhaliwal
Surrey-Newton
PLC



Marc Garneau
Notre-Dame-de-
Grâce-Westmount
PLC



Marilyn Gladu
Sarnia-Lambton
PCC

Mobiliser et sensibiliser les parlementaires et les hauts fonctionnaires fédéraux

Avant et après les élections, l'équipe des affaires publiques et des relations gouvernementales a participé à neuf rencontres en personne avec des titulaires de charge publique pour discuter de questions touchant la réglementation et ayant une incidence sur la profession d'ingénieur. À noter qu'il y a eu moins de rencontres que par les années précédentes en raison des restrictions imposées par la pandémie. Voici les détails de ces rencontres :

Parlementaires :

- L'honorable Marc Garneau – Ministre des Transports
 - Sujet : Les priorités stratégiques d'Ingénieurs Canada, les projets en cours et les possibilités de collaboration
- M. Alghabra – Secrétaire parlementaire du premier ministre (renouvellement de la fonction publique) et de la vice-première ministre et ministre des Affaires intergouvernementales
 - Sujet : Les priorités stratégiques d'Ingénieurs Canada, le Mois national du génie (MNG) et les possibilités de collaboration
- Marilyn Gladu – Députée
 - Sujet : Les priorités stratégiques d'Ingénieurs Canada, le MNG et l'instauration potentielle d'une Journée nationale des ingénieurs et des ingénieures

9

rencontres avec
des titulaires de
charge publique



Jeanette Southwood et Joey Taylor d'Ingénieurs Canada en compagnie d'Omar Alghabra (au centre)

Hauts fonctionnaires fédéraux :

- Nancy Hamzawi – Sous-ministre adjointe, Environnement et Changement climatique Canada
 - Sujet : Expertise disponible, projets antérieurs et en cours, et possibilités de collaboration
- Patricia Fuller – Ambassadrice du Canada pour les Changements climatiques, Environnement et Changement climatique Canada et Matthew Baglole – Conseiller principal, Environnement et Changement climatique Canada
 - Sujet : Rôle des ingénieurs dans les solutions fondées sur la nature
- Marjorie Shepherd – Directrice, Environnement et Changement climatique Canada
 - Sujet : Commentaires d’Ingénieurs Canada concernant le *Plan national de science et de connaissances relatives au changement climatique*
- John Cuddihy – Directeur, Infrastructure Canada
 - Sujet : Protocole du CVIIP et Optique des changements climatiques d’Infrastructure Canada
- Jillian LeBlanc – Analyste principale, Conseil du Trésor du Canada
 - Sujet : Nos efforts en matière de recrutement, de maintien et de développement professionnel des femmes au sein de la profession d’ingénieur
- Catherine Potvin – Conseillère, Affaires mondiales Canada
 - Sujet : Mobilité internationale des ingénieurs



Jeanette Southwood à gauche) et Emily Rowan (à droite) avec Marilyn Gladu

Après les élections, Ingénieurs Canada a également contacté des députés de tous les partis en leur faisant parvenir une série de lettres de présentation exposant nos énoncés de principe, nos enjeux, et les sujets de préoccupation des organismes de réglementation et de la profession.

Énoncés de principe nationaux

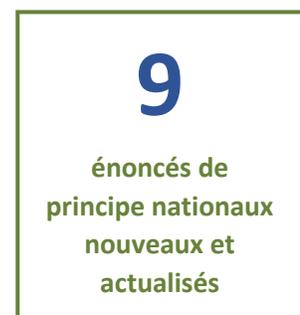
Conformément au plan de travail 2019-2020 du Comité consultatif des affaires publiques, les énoncés de principe nationaux suivants ont été examinés et approuvés par les organismes de réglementation et le conseil :

Nouveaux énoncés de principe nationaux :

1. Technologie du génie de l’intelligence artificielle dans les véhicules autonomes et connectés
2. Accès des jeunes Autochtones aux études postsecondaires en génie

Énoncés de principe nationaux actualisés :

1. Réglementation de la profession dans les secteurs sous réglementation fédérale
2. Lois en lien avec la profession
3. Infrastructures
4. Infrastructure dans les réserves autochtones et les collectivités éloignées
5. Changements climatiques et phénomènes météorologiques extrêmes
6. Diversité, équité et inclusion
7. Mobilité nationale et internationale de la main-d’œuvre



Le Comité consultatif des affaires publiques est chargé d’élaborer des énoncés de principe nationaux sur les enjeux nouveaux et existants auxquels la profession d’ingénieur est confrontée.

Énoncés d'enjeux

Ces énoncés visent à répondre rapidement aux enjeux ayant une incidence sur les organismes de réglementation et la profession d'ingénieur. L'énoncé d'enjeu suivant a été élaboré :

1. [Le rôle des ingénieurs dans la reprise économique à long terme du Canada après la COVID-19](#)

1

nouvel énoncé
d'enjeu

Mémoires à l'intention du gouvernement fédéral

L'équipe des affaires publiques et des relations gouvernementales a élaboré, en collaboration avec nos membres, les organismes provinciaux et territoriaux de réglementation du génie et leur personnel, trois mémoires à l'intention du gouvernement fédéral sur des questions et des sujets de préoccupation pertinents pour les organismes de réglementation et la profession d'ingénieur :

1. [Initiative de renouvellement de la réglementation concernant les zones pionnières et extracôtières \(IRRZPE\) : Commentaires sur les intentions politiques proposées pour la phase 3 du Cadre de réglementation](#)
2. [Commentaires soumis à Statistique Canada sur la Variante de la CNP 2016 version 1.2 - Perspective STIM](#)
3. [Mémoire présenté au Comité permanent des affaires autochtones et du Nord de la Chambre des communes](#)
4. [Commentaires à l'intention d'Affaires mondiales Canada au sujet des négociations sur d'éventuelles adhésions à l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste](#)
5. [Position d'Ingénieurs Canada sur la première phase du Guide à l'intention des praticiens sur l'établissement des prix en approvisionnement](#)
6. [Mémoire pour les consultations prébudgétaires en vue du budget de 2020 présenté au Comité permanent des finances de la Chambre des communes](#)
7. [Commentaires sur le document intitulé « Canada's Building Code in the Context of Climate Change, Adaptation, and Sustainability – White Paper on the urgency of building code modernization and implementation ».](#)
8. [Commentaires concernant l'ébauche de Plan national de science et de connaissances relatives au changement climatique d'Environnement et Changement climatique Canada](#)
9. [Commentaires à l'intention du Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie de la Chambre des communes en ce qui concerne la Réponse canadienne à la pandémie de COVID-19](#)

9

mémoires au
gouvernement
fédéral

Journée sur la colline 2020

L'équipe des affaires publiques et des relations gouvernementales avait prévu tenir la Journée sur la colline le 12 mai 2020. Cependant, en raison de l'incertitude entourant la tenue de rencontres avec des parlementaires et des fonctionnaires pendant la pandémie de COVID-19, Ingénieurs Canada a décidé d'annuler l'événement et reverra ses plans pour l'organisation d'une Journée sur la colline en 2021.

Regard vers l'avenir

La pandémie de COVID-19 présente un ensemble unique de défis et d'occasions à saisir pour les efforts d'Ingénieurs Canada en matière de représentations auprès du gouvernement fédéral. Au cours de l'année parlementaire 2020-2021, l'équipe des affaires publiques et des relations gouvernementales prévoit que des changements seront apportés à la façon dont se tiendront les réunions en personne, les audiences de comités et les réceptions. Par ailleurs, la surveillance et le compte rendu des affaires parlementaires devraient se poursuivre normalement. Au cours des mois à venir, l'équipe des affaires publiques et des relations gouvernementales continuera de rechercher activement des occasions permettant à la profession d'ingénieur de fournir une expertise professionnelle et objective sur les politiques publiques fédérales.